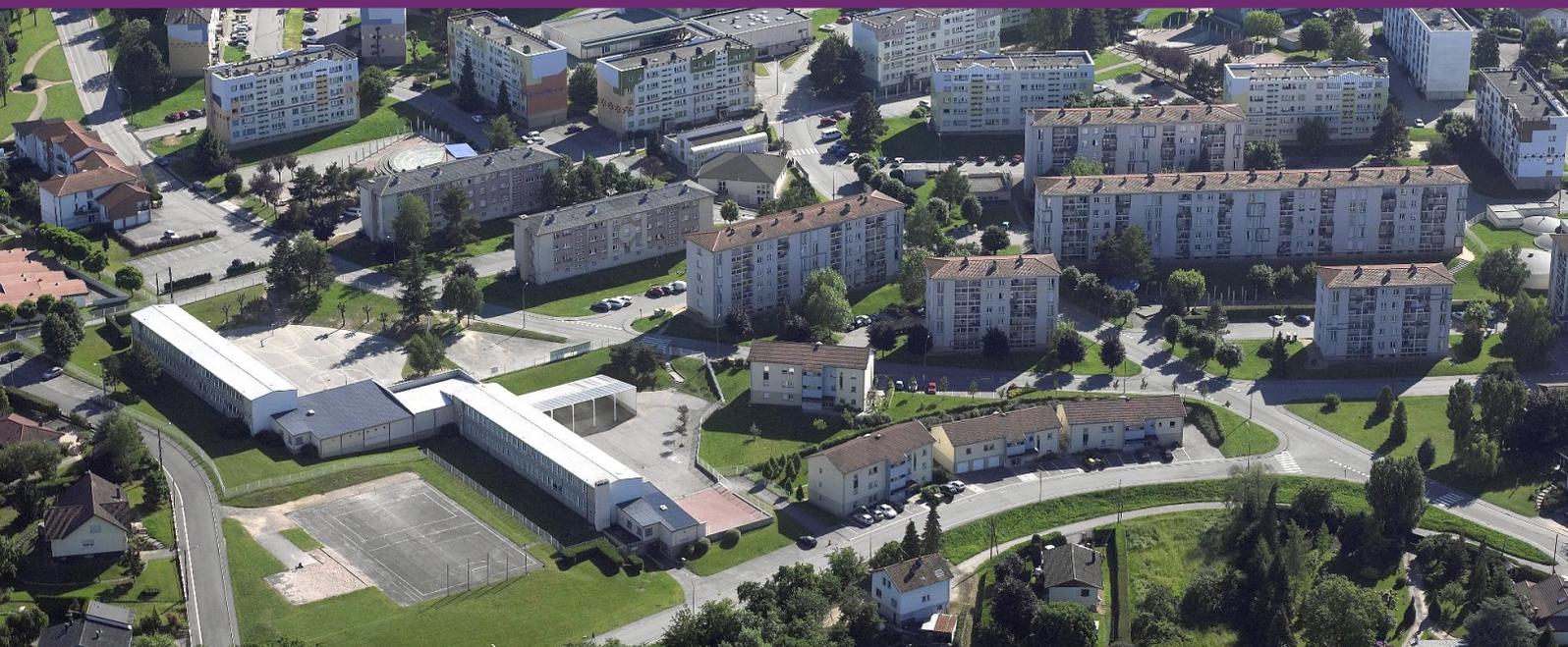




CONTRAT DE VILLE 2015 - 2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'ÉPINAL



Plan du document

1. Préambule : Faire de la citoyenneté un enjeu commun !	page 5
2. Un contrat qui résulte d'un travail partenarial sur la durée	page 6
3. Présentation du territoire – Éléments de contexte	page 7
3.1. Présentation de la Communauté d'Agglomération d'Épinal	page 7
3.2. Les quartiers d'intervention au titre du Contrat de Ville	page 12
3.2.1. Les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville	page 13
3.2.2. Les quartiers de veille active	page 13
3.2.3. Les territoires vécus	page 18
4. Bilan des actions menées antérieurement	page 25
4.1. Bilan des actions menées dans le cadre du CUCS	page 25
4.2. Bilan du PRU et éléments relatifs au PSL	page 34
4.3. Bilan des actions relevant du champ éducatif	page 36
4.4. Bilan du Plan Territorial de Lutte contre les Discriminations	page 43
4.5. Bilan des adultes-relais	page 45
4.6. Bilan du service civique	page 46
5. Éléments de diagnostic partagé	page 47
5.1. Éléments liés à la cohésion sociale	page 47
5.2. Éléments liés au renouvellement urbain et au cadre de vie	page 53
5.3. Éléments liés au développement économique et à l'emploi	page 57
5.4. Constats territoriaux / approche par quartier prioritaire	page 60
6. Objectifs stratégiques et opérationnels	page 71
6.1. Objectifs dans le domaine de la cohésion sociale	page 71
6.2. Objectifs en termes de renouvellement urbain et de cadre de vie	page 76
6.3. Objectifs dans le domaine du développement économique et de l'emploi	page 91
6.4. Objectifs transversaux	page 96
7. Mobilisation du droit commun	page 100
7.1. Les conventions interministérielles	page 100
7.2. Les contributions / engagements des partenaires	page 110
7.3. L'articulation avec les plans et schémas existants	page 122
8. Organisation du Contrat de Ville	page 127
8.1. Modalités de pilotage	page 127
8.2. L'ingénierie	page 129
8.3. La participation des habitants	page 131
9. Suivi du Contrat de Ville	page 137
9.1. Observation, suivi et évaluation	page 137
9.2. Les conventions	page 137

- Annexe 1. Délimitation des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville
- Annexe 2. Mobilisation des Fonds FEDER sur l'axe 8 « Développement urbain durable » du Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020
- Annexe 3. Convention de partenariat 2015-2020 entre FACE Vosges et le Préfet des Vosges – Déclinaison locale de la Charte « Entreprises et Quartiers »
- Annexe 4. Complément à la contribution d'ARELOR
- Annexe 5. Modèle d'annexe financière proposé par le CGET
- Annexe 6. Document de préparation du protocole de préfiguration du programme de renouvellement urbain du Quartier de Bitola
- Annexe 7. Fiches d'objectifs

Signataires du Contrat de Ville

1. Préambule : Faire de la citoyenneté un enjeu commun !

La citoyenneté constitue un enjeu clé et structurant du Contrat de Ville de l'agglomération d'Épinal.

La citoyenneté permet à un individu d'être reconnu comme membre d'une société (d'un Etat) et de participer à celle-ci.

Dans une version restrictive, elle renvoie à un statut politique, via la question des droits civiques et notamment du droit de vote.

Dans une version extensive, plutôt retenue dans le cadre de ce Contrat de Ville, la citoyenneté est l'une des composantes du lien social, et se met en œuvre à travers l'égalité des droits et des devoirs.

Cette notion renvoie au-delà à une notion d'appartenance commune à un pays, mais aussi à un territoire, en l'occurrence celui de l'intercommunalité, de la commune et du territoire de vie (le quartier) en fonction des enjeux, des droits à faire valoir.

Elle vise également à permettre l'expression de tous dans ce cadre, la reconnaissance d'une place. La citoyenneté peut être passive.

Le défi du Contrat de Ville, et donc des objectifs stratégiques comme opérationnels déclinés dans le document joint, est d'en faire une démarche active et relevant d'une dimension collective permettant tout à la fois d'inscrire les personnes, notamment les habitants des quartiers prioritaires, dans une dynamique leur permettant de trouver une place tout en reconnaissant aussi celle des autres.

Pour y parvenir cela suppose d'agir conjointement à plusieurs niveaux :

- De disposer de lieux, d'espaces d'expression favorisant le lien entre les personnes et permettre une reconnaissance de ces lieux par les acteurs de la cité.
- D'accéder à un certain nombre de droits (droit à la ville, droit au logement, droit à la formation ... accès aux droits, aux services, aux équipements...), de les rendre effectif dans une logique d'égalité ce qui suppose de développer l'information, de renforcer les modalités d'accès voire de mettre en œuvre des actions spécifiques pour que cette égalité soit réelle compte tenu des différentes inégalités.
- De reconnaître ces mêmes droits à d'autres, donc d'avoir des devoirs vis-à-vis d'autres, notamment en termes de solidarité, de respect mutuel afin de construire un vivre-ensemble apaisé.

Le Contrat de Ville via les objectifs retenus essaie de répondre à la volonté de faire de la citoyenneté un défi au quotidien.

2. Un contrat qui résulte d'un travail partenarial sur la durée

Ce document résulte d'un travail partenarial mené à compter de septembre 2014. Il s'appuie sur de nombreuses contributions réalisées dans le cadre de cette démarche mais aussi sur des réflexions et travaux menés par ailleurs (antérieurement ou parallèlement).

Plusieurs phases de travail ont été mises en œuvre afin de finaliser les enjeux.

Phase 1 : En amont du mois d'octobre 2014, un travail interne à l'Etat d'une part et aux collectivités d'autre part pour établir des éléments de diagnostic (formulation des analyses, des porter à connaissance...) a été mené.

Phase 2 : En octobre 2014, le comité de pilotage a été mis en place. La première réunion s'est tenue le 17 octobre 2014. La réunion a permis de valider les premiers éléments de diagnostic ainsi que les modes de travail et de valider la « feuille de route » pour la suite de la démarche.

Phase 3 : A compter d'octobre, un travail de diagnostic et d'élaboration des enjeux du Contrat de Ville dans une logique inter-acteurs a été engagé.

Cela s'est traduit par l'organisation :

- d'une part, de trois réunions thématiques, les 19 novembre matin et après-midi et 20 novembre matin, en partant d'une approche par pilier,
- d'autre part, d'une réunion, le 10 décembre 2014, permettant la mise en commun des éléments et l'approfondissement de certains aspects non traités lors des réunions thématiques.

Parallèlement un certain nombre d'acteurs ont produit des contributions.

Phase 4 : Sur la base des contributions des uns et des autres et des éléments issus des réunions mentionnées précédemment, un document-support à l'élaboration du Contrat de Ville a été réalisé par l'équipe projet resserré. Il a été adressé à l'ensemble des acteurs pour remarques, compléments...

Phase 5 : Sur cette base, il a été décidé d'organiser une seconde réunion de comité de pilotage. Elle s'est tenue le 6 février 2015.

L'objectif de cette réunion était :

- la présentation d'un point d'étape de l'élaboration du Contrat de Ville en mettant l'accent sur les aspects à valider
- la présentation du calendrier et des modalités d'élaboration du Contrat de Ville.

Phase 6 : Suite à ce comité de pilotage, une équipe projet a été amenée à se réunir à plusieurs reprises afin de recueillir et/ou de produire les contributions manquantes.

Phase 7 : Sur la base des objectifs stratégiques validés en comité de pilotage, la programmation des crédits a pu être réalisée : 48 actions ont été instruites le 26 mai 2015.

Phase 8 : Rédaction des objectifs opérationnels sous forme de fiches transmises par tous les partenaires.

Phase 9 : Cérémonie de signature du Contrat de Ville le 3 juillet 2015

3. Présentation du territoire – Éléments de contexte

3.1. Présentation du territoire de la Communauté d'Agglomération d'Épinal

Note : Les éléments présentés dans cette partie sont principalement issus du diagnostic des besoins sociaux et du porter à connaissance produit par la DDT des Vosges.

La Communauté d'Agglomération d'Épinal (CAE) est récente. Elle est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2013. Elle est composée de 38 communes.



Elle a été conçue comme un « vecteur d'aménagement du territoire et du développement de son attractivité »¹.

Elle intervient au titre de ses compétences obligatoires dans les domaines suivants : développement économique, aménagement de l'espace communautaire (SCOT notamment), équilibre social de

¹ Éléments issus de la présentation de la CAE sur le site internet.

l'habitat (Programme Local de l'Habitat notamment) et Politique de la Ville. Elle a également un certain nombre de compétences optionnelles et facultatives.

En 2010, la Communauté d'Agglomération d'Épinal comptait 78 485 habitants² soit 21 % des habitants du département des Vosges.

La Commune-centre Épinal concentre 41.8 % des habitants de l'agglomération et deux communes constituent des pôles secondaires : Golbey (10.5% des habitants de la C.A.E) et Thaon-les-Vosges (10.2 % des habitants). Ces trois communes concentrent à elles-seules la majorité des habitants soit plus de 6 habitants sur 10 de la Communauté d'Agglomération d'Épinal. 23 communes ont moins de 1 000 habitants.

Cette répartition par taille de communes ne rend pas compte toutefois du fait que certaines s'inscrivent dans une logique d'unité urbaine. Cette notion renvoie à une continuité du tissu urbain sur plusieurs communes. Elle est intimement liée aux voies routières à vocation régionale comme départementale. Elles structurent l'espace en reliant Épinal à Châtel sur Moselle (axe Nord-Sud) et en traçant un axe autour du pôle Uxegney –Golbey allant horizontalement d'Ouest en Est.

On ne relève pas d'homogénéité en termes de nombre d'habitants entre ces communes car cette partie du territoire regroupe certes les communes numériquement les plus importantes de la CAE mais aussi des communes de taille beaucoup plus petites.

L'étude d'orientation sur les déplacements dans la CAE, présentée en juillet 2014, propose une analyse de l'organisation du territoire autour de deux types de pôles :

1. Des agglomérats de densité forte à savoir celui de Épinal-Golbey-Chantraine et celui de Thaon les Vosges-Chavelot.
2. Des pôles de densité isolés avec 6 entités : Nomexy-Châtel, Igney, Uxegney-Darnieulles, Les Forges, Dogneville et Deyvillers.

Une évolution démographique contrastée

L'évolution démographique entre 1968 et 2010 a été plus favorable aux communes composant l'agglomération qu'au département dans son ensemble. En effet, au niveau départemental, on constate une perte de population de 2,2% sur la période. Au niveau des communes de la CAE, inversement, la période a été marquée par une croissance de 7,5% de la population.

Le poids des communes de l'agglomération sur le département est donc passé de 18,8% à 20,7% en l'espace de 40 ans. Cela traduit un phénomène de renforcement de la place de ce territoire à l'échelle départementale, sur une base démographique.

Toutefois, il est intéressant de noter que cette évolution au niveau des communes de l'agglomération résulte surtout d'une croissance forte de la population entre 1968 et 1975, lors d'une période marquée par la croissance économique. Depuis les données font apparaître une stagnation relative, voire une baisse du nombre d'habitants sur la période la plus récente.

L'analyse par commune montre que le constat relatif à l'évolution globale de la population est très variable selon les communes et que la croissance n'a pas profité à toutes de la même manière. Les situations sont très contrastées également selon la période prise en compte. S'il est difficile d'établir une logique spatiale au niveau des communes marquées par une baisse de population, les communes ayant connu une forte croissance ont pour caractéristique commune de se situer dans la périphérie directe des communes d'Épinal et de Golbey. On pourrait émettre l'hypothèse d'un déplacement de population (ayant des revenus permettant d'accéder à une maison individuelle) de

² Les données utilisées dans le cadre de cette analyse sont les données issues du recensement de la population, réalisé par l'INSEE, pour l'année 2010. La prise en compte de ces données permet une comparaison avec le niveau infra-communal, qui n'est pas encore disponible pour les données plus récentes de 2011.

la ville-centre (Épinal majoritairement) vers les communes périphériques. Les communes périphériques à Épinal ont tendance à capter les populations de cadres et de classes moyennes qui viennent y chercher des produits logement correspondant à leurs attentes et à leur budget. Cela a pour effet un double mouvement : un « appauvrissement » des populations au niveau de la ville centre et une concentration des populations vulnérables.

En termes d'enjeux...

- ☛ Ce processus nécessite notamment d'adopter une stratégie foncière adaptée pour maintenir une diversité de population dans les villes centres et en particulier celle d'Épinal. La diversification des formes d'habitat pourrait permettre d'estomper les effets indirects défavorables souvent non visibles à court terme (comme la question des écoles). En effet, beaucoup de communes périurbaines voire rurales ne diversifient pas leur habitat et se focalisent sur un monotype, les lotissements de maisons individuelles. Une diversification de l'habitat et donc de la population par la construction de logements sociaux et/ou de logements locatifs permet d'avoir une fluidité de la population. Cet enjeu sera à articuler avec le PLH en particulier.
- ☛ Ces éléments plaident également pour une politique visant à renforcer l'attractivité de nouvelles populations et le maintien de celles déjà présentes notamment sur la ville-centre d'Épinal. A ce titre une réflexion sur les dynamiques de peuplement doit être mise en perspective avec la territorialisation des équipements.

Un renforcement des processus de paupérisation et de fragilisation sur une partie du territoire

Globalement la population de la CAE³ se caractérise par une part plus importante que la moyenne du département de jeunes, en particulier des 15-29 ans et inversement d'une population âgée (de 60 ans et plus) inférieure à la moyenne départementale. Les 15-29 ans représentent 19,3% de la population de l'agglomération (soit 15.182 jeunes adultes). Cette population est majoritairement sur-représentée sur Épinal où ils représentent 23,2% de la population. Un jeune de 15-29 ans sur deux de la CAE habite sur Épinal.

De leur côté les 60 ans et plus sont au nombre de 17.951 (soit 22,9% de la population de l'agglomération). Inversement à la population précédente, ils ne sont pas sur-représentés sur Épinal (22,9% de la population) par contre de nombreuses communes sont marquées par un pourcentage important de personnes de 60 ans et plus.

Les communes de la CAE se signalent par un pourcentage de personnes isolées supérieur à la moyenne départementale qui déjà s'avère plus important qu'au niveau régional (environ 33%). Ainsi 37,5% des ménages se composent d'une personne seule. Il s'agit un peu plus souvent de femme. Cette situation d'isolement est particulièrement développée dans les pôles urbains (pôle principal et secondaire). Épinal présente un taux important (46,5% des ménages, soit quasiment un ménage sur deux).

L'autre enjeu réside dans la plus forte présence de familles monoparentales (9,3 %, soit 1 point de plus que la moyenne départementale). De manière assez paradoxale aux représentations, ces situations de monoparentalité ne sont pas majoritairement le fait de la ville-centre et des territoires urbains.

Comme pour la population dans son ensemble, la majorité des actifs se concentrent dans les trois communes principales. Épinal, Golbey et Thaon-les-Vosges représentent ainsi plus de 60 % des actifs occupés entre 15 et 64 ans sur l'agglomération alors qu'elles pèsent 62,5 % de la population totale (soit un taux relativement proche).

³ Les statistiques mises en avant sont issues du recensement de la population de 2010.

La population active occupée entre 15 et 64 ans a tendance à se repositionner sur les communes périurbaines de l'agglomération essentiellement au dépend des communes principales et voisines d'Épinal et Golbey. La troisième commune principale Thaon-les-Vosges conserve une dynamique favorable puisqu'elle a gagné des habitants et des actifs occupés.

Ainsi, l'ensemble des 35 communes de l'agglomération autres qu'Épinal, Golbey et Thaon-les-Vosges ont gagné 513 actifs occupés en l'espace de dix ans tandis que l'ensemble Épinal et Golbey en ont perdu 490.

En 2010, la part des actifs occupés entre 15 et 64 ans (comprenant en partie des étudiants et des retraités) parmi la population de l'agglomération comprise dans la même tranche d'âge est de 61 %. Globalement, on retrouve une légère augmentation du pourcentage de personne se déclarant en recherche d'emploi entre 1999 et 2010 sur l'ensemble de l'agglomération (+ 0,6 points).

Pour les communes les plus importantes, on note une dynamique opposée entre Golbey qui voit son pourcentage de « chercheurs d'emploi » augmenter (+ 5 points), alors qu'il reste stable sur Thaon-les-Vosges. En l'espace de 10 ans, l'écart s'est réduit entre les communes avec le taux de chercheur d'emploi le plus élevé et celles avec le taux le plus faible. En effet, cet écart passe de 15,7 en 1999 à 14,2 en 2010.

Par ailleurs et concernant les données fournies par Pôle Emploi sur les demandeurs d'emploi (personnes inscrites à Pôle Emploi et non sans emploi) en fin de mois (catégories A, B et C), on constate une évolution sur les dernières années. Ainsi on est passé de 6125 demandeurs fin décembre 2012 à 6604 demandeurs fin d'année suivante, soit une augmentation de 7,8% des demandeurs sur une période d'un an. Les données datées de fin juin 2014, soulignent la poursuite de cette hausse, même si elle semble plus limitée. Le nombre de demandeurs d'emploi était de 6706 personnes.

Concernant la précarité, et à partir des données relevant de la CAF (données 2011⁴), il est fait état d'une concentration des bénéficiaires des minimas sociaux sur Épinal, sachant que sur la commune plus d'une personne sur deux est allocataire. C'est également le cas sur Uxegney et Darneuilles.

Par ailleurs 18,8% des bénéficiaires d'allocations présents sur la commune sont dépendants à 100% des minimas sociaux, ils sont 16,9% sur Châtel sur Moselle. Ces chiffres peuvent être mis en parallèle avec ceux du département où ce taux correspond à 11,3% (sur les 52.000 allocataires que comptent les Vosges en 2011).

Le revenu fiscal médian annuel par unité de consommation (UC) est également un indicateur intéressant pour mesurer le niveau de précarité d'un territoire. La moyenne du revenu médian par UC est de 19 348 € sur l'ensemble de l'agglomération. La commune qui a le revenu médian par UC le plus haut est Les Forges (22.929 €) et le plus Bas est Nomexy (15.295 €). La différence est de 7.634 €.

La problématique du logement, et notamment la vacance qui en résulte, un enjeu clé

Le logement social (au titre de l'INSEE) est inégalement réparti sur le territoire avec une prédominance sur la commune d'Épinal. Elle concentre plus de 62% des logements HLM (selon la définition de l'INSEE). Sachant que seulement 17 communes, sur les 38 que compte l'agglomération, disposent de logements HLM. La proportion de logements HLM est importante sur quelques communes à savoir Golbey (30,1%), Châtel sur Moselle (29%) et Épinal (31%)⁵.

L'Agglomération d'Épinal compte, selon le recensement de la population de 2011, 39 760 logements qui se décomposent en 35 669 résidences principales (logements effectivement occupés à ce titre), 610 résidences secondaires ou logements occasionnels et 3 480 logements vacants, soit près de 9 % du parc sur l'ensemble de l'agglomération.

⁴ Les données CAF ne tiennent compte des communes de la CAE comptant plus de 100 allocataires donc 19 communes sur les 38 de la CAE.

⁵ Données recensement de la population 2010 / données 2014-2015.

La commune d'Épinal compte 18 252 logements, pour 15 947 résidences principales (logements effectivement occupés à ce titre), 236 résidences secondaires, et 2 069 logements vacants, soit plus de 11 % du parc. Cette vacance était déjà supérieure à 10 % en 2006 (1 850 vacants sur un total de 17 882 logements)⁶.

Pour la commune de Golbey située en périphérie Nord d'Épinal, nous comptons 4 162 logements, pour 3 814 résidences principales (logements effectivement occupés à ce titre), 17 résidences secondaires, et 331 logements vacants, soit environ 8 % du parc. A noter que plus de 500 nouveaux logements sont apparus sur la commune de Golbey entre 2006 et 2011, soit une extension du parc de près de 14 %, sans que la totalité des logements contenus dans les derniers programmes ne soit encore comptabilisée dans les chiffres de l'INSEE. Dans le même temps, la vacance a doublé passant d'environ 4 % à 8 %.

Au regard des chiffres présentés, la commune d'Épinal loge 45 % des ménages de la CAE et concentre 59 % de la vacance, toutefois elle rassemble également 59 % des emplois proposés par le territoire.

Mais si on observe l'évolution de la vacance de logements entre 2006 et 2011, celle-ci a progressé de près de 56 % sur l'ensemble des communes de la CAE, hors Épinal où elle n'a augmenté « que » de 12 %. La vacance est donc bien un phénomène qui se développe et touche tout le territoire.

En termes d'enjeux...

- ☛ Cette évolution pose la question de la pérennisation de tous les investissements immobiliers opérés sur le territoire. Qu'ils soient effectués par un particulier (investissement locatif ou acquisition de la résidence principale du ménage) ou dans le cadre de la mobilisation de moyens publics décidée pour répondre à une problématique identifiée que cette dernière concerne le territoire dans son ensemble ou un périmètre plus restreint, comme dans le cas présent.
- ☛ Aussi, alors que les communes d'Épinal et de Golbey constituaient à elles seules la Communauté d'Agglomération d'Épinal jusqu'au 31 décembre 2012, la stratégie et les équilibres défendus en matière d'habitat n'apparaissent pas de manière évidente.
- ☛ La réflexion menée au titre du contrat ville vise notamment, en lien avec d'autres, à ajuster les politiques menées en faveur du logement, notamment des plus fragiles⁷. Dans cet esprit, et au regard du contexte d'un marché du logement extrêmement détendu, la multiplication d'opérations simplement « opportunistes », pour l'équilibre desquelles chaque maître d'ouvrage va devoir chercher des ménages occupants, quitte à « vider » des programmes réalisés quelques années auparavant, ne saurait constituer la seule stratégie. Aussi, l'approche des besoins et donc l'analyse de la demande, tant en volume qu'en structure, apparaît indispensable.

A l'observation de la baisse régulière de la population de la ville centre depuis 1975 et de l'absence d'évolution depuis 1990 pour l'ensemble de la CAE, le phénomène de desserrement des ménages a été le vecteur principal de l'évolution des besoins en nouveaux logements au cours des dernières années. Cependant, la taille moyenne des ménages est aujourd'hui inférieure à 2 sur Épinal (2,1 sur le CAE). De plus la population est vieillissante. Aussi au vu de cette situation, l'impact du desserrement des ménages pèsera de moins en moins sur les besoins en logements. Car, sans surprise, cette absence de dynamique démographique ralentit l'évolution du nombre de ménages, qui ne progresse depuis 2006 qu'au rythme moyen d'environ 23 ménages par an sur Épinal, pour une commune qui en compte presque 16 000.

⁶ Données issues du porter à connaissance de la DDT des Vosges, source utilisée : INSEE.

⁷ Ces constats ont été pointés dans le Porter A Connaissance (PAC) produit dans le cadre de la réalisation du Programme Local de l'Habitat en cours d'élaboration et sont à l'origine de réajustements des objectifs portés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Schéma de Cohérence Territoriale établi par le Syndicat Mixte des Vosges Centrales, approuvé en décembre 2007 sur la base de projections de gains de population surestimées.

A l'échelle de la CAE, l'évolution moyenne annuelle du nombre de ménages reste également extrêmement modeste ; environ 260 ménages / an entre 2006 et 2011 (source INSEE). Alors que, dans le même temps, le rythme de développement de l'offre en logements a été de 410 logements / an. En conséquence, près d'un tiers de la construction alimente la vacance.

Comme vu précédemment, l'augmentation de la vacance témoigne certainement d'une désaffectation de l'offre existante sur la commune d'Épinal, mais également sur les autres communes, mais est aussi liée au développement d'une offre nouvelle très soutenue dans les nombreuses extensions urbaines qui ont été opérées en périphérie.

De plus, en l'absence d'une réelle dynamique démographique sur l'ensemble de l'agglomération, les investissements décidés, qui passent par une occupation pérenne des logements créés, accentuent la course à la quête d'habitants. Quête qui est d'ailleurs souvent à l'origine de la définition de ces vastes programmes immobiliers.

Ainsi, cette mauvaise régulation finit par exacerber les rivalités communales. Elle dessert la communauté. Aussi, de toute évidence au vu de l'importance du phénomène de périurbanisation qui s'observe, l'inadaptation de l'offre en logements doit s'entendre de manière large et intégrer, en plus des considérations habituelles et communes autour de la typologie, de la qualité du logement (en particulier de sa performance énergétique), des questionnements sur le coût global supporté par l'occupant du fait du choix de son lieu de résidence et de ses capacités financières réelles.

Cette réflexion, qui intègre donc nécessairement la fiscalité et les coûts de déplacement, établit un lien évident entre les interventions à engager et à soutenir pour réhabiliter ou requalifier les espaces bâtis et la maîtrise du développement d'une offre nouvelle en périphérie.

En termes d'enjeux...

- ☛ Seule cette approche globale pourra permettre de fonder une véritable et vertueuse politique en faveur de l'agglomération. A défaut, les moyens mobilisés, même massivement, pour corriger les situations particulières au sein des périmètres identifiés au titre de la Politique de la Ville, risquent fort de faire glisser le problème sur d'autres territoires.

3.2. Les quartiers d'intervention au titre du Contrat de Ville

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 qui définit les Contrats de Ville, précise également les nouveaux territoires d'interventions sachant que la mise en place des Contrats de Ville signe la fin des zonages antérieurs (ZUS, ZRU et CUCS).

Trois territoires distincts structurent dorénavant l'action publique.

- **Les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV)** règlementaires bénéficieront des crédits spécifiques liés à la Politique de la Ville (programme 147), de la mobilisation du droit commun (État-collectivités) et de tous les avantages automatiquement associés à ce statut. Parmi ces quartiers prioritaires, le Conseil d'Administration de l'ANRU a retenu 200 quartiers qui bénéficieront du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) au titre de « projets d'intérêt national ». D'autres quartiers, à hauteur de 200 également, feront l'objet d'opération d'intérêt régional, inscrits dans le cadre des CPER.
- **Le territoire « vécu »** ne fait pas l'objet de péri métrage précis. Ce territoire fait référence aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, zones d'activités, etc.). Il est défini à partir de l'identification des institutions que les habitants fréquentent au quotidien, des infrastructures et équipements auxquels ils ont recours, des associations où ils œuvrent ou qui agissent en leur direction, et plus largement des politiques publiques dont ils sont

bénéficiaires. Certaines opérations de renouvellement urbain pourront se situer sur le territoire vécu si la requalification est nécessaire.

- **Les quartiers de veille active** : Le territoire de veille active est un territoire anciennement en Politique de la Ville et ne bénéficiant plus d'une intervention avec la nouvelle géographie prioritaire, mais identifié comme rencontrant des difficultés. L'inscription en territoire de veille lui permet de disposer d'une mobilisation renforcée du droit commun, de profiter de l'ingénierie territoriale et du maintien, sous condition, de certains dispositifs (adultes-relais, Programme de Réussite Educative).

3.2.1. Les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

Les quartiers retenus comme prioritaires sur l'agglomération d'Épinal sont au nombre de trois.

Deux sont situés sur la Ville d'Épinal :

- Le quartier de Bitola, comptant 1.360 habitants⁸, soit 4,1% des habitants de la commune.
- Le quartier du Plateau de la Justice, comptant 3.610 habitants, soit 11% des habitants de la commune.

Un est situé sur la commune de Golbey :

- Le quartier du Haut du Gras, comptant 1.155 habitants, soit 14% des habitants de la commune.

Au total les habitants de ces quartiers représentent 6.125 personnes soit 7,8% des habitants de l'agglomération et 15 % des habitants des deux communes de Golbey et Épinal.

La présentation détaillée de ces quartiers et des enjeux qui en résultent est développée sur la partie suivante. Les noms des rues des quartiers prioritaires sont présentés en annexe 1.

3.2.2. Les quartiers de veille active

Les quartiers proposés au titre de la veille active sont ceux du Saut le Cerf et de la Vierge.

Le quartier de la Vierge

1. Présentation des caractéristiques et de l'existant⁹

Situation géographique

Le quartier de la Vierge est situé au Nord/est de la commune d'Épinal, rive droite de la Moselle et distant de 4 km du centre-ville. Le quartier a été classé en zone urbaine sensible et a bénéficié d'un programme de renouvellement urbain dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale Épinal / Golbey / Chantraine.

Caractéristiques socio-démographiques

Selon le recensement de l'INSEE (données révisées en 2011), la population du quartier s'élève à 1 688 personnes dans le périmètre ZUS. En 2011, le nombre de logements de l'Office Public de l'Habitat s'élève à 665 dont 227 en logements individuels et 388 en logements collectifs.

L'habitat social a connu une forte évolution sur la période récente.

⁸ Le nombre d'habitants présenté ici a été transmis par le CGET – Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, suite à la validation des périmètres. Il s'agit de la population sur le périmètre retenu selon les données du recensement de la population de 2010 .

⁹ Une partie des données présentées ci-dessous sont issues de la fiche d'identité 2012 issue du projet social du Centre social, les autres résultent d'une contribution du service Pôle Développement Urbain de la Ville d'Épinal.

- En 2007, 847 logements au total dont 595 en habitat collectif (70,35 %) et 252 en habitat individuel (29,65 %).
- En 2011, 665 logements au total dont 388 en habitat collectif (58,4 %) et 277 en habitat individuel (41,6 %).

Le nombre de foyers logés sur le quartier par l'Office Public de l'Habitat s'élève à 638, soit 13,8 % de l'ensemble des secteurs de l'OPH. On dénombre 590 familles françaises et 48 familles d'origines étrangères.

En 2011, le nombre de foyers allocataires bénéficiant des minima sociaux représente 43 % des 754 foyers allocataires, (33 % en 2007 avec l'allocation parent isolé et RMI). Sur l'ensemble de la commune, le taux est de 29,5 %.

Les équipements existants ...

... dans le domaine sportif

- ✓ Un petit gymnase
- ✓ Un bassin d'été
- ✓ Le complexe sportif de Soba
- ✓ Le Spinaparc
- ✓ Un terrain de foot

... dans le domaine socio-éducatif

- ✓ CMPP : Centre Médico Psycho Pédagogique
- ✓ L'École de la 2^{ème} Chance
- ✓ Le « Pôle mobilisation » de l'AVSEA
- ✓ Le C.N.F.P.T. : Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- ✓ Le service de Prévention géré par l'association Jeunesse et Culture avec le soutien de la Commune d'Épinal : présence de 2 éducateurs sur le quartier.
- ✓ La présence de médiateurs de la Ville et de l'Office Public de l'Habitat (OPH).

Le relais de quartier Vierge / Champ du Pin, installé à l'initiative de la Ville et de l'OPH, est une structure d'accueil de divers publics en difficulté avec un rôle de réinsertion, notamment par des travaux concrets (entretien, remise en peinture...).

La vie associative

- ✓ L'Association des Habitants du Grand Champs de Mars et Périphérie, cogestion du Centre Social, animation de la vie du quartier, organisation de manifestations, participation des habitants en lien avec le Comité d'Intérêt de Quartier.
- ✓ L'association « Carrefour Notre Dame aux Chênes » située dans la salle paroissiale à la Quarante Semaine regroupe un club de retraités, une bibliothèque pour tous, participe à la fête de Saint Nicolas, organise des soirées repas et soirées des anciens, des vide-greniers et marchés de Noël.
- ✓ Les Amis de l'école de Gaston Rimey organisent les fêtes d'école et apportent leur soutien financier aux activités éducatives de l'école.

Les services de proximité

- ✓ Une antenne de proximité de l'OPH située au 57 rue Jules Méline assure l'accueil des locataires, le suivi technique, le suivi social, la médiation.
- ✓ Des permanences au sein du Centre Social pour la consultation des nourrissons de la PMI, permanence CPAM, charte locale d'insertion, service social du Conseil Général.
- ✓ Un service de transport urbain.

Les commerces et activités économiques

- ✓ Les commerces de proximité : une épicerie tabac-presse. Les autres commerces sont actuellement fermés (boulangerie, snack restauration rapide et un bar).
- ✓ Présence d'une caserne militaire abritant le régiment du 1^{er} RT (1 200 personnes).
- ✓ En périphérie : un coiffeur, tabac-journaux, laverie, bar, imprimerie, usine.

2. Identification des enjeux pour le quartier de la Vierge

Le quartier de la Vierge a été rénové dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine qui sera achevé fin 2015.

Le renouvellement de l'habitat, élément central du changement du quartier a été accompagné par un aménagement des espaces publics et une amélioration du cadre de vie autour de trois axes :

- ✓ Mieux relier le quartier à la ville.
- ✓ Remettre le quartier à niveau en termes d'équipements publics et commerciaux.
- ✓ Préserver les liens sociaux, améliorer le cadre de vie quotidien et favoriser l'accueil de nouvelles familles sur le quartier.

Les points forts du projet :

- La démolition de 292 logements et la construction de 150 nouveaux logements OPH et de 53 logements privés (petites unités de logements avec accès privatifs, terrasses et balcons, environnement paysager).
- La réhabilitation de 278 logements (qualité des entrées et des cages d'escaliers, réfection des cuisines et salles de bains, changement des menuiseries extérieures, économies d'énergie...).
- Le désenclavement du quartier avec la création d'une liaison routière et le transfert de la RD42.
- Le renforcement des commerces de proximité : installation d'une structure commerciale privée, la requalification de la rue Maréchal Victor doit valoriser les activités commerciales existantes.
- La recomposition urbaine et paysagère des îlots « Méline » et « Schwab ».
- L'extension du Centre Social et la création d'une salle multi-activités au sein d'un nouveau bâtiment rue du 4^{ème} Chasseur.
- La requalification des espaces publics du centre du quartier reliant les commerces et les équipements.
- La qualité de la gestion urbaine et sociale de proximité.

Pour autant c'est un quartier encore fragile qui nécessite un accompagnement social et urbain spécifique. Ainsi l'ensemble de ces aspects nécessite une attention soutenue dans le cadre de la fonction de veille active. Celle-ci devra s'appuyer sur le partenariat et la concertation instaurés dans le cadre du Collectif de quartier avec l'Association des habitants, le CIQ, le Centre social, Épinal Habitat et les acteurs de l'agglomération, de la Ville et du quartier.

Le développement à venir de ce quartier a été réfléchi dans le cadre Plan Stratégique Local post-PRU qui a mis l'accent sur la vocation résidentielle de ce quartier à consolider avec l'objectif suivant : faire de ce quartier un quartier d'habitat social valorisé, un quartier résidentiel où il fait bon vivre.

Dans cette perspective, il s'agit de maintenir la qualité des espaces résidentiels et publics aménagés dans le cadre du PRU au travers d'une Gestion Urbaine et Sociale de Proximité associant les différents acteurs de terrain.

Elle devra poursuivre les objectifs de la convention signée en février 2014, à savoir :

- . L'organisation et la coordination des services de proximité
- . La propreté et le bon entretien des espaces,
- . La gestion des ordures ménagères,

- . La présence, l'accueil, le gardiennage, la médiation et la tranquillité publique
- . Favoriser l'implication des habitants.

Ainsi la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité doit concourir à garantir l'attractivité de ce quartier suite à l'importante rénovation urbaine dont il a fait l'objet.

La démarche bilan action engagée en fin de PRU en lien avec les habitants du quartier a attiré l'attention sur des problématiques de développement du quartier qui nécessitent une vigilance particulière et un accompagnement dans le cadre d'une Gestion Urbaine et Sociale de Proximité renforcée :

- **La consolidation du lien social au travers des équipements et des services de proximité**

Le PRU a mobilisé des investissements importants pour l'aménagement des espaces et des équipements publics devant favoriser le lien social : Place Luc Escande – Espace Robert Lang - Parc Méline - Accueil Petite Enfance et Espace jeunes au Centre social – Rénovation des écoles ...

Il est important de veiller à l'appropriation de ces espaces et équipements par les habitants du quartier et aux possibilités qu'ils offrent pour accueillir des personnes extérieures au quartier.

Pour cela, les structures de gestion et d'animation de ces lieux doivent être soutenues, en particulier au niveau du Centre social (projet social quadriennal – postes d'animation sociale).

Et la participation des habitants doit être encouragée comme, par exemple, dans le cadre de l'action spécifique qui a été conduite sur le Parc Méline grâce au Prix ANRU pour en faciliter la gestion et en améliorer les usages : Après avoir échangé avec les habitants sur l'utilisation de ce parc lors d'une marche participative, des aménagements adaptatifs ont été réalisés. Et pour impliquer les habitants et les usagers de ce parc afin que ce lieu soit un vecteur du « bien vivre ensemble » dans le quartier, une charte d'utilisation de cet espace vert partagé a été définie et sera déclinée sur des panneaux pédagogiques.

Un commerce de proximité multiservices a été implanté sur le quartier dans le cadre du PRU.

Par ailleurs des commerces et services ont fermé (Bar PMU, Boulangerie, Pharmacie...), en raison de la petitesse du quartier et des faibles revenus de ses habitants. Il est important de suivre et d'accompagner les commerces et services de proximité au sein du quartier qui contribuent à la qualité du cadre de vie quotidien des habitants et jouent également un rôle important pour favoriser le lien social entre les habitants.

- **Le confortement de la mixité sociale**

Le PRU a apporté une plus grande diversification de l'habitat dans ce quartier. Cette diversification du bâti ne suffit pas à garantir une mixité sociale harmonieuse, d'autant que ce quartier accueille des populations en grande difficulté.

Au niveau des logements privés, le suivi des opérations réalisées par la Foncière Logement, du projet de reconversion de l'église et de la commercialisation des parcelles destinées à accueillir des opérations de promotion immobilière doit être maintenu.

Au niveau des logements sociaux de l'OPHAE, une attention particulière doit être portée sur l'immeuble ancien rue Méline et son évolution, et le PSL préconise des adaptations des logements au vieillissement de la population.

Un suivi spécifique de l'occupation et du peuplement des immeubles sociaux sur ce quartier est nécessaire et doit se traduire par des actions partenariales à mettre en place au niveau social quand cela s'avère nécessaire.

- **L'image du quartier, à valoriser au travers de ses atouts, et à consolider par rapport aux mutations en cours**

Le PRU a transformé ce quartier mais son image reste négative. Les parcelles réservées à des opérations de promoteurs privés ne trouvent pas preneurs, les offres de ventes ou de mises en

location des logements existants également. Il est nécessaire d'assurer la promotion de ce quartier pour attirer des opérateurs privés et de nouveaux habitants.

Il est important de valoriser ce quartier vis-à-vis de l'extérieur au travers de ses atouts : c'est un quartier rénové avec des résidences de qualité, c'est un quartier « vert » proche de la forêt et en bord de Moselle. Par ailleurs, il faut lutter contre les friches potentielles présentes au centre du quartier (Boulangerie fermée, Eglise, ancien Kiosque Tabac presse en vente).

Le quartier du Saut Le Cerf

1. Présentation des caractéristiques et de l'existant

Situation géographique

Situé au Nord-Est de la ville d'Épinal, le quartier du Saut-le-Cerf / ZAC bénéficie d'un accès direct depuis la voie rapide qui relie NANCY – MULHOUSE.

Trois lignes de bus de ville circulent sur le quartier Saut-le-Cerf / ZAC.

Au Saut-le-Cerf, le développement a été marqué par l'émergence de nouvelles zones d'activités (zone de la Voivre, parc économique du Saut-le-Cerf) favorisé par la création d'une nouvelle voie de contournement à l'Est de l'agglomération.

Les caractéristiques socio-démographiques

Le Saut-le-Cerf compte 4 153 personnes, soit 12,4 % de la population spinalienne. 1 902 personnes résident au niveau de la ZAC.

30 % de la population vit avec le RSA (dont ¾ du RSA socle).

La population étrangère s'élève à 7,7 % de population (469 personnes). La population immigrée représente 11,5 % de la population (696 personnes).

Le quartier compte 2 466 logements et plusieurs foyers d'accueil. Au total on recense 795 logements OPH sur le Saut-le-Cerf répartis en 13,08 % d'individuels (104) et 86,92 % de collectifs (691).

Au Saut-le-Cerf, sur le secteur Aulnes Cendrillon, 1 ménage sur 3 vit en habitat collectif et 2 ménages sur 3 en habitat individuel. Sur le secteur Allende, 2 ménages sur 3 vivent en habitat collectif et 1 ménage sur 3 en habitat individuel.

Au niveau de la ZAC : 9 ménages sur 10 vivent en habitat collectif et – de 1 ménage sur 10 vit en habitat individuel.

Sur le quartier, 3 ménages sur 10 sont sans voiture et sur la ZAC en particulier, 1 ménage sur 2.

L'existant en terme ...

... d'établissements scolaires

- ✓ Les écoles maternelles : L'école Rossignol accueille 97 élèves. L'école Pergaud accueille 135 élèves.
- ✓ Les écoles primaires : L'école du Saut-le-Cerf accueille 130 élèves. L'école Pergaud accueille 202 élèves.
- ✓ Les autres établissements scolaires : L'E.N.S.T.I.B. (Ecole Nationale Supérieure des Technologies du Bois) compte environ 400 étudiants issus de toute la France et de l'étranger. La Faculté du Sport (antenne spinalienne de la faculté du Sport de Nancy) regroupe 90 étudiants. L'E.R.E.A. (Etablissement Régional d'Enseignement Adapté) accueille (avec internat si besoin) des collégiens de la 6^{ème} à la 3^{ème} en S.E.G.P.A. (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) et propose également des formations de C.A.P. S'y trouve également l'I.M.E. Clair Matin (Institut Médico-Educatif).

... d'équipements

- ✓ Parcs : arboretum, bois de la Voivre, terrain de convivialité, jardin partagé.
- ✓ Equipements sportifs : piscine (bassin Olympique Roger Goujon), golf, stade de foot de la Voivre.

2. Identification des enjeux pour le quartier du Saut le Cerf

Au Saut-le-Cerf, le développement a été marqué par l'émergence de nouvelles zones d'activités (zone de la Voivre, parc économique du Saut-le-Cerf) favorisé par la création d'une nouvelle voie de contournement à l'Est de l'agglomération. Ce développement enclenché dans les années 1990 a permis de constituer la plus grande zone de chalandise, en population et superficie, de la circonscription de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Épinal. Le quartier du Saut-le-Cerf est devenu ainsi un pôle d'attraction pour l'extérieur. Le développement du secteur commercial s'est accompagné du développement de services (centre de tri postal, polyclinique, maternité, Caisse d'Allocations Familiales, Archives Départementales, ANPE, Pôle Emploi...).

Tout contribue à donner au quartier une image de vitalité et de dynamisme, image à nuancer par les troubles de la circulation, que la densité des véhicules génère parfois.

Pour autant le Saut-le-Cerf ne constitue pas une entité. La séparation entre les différentes parties est matérialisée par la barrière urbaine que constitue la Route de Jeuxy. Ces problèmes urbains renforcent les situations d'isolements individuels et constituent un frein aux relations sociales. Ils sont accrus par l'arrivée de nouvelles populations qui ne disposent pas de « racines » sur le quartier et ne partagent pas une histoire collective permettant de forger un esprit de quartier suffisamment fort.

Ce quartier qui jouxte celui du Plateau de la Justice, inscrit en quartier prioritaire, nécessite une attention particulière en termes de lien social dans le cadre de son inscription en territoire de veille active.

3.2.3. Les territoires vécus

Les tableaux ci-dessous rendent compte pour chacun des quartiers prioritaires des équipements et structures relevant du territoire vécu. Ce recensement n'est pas exhaustif. Cette liste pourra faire l'objet, si nécessaire, d'un avenant annuel.

Les cartes présentées ci-après permettent de visualiser le territoire vécu.

Le territoire vécu du Quartier de Bitola / Épinal



Le trait rouge/jaune délimite le quartier prioritaire et la partie en grisé met en avant le territoire vécu.

Nom de la structure	Adresse
ASSOCIATIONS SANITAIRES ET SOCIALES BITOLA	
Association des Habitants du Champ du Pin - Champbeauvert	24 rue Jacquard
Centre social de Bitola	24 rue Jacquard
Comité d'Intérêt de Quartier	24 rue Jacquard
Les Amis des Charmilles	9B rue Ponscarne
ASSOCIATIONS SPORTIVES	
A.S. Badminton Golbey	44bis rue de Remiremont
Société d'Escrime Spinalienne	Halle des Sports - 53 route de Remiremont
Stade Athlétique Spalien Volley Ball	Le St Claude - 30 route de Remiremont
ASSOCIATIONS CULTURELLES	
Les Amis de la Nature	11 rue du Passeur
Les Grognards (chez Christian CHARTIER)	17 rue Champbeauvert
Equipements Sportifs	
Bassin d'été de Bitola	Rue Jacquard
Halle des Sports	51 route de Remiremont
Terrain multisports de Bitola	Rue Jacquard
Complexe sportif Viviani	75bis route de Remiremont
Etablissements scolaires	
Ecole maternelle et primaire Loge Blanche	9 rue Fusillés de la Résistance
Ecole élémentaire Champbeauvert	7 rue de Bénaveau
Ecole maternelle Champbeauvert	24 rue des Tisserands
Lycée Isabelle VIVIANI	75 route de Remiremont

Le territoire vécu du Quartier du Plateau de la Justice / Épinal¹⁰

Nom de l'association	Adresse
ASSOCIATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	
ADIE Association pour le Droit à l'Initiative Economique	Maison de l'Emploi - 1 place d'Avrinsart
ADPEP 88	1 place d'Avrinsart
A MA ZONE	39 avenue Kennedy
AFMTELETHON Vosges	1 place d'Avrinsart
Association des Habitants du Plateau de la Justice	2 avenue Henri Sellier
Amicale du Cœur Centre hospitalier Emile DURKHEIM	3 avenue Robert Schumann -
Agir Tous pour la Dignité - A.T.D. Quart Monde	2 rue Jacques Prévert
Association Vosgienne des Parents et Amis des Déficiants Auditifs AVPADA	Tour T. 2 - 1 Place d'Avrinsart
AUD 88 Association Ultime Défense des Vosges	4 avenue des Provinces
Centre Social Denise LOUIS	2 avenue Henri Sellier
Comité d'Intérêt de Quartier Justice	49 rue des Epinettes
Confédération Nationale du Logement - CNL 88	1 place d'Avrinsart
Confédération Syndicale des Familles C.S.F.	1 place d'Avrinsart
Conférence Saint Vincent de Paul - Eglise Saint Paul	2 place d'Avrinsart
EGEE	Maison de l'Emploi - 1 place d'Avrinsart
Jeunesse et Cultures	3 place d'Avrinsart
La Flamme	71 avenue Kennedy
Mission Locale	Maison de l'Emploi - 1 place d'Avrinsart
Régie des Quartiers	2 avenue Kennedy
SESSAD Service d'Education et Soins Spécialisés A Domicile	1 place d'Avrinsart
UNICEF	1 place d'Avrinsart
Université Populaire des Parents	Centre social Denise Louis - Maison du Parc
Centre Léo Lagrange	6 rue Salvador Allende
CIQ Saut le Cerf	9 rue Prévert
Collectif des Rapatriés des Vosges	17 rue Yvan Sibille
ASSOCIATIONS SPORTIVES	
Académie Olympique Sports	5 rue des Pâquerettes
AS Golf Épinal	BP 239 88000 EPINAL
Association JADE	2 avenue Henri Sellier
CAPS Aquagym Épinal	8 rue de Nancy
Galaxy Gym	Gymnase des Provinces
Bowling Club Vosgien Golbey	3 rue de la Baudenotte
Cercle des Nageurs d'Épinal	Piscine Olympique - Rue Lamartine
Echiquier Spinalien	96 avenue Salvador Allende
Entente Sportive Spinalienne RESDA	12 rue Jacques Prévert
Golf Club des Images d'Épinal	rue Philippe Seguin - BP 239
Route d'Archettes	3 rue Perce Neige

¹⁰ Une partie de ce territoire est située sur le territoire de veille active du Saut Le Cerf.

ASSOCIATIONS CULTURELLES

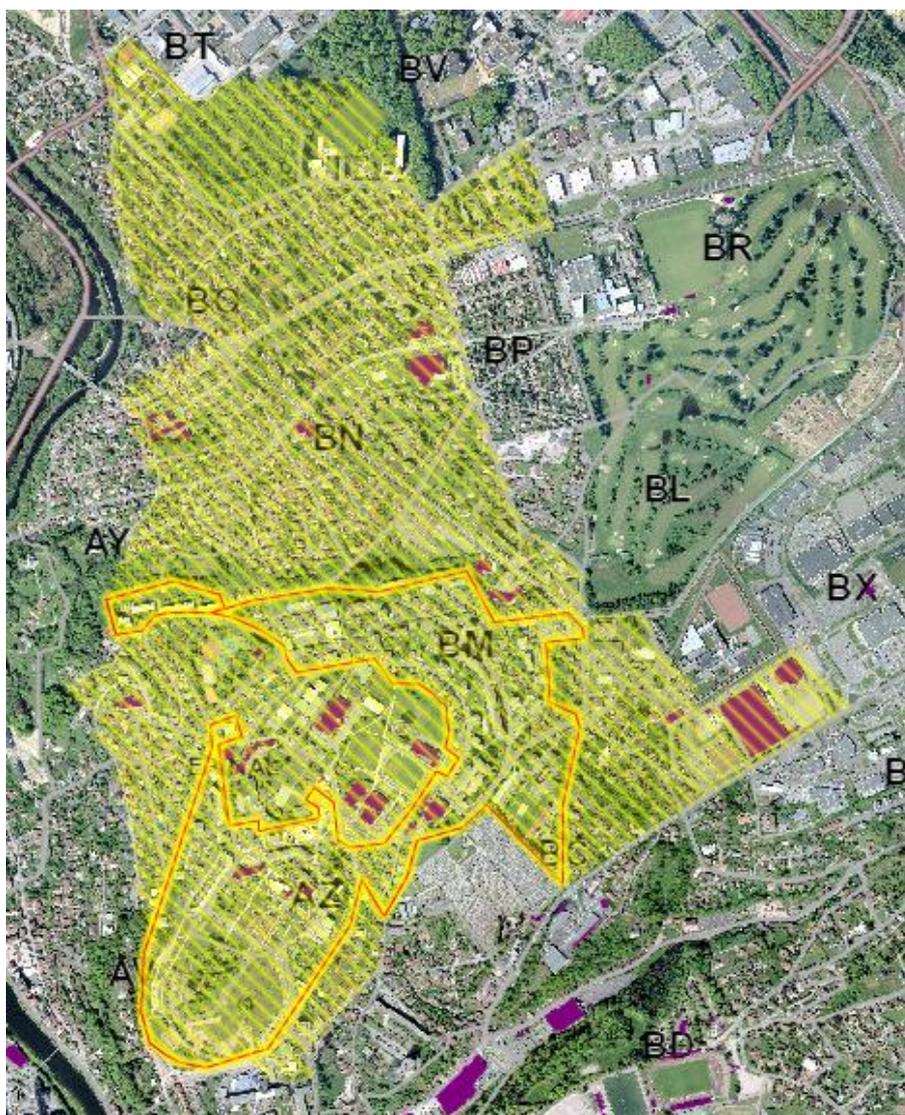
Association Franco Italienne des Vosges	1 place d'Avrinsart
Club Noir et Couleur	4 avenue Kennedy
EpiDansurlaZic	2 avenue des Provinces
Le Cabinet Curieux	12 Allée des Cèdres
Les Pinaudrès	Maison du Folklore - 7 allée des Cèdres
Scrabble Épinal	Centre Social Denise Louis - Maison du Parc - 2 avenue Henri Sellier
Association des Elèves de l'ENSTIB	26 rue Philippe Seguin
Entr'Actes	7 avenue Léon Blum
Pl'Asso Jeux	6 rue Salvador Allende

Equipements Sportifs

Bassin d'été du Plateau de la Justice	Avenue Kennedy
Piscine IRIS	Rue Charles Perrault
Gymnase Perrault	Rue Charles Perrault
Gymnase Provinces	Avenue des Provinces
Gymnase St Exupéry	Rue Charles Perrault
Gymnase IUFM	Rue Charles Perrault
complexe parc sportif	Rue Charles Perrault
DOJO	Rue Charles Perrault
Terrains de tennis (couverts, terre battue, plein air)	Rue du Haut des Etages - Plateau de la Justice
Piscine Olympique	25 rue Alphonse Lamartine
Terrain de Golf	rue Philippe Seguin
Stade de foot de la Voivre	

Etablissements scolaires

Groupe scolaire Pergaud (maternelle + primaire)	12 Avenue Léon Blum
Ecole maternelle Epinettes - Jean Macé - site Jean Macé	17 rue Charles Perrault
Ecole maternelle Epinettes - Jean Macé - site Epinettes	Allée des Tamaris
Ecole Elémentaire Jean Macé	15 rue Charles Perrault
Lycée Pierre Mendès France	2 rue Haut des Etages
Collège Saint Exupéry	14 rue Charles Perrault
Ecole élémentaire St le Cerf	4 rue du Couarail
Ecole maternelle Rossignol	2 avenue Léon Blum
Groupe scolaire Pergaud (maternelle + primaire)	12 Avenue Léon Blum
Faculté du Sport	2 Av Pierre Blanck
E.R.E.A.	38 rue Louis Blériot
I.M.E. Clair Matin	Rue de la Voivre
ENSTIB	Cs 60036 27 rue du Merle Blanck



Le trait rouge/jaune délimite le quartier prioritaire et la partie en grisé met en avant le territoire vécu.

Le territoire vécu du Quartier du Haut du Gras / Golbey

Nom de l'association	Adresse
ASSOCIATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	
AFPA	2 Route des Forges
Amicale des commerçants et Artisans de golbey	L'Aristochien - 46 rue d'Épinal
Association Syndicale des Familles	12 rue René Fonck - Bât Lierres
Banque Alimentaire des Vosges	1 rue de l'Ecluse
Centre Social Louise Michel	1 rue Louis Blériot
Centre Social Louise Michel - Association des Habitants	1 rue Louis Blériot
Donneurs de sang	16 Bis rue de Domèvre
Eclaireuses Eclaireurs de France	8 rue des Chaudronniers
Entre Nous	33C rue d'Épinal
Légion Vosgienne	23 rue de la Louvroie
Les Amis de l'Espoir	6 rue du Pré Vitoux
Saint Vincent de Paul	26 rue Henri Nicolas
34ème Section de la FNSO	2 rue Alexandre DUMAS

ASSOCIATIONS SPORTIVES

ASG Tennis	La Haye le Doyen
A.S. NOMEXY Football	12 impasse des Marronniers
Association Sportive Handisport Golbey-Épinal	45 rue du Fort
Athlétique Club Golbéen	25 rue G. Clémenceau
Bill Haley Club 88	6 rue Eugène Lutherer
Entente Sportive Golbey	stade de la Haye du Doyen
Forme et Détente	19 rue Arthur Rimbaud
Gymnastique Entretien pour Adultes	4 rue Jean Jacques Rousseau
GESN Canoë-kayak	2 rue des Acacias
GET Vosges	16 avenue de la Fontenelle
Les Amis de Velocio	9 Hameau de la Forêt
Société de Tir	BP 50136
Comité des Vosges de Volley Ball	21 rue de la Moselle

ASSOCIATIONS CULTURELLES

Anciens Cavaliers	32 rue Thiers
Confrérie des Beignets râpés de Golbey	5 rue Jean Mermoz
Comité des Fêtes	6 rue de Lorraine
Golbey Animation	2 rue Jean Bossu
Jeunesse Musicale de France	rue Alexandre Dumas
Les Coulisses du Spectacle	56A rue de Lorraine
Les Vosges Napoléoniennes	37 rue de la Forêt
Orchestre d'Harmonie de Golbey	3BIS rue de la Plaine
Orchestre de l'Harmonie Municipale	54B rue de Lorraine

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Ecole maternelle de la Louvroie	5 rue Louis Blériot
Ecole maternelle "Les Bosquets"	rue des Bosquets
Ecole primaire Jean de la Fontaine	rue des Cigognes
Collège Louis Armand	4 rue Louis Armand



Le trait rouge délimite le quartier prioritaire et la partie en grisé met en avant le territoire vécu.

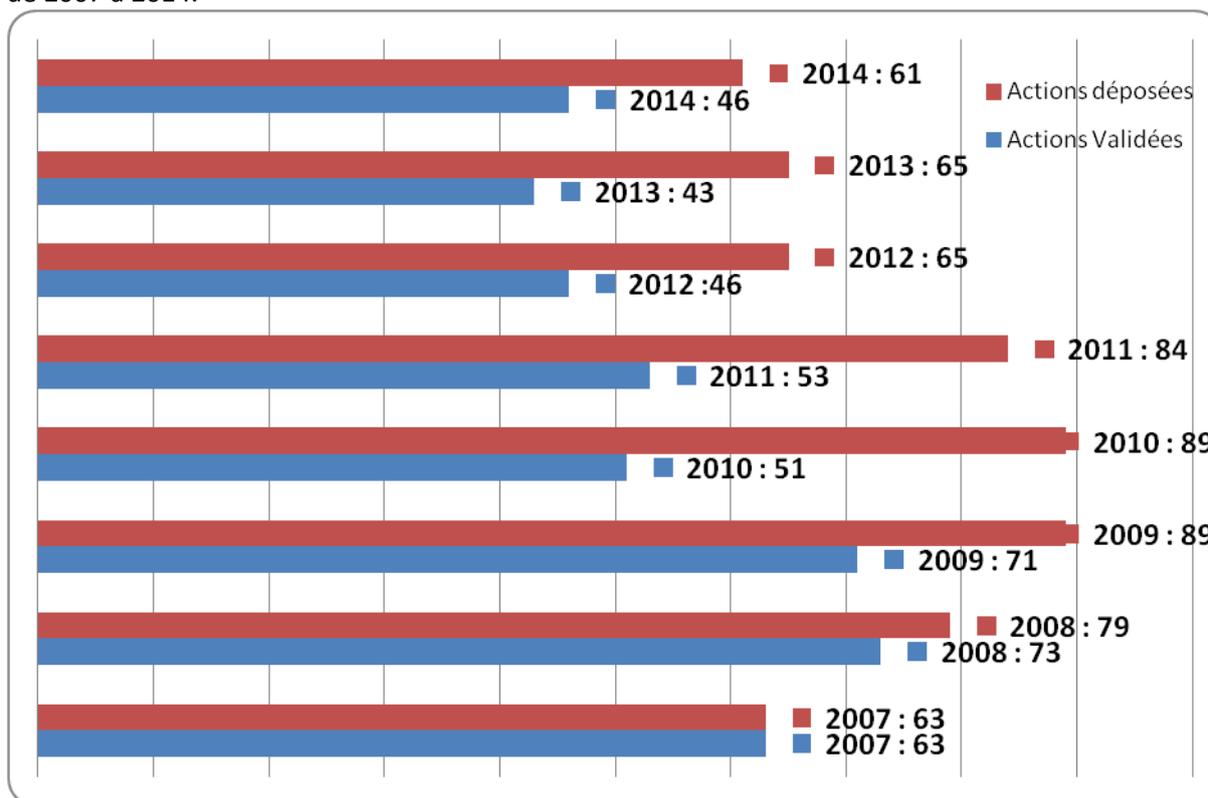
4. Bilan des actions menées antérieurement en faveur des territoires en Politique de la Ville

4.1. Bilan des actions co-financées FASILD 2007/ACSé de 2008 à 2014 menées au titre du CUCS

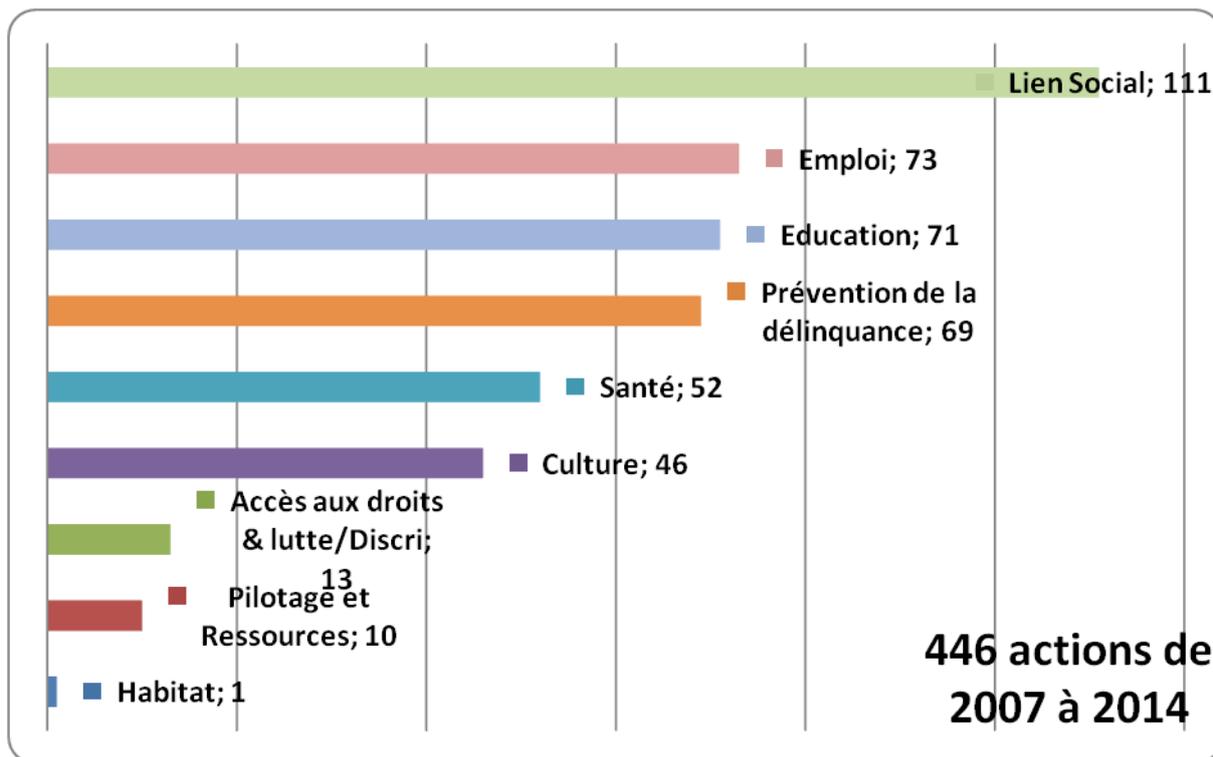
L'enveloppe globale FASILD/ACSé s'est élevée à 2.679.138,00 € sur huit années. Le tableau ci-dessous rend compte par année des crédits FASILD/ACSE relatif à la programmation Politique de la Ville.

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
453 808 €	428 804 €	450 002 €	362 405 €	305 109 €	251 000 €	214 000 €	214 000 €

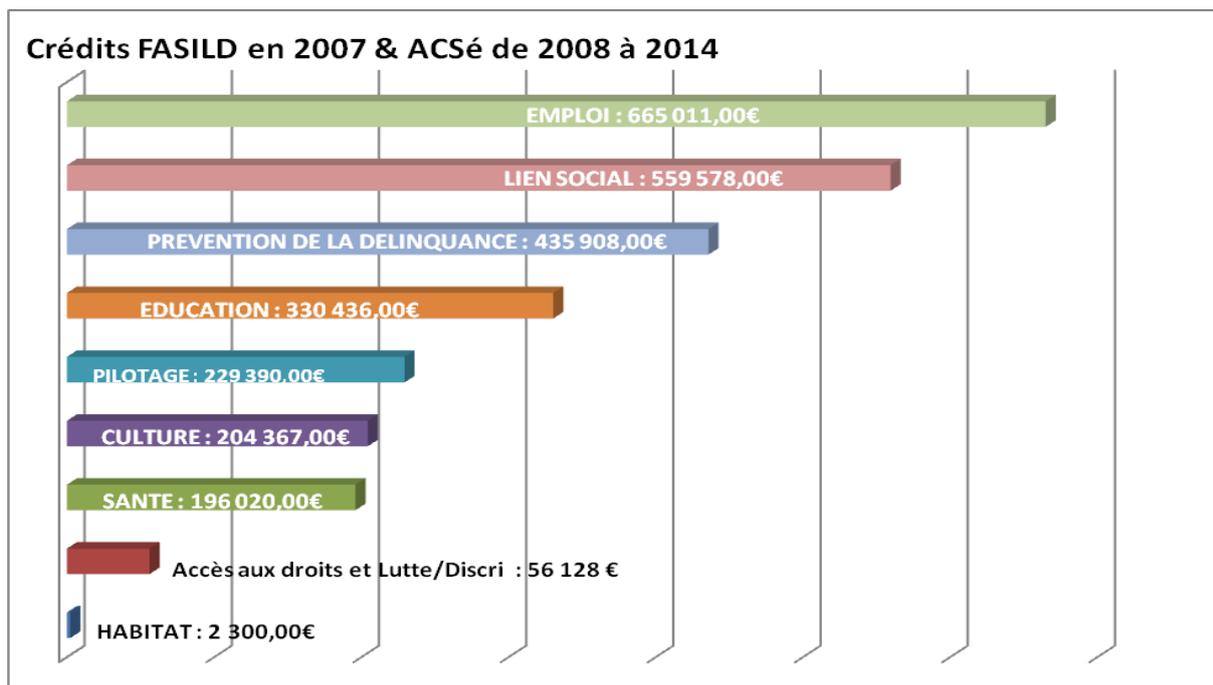
595 actions ont été déposées au titre de la programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de 2007 à 2014.



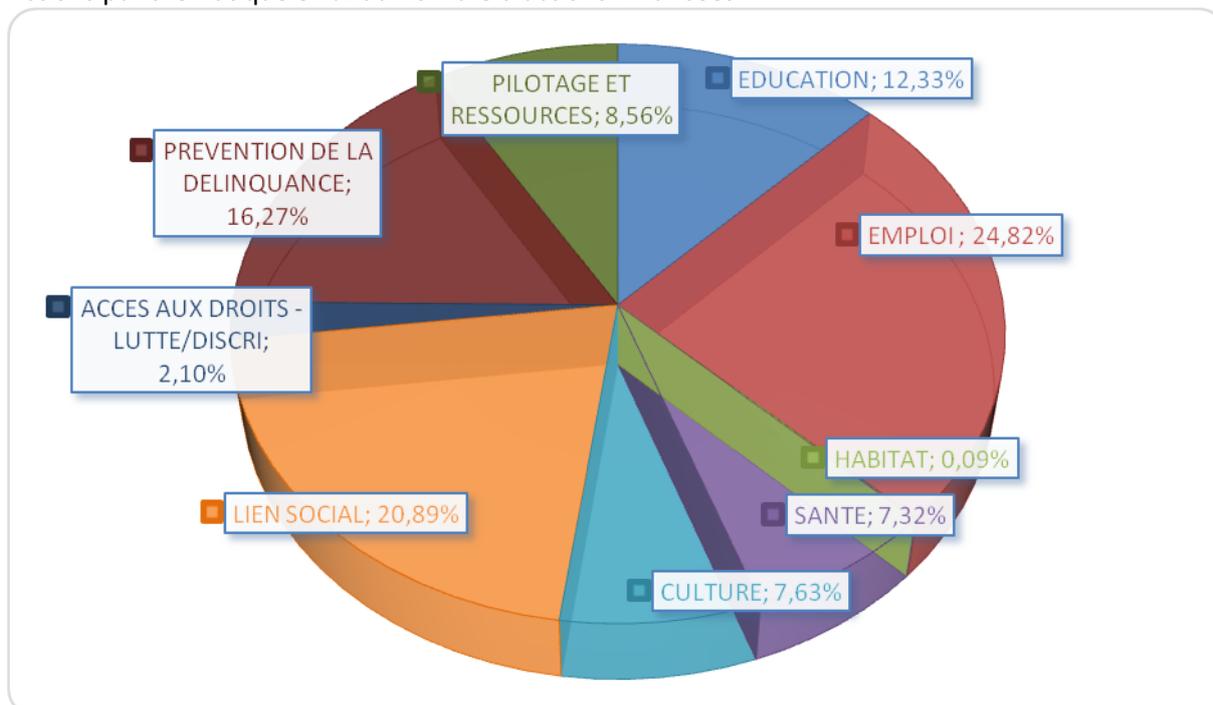
446 actions ont bénéficié d'un financement FASILD/ACSé de 2007 à 2014.



Montants accordés par thématique

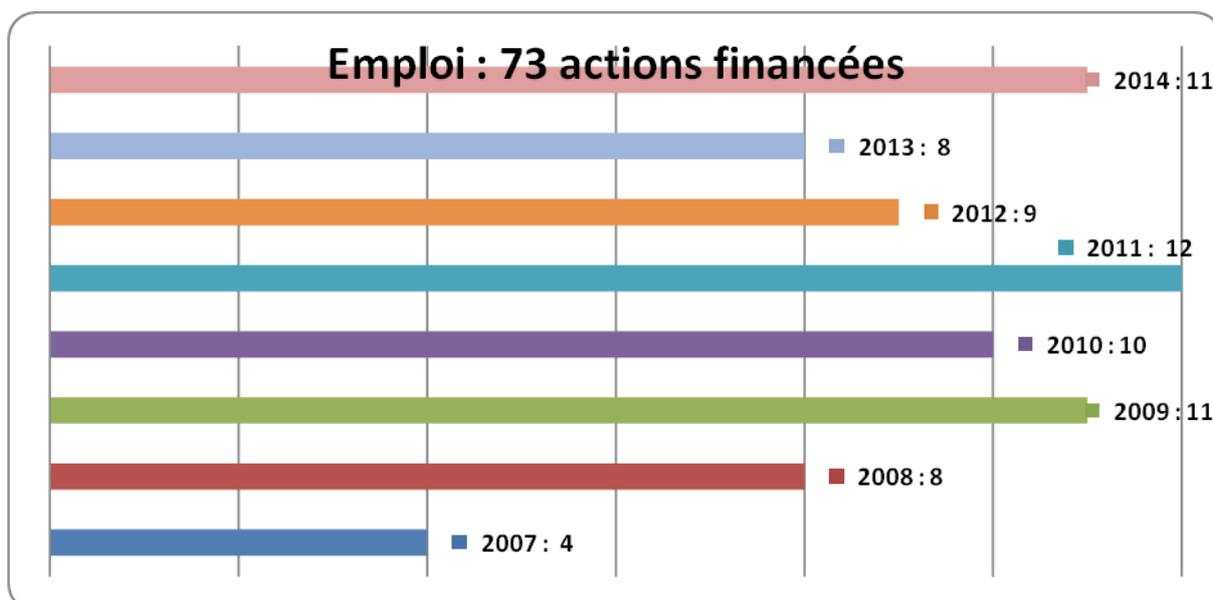


Actions par thématique en % du nombre d'actions financées



Cinq axes dominants ressortent au niveau des priorités :

1/ Emploi et Développement Economique : 665 011 € pour 73 actions (+ 27 400 € de Plan de Relance en 2010) soit 24,82 %.



L'animation depuis 2009 du Groupe Solidarité Emploi regroupant l'ensemble des partenaires de l'insertion professionnelle (Pôle Emploi, Mission Locale, Conseil Général, Conseil Régional, DIRECCTE, MDE, Dispositif des Clauses d'Insertion, Cap Emploi, Préfecture, DDCSPP 88) a permis de mieux cibler les actions à déployer au regard du diagnostic des habitants face à l'Emploi.

En 2010, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale a pris contact avec l'Observatoire Départemental des Mutations Socio-Economiques (ODMSE) pour dresser un diagnostic territorial de ses Zones Urbaines Sensibles (ZUS). Plusieurs rencontres avec les partenaires ont permis ainsi de déterminer les

éléments d'information attendus pour élaborer un certain nombre d'indicateurs. Cette réflexion a servi de base aux premiers travaux de l'ODMSE sur la question des ZUS et a fourni des données annuelles sur le champ d'observation des ZUS autour de six grandes thématiques :

- Démographie : population, âge, composition des ménages
- Economie : les entreprises dans les ZUS, commerce, rythme de création des entreprises
- Emploi : public de demandeurs d'emploi, type d'emplois recherchés, CSP ...
- Sécurité des quartiers : atteintes aux personnes et aux biens
- Education : indicateurs de réussite scolaire, diplômes, établissements scolaires
- Conditions de vie : logements sociaux, niveau de vie, dépendances envers les aides sociales

L'emploi a fait l'objet durant ces huit années d'un travail soutenu et multi partenarial.

Les crédits spécifiques sur cette thématique ont bénéficié en grande majorité depuis 2007 :

- A des Structures par l'insertion par l'Economie :
 - L'Entreprise d'Insertion REVAL PREST pour son action sur l'accompagnement socio-professionnel et la mise en place de formations pour ses salariés en insertion. Elle a pu bénéficier en 2010 de financement dans le cadre du Plan de Relance Emploi pour un montant de 12 000 €.
 - L'Association Multiservices d'Insertion AMI pour son action sur l'accompagnement socio-professionnel de ses salariés en contrat aidé. Un soutien important a aussi permis sur des crédits exceptionnels de créer un Pôle Mobilité regroupant une auto-école solidaire, la location de mobylettes et la mise à disposition de vélos. Ce Pôle Mobilité a été fermé le 30 avril 2011 pour des raisons financières.
 - ANIES STIL a déposé le bilan en 2012

- A des associations :
 - L'association d'Education Spécialisée Jeunesse et Cultures pour ses Chantiers Educatifs de rénovation de cours d'eau avec un co-financement important du Conseil Général et du Conseil Régional. Elle a également bénéficié en 2010 de financement dans le cadre du Plan de relance Emploi pour 12 000 €.
 - Secours Catholique pour les Ateliers d'Insertion (menuiserie, cuisine, informatique...) en faveur des jeunes de 16 – 25 ans.

Les objectifs poursuivis au titre du volet insertion, emploi et développement économique ont été :

- Accompagner les interventions visant l'accès des habitants à l'activité et à l'emploi.
- Soutenir la création d'activité économique dans les quartiers : avec EGEE, Alexis Lorraine, ADIE et la Convention Citéslab.
- Lutter contre les discriminations en matière d'emploi.
- Formation / Mise en place de chantiers d'insertion BTP avec le dispositif des Clauses d'Insertion (appui financier du Conseil Régional) : Travail sur la validation de projet avec un support chantier.

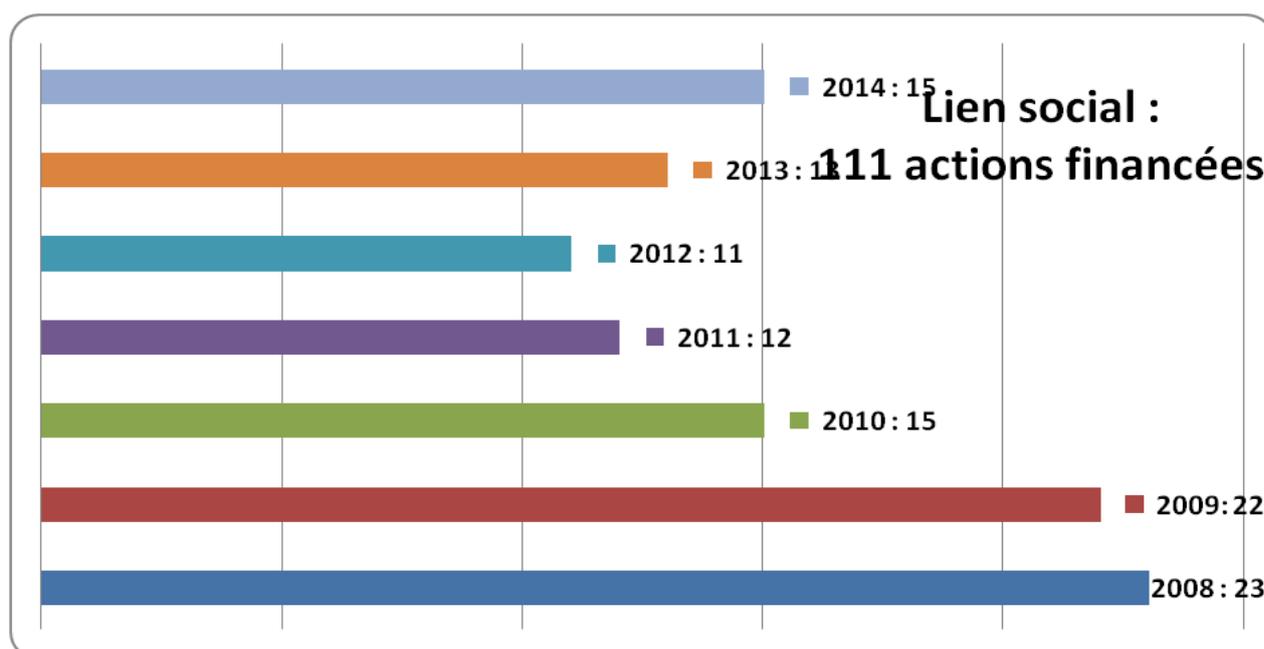
Deux actions qualifiantes :

- En articulation avec le Dispositif des Clauses d'Insertion, mise en place d'un sas d'accompagnement préparatoire pour l'accès aux métiers de maçon, coffreur, bancheur par le GRETA avec l'appui financier du Conseil Régional et de RANSTAD.
- Formation au BAFA avec les Francas des Vosges avec du Plan de Relance Emploi.
- Renforcer la formation des publics des quartiers notamment des personnes sans emploi (un protocole a été signé le 14 janvier 2005 arrêtant la mise en œuvre du Plan

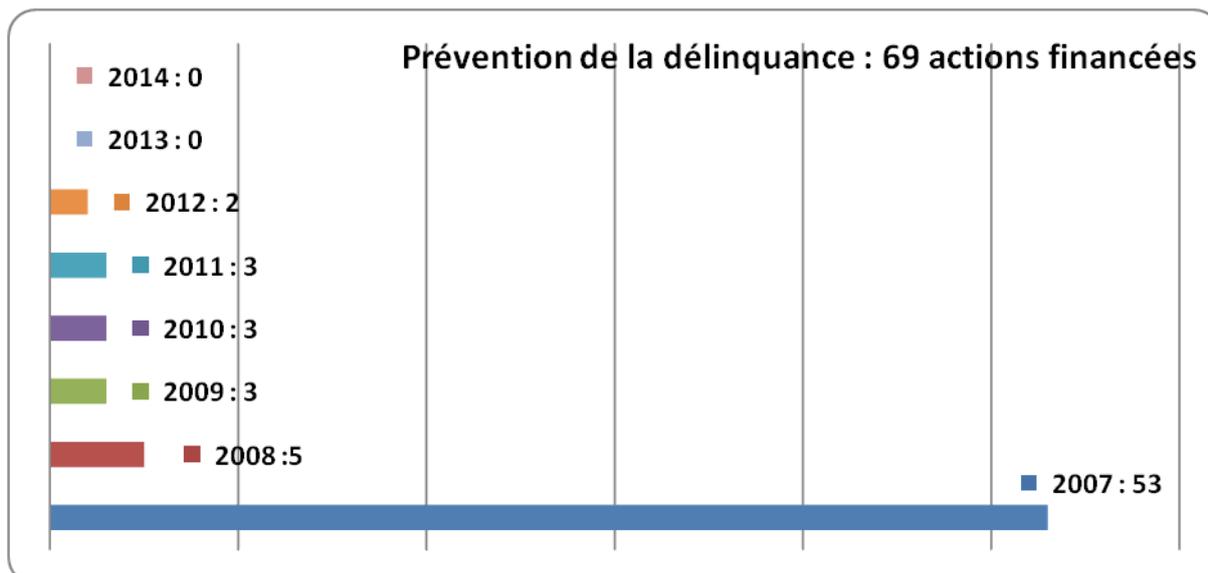
Local de Lutte Contre les Discriminations sur le marché du travail – une Charte Locale d'Insertion a également été signée).

- Accompagnement renforcé à l'insertion professionnelle
- Mise en relation Demandeurs/Entreprises (actions avec les entreprises/employeurs)
- Accompagnement vers un emploi durable des personnes bénéficiant de la Charte Locale d'Insertion.
- Accompagnement renforcé de public jeune en grande difficulté d'insertion (Ateliers du Secours Catholique, Chantier Educatifs de Jeunesse et Cultures)
- Accompagnement à la mobilité pour des jeunes avec l'association intermédiaire Espoir et Action Mobilité insertion de Jeunesse et Cultures
- Un Réseau d'Information et d'Orientation vers l'Emploi pour les Personnes Immigrées avec l'Institut Services Migrants Est
- Un accompagnement à la recherche d'apprentissage avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.
- Un accompagnement renforcé à la recherche d'emploi et de formation : pour un public exclusivement féminin avec le Cagip + CDIFF 88, tout public avec MANPOWER + INTEDEO (ETTI, l'arche de recrutement + CV vidéo).
- Les Clauses d'Insertion.

2/ Lien social : 559 578 € pour 111 actions soit 20,89 %.

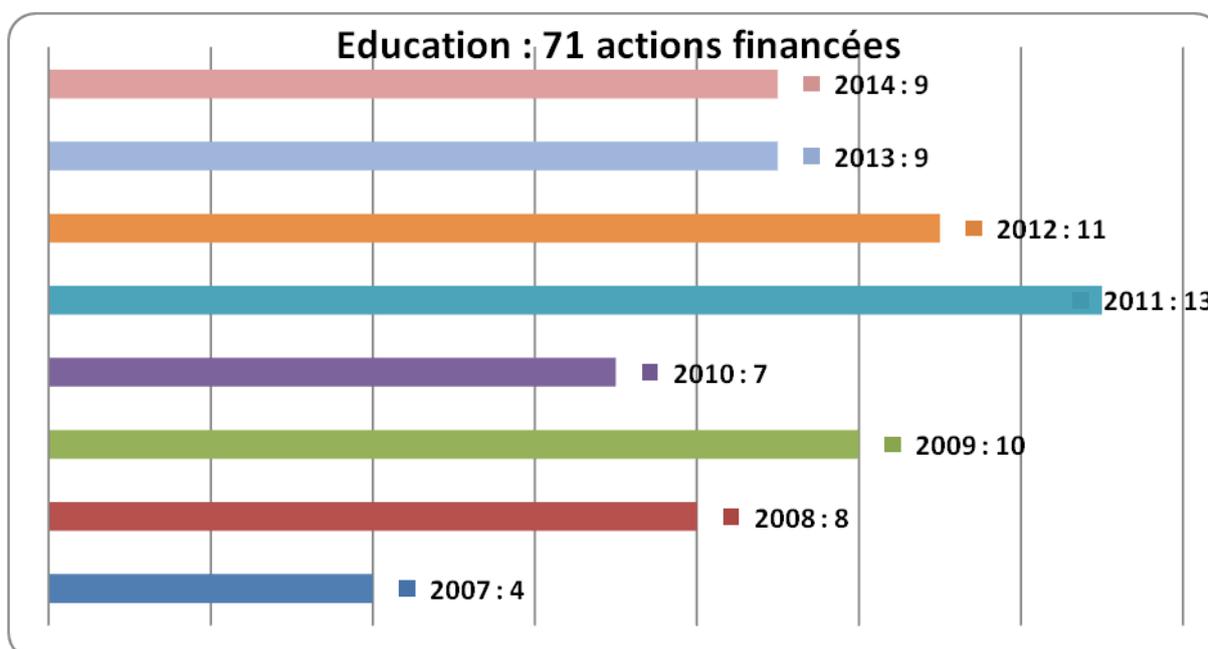


3/ Prévention de la délinquance : 435 908 € pour 69 actions soit 16, 27 %.



Les actions menées dans ce domaine ont permis de favoriser la citoyenneté, l'ouverture sociale et culturelle, la prévention de la délinquance plus orientée vers les jeunes, l'accès aux droits et à la justice.

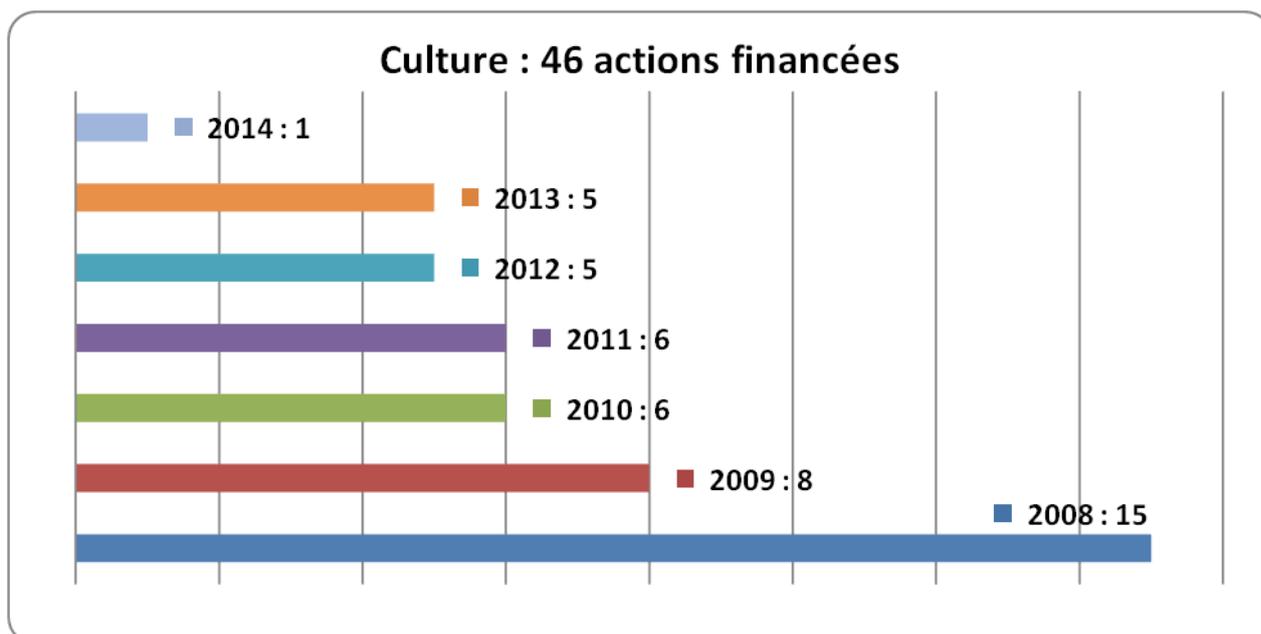
4/ Education : 330 436 € pour 71 actions soit 12, 33 %.



Les objectifs poursuivis au titre de la Réussite Educative sont :

- Un soutien principalement pour les cinq Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité portés par les centres sociaux
- Lutte contre l'illettrisme et l'Alphabétisation, Français Langue Etrangère
- Accompagnement des primo-arrivants et des demandeurs d'Asile (apprentissage de la langue)
- Soutien à la parentalité

5/ Culture : 204.367 € pour 46 actions soit 7,63%.



Les actions sur l'axe Culture ont permis de :

- Développer un Pôle Musique MAO et Vidéo porté par Jeunesse et Cultures qui bénéficie à une centaine de jeunes des quartiers et de réaliser un festival de musiques mêlant des artistes professionnels et les jeunes des ateliers de MAO.
- Travailler sur la mémoire des quartiers

Zoom sur les actions Santé

Le Syndicat Intercommunal de Gestion du CUCS d'Épinal-Golbey-Chantraine et l'Agence pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances avaient confié au CODESS 88 (novembre 2007) la mission de coordonner la mise en œuvre d'un Atelier Santé Ville.

Il s'agissait d'une procédure spécifique de démarche de santé en site prioritaire de la Politique de la Ville et de coordonner les acteurs et les actions d'éducation et de promotion de santé du CUCS. Les CODES ayant été fusionnés en IREPS en 2009, l'IREPS Lorraine avait repris la coordination qui s'est arrêtée fin 2010.

Le diagnostic a été finalisé et présenté le 15 décembre 2008.

Les thèmes de santé prioritaires soulevés :

- La santé mentale (au sens plus général du bien-être de l'individu inséré dans son lieu de vie)
- La vie affective et sexuelle
- Les conduites addictives.

Lors du dernier comité de suivi de l'ASV, qui s'est déroulé le 22 mars 2010, il avait semblé judicieux et pertinent, avant même l'élaboration du plan d'actions, de réaliser un état des lieux des actions de prévention et promotion de la santé mises en œuvre ou envisagées sur le territoire d'Épinal, Golbey et Chantraine. Ces informations complémentaires étant jugées nécessaires pour envisager le plan local d'actions.

Évaluation des activités réalisées en 2009/2010 :

Axe de travail développé	Activité(s) réalisée(s)	Nombre de jours de travail réalisé	Acteur(s)
- Accompagnement méthodologique ♦ dans le cadre de l'appel à projets CUCS, auprès du chef de projets ♦ tout au long de l'année à la demande des acteurs de l'Atelier Santé Ville.	- Secours Catholique d'Épinal : le 4 mars 2009. - Association Accueil Ecoute d'Épinal : le 4 mai 2009. - Association les Héritières de Demain Vittel en 2009. - Centre Social du Plateau de la Justice Épinal : les 2 et 9 mars 2009.	2,5 jours	Chef de projets CUCS IREPS Lorraine
- Mise en œuvre d'une formation action autour des notions de « Discriminations, Violence et Santé » : 12 jours de formation action animés par la Ligue Française Pour la Santé Mentale et coordonnés par l'IREPS Lorraine.	8 jours de formation action : - Les 16, 17, 19 et 20 Nov. 2009 et les 1, 2, 3 et 4 Fév. 2010. 5 structures, 7 professionnels participants (CIDFF, Jeunesse et Cultures, CS Bitola, Education Nationale, IREPS).	12 jours	Chef de projets CUCS IREPS Lorraine LFSM
- Suivi de la dynamique Atelier Santé Ville en lien étroit avec le chef de projets CUCS.	- Comité de pilotage CUCS : les 27 mars et 8 juin 2009 - Comité techniques CUCS : les 12 mars et 2 juin 2009. - Réunions de travail, suivi : 13 janvier, 11 et 16 février, 18 juin 2009 et 15 janvier 2010.	4,5 jours	Comité de pilotage, Comité technique CUCS

Évaluation budgétaire 2009/2010 :

Axe de travail développé	Nombre de jours de travail réalisé	Autres dépenses	Budget consommé
- Accompagnement méthodologique.	2,5 jours		1 500 €
- Mise en œuvre d'une formation action autour des notions de « Discriminations, Violence et Santé ».	12 jours		7 200 €
- Suivi de la dynamique Atelier Santé Ville en lien étroit avec le chef de projets CUCS.	4,5 jours	Déplacements : 34,20 €	2 734,20 €
TOTAL			11 434 €
RESTE			3 166 €

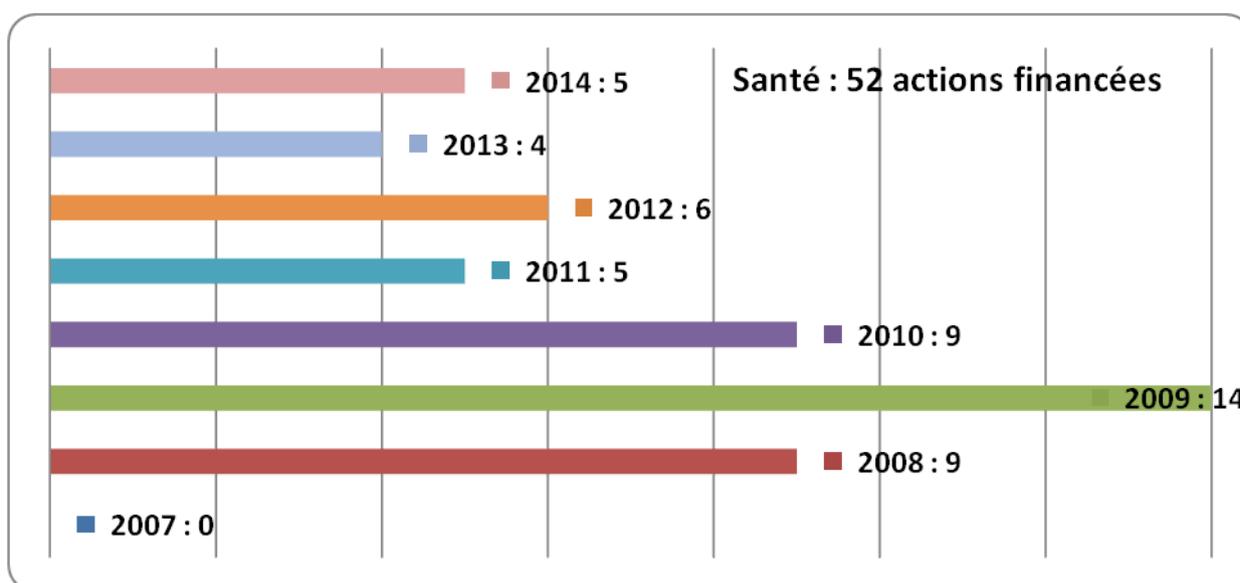
Perspectives 2010/2011 : Poursuite de l'activité 2009/2010

Axe de travail non développé en 2009	Activité(s) prévu(s)	Acteur(s)
- Mise en œuvre d'une formation action autour des notions de « Discriminations, Violence et Santé » : 12 jours de formation action animés par la Ligue Française Pour la Santé Mentale et coordonnés par l'IREPS Lorraine.	- Accompagnement et valorisation des initiatives développées par les acteurs. 4 jours de formation. - Mise en place d'un espace de parole à destination des personnes vulnérables en termes de violence ou discriminations.	Opérateur principal : CUCS EGC Maître d'œuvre : IREPS Lorraine

<p>- Élaboration du Plan Local d'Actions Santé 2010-2012 et du cahier de l'auto évaluation de l'Atelier Santé Ville.</p> <p>A partir des priorités de santé dégagées par le diagnostic participatif et le séminaire de travail du 15 Décembre 2008.</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Vie affective et sexuelle. ↳ Santé mentale. ↳ Conduites addictives. 	<p>- Présentation du diagnostic santé aux habitants des quartiers prioritaires afin de les associer à l'élaboration du Plan Local d'Actions Santé.</p> <p>- Elaboration du Plan Local d'Actions Santé.</p> <p>- Organisation d'un deuxième séminaire de travail pour communiquer sur la formation action, valoriser les actions mises en œuvre en 2009-2010 et envisager l'évaluation de l'ASV.</p> <p>- Construction d'un cahier d'auto évaluation : constitution d'un groupe de travail.</p>	<p>En concertation avec : le comité de suivi de l'ASV</p>
<p>- Communication autour de l'Atelier Santé Ville.</p>	<p>- Elaboration d'une lettre informatique de l'ASV à destination des opérateurs de la Politique de la Ville et des élus : évènements santé (ex. semaine santé mentale), actions santé développées, ressources mobilisables (ex. outils acteurs, structures), références bibliographiques, articles, sites Internet.</p>	

L'ASV a été mis à mal faute de coordination spécifique malgré un suivi par la chef de projet du CUCS des actions santé.

Pour autant un certain nombre d'actions ont été menées. Ainsi la répartition crédits thématique « Santé et Accès aux soins » fait apparaître l'utilisation de 196.020,00€, pour 52 actions soit 7,32 %.



Répartition par année :

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
0,00€	34.380,00€	68.400,00€	37.200,00€	17.600,00€	19.000,00€	10.440,00€	9.000,00€

Il est à noter par ailleurs que l'ARS¹¹ soutient et finance sur le territoire un certain nombre d'actions de promotion et d'éducation à la santé, à savoir :

- Quartier Plateau de la Justice :
 - actions de prévention et de dépistage des cancers/médiateurs santé (cofinancées également au titre du CUCS depuis le démarrage),
 - actions nutrition - mise en place d'ateliers culinaires,
- Quartier Bitola/Champbeauvert :
 - actions autour du bien-être en famille et au quotidien – estime de soi -
 - actions de renforcement des compétences psychosociales- santé/hygiène de vie
- Quartier Haut du Gras :
 - actions nutrition dans le cadre d'ateliers jeunes

4.2. Bilan du Programme de Rénovation Urbaine (PRU) et éléments issus du Plan Stratégique Local (PSL)

Éléments issus du Programme de Rénovation urbaine¹²

Le Programme Local de l'Habitat, élaboré en 1999, avait souligné la nécessité d'intervenir sur les deux quartiers de la Vierge et de la Justice en situation de forte relégation sociale et urbaine.

Avec la création de l'ANRU, et le nouveau cadre donné à la rénovation urbaine des quartiers, la Ville d'Épinal a pu élaborer un projet de transformation physique de ces deux quartiers à la hauteur de l'enjeu que représentait leur réintégration urbaine.

Ce Projet de Rénovation Urbaine a fait l'objet d'une convention avec l'ANRU le 25 juillet 2005.

La mobilisation de la Ville d'Épinal, de l'OPH et des services de l'Etat autour de l'élaboration et de la mise en œuvre du PRU a été exemplaire.

Des opérations de renouvellement de l'habitat et de restructuration urbaine mises en œuvre depuis 9 ans :

- 802 logements ont été démolis permettant de redessiner la forme urbaine de ces deux quartiers et 640 nouveaux logements ont été construits proposant de nouvelles résidences d'habitat social mieux adaptées aux modes de vie actuels.
- 57 logements privés ont été construits pour une plus grande diversification de l'habitat dans ces deux quartiers où des réserves foncières ont été constituées pour accueillir d'autres opérations privées.
- Les quartiers sont aujourd'hui désenclavés et mieux reliés à la ville.
- Leurs espaces publics ont été requalifiés, et leurs équipements de proximité ont été confortés.

La Charte Locale d'Insertion a permis de réserver dans le cadre de tous les chantiers du PRU, plus de 7 % des heures de travail pour les habitants des quartiers en recherche d'emploi, soit plus de 75 000 heures.

1 021 contrats de travail ont été signés au profit de 373 personnes dont 167 habitants du Plateau de la Justice et 42 habitants de la Vierge. En continuité, ont été signés 53 CDI, 57 CDD de plus de 6 mois et 53 départs en formation qualifiante.

Aujourd'hui, 9 ans après la signature de la convention avec l'ANRU, les travaux s'achèvent et la physionomie des quartiers a changé de façon positive.

¹¹ Éléments issus du porter à connaissance de l'ARS.

¹² Éléments produits par le Pôle de Développement Urbain de la Ville d'Épinal / à voir par rapport au porter à connaissance de la DDT des Vosges.

En termes d'enjeux...

- ☛ Des quartiers plus attractifs mais des problématiques qui demeurent concernant leur développement urbain et social à venir :
 - Avec la diversification de l'habitat, la mixité sociale a progressé mais elle est fragile.
 - Il est difficile encore de trouver des opérateurs pour construire des logements privés sur les parcelles réservées à cette intention, au cœur des quartiers.
 - Les copropriétés privées n'ont pas été traitées dans le PRU et certaines sont en difficulté.
 - Suite aux travaux et aux mouvements de population générés par le PRU, l'activité des commerces de proximité doit maintenant être consolidée en adéquation avec le pouvoir d'achat des habitants de ces quartiers.
 - De nombreux logements sociaux qui ont été réhabilités restent vacants.
 - Enfin, les quartiers ont opéré une mutation importante mais leur image reste négative.
- ☛ Par ailleurs, les situations sociales se sont aggravées, en termes de précarité et d'accès à l'emploi, touchant particulièrement les habitants des quartiers relevant de la Politique de la Ville, même si cela n'est pas exclusif.

Éléments issus du Plan Stratégique Local

Afin de s'assurer de la pérennisation des investissements conséquents qui ont été engagés (123 M €) dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine sur les quartiers du Plateau de la Justice et de la Vierge, un Plan Stratégique Local a été élaboré en 2012, avec l'aide de l'ANRU. Ce dernier a pour objet de poursuivre la dynamique de transformation des quartiers rénovés.

Dans ce cadre la vocation des quartiers du Plateau de la Justice et de la Vierge a été définie à 10-15 ans.

En 2020, le quartier du Plateau de la Justice a vocation à devenir une centralité d'agglomération complémentaire des polarités culturelles et commerciales présentes à proximité, et fréquenté pour la qualité de ses services et de ses parcs (parc des vues, parc sportif). Le quartier de La Vierge a quant à lui vocation à devenir à l'horizon 2020, « petit quartier populaire où il fait bon vivre ».

La préfiguration d'un plan d'action, qui se décline sous 4 axes stratégiques (d'Habitat, de Gestion Urbaine de Proximité, d'Attractivité des équipements et services, d'Accès à l'emploi et de Développement économique), a été validée en Comité de Pilotage le 29 octobre 2012.

Les enjeux principaux et pistes d'action(s) réalisée(s) ou à conduire sur ces deux quartiers sont pour :

Le Plateau de la Justice :

- Une offre de services confortée et attractive: les opportunités foncières ont été consacrées en priorité pour renforcer les fonctions d'agglomération : équipements de santé et activités connexes, enseignement supérieur (IFSI, IUFM, BTS), sportifs, de loisirs (parcs en réseau, parcours de santé...).
- Des logements privés ont pu être développés sous différentes formes (le quartier a changé d'image)
- Les équipements et commerces du quartier prennent en compte cette vocation en affirmant une ouverture à des publics diversifiés, par exemple :
 - Un accès et des services pour les habitants et les usagers du quartier au sein des centres sociaux, et des autres structures et associations présentes sur le quartier.
 - Mutualisation d'équipements à destination des habitants et des usagers (à l'image de ce qui a été réalisé concernant le Pôle Petite Enfance).
 - Des commerces qui répondent également aux besoins des usagers (sportifs, professionnels, étudiants).
 - Des horaires adaptés.
- Un accent fort sur la gestion urbaine d'un quartier fréquenté (entretien, signalétique, ramassage des encombrants...).

Le quartier de la Vierge :

→ La place Maria Goretti est restructurée :

- Les bâtiments qui la bordent ont été réaffectés ou démolis.
- Un travail qualitatif a été réalisé sur des espaces extérieurs de convivialité.

→ Des aménagements ont été réalisés

- Liaison douce vers le centre-ville (piétons/vélo)

→ Le développement d'actions de renforcement du lien social et de valorisation du quartier :

- Décentralisation sur le quartier d'événements culturels et/ou festifs d'échelle ville
- Une dynamique locale renouvelée prenant appui sur les équipements restructurés pendant le PRU (centre social et école en particulier)

- ☛ Ce Plan Stratégique Local est un des éléments de référence pour l'élaboration du futur Contrat de Ville.

Autres éléments d'appréciation (Prix ANRU, bilan partagé du PRU...)

La Ville d'Épinal a reçu de l'ANRU un prix national pour la qualité de la rénovation urbaine du quartier du Plateau de la Justice. Avec ce prix, la Ville a entrepris de recueillir l'avis des habitants sur la transformation de leur quartier et l'évolution de leur cadre de vie.

Globalement, les habitants des quartiers de la Vierge et de la Justice, trouvent leur quartier plus beau, plus ouvert et agréable à vivre.

Il est important que les habitants s'approprient les espaces publics et les équipements et services mis en place avec le PRU, pour favoriser le lien social, sachant que ces quartiers ont évolué socialement accueillant à la fois des personnes en très grande difficulté et de nouveaux habitants.

Dans le cadre de ce prix ANRU, la participation des habitants à l'amélioration de leur cadre de vie a été encouragée pour favoriser le dialogue, la convivialité et la mise en responsabilité de tous.

4.3. Bilan des actions relevant du champ éducatif

Programme de Réussite Educative 2006-2014

Le Programme de Réussite Éducative regroupe les programmes 15 et 16 du plan de cohésion sociale présenté en juin 2004. Il s'adresse aux enfants âgés de 2 à 16 ans qui présentent des signes de fragilité ou ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement harmonieux. Le PRE témoigne d'une nouvelle approche dans la prise en compte des enfants les plus en difficulté et vient compléter les dispositifs éducatifs existants.

Spécificités du PRE à Épinal

Depuis 20 ans, la Ville d'Épinal a développé un Projet Éducatif Local qui prend en compte tous les instants de la journée de l'enfant en dehors de son cercle familial. Cette prise en compte s'appuie principalement sur des organisations propres à la Ville en temps scolaire, péri ou extrascolaire.

Le PRE n'est pas un dispositif supplémentaire mais un moyen de mobiliser tous les dispositifs existants. Il fonctionne grâce à des partenariats. Pour mettre en œuvre le PRE, la Ville d'Épinal et le Centre Communal d'Action Sociale se sont donc associés avec l'Inspection d'Académie, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, le Conseil Départemental (Protection Maternelle et Infantile), la Caisse d'Allocations Familiales, la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et le Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Le PRE est mis en œuvre au plan local dans le cadre d'un projet qui décline un programme d'actions ; il s'appuie sur des équipes pluridisciplinaires de soutien réunissant au sein d'un réseau coordonné des enseignants, éducateurs, animateurs, travailleurs sociaux, psychologues... La configuration des équipes change en fonction des besoins de chaque projet.

Concrètement, ces actions prennent en compte l'enfant et le jeune en tant qu'individu et intègrent la famille dans la recherche de solutions.

Les actions

A Épinal, 3 axes ont été choisis avec des actions adaptées à chaque tranche d'âge. L'objectif étant de favoriser la réussite scolaire et la relation entre familles et école.

PUBLICS	OBJECTIF OPERATIONNEL	ACTIONS
2-6 ans	Dépistage sanitaire Accompagnement scolaire	Lutte contre la pédiculose. Prise en charge du traitement des troubles du langage, de la vision ou de l'audition. Accompagnement de la famille pour la scolarisation.
6-12 ans	Soutien individualisé	Tutorat périscolaire : le tuteur intervient au domicile des enfants repérés en difficulté scolaire.
12-16 ans	Accompagnement éducatif et préventif Lutte contre le décrochage scolaire	Partenariat avec une association de prévention qui permet à trois éducateurs spécialisés d'intervenir dans les trois collèges spaliens
Enfants des gens du voyage (11 ans et plus)	Aide à la scolarisation	Mise à disposition d'un tuteur pour de l'accompagnement individualisé Prise en charge des déplacements aire d'accueil-école

Des actions ponctuelles ont été proposées pour répondre à des besoins particuliers :

- En 2012-13 : des ateliers langage en faveur des 2-6 ans pour sensibiliser de jeunes enfants au langage en complémentarité de l'école et recréer le lien parents-école par des actions de parentalité ;
- En 2013-2014 : objectif brevet : pour apporter une aide technique dans la préparation aux épreuves du brevet des collèges pour les élèves de 3ème du collège Saint-Exupéry les plus en difficulté.

Evolution des effectifs

	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14
2-6 ans	32	61	72	145	195	140	137	103
6-12 ans	324	258	104	53	66	59	54	63
12-16 ans	212	201	118	71	89	93	92	97
TOTAL	568	520	294	269	350	292	283	263

Suite aux réformes éducatives de 2008 (notamment la mise en place du soutien scolaire et de l'accompagnement éducatif en ZEP) et à la modernisation de la loi sur les finances (répartition élargie sur le territoire français de l'enveloppe 2009 de l'ACSé pour le PRE), le plan d'actions a été renégocié avec les services de l'Etat.

Ces modifications ont eu une incidence sur le type d'actions financées dans le cadre du PRE avec une baisse du nombre de bénéficiaires.

La Ville a poursuivi son soutien pour les actions sorties du PRE : aide aux devoirs et accompagnement scolaire.

Evolution des recettes (en euros)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
ACSé	246.000	300.000	264.000	234.000	300.000	220.000	209.000	194.500	184.775
CUCS (ateliers langage)								2.576	
Part CCAS						5.462	37.971	64.185	57.105
Mises à dispo Ville				39.892	41.000	18.000	13.600	16.800	40.300
Excédent *		129.913	145.419	119.419		24.022			
TOTAL	246.000	429.913	409.419	393.678	341.000	267.484	260.571	278.061	282.180

*Jusqu'en 2010 l'ACSé autorisait le report de l'excédent budgétaire sur l'année suivante.

Bilan du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, initié par le Ministère des Affaires Sociales en 2000, contribue à soutenir, en dehors du temps de l'école, les enfants et jeunes dans leur travail personnel scolaire.

Il se décline en actions d'aide aux devoirs, d'apports méthodologiques, d'activités culturelles développant une pédagogie de détour visant à leur redonner confiance. Les familles trouvent un accueil, des conseils, un accompagnement dans les différentes étapes de la scolarité et, si elles le souhaitent, peuvent s'impliquer dans l'encadrement des actions.

Il s'intègre dans les projets éducatifs territoriaux et s'articule avec les autres dispositifs éducatifs tels que le contrat éducatif local (CEL), le programme de réussite éducative (PRE), le Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) et l'accompagnement éducatif initié par l'Education Nationale.

Sur le plan départemental, en réponse à des demandes et à des besoins éducatifs locaux, les programmes d'actions respectent les objectifs suivants :

- Soutenir et accompagner les parents dans leur rôle éducatif en renforçant leur implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants, tout en reconnaissant et valorisant leur place et leur rôle ;
- Favoriser le lien entre les familles et l'école, améliorer leur connaissance et leur compréhension du milieu scolaire ;
- Soutenir les enfants et les jeunes ne bénéficiant pas des ressources adéquates dans leur environnement familial et social et leur apporter une aide afin de contribuer à leur réussite scolaire ;
- Fournir aux enfants et aux jeunes, des méthodes et des approches susceptibles de faciliter l'acquisition des savoirs ;
- Elargir les centres d'intérêts des enfants et des jeunes, promouvoir leur apprentissages de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économique de l'environnement proche ;

- Valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective ;
- Améliorer en dehors du temps scolaire la qualité de l'action éducative en partenariat avec les établissements scolaires.

Éléments relatifs au CLAS d'Épinal

Dès la rentrée scolaire de 1994, la Ville d'Épinal a soutenu dans le cadre du Contrat de Ville, un dispositif d'accueil des élèves après la classe.

Le CLAS s'adresse aux enfants et aux jeunes scolarisés de l'école élémentaire au lycée qui ne bénéficient pas des conditions suffisantes de réussite scolaire et sociale.

Ils sont encadrés par des intervenants – accompagnateurs :

- salariés des structures de quartiers ou d'associations ;
- étudiants vacataires (pris en charge par la Ville d'Épinal) ;
- bénévoles issus du milieu associatif.

Les accompagnateurs à la scolarité mettent l'accent sur l'importance de l'assiduité à l'école, sur la régularité et l'organisation du travail personnel, sur la méthodologie. Ils encouragent le goût de la culture la plus diversifiée, l'envie d'apprendre et le plaisir de découvrir. Ils s'attachent à renforcer, grâce à un accompagnement personnalisé, le sens de la scolarité et la confiance des enfants et des jeunes dans leurs capacités de réussite.

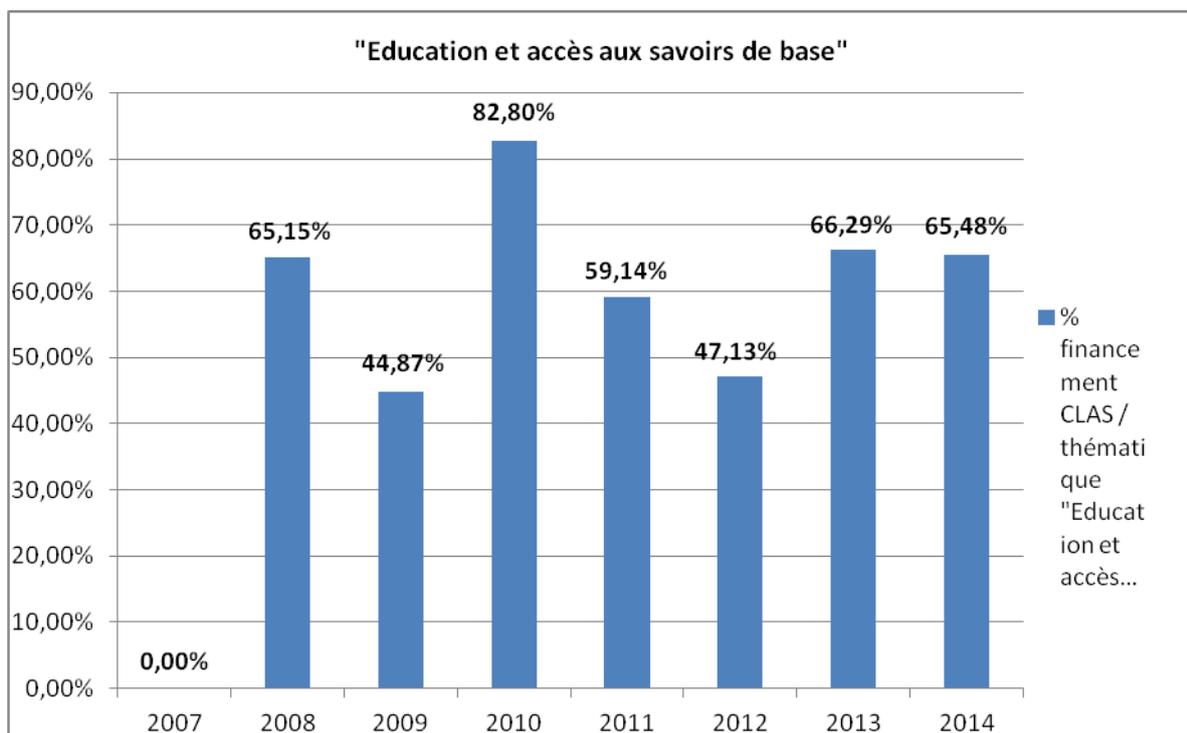
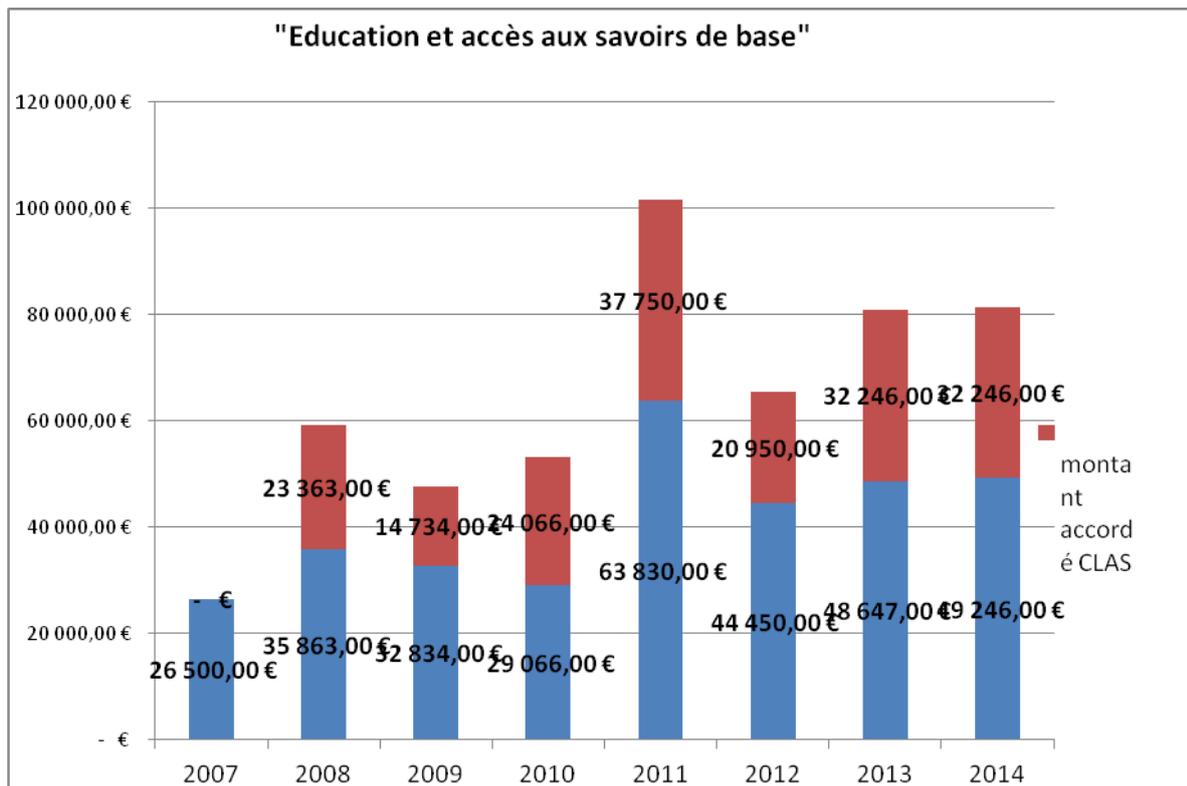
Les activités se déroulent hors temps scolaire avec des séances d'une durée de 1 h 30 à 2 h maxi pour un total de 2 à 4h hebdomadaire sur une période minimum de 30 semaine au cours de l'année scolaire.

Modalités d'accueil et effectifs 2013-14 à Épinal

Porteur du dispositif	Accueil		Effectifs	Spécificités
Centre social Denise Louis- Maison du Parc	Lundi mardi, jeudi, vendredi.	16h30 / 18h 30	Enfants : 110 Ados : 29 Total : 139	Dont accueil d'enfants allophones issus de familles en cours de régularisation ou demandeurs d'asile
Centre social du plateau de la Vierge		16h30 / 19h00	Total : 75	
Centre social de Bitola- Champbeauvert		17h00 / 19h00	Enfants : 54 Ados : 35 Total : 89	Dont accueil de 5 enfants en situation de handicap
Centre Léo Lagrange		16h ou 16h30 / 18h45	Enfants : 46	

Les crédits accordés aux CLAS entre 2007 et 2014, inscrits dans le cadre des CUCS, s'élèvent à 185.355,00€.

Ils représentent une grande partie des crédits alloués par le FASILD (en 2007) puis l'ACSé (entre 2008 et 2014) sur la thématique « éducation et accès aux savoirs de base » totalisant 330.436,00€. Les crédits CLAS représentent donc 56,1% de l'ensemble des actions financées sur le volet Education et accès aux savoirs de base.



Éléments relatifs au CLAS de Golbey

Depuis l'ouverture du centre social Louise Michel en avril 1987, l'équipe en place accueille les enfants des structures scolaires du quartier pour les accompagner dans leurs apprentissages. L'intervention au titre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) est réalisée depuis 1998.

Ce dispositif concerne les enfants de l'école primaire Jean de La Fontaine et les jeunes du collège Louis Armand qui sont pris en charge chaque soir après la classe pour un temps d'accueil autour de l'accompagnement scolaire et d'ateliers culturels.

Le public est exclusivement originaire du Haut du Gras et compte des enfants de tous niveaux scolaires et de toutes origines sociales et culturelles présentes sur le quartier.

Le nombre de jeunes accueillis varie peu d'une année sur l'autre mais les heures de présences témoignent de l'évolution quantitative de l'action.

Rappel des objectifs liés à cette action :

- Mettre en place des actions visant à offrir un appui logistique, des compétences techniques et des ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'École, conditions qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial ou social.
- Mettre en œuvre un ensemble de moyens pour accueillir tous les publics et leurs spécificités. Ajuster l'aide en fonction des besoins identifiés en proposant un accompagnement souple et modulable.
- Suivre, encourager et accompagner la progression des enfants et des jeunes au travers des différentes étapes du parcours scolaire.
- Aborder et acquérir une approche méthodologique du travail à réaliser
- Diagnostiquer la nature des difficultés rencontrées par l'enfant pour mieux le réconcilier avec les apprentissages. Mettre à sa disposition les moyens nécessaires pour l'aider à surmonter des difficultés passagères.
- Entretenir une étroite collaboration avec les enseignants pour que les demandes de l'école soient cernées afin que l'accompagnement à la scolarité soit efficace.
- S'appuyer sur des activités culturelles ou ludiques pour renforcer les connaissances et pour aider certains enfants ou jeunes à développer une assurance et des savoirs qui pourront être réinvestis dans les apprentissages scolaires.
- Associer autant que possible les parents à l'action en leur offrant un espace d'information, de dialogue, de soutien, de médiation, leur permettant une plus grande implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

Des liens durables se sont tissés au cours des années entre les intervenants du Centre Social et les enseignants de l'école primaire et du collège via des temps communs d'animation, de rencontres conviviales ou institutionnels. Le Centre social participe aux conseils d'écoles ou aux conseils d'administration du collège.

Depuis la rentrée 2013, la Ville de Golbey a fait le choix de s'engager dans la réforme des rythmes scolaires.

Pour accompagner cette réforme et répondre aux besoins des familles, le centre social a réorganisé l'accueil périscolaire pour être en adéquation avec les nouveaux horaires.

Plusieurs réunions d'équipe ont été nécessaires pour élaborer le contenu des ateliers qui suivent immédiatement la sortie de l'école. Ces animations ont été présentées aux enseignants au cours de la réunion de rentrée avec une possibilité pour eux de « passer commande » d'un atelier particulier.

Bilan Cordées de la réussite « charte pour l'égalité des chances »

Le bilan présenté rend compte des actions 2013-2014 et des perspectives pour les actions 2014-2015.

Bilan des actions

Les actions 2013-2014 ont conduit à la signature d'une convention entre les différents établissements sources et l'établissement tête de cordée. Ce dernier étant une composante de l'université de Lorraine, le président de l'université est également cosignataire. Ce document concrétise l'extension du dispositif à l'ensemble des lycées publics spinaliens ainsi que le collège Saint Exupéry localisé en zone ZUS. Les actions se sont appuyées sur le dispositif existant. Le dispositif étant en phase de reprise, il a été décidé en comité de pilotage de cibler uniquement les élèves en classe de seconde. Conformément aux directives ministérielles, elles ciblent les élèves résidant en ZUS ou étant boursiers à hauteur de 95 % des bénéficiaires.

L'objectif principal est d'améliorer la réussite des élèves et de stimuler leur ambition de carrière professionnelle en faisant tomber des barrières établies de par leur entourage familial et social. Les actions menées se déclinent d'une part en soutien méthodologique qui cible d'avantage les élèves ayant des difficultés d'organisation et en situation de difficulté scolaire et d'autre part, en une action d'avantage orientée vers l'ouverture sociale et professionnelle ; ce programme porte le nom de Pourquoi Pas Moi (PQPM). La répartition des élèves ayant bénéficié de chacune de ces actions dans les différents lycées est reprise dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Répartition des effectifs des élèves inscrits dans les différentes actions au sein des différents établissements.

Nom du lycée	Nombre d'élève inscrits au programme « soutien »	Nombre d'élève inscrits au programme « PQPM »
Pierre Mendès France	12	9
Louis Lopicque	0	4
Isabelle Viviani	8	6
Claude Gellée	11	9
Total		59

L'encadrement du soutien méthodologique a été assuré par 8 tuteurs étudiants inscrits en première année de cycle ingénieur à l'ENSTIB. Le programme PQPM a été assuré par 4 étudiants recrutés en première année de cycle ingénieur à l'ENSTIB. La parité homme-femme a été respectée au sein des tuteurs. En plus de ces actions, des « goûters ingénieurs » ont été organisés au sein du collège Saint Exupéry. Les élèves étaient en classes de 4°. Environ 64 élèves ont bénéficié de cette action. Ces actions ponctuelles ainsi que les visites de l'ENSTIB organisées dans le cadre des « Cordées de la réussite » portent le nombre total de bénéficiaires à 123 élèves.

Le budget de fonctionnement a été de 14 000 € dont 10 000€ sont issus de l'Acisé et 4000 € financés par le rectorat.

Les séances de soutien méthodologique étaient de type tutorat individuel, à fréquence hebdomadaire. Un tuteur étudiant encadrait un groupe de 3 à 4 élèves de seconde. Les séances se déroulaient au sein des établissements sources avec la collaboration active des CPE pour la gestion de la logistique. La gestion du planning des plages horaires et des attributions des élèves aux tuteurs étudiants ont été informatisées sous la forme d'un fichier collaboratif.

Les actions PQPM ont visé principalement à l'ouverture sociale et culturelle des élèves, à la structuration du groupe ainsi qu'à l'échange avec les tuteurs. Ces objectifs ont été pleinement accomplis. Les actions PQPM peuvent être divisées en deux grandes parties : 1) les ateliers qui se déroulent à l'ENSTIB et 2) les sorties à thème.

Les ateliers se sont déroulés de janvier à juin 2014 à l'ENSTIB. Les lycéens étaient accueillis par les tuteurs étudiants et les salles ainsi que le matériel informatique était mis à disposition par l'école. Les thématiques abordées étaient variées (débat de société, prise de parole en public et rédaction de CV et lettre de motivation). Parmi les réalisations concrètes, on peut citer la réalisation d'un logo et l'impression de T-shirt et sweat-shirts ainsi qu'un dépôt d'un dossier « Google science fair ».

Quatre sorties à thème ont été programmées. Les élèves ont pu visiter le centre Pompidou à Metz puis participer aux festivités étudiantes des 24h de Stan. Un voyage à Paris a été organisé et a offert l'occasion aux élèves de visiter quelques lieux emblématiques de la capitale, tels que le Sacré-Cœur, Notre Dame, le Louvre et la cité des Sciences. La fin de l'année scolaire a été marquée par la participation des élèves accompagnés de leur famille au repas et au départ des montgolfières dans le cadre des Mongolfiades organisées par les étudiants de l'école ENSTIB.

Perspectives des actions 2014-2015

Sur la base des propositions faites lors du comité de pilotage du 27 août 2014, les actions devraient être maintenues et s'étendre sur plusieurs aspects. Tout d'abord l'action menée au sein du collège Saint Exupéry devrait être étendue au collège Louis Armand de Golbey. Ce collège, localisé en ZUS et dans une commune de la Communauté d'Agglomération remplit parfaitement tous les critères pour une action des « Cordées de la réussite ».

Par ailleurs le dispositif de soutien méthodologique sera maintenu exclusivement sur les élèves de seconde. Le dispositif devrait gagner en efficacité en rendant accessible aux CPE et aux chefs d'établissements les plannings des séances. Des fiches d'évaluations seront mises en place afin de recueillir des données sur l'efficacité du dispositif. A cet effet, une collaboration accrue avec le CIO d'Épinal est en cours de mise en place.

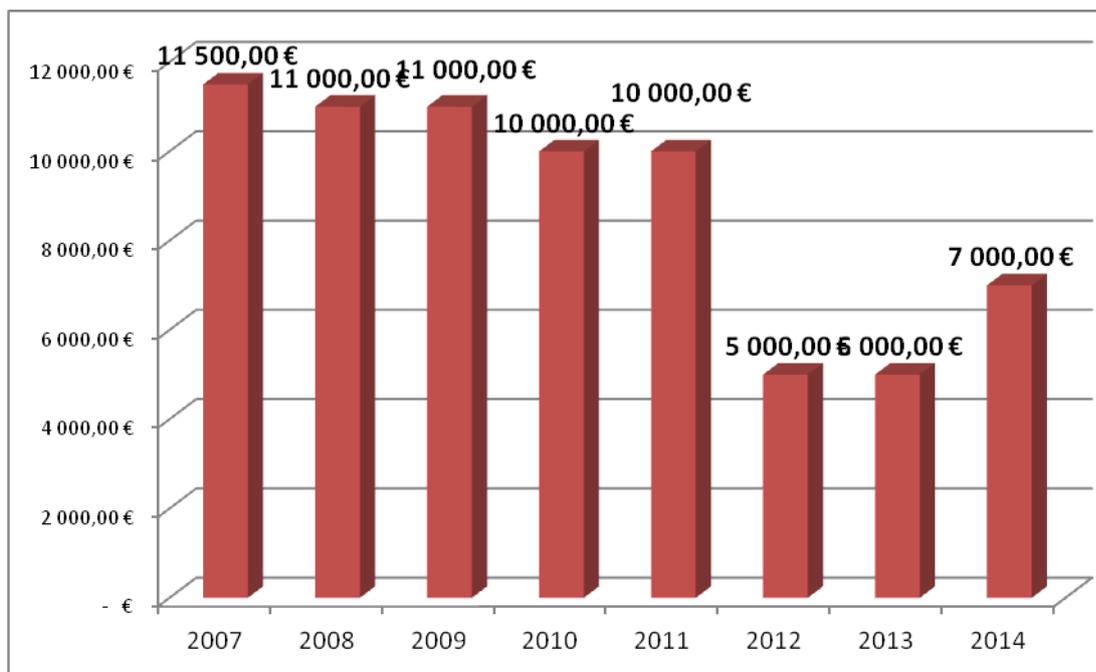
Le volet PQPM se poursuit avec les élèves actuellement en classe de première. Les actions menées seront dans ce cadre d'avantage orientées vers le monde du travail et de l'entreprise. La Communauté d'Agglomération d'Épinal se propose de soutenir cette action qui s'inscrit dans le cadre de la convention entre la CAE et la fondation FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion). Un lien est en cours de création avec le Club d'Entreprises de la fondation FACE. La visite d'institutions, telles que l'ENA et le parlement européen de Strasbourg, par la cohorte des élèves de première est envisagée. Pour la cohorte des élèves de seconde intégrant le programme cette année, les actions menées devraient être très similaires à celles de l'année écoulée.

4.4. Bilan du Plan territorial de Lutte contre les discriminations

Le tableau ci-dessous rend compte de la part Etat (FASILD en 2007 et ACSé 2008 à 2014) du financement des actions dans le champ de la lutte contre les discriminations.

La conduite opérationnelle a été conduite par le CUCS ainsi que la coordination des actions. Le financement annuel des actions provient de l'ACSé Régionale et du FASILD en 2007.

Un diagnostic phénoménologique et systémique de la discrimination sur l'Agglomération d'Épinal par le Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Contrat de Ville et financé par la DDJS a été réalisé : « Analyse de la perception des opérateurs et partenaires locaux de la Politique de la Ville des intermédiaires de l'emploi et des habitants vis-à-vis des problématiques de discrimination en matière d'emploi et de logement ».



Durant la période 2007-2014, deux aspects ont été travaillés :

Les discriminations au logement

Une formation des acteurs a été réalisée par le Cabinet consultant / Groupe reflex.

- Une formation-action financée par l'ACSé et par l'Union Européenne dans le cadre du FSE, a été menée les 12, 15 mai et 24 juin 2009 à destination des principaux acteurs du logement public et privé : (15 personnes : DDEA, Déléguée du Préfet pour Épinal, Office Public de l'Habitat de l'Agglomération d'Épinal, Elu Ville d'Épinal, Centre Social Louise Michel, Elu Ville de Chantraine, Association Accueil Ecoute, Association Défense des Locataires, Chef de Projets du CUCS, CHRS le Renouveau, Mairie d'Épinal BIJ, CAF).

Les objectifs :

- Renforcer la sensibilisation des acteurs locaux du logement à la problématique des discriminations dans le domaine de l'habitat et les accompagner dans leur action.
- Contribuer à une meilleure connaissance de ce sujet complexe.
- Informer du caractère illégal des discriminations et contribuer à une meilleure perception du phénomène grâce à une mise en débat public.
- Favoriser l'émergence d'une culture commune sur l'agglomération.
- Inscrire explicitement dans l'action publique la préoccupation anti-discriminatoire, en la déclinant dans les actions d'un plan stratégique à moyen et long terme.
- Réfléchir collectivement sur les enjeux, les risques liés aux pratiques professionnelles dans un domaine largement marqué par la discrimination systémique.
- Renforcer la formalisation de pratiques professionnelles garantissant l'égalité de traitement.

Les acteurs de cette formation ont élaboré des orientations et des actions du Plan Local de Prévention et de Lutte Contre les Discriminations sur le marché du logement comme par exemple une charte partenariale de lutte contre les discriminations au logement.

Les discriminations en matière d'emploi et de diversité

Plusieurs actions ont été menées dans ce domaine :

- Présentation des outils de gestion des ressources humaines « projet TALENT » par l'ACSé :
Outils présentés :
 - outil d'autodiagnostic des méthodes DRH au sein de l'entreprise
 - outil de conseil sur les pratiques de recrutement et de gestion du personnel
 - argumentaire client
 - outil d'intégration d'un salarié atypique
- Intervention de l'ARACT «comment accompagner les PME dans la diversité»
- Mobilisation des entreprises à la problématique de la Discrimination et de la Diversité
- Signature de la Charte Diversité : 43 entreprises.
- Formation des responsables DRH, de professionnels, des unions départementales syndicales
- Forums Compétences et Diversité
- Jeu urbain « Lutte contre les discriminations »
- Sensibilisation au LABEL DIVERSITE + Diffusion du cahier des charges du Cabinet AFNOR + Envoi d'un questionnaire
- Petits-déjeuners en direction des entreprises sur les contrats d'alternance et sur la Diversité
- Création d'un magazine Témoignages de portraits des Talents de la Diversité à partir d'interviews réalisés dans des entreprises ayant signé la charte diversité
- Création d'un outil : « Recruter Autrement, une innovation sociale qui sert la diversité et permet de détecter des talents » et action formative pour les Employeurs et les Demandeurs d'Emploi basée sur la grille de lecture de l'outil ainsi qu'une mise en situation d'entretien Entreprises et demandeurs d'emploi ciblés.

4.5. Bilan des Adultes-Relais

20 conventions ont permis le recrutement de médiateurs sur missions diverses :

- Médiation Emploi
- Médiation Sociale
- Information Juridique

Les Adultes Relais sont recrutés principalement parmi les habitants des quartiers prioritaires.

Les adultes relais sont des contrats aidés financés par les crédits Politique de la Ville. L'aide au poste est conventionnée pour trois ans avec l'employeur, renouvelable deux fois sur bilan. Les adultes relais doivent avoir 30 ans et aucun niveau de qualification n'est exigé à leur embauche. Ils bénéficient d'un plan de professionnalisation de la DRJSCS et des formations de l'employeur.

Les principaux employeurs sont : Associations d'Habitants/Centres Sociaux, Collectivité Épinal/CAE, la MDE.

15 postes ont été attribués dans les Centres Sociaux sur de la Médiation.

Les médiateurs employés dans les Associations d'Habitants porteuses des Centres sociaux se sont spécialisés dans la médiation. Les différents types d'accompagnement sont tournés vers les primo-arrivants, les adolescents, les familles, les parents etc.

Les postes de médiateurs sont indispensables au maintien du lien social dans les quartiers et favorisent ainsi la mise en œuvre des actions déployés au bénéfice des habitants.

4.6. Bilan du service civique

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme. Les missions sont indemnisées 573 euros par mois.

Plusieurs structures sont agréées sur les territoires en Politique de la Ville pour accueillir des jeunes en service civique :

- CAE / Quartier de la Justice et de la Vierge : Ambassadeur à l'environnement

La mission assurée engendre une réelle plus-value sur les quartiers en animant une action d'éducation à l'environnement visant à améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires.

- Épinal / Quartier de la justice et Bitola :

Épinal Handball

La première mission s'articule autour du sport dans le milieu carcéral. La seconde mission permet à des volontaires d'intervenir directement dans les quartiers en proposant des tournois de handball.

La FMS Épinal

Cette mission ne s'inscrit pas dans le cadre des quartiers Politique de la Ville. Cependant la FMS s'est engagée dans le service civique alterné avec un jeune décrocheur scolaire

Syndicat Mixte du Pays d'Épinal

Une des missions consiste à un échange de bonnes pratiques sur la sensibilisation des populations aux problèmes de santé : discussions sur les thématiques de la « Caravane de la Santé ».

Par ailleurs, le département des Vosges est bien positionné dans la lutte contre le décrochage avec le dispositif du service civique. Un partenariat avec le DAIP (dispositif d'aide à l'insertion professionnelle) du lycée Pierre Mendès France d'Épinal a permis l'organisation de journée de sensibilisation sur le service civique à destination de jeunes décrocheurs. 4 jeunes décrocheurs sont aujourd'hui engagés dans un service civique alterné.

La poursuite du développement du service civique à destination des jeunes décrocheurs scolaires s'illustre par l'exemple de la Ligue de l'Enseignement d'Épinal qui a répondu à un appel à projet d'une hauteur de 100 000 € en concertation avec le Conseil Régional et le Rectorat (développement d'actions collectives incluant la mixité sociale).



5. Eléments de diagnostic partagé

Le diagnostic ciblé sur les communes et territoires prioritaires est présenté dans une logique thématique (en reprenant les trois piliers mis en avant par l'Etat à savoir « cohésion sociale », « renouvellement urbain et cadre de vie », « développement économique et emploi ») et une logique territoriale. Par ailleurs, les échanges inter-acteurs ayant mis en exergue des enjeux transversaux, notamment en termes de méthode, ils sont également présentés dans ce cadre.

Sur un plan méthodologique, il faut préciser que les données présentées à l'échelle des territoires prioritaires dans cette partie du document relèvent d'une analyse infra-communale, sur la base des iris¹³. Dans cette perspective, les IRIS retenus pour l'analyse sont :

- pour le quartier prioritaire du Haut du Gras, sur Golbey : iris 103
- pour le quartier prioritaire Bitola à Épinal : iris 110
- pour le quartier prioritaire de la Justice à Épinal : iris 102,103, 104 et 105
- pour le quartier de veille active du Saut le Cerf à Épinal : iris 101 et 102
- pour le quartier de veille active de la Vierge à Épinal : iris 108

Le périmètre retenu ne correspond pas exactement à celui des périmètres d'intervention au titre de la Politique de la Ville. Il est souvent plus large. Dans la mesure où il n'est pas possible, au moment de l'établissement de ce diagnostic de disposer de données à l'échelle des périmètres définis comme prioritaires, les éléments présentés permettent au moins de disposer d'éléments de cadrage et d'apprécier les tendances générales.

5.1. Eléments liés à la cohésion sociale

Une population qui vieillit mais aussi des enjeux qui perdurent en direction de la jeunesse

Comme évoquée précédemment, la population de la CAE se caractérise par une part plus importante que la moyenne du département de jeunes, en particulier des 15-29 ans et inversement d'une population âgée (60 ans et plus) inférieure à la moyenne départementale. Les 15-29 ans représentent 19,3% de la population de l'agglomération (soit 15.182 jeunes adultes).

Cette population est majoritairement surreprésentée sur Épinal : 23,2% de la population. Il faut noter qu'un jeune de 15-29 ans sur deux de la CAE habite sur Épinal.

Par ailleurs ces jeunes sont particulièrement présents sur les quartiers relevant de la Politique de la Ville, sauf sur celui du Haut du Gras (16,8%). Le quartier qui présente le taux le plus important est celui de La Justice (27,1%).

	CAE	Épinal	Golbey	QPV Haut du Gras	QPV Bitola	QPV La Justice	QVA Saut le Cerf	QVA Vierge
% 15-29 ans	19,3	23,2	18,3	16,8	22,1	27,1	20,5	23,2

¹³ Cette approche est prescrite par le CGET dans l'attente de données plus fines qui seront produites ultérieurement. Le terme iris signifie « Ilots Regroupés pour l'Information Statistique ». Il constitue la base minimale en matière de diffusion de données infra-communales. Les communes d'au moins 10 000 habitants et une forte proportion des communes de 5 000 à 10 000 habitants sont découpées en IRIS. Ce découpage constitue une partition de leur territoire.

De leur côté les 60 ans et plus sont au nombre de 17.951 (soit 22,9% de la population de l'agglomération). Inversement à la population précédente, ils ne sont pas surreprésentés à Épinal (22,9% de la population) par contre de nombreuses communes sont marquées par un pourcentage important de personnes de 60 ans et plus. C'est le cas notamment de Golbey (25,2%). Seulement deux quartiers se signalent par un pourcentage plus élevé de personnes de plus de 60 ans. C'est tout particulièrement le cas de Bitola (29,5%). Le Haut du Gras se situe dans la moyenne de l'agglomération mais dans une situation où d'une part, la présence de population de plus de 60 ans est moins marquée que sur le reste de la commune mais d'autre part, se caractérisant avec un niveau élevé de personnes de 60 ans et plus pour un quartier prioritaire.

	CAE	Épinal	Golbey	QPV Haut du Gras	QPV Bitola	QPV La Justice	QVA Saut le Cerf	QVA Vierge
% 60 ans et +	22,9	22,9	25,2	22,4	29,5	16,8	18,7	18,3

La présence de nombreuses situations familiales atypiques

Les communes de la CAE se signalent par un nombre de personnes vivant seules supérieur à la moyenne départementale, qui est plus important qu'au niveau régional (environ 33%). Ainsi 37,5% des ménages se composent d'une personne seule. Il s'agit un peu plus souvent de femme.

Cette situation d'isolement est particulièrement développée dans les pôles urbains. Épinal présente un taux important de ménages isolés : 46,5% des ménages, soit quasiment un ménage sur deux. Cette situation d'isolement est également présente au niveau des quartiers tant pour Bitola (51,9%) que pour la Justice. Le quartier du Saut Le Cerf se signale par contre par un faible pourcentage de personnes isolées.

Un second enjeu réside dans la plus forte présence de familles monoparentales (9,3 %, soit 1 point de plus que la moyenne départementale). De manière assez paradoxale aux représentations, ces situations de monoparentalité ne sont pas seulement le fait de la ville-centre et des territoires urbains même si elles y sont présentes et en particulier dans les secteurs en Politique de la Ville. C'est en particulier le cas au niveau à la fois de la Justice (35,1%) et du Haut du Gras (30%).

	CAE	Épinal	Golbey	QPV Haut du Gras	QPV Bitola	QPV La Justice	QVA Saut le Cerf	QVA Vierge
Part des ménages isolés	37,5	46,5	37,9	37,6	51,9	45,3	30,9	39,8
Part des familles monoparentales	9,3	20,6	20,2	30,0	25,6	35,1	21,0	23,6

Des niveaux scolaires bas¹⁴

54% des jeunes des quartiers d'Épinal et 53% des jeunes habitant Golbey n'ont aucun diplôme, pour l'ensemble des jeunes de la Mission Locale nous arrivons à 41% sans diplôme.

De plus, 13% des jeunes des quartiers sont de niveau scolaire 6 (arrêt avant la 3ème, sortis de classes spécialisées). Ils sont 9% à Golbey (soit le même niveau que pour l'ensemble des jeunes accueillis en Mission Locale).

Le décrochage scolaire semble donc être plus élevé sur les quartiers.

Pour autant sur le plan éducatif, un certain nombre d'actions sont menées sur les territoires en

¹⁴ Données transmises par la Mission Locale.

Politique de la Ville ou en direction des habitants, via le CLAS, les nouvelles activités périscolaires, l'aide aux devoirs pour les lycéens...

Un appui auprès des parents pour leur permettre de mieux assurer leur fonction parentale est également assuré en particulier via les actions financées au titre du REAAP.

En 2014, sur les 43 porteurs de projets sur le département, 12 ont été développés sur Épinal et 1 sur Golbey. Plus spécifiquement, 5 projets portés par l'Association des Habitants du Champ du Pin/Champbeauvert se sont déroulés sur le quartier de Bitola. Trois projets portés par l'Association des Habitants du Grand Champ de Mars et Périphérie se sont déroulés sur le quartier de la Vierge. Trois projets portés par l'Association des Habitants du Plateau de la Justice se sont déroulés au centre social Denise Louis. Enfin à Golbey, deux projets portés par l'Association des Usagers du Centre social Louise Michel ont été recensés.

Une situation de santé dégradée¹⁵

En 2009, le Pays d'Épinal – Cœur des Vosges compte 152 975 habitants sur 2 366 kilomètres carrés, soit 65 habitants par kilomètre carré contre 100 habitants par kilomètre carré dans l'ensemble de la Lorraine. Cette faible densité est due au fait qu'une part relativement importante de la population vit en zone rurale (37,9% contre 27,7% en Lorraine). Avec 62 084 habitants, l'agglomération d'Épinal représente 40,6% de la population de ce Pays mais son poids diminue par rapport à 1999 (42,1%).

Les indicateurs de précarité y sont particulièrement défavorables.

Le Pays d'Épinal est en tête des territoires lorrains en ce qui concerne :

- le taux de bénéficiaires de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé) : 3,6% contre 2,6% en Lorraine,
- le taux de bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active) : 3,4% contre 2,9% en Lorraine
- le taux de bénéficiaires de la CMU Complémentaire dans la population : 7,4% contre 5,7% en Lorraine).

La répartition de la population active par catégorie socioprofessionnelle est proche de la moyenne régionale avec, toutefois une proportion d'ouvriers légèrement supérieure (30,8% contre 29,3% en Lorraine) et une proportion de cadre plus faible (9,1% contre 10,9% en Lorraine). Du fait des caractéristiques de ces catégories socioprofessionnelles vis-à-vis de la mortalité, cette répartition pourrait avoir une influence légèrement négative sur la mortalité de fait.

Les densités médicales sont relativement proches de la moyenne régionale. Au 1er janvier 2010, le territoire se distingue, toutefois, par une faible densité en infirmiers libéraux (83,7 pour 100 000 habitants contre 110,0 en Lorraine) et par une densité élevée en médecins spécialistes libéraux (72,6 pour 100 000 habitants contre 63,9 pour 100 000 en Lorraine).

En 2007-2009, le taux comparatif de mortalité, égal à 879 pour 100 000, est équivalent au taux lorrain (892) et dépasse de 8% le taux français (813). Par rapport au niveau de mortalité lorrain, on observe une surmortalité équivalente à un excès de 16 décès par an par causes externes dont 9 décès par an par suicide et 5 décès par an par accident de la circulation. On observe également une surmortalité équivalant à 6 décès par an par cirrhose. Par contre, la sous-mortalité par maladies cardiovasculaires permet d'éviter 27 décès par an.

¹⁵ Eléments issus du porter à connaissance produit par l'ARS, portant sur le territoire de santé publique (TSP) 18 – Pays d'Épinal – Cœur des Vosges.

En termes d'offre de santé sur les quartiers (entendu au sens de territoire vécu), l'ARS a recensé les structures suivantes :

- Centre hospitalier Emile Durkheim (service des urgences, PASS hospitalière, consultations addictologie, consultations médicales et spécialistes, dépistage des infections sexuellement transmissibles, dépistage SIDA)
- Centre de médecine préventive
- Dispositif médico-social de prise en charge des addictions (CSAPA) et de réduction des risques (CAARUD)
- Cabinet médical « Les Images » quartier La Justice - cabinet de groupe « Albert Schweitzer » quartier Haut du Gras
- Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)
- Conseil local de santé mentale
- Groupement d'entraide mutuelle
- Clinique Ligne Bleue et Arc en Ciel

Il faut également préciser l'existence d'une guidance téléphonique consistant en une plateforme téléphonique sur les dispositifs en santé mentale s'adressant aux usagers, professionnels de santé, associations, élus...

Une offre associative importante¹⁶

La vie associative est bien présente sur Épinal avec 951 associations déclarées au Répertoire National des Associations (RNA). La ville de Golbey est le siège de 101 associations déclarées au RNA.

Il est impossible de connaître les associations qui sont installées ou qui interviennent sur les quartiers à partir du RNA, seule source d'information officielle pour les services de l'Etat, car il faudrait prendre en compte des paramètres non maîtrisables :

- des associations dont le siège social est hors quartier et qui interviennent dans les quartiers « Politique de la Ville » et ne seraient pas décomptées ;
- des associations peuvent avoir un siège social dans un quartier « Politique de la Ville » mais se consacrer à des activités hors quartier.

Plusieurs dispositifs assurent la structuration des associations.

- Les subventions à l'emploi dites « postes FONJEP » financées soit sur le BOP 163 au titre de la jeunesse et de la vie associative, soit sur les fonds de l'ACSé.
On recense plusieurs postes implantés sur les territoires en Politique de la Ville :
 - 3 postes FONJEP au Centre Social du Plateau de la Justice dont :
 - 1 poste JEP plein temps avec échéance au 31 décembre 2016.
 - 2 postes ACSé plein temps avec échéance pour l'un au 31 décembre 2014 et pour l'autre au 31 décembre 2016.
 - 1 poste ACSé au centre social de Bitola, échéance 31 décembre 2016.
 - 4 postes au Centre Léo Lagrange (2 ACSé + 2 BOP 163).
- Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) est un dispositif d'appui et de conseil aux structures qui développent des activités d'utilité sociale et créatrices d'emploi. Il peut à la demande des associations effectuer par exemple un audit de fonctionnement.
- Le Fonds Régional de Soutien à la Vie Associative (FRDVA) peut participer au financement des projets de formation des bénévoles associatifs et des actions innovantes particulières contribuant au renforcement et à la dynamisation du bénévolat.

¹⁶ Eléments issus du porter à connaissance produit par la DDCSPP des Vosges.

Globalement s'il existe de nombreuses associations, à l'échelle des territoires, elles semblent finalement peu recourir à certains dispositifs de droit commun. L'explication réside peut-être dans la méconnaissance des dispositifs existants ou dans leurs lourdeurs.

Par ailleurs il semble également qu'il existe un manque de connaissance des actions portées par les différentes associations au sein d'un même quartier.

La DDCSPP des Vosges identifie des associations sportives engagées à différents degrés dans des actions directes au bénéfice des habitants des quartiers. Il faut toutefois distinguer celles qui se sont engagées mais y ont mis un terme (raisons diverses à identifier), celles qui sont encore engagées, et celles nouvellement engagées.

- Le club Galaxy Gym est un club engagé que l'Etat a soutenu à de nombreuses reprises sur des actions directes liées à la Boxe Thaï. Des jeunes de l'association ont déjà été accompagnés sur des projets professionnels. La concentration d'un maximum de jeunes gens sur un temps de pratique et sur une installation implantée dans le quartier peut d'ailleurs servir à les capter sur d'autres projets après le temps de boxe. (lien avec la Mission Locale, etc....)
- On note depuis 2014 un intéressant partenariat entre le Stade Athlétique Spinalien Football (SAS) et le Galaxy Gym (action soutenue)
- Les amis de Velocio ont déjà été engagés dans un partenariat avec l'association Jeunesse et Cultures.
- L'Entente Sportive Spinalienne (athlétisme) a mené un projet de course à pied avec des jeunes de Jeunesse et Cultures.
- L'Association Sportive Handisport Golbey Épinal (ASGHE) intervient régulièrement auprès des accueils de loisirs portés par les centres sociaux sur la problématique de la pratique sportive accessible.
- Le Cercle Athlétique Municipal d'Épinal Volley (CAME) mène une action depuis 2 ans en direction des jeunes sur le site du Haut du Gras.
- Les Assistantes Sociales des collèges Louis Armand et Saint Exupéry ont été moteur dans la mise en place de créneaux d'accompagnement éducatif sportif, notamment quand ce dispositif Education Nationale était financé par le Centre National pour le Développement du Sport.

Des initiatives plus récentes et qui demanderaient à être évaluées sont portées par d'autres clubs sportifs sur des actions plus ponctuelles qui sont délocalisées sur les quartiers et les installations sportives existantes.

- Le Cercle des Nageurs d'Épinal a mis en place en 2013 une action « A l'eau la ZUS » qui vise à aller à la rencontre des jeunes des quartiers durant les temps de vacances scolaires. Épinal Handball a lancé en 2013 son Spin'Hand quartier tour.
- Du côté natation, il pourrait être intéressant de faire le lien avec l'opération « savoir nager », et élargir la cible « public à toucher » en visant les adultes, notamment les femmes.

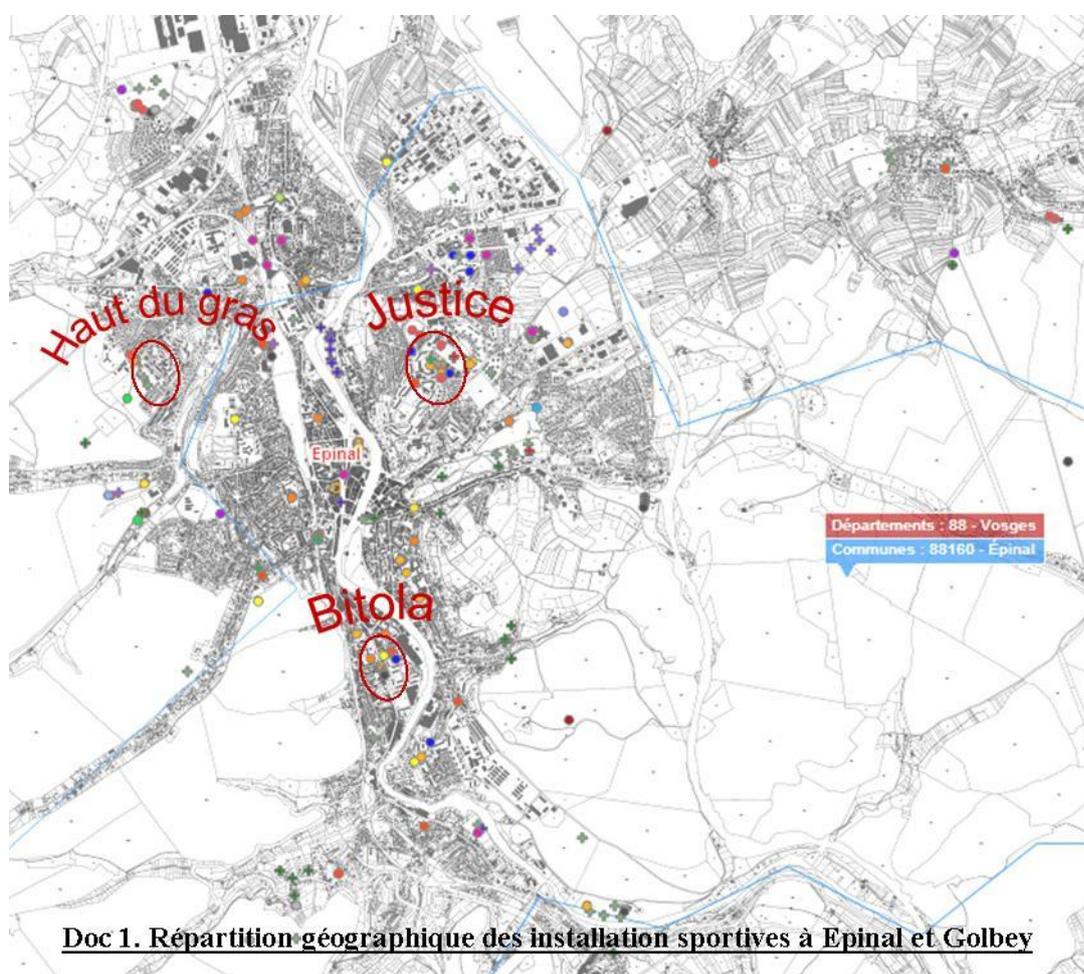
Le CNDS soutient déjà l'action de manière pluriannuelle (convention) mais la réévaluation à la hausse de l'enveloppe attribuée pourrait être envisageable si un ensemble de partenaires favorables étaient associés. Le soutien de l'Etat à la professionnalisation du club (3 postes aidés) englobe cette partie d'ouverture du club vers l'extérieur.

Pour autant, l'histoire à démontrer que le soutien financier de l'Etat n'était pas toujours gage de réussite à l'image de l'action de l'Association Sportive de Gymnastique Volontaire (ASGV) en direction des femmes du quartier de la Justice où l'action a été arrêtée par manque de participantes. L'action a continué sur Bitola en lien avec le centre social. Néanmoins, l'ASGV fait partie des clubs volontaires pour engager des actions en direction des habitants des quartiers.

Sur le plan des équipements, l'approche cartographique montre que chaque quartier dispose d'un panel d'équipements sportifs intéressant à proximité. La problématique se trouve davantage dans la réponse à la question « comment y faire accéder les habitants ».

Le sport peut également relever d'une dimension qualifiante. La Mission Locale d'Épinal engage souvent des jeunes en emploi d'avenir avec des projets professionnels d'animation sportive. Les clubs de sports collectifs tels le Hockey, le football, le handball ou encore le volley, sont demandeurs mais souvent l'entrée est purement sportive « J'ai un jeune qui joue, je veux l'aider ». Il faudrait que la démarche de formation qualifiante des jeunes prenne tout son sens. Or aucune formation CQPALS (Certificat de Qualification Professionnelle Animateur de Loisirs sportifs) n'existe dans le département hormis en Tennis. Il serait intéressant de solliciter un partenariat avec un organisme de formation afin que celui-ci puisse délocaliser une formation et venir vers les jeunes. Idée d'un lien à faire avec l'association Omnisport récemment créée.

L'analyse de ces éléments plaide pour une articulation et une cohérence de l'ensemble des actions menées par différents acteurs visant les jeunes et leurs familles.



Afin d'étoffer l'offre culturelle sur le Haut du Gras, la Ville de Golbey a lancé pour la première fois en 2014 une soirée cinéma en plein air en plein cœur du quartier. C'est ainsi que le film « Intouchables » qui avait connu un grand succès en salle a pu être visionné par les habitants du quartier. L'opération sera reconduite en 2015 avec la projection d'une comédie également à succès « Qu'est-ce qu'on a fait au Bon Dieu ? ».

Dans le même esprit, la Troupe de Théâtre « les Joli(e)s Mômes » s'est produite en périphérie du quartier.

Le Centre social Louise Michel organise également des spectacles ouverts à tous.

La Ville souhaite également que la fête de la musique, qui attire bon nombre de groupes de musiciens et d'auditeurs au centre-ville, puisse se développer sur le quartier du Haut du Gras. Des espaces fonctionnels sont disponibles. La Municipalité reste attentive à ce que l'offre culturelle soit accessible à tous.

Des tournois inter quartiers, essentiellement sportifs, ont vu le jour en 2014 et seront renouvelés ces prochaines années

5.2. Éléments liés au renouvellement urbain et au cadre de vie

Un logement social inégalement réparti

Le logement social, dit logement HLM¹⁷ selon l'INSEE, est inégalement réparti sur le territoire avec une prédominance sur la commune d'Épinal. Elle concentre plus de 62% des logements sociaux. Sachant que seulement 17 communes sur les 38 que compte la l'agglomération disposent de logements sociaux. Par ailleurs ces logements se répartissent de manière différente selon les territoires. Ainsi le quartier de la Justice est quasiment exclusivement un quartier d'habitat social. Bitola présente une plus grande diversité d'habitat.

	CAE	Épinal	Golbey	QPV Haut du Gras	QPV Bitola	QPV La Justice	QVA Saut le Cerf	QVA Vierge
Part locataires HLM (en %)	20,1	31,0	30,1	65,0	32,8	86,1	52,4	56,4

Le territoire est également marqué par un processus de « dépréciation » sur le marché du logement (existence d'un nombre de logements disponibles supérieur à la demande) d'où un processus de vacance accru, notamment dans les secteurs les moins recherchés (sur le territoire d'Épinal mais aussi dans des communes éloignées).

Les bailleurs soulignent également l'appauvrissement des familles sollicitant un logement social, renforçant de fait les processus de précarisation territoriale.

Le développement des situations de précarité

Concernant la précarité, et à partir des données relevant de la CAF (données 2011), il est fait état d'une concentration des bénéficiaires des minima sociaux sur Épinal, sachant que sur la commune plus d'une personne sur deux est allocataire.

	CAE	Épinal	Golbey	QPV Haut du Gras	QPV Bitola	QPV La Justice	QVA Saut le Cerf	QVA Vierge
Part d'allocataires CAF/population (en %)	Non connu	51,8	19,1	non dispo	60,8	83	54,1	52,5
% de ménages dépendant à + de 50% des allocations CAF	Non connu	31,4	31,4	non dispo	37,7	50,0	29,5	34,3

Au niveau des territoires en Politique de la Ville, la dépendance aux minima sociaux est particulièrement marquée, notamment sur le quartier de la Justice (83%). Par ailleurs beaucoup de ménages dépendent de ces minima.

¹⁷ Il s'agit de la part des résidences principales HLM louée vide en 2010 sur l'ensemble des résidences principales.

Les processus de précarité sont particulièrement importants sur les quartiers. Sur le Plateau de la Justice 50 % des ménages dépendent à plus de 50% des minimas sociaux, pour Bitola 37.7 %.

Le revenu fiscal médian annuel par unité de consommation (UC) est également un indicateur intéressant pour mesurer le niveau de précarité d'un territoire. La moyenne du revenu médian par UC annuel est de 19 348 € sur l'ensemble de l'agglomération, soit 1612 euros par mois. Les différences à l'échelle de l'agglomération sont assez importantes, puisque la commune qui a le revenu médian par UC le plus haut est Les Forges (22 929 €) et le plus bas est Nomexy (15295 €). La différence est de 7634 €. Si on prend en compte la situation des quartiers en Politique de la Ville, les niveaux de revenus soulignent la précarité financière des ménages en particulier sur le quartier de la Justice.

	CAE	Épinal	Golbey	QPV Haut du Gras	QPV Bitola	QPV La Justice	QVA Saut le Cerf	QVA Vierge
Médiane revenus fiscaux par UC / mois (en €) / données 2011	1612	1357	1399	non dispo	1111	569	1266	1145

Les données à l'échelle stricte des périmètres des quartiers prioritaires font état pour l'année 2011 des revenus annuels médians de 6 800 € pour la Justice, 8 100 € pour Bitola et 9 400 € pour le Haut du Gras.

Selon la Mission Locale¹⁸, 65.93% des jeunes ZUS sont hébergés par les parents contre 60.38 % de l'ensemble des jeunes de la Mission Locale (60.95% des jeunes Golbéens).

Plus généralement, les jeunes habitant en ZUS sont moins souvent en logement autonome : 21.14% d'entre eux sont en logement autonome contre 26.45% pour l'ensemble des jeunes rencontrés à la Mission Locale (et 28,93% des jeunes Golbéens).

Un parc de logement social qui accueille des personnes de plus en plus précaires¹⁹

Ce qui fixe durablement les populations sur un territoire, plus qu'une offre surabondante de logements qui ne répondrait pas à ses besoins, ce sont les conditions dans lesquelles l'accès au logement, au travers d'un véritable parcours résidentiel, est proposé. Ces conditions recouvrent le logement par lui-même, sa typologie, son état, son loyer, les charges qui sont directement attachées à son usage (eau, électricité, chauffage) mais aussi les coûts induits liés en particulier à sa localisation (fiscalité, frais de déplacement). C'est en rapprochant l'ensemble de ces paramètres sur la situation de ressources des ménages qui vivent sur le territoire, que la pertinence de la réponse apportée en termes de logement pourra être appréciée.

Sur Épinal, la situation de l'ensemble des locataires, parc public et parc privé s'est dégradée, par rapport aux références régionales ou départementales et l'écart s'est également nettement accentué avec les autres statuts d'occupation, en particulier celui des propriétaires occupants.

Sur la commune de Golbey, si en 2003 l'occupation des différents parcs locatifs était relativement homogène, à l'image de ce qui s'observe aux autres échelles, une certaine segmentation apparaît en 2013. Mais, compte tenu de la situation de départ, cette dernière apparaît plus marquée. C'est en

¹⁸ Données Mission Locale

¹⁹ Éléments issus du porter à connaissance de la DDT des Vosges.

particulier le niveau de revenus médians des occupants du parc social public qui ne connaît pas une progression équivalente à celle des autres parcs. Cependant, à la différence de ce qui peut être observé sur Épinal, l'écart avec le statut des propriétaires occupants en termes de revenus médians est plus contenu. Le statut de propriétaire occupant à Golbey concerne donc une population dont les ressources sont notablement moins élevées qu'à Épinal.

Ce sont là de vraies différenciations géographiques, qui peuvent témoigner de l'histoire du peuplement de la commune ou, pour l'évolution plus récente, qui peuvent éclairer l'origine des migrations de population entre les deux communes.

Sur chacune des deux communes, selon la source FILOCOM 2013, le parc public accueille environ les deux tiers de l'ensemble des ménages locataires dont les ressources sont inférieures à 30 % des plafonds HLM (1 554 à Épinal sur une population totale relevant de ce profil de 2 668 et 297 sur 480 à Golbey). Mais les ménages de ce profil sont également présents dans le parc locatif privé (876 sur Épinal, et 108 sur Golbey, soit respectivement 33 % et 23 %). Le reste de ces ménages est logé par les collectivités territoriales ou est propriétaire occupant. A titre d'information, la part de ces derniers est deux fois plus importante sur Golbey que sur Épinal.

Les données font apparaître le rôle d'accueil du parc social public spinalien dans l'accueil des publics disposant des ressources les plus faibles. 64 % des ménages qu'il loge ont des ressources < 60 % des plafonds HLM (plafonds PLAI).

Par ailleurs, une part importante des ménages locataires du parc social public (49%) vit sous le seuil de pauvreté.

Mais le rôle rempli par le parc locatif privé est loin d'être négligeable, puisque 44 % de ses occupants ont également des ressources inférieures à 60 % des plafonds HLM. Et ce, sans que ces situations bénéficient des mêmes mesures d'accompagnement que celles existantes dans le parc social public. Selon la source FILOCOM 2013, environ 30 % des ménages locataires du parc privé spinalien vivent sous le seuil de pauvreté.

A la suite de ce dernier constat, l'importance de la vacance dans le parc social public sur la commune d'Épinal (environ 500 logements soit 10 % du parc considéré) pose question.

La part des ménages dont les ressources dépassent les plafonds HLM est à relever. Elle ne signifie pas que ceux-ci aient bénéficié de dérogation pour entrer dans le logement (les ressources ont pu évoluer après leur entrée), mais elle relativise certainement la part de mixité sociale à introduire, ou appelle tout du moins à ce que celle-ci se détermine de manière circonstanciée.

Par ailleurs les données font apparaître que la part des ménages dont les ressources sont inférieures à 30 % des plafonds HLM est sensiblement moins forte (10 points de moins) sur la commune de Golbey que sur celle d'Épinal. Et comme le laissait apparaître le niveau des revenus médians de la commune de Golbey, le pourcentage des ménages locataires qui vivent sous le seuil de pauvreté (37 % dans le parc public et 20 % dans le parc locatif privé) est inférieur à ce qui est relevé sur Épinal (respectivement pour mémoire, 49 % et 30%). Cet équilibre s'inverse pour les propriétaires occupants qui sont 8,2 % à vivre sous ce seuil à Golbey pour 6% à Épinal.

Les locataires golbéens sont globalement moins pauvres qu'à Épinal, alors que les propriétaires occupants le sont un peu plus. Ces clivages qui apparaissent sur la catégorie des ménages les plus fragiles entre les deux communes, avec un écart qui correspond à environ au tiers de la représentation sur chacun des parcs, appellent sans doute davantage de concertation dans la définition et la conduite des politiques de la ville.

Une réflexion inter-acteurs à l'échelle de l'agglomération²⁰

En prenant un peu de recul par rapport à ces disparités locales, qui méritent cependant d'être étudiées plus en profondeur pour comprendre les jeux qui s'opèrent, il convient de retenir qu'à l'échelle des 38 communes qui composent l'agglomération, selon la source FILOCOM 2013, ce sont environ la moitié des ménages locataires, soit près de 8 000, qui peut entrer dans un logement financé à l'aide d'un PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration). Dans ces conditions, dès lors que la moitié des ménages devient prioritaire, puisque présentant le profil de ressources habituellement retenu pour reconnaître les ménages les plus fragiles, ce seul critère ne s'avère plus suffisant pour déterminer, orienter et suivre les priorités en matière de peuplement des parcs locatifs.

Les éléments qui singularisent les quartiers doivent tenir compte de ce constat. Les réflexions à mener ne pourront pas être circonscrites au quartier.

La nécessité de porter un regard général sur l'ensemble de la politique habitat à conduire sur les communes de l'agglomération, tant en matière de logements qu'en termes d'accompagnement des populations apparaît donc clairement.

Dans cette perspective, la collectivité sera amenée à s'interroger sur la réalité de l'existence d'un parcours résidentiel offert et accessible aux populations qui vivent sur son territoire. L'analyse des évolutions des revenus médians des locataires, en particulier ceux des parcs publics et privés qui sont les plus nombreux et ceux des propriétaires occupants mettent en lumière le durcissement relatif des conditions dans lesquelles l'accès à la propriété se propose sur les deux communes.

Ainsi, les situations décrites laissent penser, qu'au sein de l'agglomération, l'accession à la propriété peut être plus difficile pour un locataire spinalien qui souhaite continuer à résider sur sa commune que pour un locataire golbéen qui serait dans la même démarche.

Aussi les actions à mettre en œuvre, dans le cadre du Contrat de Ville, notamment au niveau des quartiers identifiés, mais pas seulement, devront permettre l'organisation d'un véritable parcours résidentiel, de l'entrée dans le parc social public jusqu'à l'accession à la propriété sur la commune, pour ceux qui le peuvent et accompagner ceux qui ne peuvent pas accéder à la propriété quel que soit le parc qui les loge. C'est à cette condition que les moyens mobilisés pourront réduire, avec toute l'efficacité voulue, les segmentations qui justifient les réflexions actuelles mais également lutter contre le développement de la vacance.

Des transports en commun largement utilisés

Selon la Mission Locale²¹, 66,6% des jeunes des quartiers disent utiliser les transports en commun, (31,12% des jeunes golbéens) contre 52,4% pour l'ensemble des jeunes reçus à la Mission Locale (dont certains habitants des secteurs ruraux peu pourvus en moyen de transport).

34,36% des jeunes habitant en ZUS ont un permis de conduire, contre 39,47% des jeunes reçus sur l'ensemble de la Mission Locale et 31,12% des jeunes golbéens.

²⁰ Eléments issus du porter à connaissance de la DDT des Vosges.

²¹ Données Mission Locale.

5.3. Éléments liés au développement économique et à l'emploi

Une mesure complexe²²

L'absence dès 2005, de source statistique sur la demande d'emploi dans les quartiers a empêché jusque mi-2011 toute mesure d'évolution de la situation des habitants notamment au regard de l'emploi et plus précisément de la qualité de la demande d'emploi dans ces quartiers.

Les travaux du GSE (Groupe Solidarité Emploi) à Épinal réunissant les acteurs de l'emploi de l'accompagnement et de l'insertion œuvrant sur les quartiers ont amené l'Observatoire Départemental des Mutations Economique porté par la Maison de l'Emploi d'Épinal, à produire un premier profil emploi sur les quartiers en 2010. Ces profils ont permis d'accompagner les réflexions jusqu' en 2014.

Pôle Emploi peut maintenant analyser la demande d'emploi des personnes inscrites et issues des quartiers. L'ensemble de ces données statistiques permettent de mesurer l'impact des actions emploi mises en place sur et / ou au profit des habitants des quartiers.

Toutefois, la mesure de l'activité économique endogène des quartiers n'est pas qualifiable ni quantifiable : toute action visant le développement économique au sein des quartiers ne peut pour le moment pas s'appuyer sur un diagnostic précis et donc ne peut déboucher sur des actions ciblées servant cet objectif.

Des actifs occupés peu nombreux²³

En 2010, la part des actifs occupés entre 15 et 64 ans, sur la population de l'agglomération comprise dans la même tranche d'âge, est de 61 %. On remarque que la ville d'Épinal est de 4 points en dessous de la moyenne de l'agglomération. Le taux d'actifs occupés est significativement plus bas dans les quartiers Politique de la Ville, avec une situation particulièrement dégradée au niveau du quartier de la Justice. Par contre le quartier « Saut le Cerf » comme celui de la Vierge se démarque par un taux dans la moyenne communale. La situation des femmes est encore plus défavorable.

	CAE	Épinal	Golbey	QPV Haut du Gras	QPV Bitola	QPV La Justice	QVA Saut le Cerf	QVA Vierge
Part des actifs occupés 15-64 ans	61,0	56,7	60,3	50,0	47,2	30,6	58,0	57,0
dont homme		60,0	62,9	53,9	53,3	37,7	59,1	68,0
dont femme		53,4	58,0	47,0	42,1	24,0	56,9	44,6

Si globalement sur l'agglomération les actifs occupés sont en contrat à durée indéterminée (moyenne supérieure à 85 %), cette situation est moins fréquente dans les quartiers Politique de la Ville, et en particulier au niveau de la Justice.

	CAE	Épinal	Golbey	QPV Haut du Gras	QPV Bitola	QPV La Justice	QVA Saut le Cerf	QVA Vierge
Part des CDI	85,0	79,5	85,6	82,4	77	67,1	85,9	63,2

²² Éléments issus du porter à connaissance de la DIRECCTE des Vosges.

²³ Analyse des données issues du recensement de la population de 2010.

Des chômeurs largement surreprésentés dans les territoires en Politique de la Ville²⁴

Assez logiquement, on retrouve une part de personnes se disant sans emploi plus importante sur les territoires en Politique de la Ville, avec une situation extrêmement dégradée sur la Justice.

	CAE	Épinal	Golbey	QPV Haut du Gras	QPV Bitola	QPV La Justice	QVA Saut le Cerf	QVA Vierge
Taux chômage 15-64 ans (au titre INSEE) ²⁵	13,2	15,9	17,5	26,0	26,8	41,3	12,1	16,5

Cette difficulté d'emploi est souvent mise en relation à la faiblesse du niveau de qualification et de formation. La part des hauts niveaux de formation souligne effectivement un déficit de diplômés sur les secteurs en Politique de la Ville et en particulier sur le quartier de la Justice. Dans ce domaine, la situation des femmes est toujours plus défavorable que celle des hommes, sauf pour le quartier du Haut du Gras.

	CAE	Épinal	Golbey	QPV Haut du Gras	QPV Bitola	QPV La Justice	QVA Saut le Cerf	QVA Vierge
Part des hauts niveaux de formation	Non dispo	24,9	16,3	11,4	16,9	7,3	19,2	17,4
dont homme		25,7	16,2	9,9	17,6	8,4	19,9	18,6
dont femme		24,1	16,5	12,4	16,4	6,4	18,6	16,3

Des demandeurs d'emploi faiblement qualifiés²⁶

Sur le territoire de la CAE, on enregistre une hausse de 7.8% des demandeurs d'emploi en fin de mois entre décembre 2012 et décembre 2013. Fin juin 2014, cette hausse se poursuit même si elle semble plus limitée.

Un demandeur d'emploi sur deux réside à Épinal (48.4%), ils sont légèrement surreprésentés par rapport au poids de la population totale de la commune. Ils présentent surtout pour caractéristique d'être pour un tiers des personnes bénéficiaires du R.S.A (31.2%). A l'échelle de la CAE, 24.5 % des demandeurs sont bénéficiaires du RSA.

Les données de juillet 2014 produites par Pôle Emploi font état d'une population en demande d'emploi présentant les caractéristiques suivantes :

- Faible niveau de qualification des demandeurs d'emploi (plus de 70% des demandeurs d'emploi ont un niveau de formation inférieure ou égal à un niveau V).
- Forte proportion de bénéficiaires RSA dans les quartiers du Plateau de la Justice (38.8% des demandeurs d'emploi inscrits).
- La demande d'emploi est issue d'une situation antérieure d'emploi qui était elle-même précaire (motifs d'inscription : fin de Contrat de Travail Intermittent ou CDD).

²⁴ Analyse des données issues du recensement de la population de 2010.

²⁵ Le taux de chômage d'une classe d'individus est le rapport entre le nombre de chômeurs de cette classe et le nombre d'actifs de la classe (actifs ayant un emploi et chômeurs). La définition du chômage au sens du recensement diffère de celles du Bureau international du travail (BIT) et de Pôle emploi. Le chômage au recensement est plus élevé que le chômage au sens du BIT car les personnes inactives ont parfois tendance à se déclarer au chômage alors qu'elles ne répondent pas à tous les critères du BIT. Il est conseillé de raisonner en structure ou en positionnement relatif, aussi bien à une date donnée qu'en évolution.

²⁶ Éléments issus du porter à connaissance de la DIRECCTE des Vosges.

Un accès renforcé des jeunes aux mesures pour l'emploi²⁷

Du 1er janvier 2014 au 31 octobre 2014, la Mission Locale a reçu 349 jeunes habitants les quartiers du Saut le cerf, Bitola et la Vierge. Les jeunes du quartier du Haut du Gras ne sont pas repérés en l'état actuel des choses, ils le seront à compter de 2015. L'analyse porte donc sur l'ensemble des jeunes de Golbey soit 160 jeunes rencontrés par la Mission Locale.

Les jeunes rencontrés sur les quartiers d'Épinal représentent 13.2% de la population totale rencontrée par la Mission Locale (2.649 jeunes depuis le 1/01/2014).

En termes d'actions, la Mission Locale a mis en place une permanence d'une demi-journée hebdomadaire au sein du RSP du Plateau de la Justice.

Elle participe aux réunions GSE du CUCS et aux actions mises en place dans le cadre de la Politique de la Ville. Elle mobilise et oriente des jeunes sur les actions mises en place par le CUCS (chantiers éducatifs, actions d'insertion, plan de lutte contre les discriminations, Club FACE...). Toutes les réponses existantes sont intégrées à l'offre de services afin de pouvoir en faire bénéficier les jeunes comme par exemple les clauses d'insertion...

La Mission Locale mobilise ses programmes d'accompagnement pour les jeunes des quartiers. Ainsi, et sous réserve d'éligibilité et d'adhésion de la personne, il y a une proposition systématique d'un accompagnement en direction de ces jeunes. De fait :

- 119 jeunes des quartiers sont accompagnés dans le programme CIVIS et 83 de Golbey.
- 43 jeunes des quartiers ont intégré la Garantie jeunes sur 181 entrées soit 24% des entrées. La forte représentation des jeunes des quartiers sur la Garantie jeune est justifiée par la grande précarité sociale de ces jeunes.
- 27 jeunes des quartiers ont bénéficié de parrainage, ils représentent 64 % des jeunes parrainés.
- 21% des EAV (Emplois d'Avenir) signés l'ont été avec des jeunes habitants en ZUS (13.2% de la population jeune accueillie à la Mission Locale).
- 67.62% chez les jeunes habitant sur les quartiers, 64,43% chez ceux habitant Golbey, et 57.5% des jeunes reçus à la Mission Locale ont accédé à une mesure "emploi, formation ou alternance" depuis janvier 2014.

Un déficit d'accueil au niveau des jeunes filles²⁸

Ce sont les hommes habitant les quartiers qui ont le nombre moyen de mesures par jeune le plus élevé de la Mission Locale, par contre les filles des quartiers sont celles qui accèdent le moins à des mesures emploi ou formation par rapport aux autres jeunes. Depuis janvier 2014, sur les 236 mesures (emploi, formation) auxquels ont accédé les jeunes des quartiers, 39% des mesures ont bénéficié aux femmes des quartiers contre 61% pour les hommes.

Par contre, à Golbey et sur l'ensemble de la Mission Locale, il y a un équilibre d'accès aux mesures entre homme et femme.

Les chiffres concernant l'accueil renforcent ces faits:

- La part des femmes est de 45% de la population totale des jeunes des quartiers rencontrés à la Mission Locale.
- Au niveau de l'ensemble des jeunes de la Mission Locale, la part des femmes est de 52%, et 51% sur Golbey.

La Mission Locale constate un accès moindre des femmes à la Mission Locale et vraisemblablement à d'autres services, cela incite à poursuivre le travail afin de développer l'accès aux différents services puis aux mesures emploi, formation alternance pour ces jeunes femmes.

²⁷ Données fournis par la Mission Locale.

²⁸ Données fournies par la Mission Locale.

Un enjeu de mobilisation et de « continuum » dans les parcours²⁹

Une partie des jeunes rencontrés n'arrivent pas à s'engager et à tenir sur des actions de droit commun, nous avons besoin de développer et multiplier des actions en amont comme par exemple les ateliers d'insertion du secours catholique et des chantiers éducatifs soutenus financièrement par le CUCS....

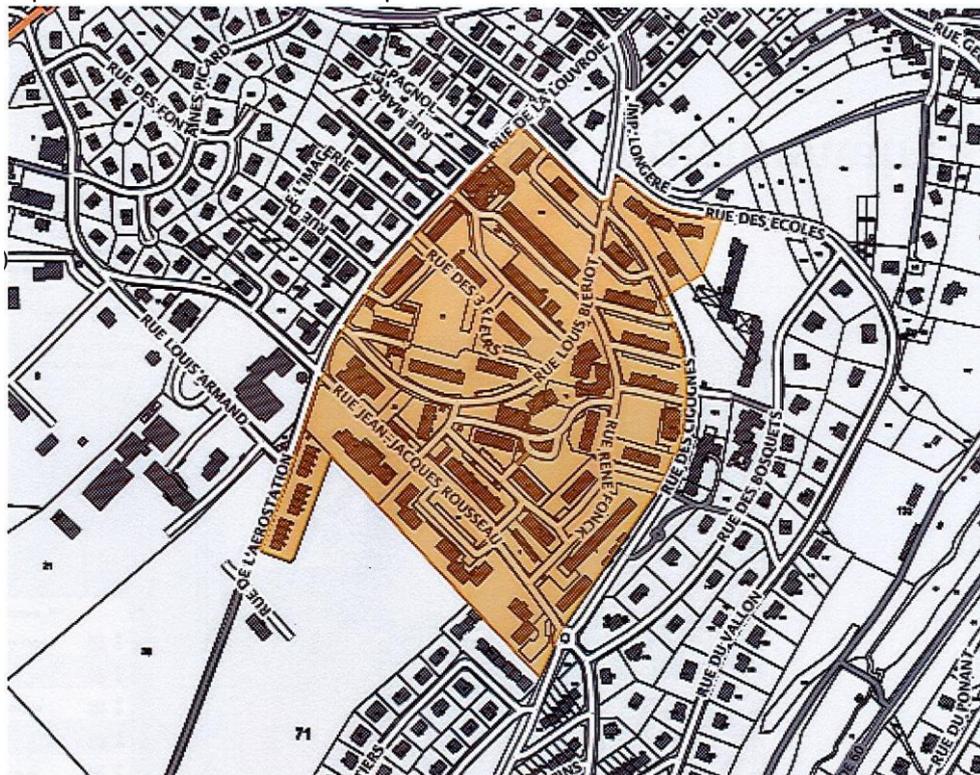
L'objectif est de remobiliser, de socialiser les jeunes et les préparer à accéder ensuite à des actions de droit commun.

A l'autre extrême, nous avons également besoin de postes de travail dans des structures d'insertion par l'activité économique pour le public jeune des quartiers qui a besoin de cette étape avant d'accéder à un emploi.

5.4. Constats territoriaux / Approche par quartier prioritaire

Éléments relatifs au quartier du Haut du Gras à Golbey³⁰

Le quartier du Haut-du-Gras est situé au Sud-Ouest de Golbey, elle-même dans la continuité septentrionale du tissu urbain Spinalien et Chantrainois.



Le quartier, situé à la confluence des trois villes, compte 1 155 habitants, soit près de 14 % de la population communale qui s'élevait au recensement de 2010 (INSEE) à 8 230 habitants.

Le quartier compte une forte proportion d'enfants et de jeunes adolescents, les moins de 15 ans représentent 22.4 % des habitants du quartier. La jeunesse de la population apparaît également au travers des moins de 15 ans.

²⁹ Données fournies par la Mission Locale.

³⁰ Cette photographie du quartier a été établie sur la base d'éléments d'analyse statistique et des apports des porter à connaissance de la DIRECCTE, de la DSDEN, de la DDT des Vosges.

La part des personnes âgées de plus de 75 ans est estimée à un taux de 5,7 %, un taux inférieur à celui de la commune (10,2 %), mais elle augmente d'un point depuis 2006. Cette progression est similaire à celle observée sur la commune, démonstration que la problématique de l'impact du vieillissement est un axe fort à retenir dans le Contrat de Ville. Ainsi, mais c'est une constante sur tout le territoire (contexte démographique et profil de peuplement des logements sociaux publics), l'accompagnement des populations en matière de politique urbaine, en particulier les réflexions à mener pour aider au maintien à domicile au sein du parc social, mais également la sécurisation de la vie des personnes âgées, appellent des réponses immédiates.

Le taux de familles monoparentales, estimé à près de 30 % dans le quartier, est largement supérieur au taux communal (20,2%). Le taux de familles nombreuses (4 enfants ou plus) atteint 3 % dans le quartier prioritaire (2,2 % pour la commune).

Le quartier du Haut du Gras compte de nombreuses infrastructures scolaires (deux écoles maternelles et une école primaire) ainsi qu'un collège jouxtant le quartier. En plus des commerces de proximité (coiffeur), le réseau de transport urbain permet aux habitants de se rendre dans un hypermarché à proximité. Le quartier est desservi par la ligne 6 assurant le lien Golbey Hôtel de Ville – Olima – Gare 4 Nations – Vierge.

Ce quartier compte également 3 associations sociales et sanitaires et 2 associations sportives et 1 association culturelle. Il existe également de nombreux équipements sportifs (Gymnase, terrain de tennis, parcours de santé, stade de football).

La Ville consacre annuellement un budget important à l'environnement et au cadre de vie, le quartier bénéficie d'un fleurissement annuel (massifs, plantations...). Des travaux de voiries ont été réalisés ces dernières années : travaux de VRD avec enfouissement des réseaux aériens et pose de candélabres modernes et peu énergivores. Afin d'améliorer le cadre de vie des habitants et favoriser le lien social, des aires de jeux, de détente et une esplanade ont été aménagées.

Ce quartier se caractérise par un habitat assez peu diversifié, mais qui a connu un programme de réhabilitation récent, composé pour l'essentiel (95 %) de logements sociaux publics organisés en bâtiments collectifs. Ce parc de 637 logements répartis en 37 bâtiments est détenu par deux organismes, Vosgelis et la Société Anonyme d'Economie Mixte de la ville de Golbey.

Le taux de vacance relevé sur le quartier (5,1 %) est inférieur à celui observé à l'échelle de la ville (proche de 8%). A noter que, comme évoqué plus avant dans la présentation du territoire, la commune qui s'est engagée dans un développement de son urbanisation intensive (14 % de logements supplémentaires entre 2006 et 2011) a vu son taux de vacance doublé sur la même période. Dans le même temps, celui du quartier a été multiplié par cinq. Cependant, cette évolution résulte probablement de l'organisation d'une vacance technique (en attente de travaux de réhabilitation ou de démolition) d'une partie du patrimoine du principal bailleur social implanté sur le territoire.

Les données de Pôle Emploi pour juillet 2014³¹ indiquent que la demande d'emploi catégorie ABC se situe à 149 demandeurs d'emploi, soit 17.6% des DEFM (Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois) de la ville de Golbey. La part des jeunes de moins de 26 ans dans la DEFM est de 21.4%. La part de bénéficiaires de minima sociaux dans la demande d'emploi catégorie ABC est de plus de 55 %. La part des bénéficiaires RSA inscrits comme demandeurs d'emploi est de 34.8 %. Le niveau de formation des demandeurs d'emploi inscrits est faible : 76,5 % ont un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V. Enfin 43.6 % des demandeurs d'emploi ont plus de 12 mois d'inscription.

³¹ Données transmises par la DIRECCTE des Vosges dans le porter à connaissance.

Golbey s'investit aussi dans le développement économique du site, en démolissant une ancienne cellule commerciale, la Commune s'est lancée dans la création de 3 cellules et a conforté l'action du Centre Social Louise Michel.

Les élèves du quartier sont scolarisés dans les écoles de la Louvroie (maternelle) et La Fontaine (élémentaire). Les collégiens fréquentent le collège Louis-Armand. Le droit commun s'applique dans ces établissements, dont le public présente un degré élevé de mixité sociale. Ces établissements ne sont pas classés en zone d'éducation prioritaire. Une ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) est implantée au sein du collège Louis Armand pour prendre en compte la problématique du handicap.

Des actions en direction des plus jeunes ont été mises en place : aide aux devoirs, ALSH, activités multiples (sportives, culturelles, musicales...). Une école de musique et un auditorium installés en limite du quartier permettent d'accentuer l'offre culturelle proposée aux habitants.

La présence de nombreux équipements publics (centre social, piscine), écoles (collège) et commerces dans le périmètre ou à proximité immédiate, ainsi que la situation du quartier (non enclavé et ouvert sur les axes de communication et la nature) expliquent sans doute la bonne attractivité du quartier.

Pour autant et malgré tous ces investissements, le quartier a encore une image très négative, les locataires potentiels sont encore réticents quant au fait d'emménager sur le site. Ce quartier subit la crise économique avec chômage et paupérisation de la population souvent peu diplômée.

Eléments relatifs au quartier de Bitola à Épinal³²

Le quartier de Bitola s'inscrit dans un site contraint entre voie ferrée et Moselle. Il se situe en entrée de ville, au Sud de l'agglomération d'Épinal, à 2 km du Centre-ville et de la gare.

Selon les données issues du recensement de la population (INSEE 2011), la part des personnes âgées de plus de 75 ans est estimée à un taux de 14,1 %, un taux notablement plus important que celui de la commune (9,8 %) même si ces deux indicateurs suivent des pentes inverses depuis 2006 (- 2 points sur le quartier et + 1 point sur la ville).

Aussi la problématique de l'impact du vieillissement dans le Contrat de Ville constitue un sujet incontournable. Là encore, au vu du contexte démographique du territoire, qui voit les seules tranches d'âge supérieures augmenter, et à l'appui du profil de peuplement des logements sociaux publics, dont la moitié des occupants ont plus de soixante ans, la problématique du maintien à domicile au sein du parc social, mais également la sécurisation de la vie des personnes âgées, appellent des réponses immédiates.

³² Cette photographie du quartier a été établie sur la base d'éléments d'analyse statistique et des apports des porter à connaissance de la DIRECCTE, de la DSDEN, de la DDT des Vosges et de la Ville d'Épinal, Pôle du Développement Urbain. Les chiffres mis en avant doivent pour certains faire l'objet d'une vérification.



Le taux de familles monoparentales, estimé à (24,8 %) dans le quartier, est sensiblement plus élevé que celui relevé sur la commune (20,5 %).

La part des familles nombreuses (4 enfants ou plus) vivant dans le quartier (3,7%) est légèrement plus forte que celle relevée sur la commune (3 %).

Le quartier de Bitola connaît le plus fort taux de chômage de l'agglomération avec plus de 34 %, taux nettement supérieur à la moyenne dans les quartiers ; les habitants de ce quartier ont cependant bénéficié des effets de la Charte Locale d'Insertion mise en œuvre lors du PRU d'Épinal. Ce sont 51 personnes domiciliées à Bitola qui ont obtenu un contrat de travail dans le cadre des travaux de réhabilitation engagés sur le Plateau de la Justice et la Vierge (sur les 265 personnes recrutées en ZUS ; situation au 30 juin 2014).

Les données de Pôle Emploi font état de 349 demandeurs d'emploi de catégorie ABC, soit 10,5% des DEFM de la commune d'Épinal. La part des jeunes de moins de 26 ans y est de 20.9 %. Celles des bénéficiaires de minima sociaux de 53.9 % (55.6 % sur l'ensemble des quartiers). La part des bénéficiaires RSA inscrits comme demandeurs d'emploi est de 36.3 %. Le chômage de longue durée y est important puisque 41.8 % des demandeurs d'emploi ont plus de 12 mois d'inscription. Enfin 70% des demandeurs d'emploi inscrits ont un niveau inférieur ou égal au niveau V.

C'est un quartier relativement ancien et peu attractif, composé de différents secteurs mal reliés les uns aux autres. Ce quartier se caractérise par deux secteurs assez distincts, l'un composé d'une part très importante de logements sociaux publics et d'une emprise industrielle conséquente (ancienne usine BRAGARD), l'autre constitué d'un habitat ouvrier (anciennes cités) à proximité des voies de chemins de fer.

Son axe traversant et un parc urbain ont été en partie requalifiés mais les espaces urbains s'y raccordant ne sont pas traités (nombreux réseaux aériens, absence de trottoirs...), et sont fermés sur eux-mêmes. La voie ferrée constitue une frontière, et une rupture des liaisons du quartier avec la forêt à l'Est. Un ancien site industriel occulte totalement la proximité de la Moselle.

La route de Remiremont, axe qui traverse ce quartier avec des flux de circulation importants, accentue l'absence de liens entre les secteurs Est et Ouest du quartier. Le positionnement des équipements scolaires l'un à l'Est près de la voie ferrée et l'autre à l'Ouest de l'autre côté de la Moselle renforce cette séparation.

Les commerces et activités économiques sont implantés de façon discontinue le long de cette voie.

Le quartier dispose toutefois de nombreux commerces (boulangerie, boucherie, supermarché, coiffeurs, enseigne discount, station-service, débit de boisson et tabac, concessionnaire automobiles, dentistes.....).

Plusieurs associations fonctionnent sur le quartier : 4 associations sanitaires et sociales, 3 associations sportives, 2 associations culturelles.

Il existe également un bureau de poste et plusieurs équipements sportifs (bassin d'été, halle des sports, terrain multi sport, complexe sportif) mais aussi des établissements scolaires (2 écoles maternelles, 2 écoles primaires et un lycée).

Le quartier est desservi par une ligne de bus (n°5 : Golbey Jeanne D'arc <> Vieux Saint Laurent/Dinozé Pré Démon) qui le relie au Centre-ville et à la gare d'Épinal avec un cadencement compris entre 20 et 30 min.

Une piste cyclable qui longe la rue de Remiremont a été aménagée dans le cadre de la requalification urbaine et paysagère de cette voie.

Le quartier est également traversé par les parcours pédestres de la Ville d'Épinal, itinéraires : n°16 Place des Vosges > Centre Social Bitola, et n° 17 Centre Social Bitola > MJC Saint Laurent.

Un grand ensemble de logements sociaux accentue le caractère « fermé sur lui-même » du quartier. Il comprend des immeubles d'assez grande hauteur, où le taux de rotation est très élevé, notamment pour les immeubles sans ascenseur. 75% des locataires de l'Office de l'habitat (OPHAE) sur ce secteur ont des revenus inférieurs à 60 % des plafonds HLM et, pour les nouveaux entrants, cette proportion atteint 89%. En trois ans, le nombre des bénéficiaires du RSA est passé de 13% à 20,3%.

A l'échelle du quartier, le taux de vacance dans l'ensemble du parc de logements, selon la source INSEE 2011, est sensiblement plus faible (10,1%) que ce qui s'observe sur la commune (11,3%)³³. Cependant la situation s'est fortement dégradée par rapport à ce qui pouvait être mesuré en 2006, + 2,5 points sur le quartier, alors que dans le même temps le taux ne progresse que d'un point sur la ville. Cette évolution traduit certainement une forme de désaffection du quartier.

Toutefois, le taux de vacance relevé sur le seul parc public social (4,7 % source RPLS 2013) est inférieur à la moyenne départementale (6,4%) et au niveau de ce qui s'observe à l'échelle régionale (4,6 %).

La photographie qui apparaît dans le Répertoire de Parc Locatif Social (RPLS) semble traduire que l'offre proposée répond à certains profils de demande. La situation du quartier et les niveaux de loyers proposés sont probablement des aspects qui retiennent le choix des populations.

Cette faible vacance s'explique sans doute par une typologie des logements adaptée à la demande et la présence de nombreux services dans et en périphérie proche du quartier.

Ce n'est pourtant pas le ressenti des habitants, puisque l'enquête de satisfaction menée auprès d'eux en 2012 fait apparaître un indice "mauvais" et "très mauvais" sur la presque totalité des critères.

³³ A vérifier car une autre source indique « Paradoxalement, le taux de vacance est faible dans le quartier (3%) et réparti sur l'ensemble des immeubles ce qui rend cette vacance quasiment imperceptible ».

Néanmoins, de construction très majoritairement antérieure à 1975 (90 % du parc), ce patrimoine mériterait sans doute une réhabilitation, en particulier pour aider une meilleure maîtrise des charges de chauffage. A ce titre et en complément de l'amélioration de l'isolation des logements si besoin, une réflexion pourrait être engagée avec la collectivité pour mesurer l'opportunité d'un raccordement au réseau de chauffage urbain.

Ce quartier accueille une population exclue pour partie et en son sein, **des signalements sur l'habitabilité médiocre de logements locatifs privés de type « anciennes cités ouvrières » ont nécessité un accompagnement renforcé des services sociaux.**

Par ailleurs une forte suspicion de parc privé potentiellement indigne (> 12% du parc considéré) ressort de l'analyse des indicateurs retenus en la matière.

Cette précarité est accentuée par une absence complète de mixité.

Le secteur est enclavé et présente de nombreuses rues sans issues, l'habitat est constitué principalement de logements HLM en immeubles collectifs d'assez grande hauteur. Cette situation favorable à l'émergence d'une délinquance urbaine, explique qu'entre 2004 et 2010, les déclarations portées sur la main courante ont plus que doublé sur le quartier avec 466 événements recensés. Un phénomène de déplacement des actes de délinquance des quartiers déjà rénovés vers le quartier de Bitola a été ressenti. Sur l'ensemble des faits enregistrés en 2010, 5 % concernaient le quartier de Bitola (soit 3,6 points de plus que sur le quartier de la Vierge). Les délits les plus commis sont les vols (78 faits) et les dégradations (28 faits dont 2 dégradations par incendie).

Le renforcement de la tranquillité publique et la prévention de la délinquance sont des axes importants sur lesquels il convient d'agir (suppression des zones d'ombre, mise en place de mobilier résistant,...). Toute action dans ce sens bénéficiera à une réappropriation du quartier par les habitants.

Après la rénovation urbaine des quartiers du Plateau de la Justice et du quartier de La Vierge à Épinal, le quartier de Bitola est identifié comme le quartier spinalien sur lequel tous les efforts financiers doivent dorénavant converger dans l'objectif de le sortir de la fragilité dans laquelle il se trouve, notamment sa partie d'habitat social public.

Des aménagements extérieurs et des actions d'amélioration de la qualité de services (containers enterrés, halls d'entrée) ont été réalisés dans le cadre d'opérations isolées avec le soutien de l'ANRU mais n'ont pas modifié le cadre de vie en profondeur. Les attentes des habitants sont fortes pour une intervention plus durable dans leur quartier qui n'a pas bénéficié d'un Projet de Rénovation Urbaine à l'instar des autres quartiers d'habitat social de la Ville, intervention indispensable pour sortir ces habitants de la précarité sociale forte dans laquelle ils se trouvent.

Les enjeux urbains majeurs pour le quartier de Bitola se situent dans l'urgence d'une ouverture du quartier, tant physique que sociale et fonctionnelle. C'est à cette triple condition que pourra être apportée une réponse aux "problèmes de sécurité croissants" observés sur ce quartier.

La reconversion de la friche industrielle Bragard située entre le quartier et la rivière (Moselle), en y aménageant notamment un parc public en bordure de cette même rivière permettrait de créer un lien entre le quartier et la rivière.

Éléments relatifs au quartier de la Justice à Épinal³⁴

Le quartier prioritaire du Plateau de la Justice compte 3 610 habitants selon le dernier recensement de l'INSEE de 2011, sur 7 165 habitants au sein d'un périmètre plus large (IRIS 102, 103, 104 et 105). C'est donc un habitant sur deux du Plateau de la Justice qui vit en quartier prioritaire.

Ce quartier présente une physionomie **jeune** (les moins de 6 ans représentent 4.8% de la population du territoire) mais c'est surtout la tranche des jeunes adultes qui émerge. Ainsi les 15-29 ans représentent 27.1 % de la population.

La part des personnes âgées de plus de 75 ans est estimée à 8,7 % de la population, un taux légèrement plus faible que celui de la commune (9,8 %). Mais à l'inverse de ce qui s'observe sur certains quartiers, cet écart n'est pas très important. Pour autant, la problématique de l'impact du vieillissement dans le Contrat de Ville n'est pas à écarter. En effet, au vu du contexte démographique du territoire qui voit les seules tranches d'âge supérieures augmenter et à l'appui du profil de peuplement des logements sociaux publics dont la moitié des occupants ont plus de soixante ans, la problématique du maintien à domicile au sein du parc social public, mais également la sécurisation de la vie des personnes âgées, appellent des réponses immédiates.

Le taux de familles monoparentales, estimé à (25,5 %) dans le quartier, est sensiblement plus élevé que celui relevé sur la commune (20,5 %).

La part des familles nombreuses (4 enfants ou plus) vivant dans le quartier est identique à celle relevée sur la commune (3 %).

Le Plateau de la Justice (données IRIS) accueille une population très précaire. 66% de la population du Plateau de la Justice (ensemble des IRIS, données CAF 2011) est couverte par des prestations CAF et, sur le quartier prioritaire, un habitant sur deux touche un revenu de moins de 6 800 €/an, soit 566 €/ mois. **Le quartier du Plateau de la Justice, est aujourd'hui, parmi les quartiers classés en Politique de la Ville, le plus pauvre de l'agglomération.**

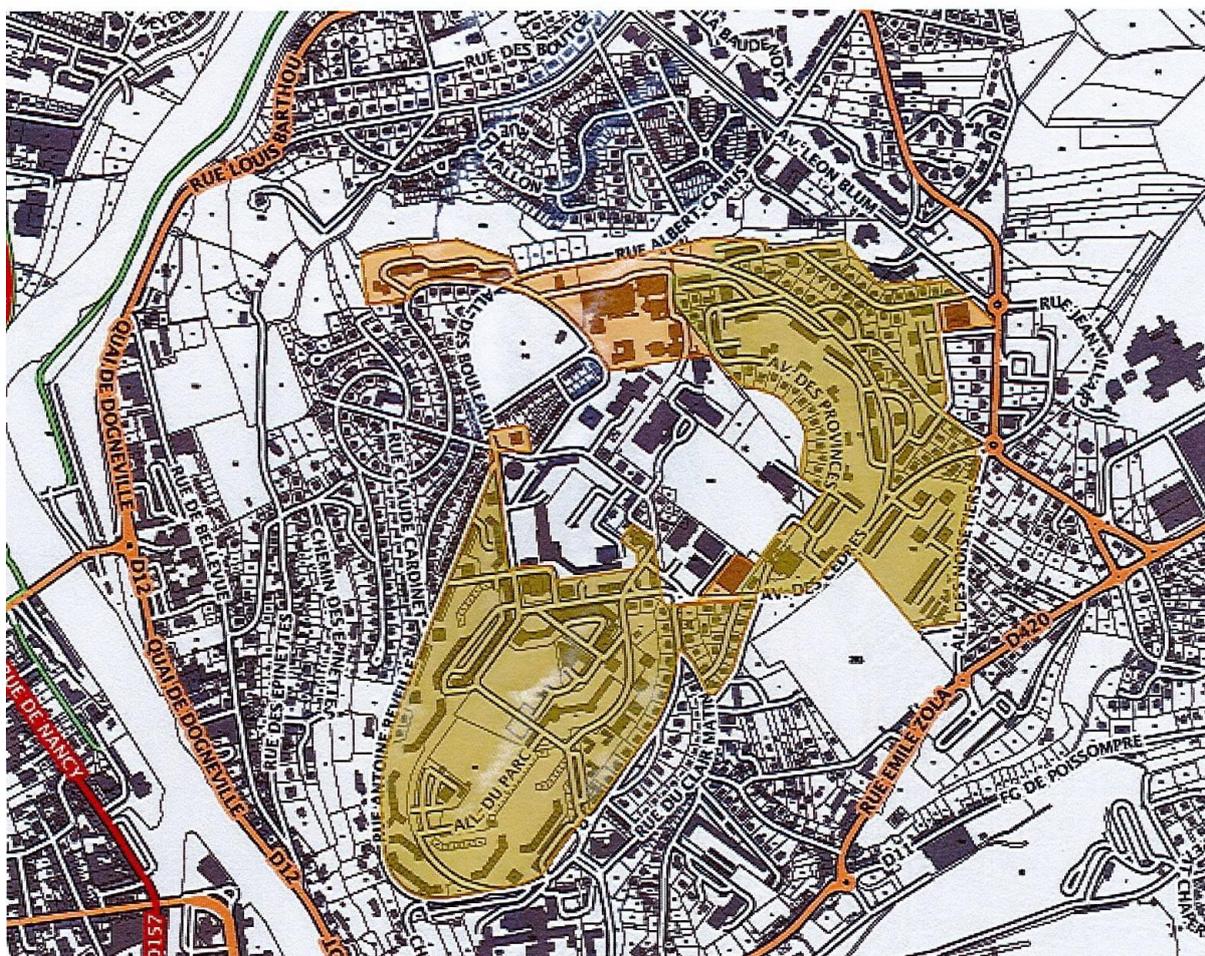
Moins d'un actif sur 3 est occupé par un emploi et le taux de chômage, selon l'INSEE, s'élève à 42%. Pôle Emploi recensait en juillet 2014, 816 demandeurs d'emploi (catégorie ABC), soit 24.5% des DEFM de la commune d'Épinal.

La part des jeunes de moins de 26 ans était de 18.4 %. Celle des bénéficiaires de minima sociaux était de plus de 56 % sachant que la part des bénéficiaires RSA inscrits comme demandeurs d'emploi était de 38.8 %.

Le niveau de formation des demandeurs d'emploi inscrits est faible : 71.6 % d'entre eux ont un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V. A noter toutefois que 10,8% des demandeurs d'emploi ont un niveau III et plus. Enfin 39.5 % des demandeurs d'emploi ont plus de 12 mois d'inscription.

Le quartier de la Justice se situe sur un plateau qui surplombe le Centre-ville de près de 100 mètres.

³⁴ Cette photographie du quartier a été établie sur la base d'éléments d'analyse statistique et des apports des porter à connaissance de la DIRECCTE, de la DSDEN, de la DDT des Vosges et de la Ville d'Épinal, Pôle du Développement Urbain.



Le quartier est traversant et traversé par de nombreux flux automobiles.

Deux lignes de bus desservent le quartier :

Ligne n°2 : Belle étoile <> Cimetière parc

Ligne n°4 : Gare <> Rose Poirier

Des sentiers pédestres aménagés dans le cadre du PRU relient le quartier avec son environnement urbain :

Itinéraire n°3 : Place des Vosges > Place d'Avrinsart

Itinéraire n°4 : Place d'Avrinsart > Jardins familiaux

Itinéraire n°5 : Place d'Avrinsart > Piscine Olympique

Le quartier compte de nombreuses associations (29 intervenant dans le champ sanitaire et social, 6 dans le domaine du sport, 7 dans le domaine culturel) ainsi que de nombreux services (un bureau de poste) et plusieurs équipements sportifs (gymnases, piscine, terrain de tennis, Dojo, complexe parc sportif) et scolaires (3 écoles maternelles, 2 écoles primaires et 2 lycées).

Y sont également présents de nombreux commerces (supermarché, coiffeurs, mercerie, boulangeries, tabac presse, épicerie-bazar, bar PMU, restauration rapide, banques, pharmacies, pressing, auto-école).

Sur le plan scolaire³⁵, le quartier de la Justice regroupe les écoles Jean-Macé (maternelle et élémentaire) et Louis-Pergaud (maternelle et élémentaire). Trois de ces écoles sont des écoles d'application et comptent les 11 enseignants maîtres-formateurs du département. Elles disposent en outre d'une antenne RASED - Réseau d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficultés (maître E et

³⁵ Éléments issus du porter à connaissance de la DSDEN.

psychologue scolaire). Deux CLIS sont implantées dans ces secteurs. Deux emplois d'avenir professeurs (EAP) ont été affectés dans ces écoles. La proximité avec l'ESPE (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education) d'Épinal favorise l'entrée dans le métier des jeunes enseignants. En outre, ces écoles, ainsi que le collège Antoine de Saint-Exupéry, sont classés en zone d'éducation prioritaire. Un dispositif de classe à horaires aménagés théâtre (CHAT) est implanté au sein du collège, facilitant *de facto* l'accès à la culture. Toutefois tous les élèves scolarisés au collège Saint-Exupéry ne sont pas issus des écoles des quartiers prioritaires.

Le quartier de la Loge Blanche regroupe les écoles du même nom. Il convient de signaler que l'un des deux dispositifs classe à horaires aménagés musique (CHAM) est implanté dans l'école élémentaire de la Loge Blanche. À l'instar des écoles de La Justice, une antenne RASED est implantée. Le collège de secteur (Jules-Ferry) n'est pas inscrit dans le périmètre de Politique de la Ville.

L'ensemble des établissements du secteur de La Justice se caractérise par un nombre élevé d'élèves allophones nouvellement arrivés (EANA), se distinguant, de ce point de vue, du quartier de la Loge Blanche.

Bien que géographiquement proches, les écoles Jean-Macé et Pergaud se distinguent nettement par leur public scolaire. Constat est fait d'un taux de retard et de maintien des élèves significativement plus important dans l'école Jean-Macé comparativement à l'école Pergaud. En réponse à cet état de fait, des actions de droit commun sont d'ores et déjà renforcées dans l'école Jean-Macé.

La problématique du handicap est prise en compte dans ces deux quartiers par l'implantation de CLIS qui scolarisent respectivement 13 et 12 élèves, autorisant de surcroît une scolarisation de proximité pour les élèves en situation de handicap vivant dans ces secteurs. Ces deux CLIS favorisent par ailleurs l'inclusion en milieu ordinaire, inclusion complétée également par des aides humaines (AESH) et par la mise en œuvre de projets personnalisés de scolarisation (PPS). Ces réponses s'inscrivent dans le respect de la loi du 11 février 2005 visant à inclure dans les classes ordinaires les élèves à besoin éducatif particulier.

L'orientation en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) constitue une des réponses à la problématique de la grande difficulté scolaire.

Dans le premier degré, le taux d'absentéisme est plus marqué à La Loge Blanche que dans les écoles du Plateau de la Justice.

Dans le cadre du droit commun, les conseils écoles-collèges s'emparent de la problématique de la continuité des parcours d'apprentissage des élèves et du traitement de la difficulté scolaire. De plus, dans le second degré et dans le cadre de la prévention et de la lutte contre le décrochage, des actions départementales sont conduites (plate-forme de prévention des risques de décrochage, réseau nouvelle chance) par l'IEN-IO (Inspecteur de l'Education Nationale, Information et Orientation), les CIO. Un demi-ETP est dédié au suivi de ces élèves au sein de la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale).

Au niveau de l'articulation entre les collèges et les lycées, des actions sont initiées dans le cadre de la politique d'orientation.

Le Plateau de la Justice dans son ensemble (données des IRIS 102 103 104 et 105) compte 55% de logements HLM sur l'ensemble de son parc, représentant 42.6 % des logements HLM (définition INSEE) de la Ville d'Épinal.

Ce quartier a fortement évolué ces dernières années dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine.

En matière d'habitat, le quartier du Plateau de la Justice se décompose en deux sous-ensembles au sein du Quartier Politique de la Ville, qui sont reliés par le Parc Sportif et la Place d'Avrinsart.

- **Sur le secteur du Plateau de la Justice** on compte 510 logements démolis et 130 logements reconstruits sur site. Les « barres » d'immeuble ont été remplacées par des ensembles collectifs de petites tailles R+2/R+3. Ces démolitions reconstructions ont permis d'améliorer les conditions de vie des habitants.

Cependant, des immeubles collectifs n'ont pas été rénovés (trois « tours » des Villes Jumelées) et accueillent plus particulièrement une population en grande précarité sociale et économique.

Suite à une enquête, faisant état d'un bilan partagé du PRU, dans le cadre d'une démarche action avec les habitants, ceux-ci se sont dits satisfaits de la qualité des nouveaux logements (taille, chauffage, etc.) à l'exception de la conception des cages d'escaliers ouvertes, difficiles à entretenir en cas d'intempéries.

- **Le secteur Province Ville de France** situé au Nord du Parc Sportif n'a pas fait l'objet de démolitions et de restructurations urbaines lourdes dans le cadre du PRU. Les logements ont été réhabilités et leurs espaces extérieurs ont été requalifiés afin d'en améliorer les usages, avec la réalisation de stationnements, des aménagements paysagers, la création d'aires de jeux et de cheminements piétons traversant le quartier.

Les conclusions des enquêtes menées auprès des habitants en fin de PRU ont fait apparaître l'importance de la Gestion Urbaine de Proximité en ce qui concerne le maintien de la qualité du cadre de vie de cette partie du quartier.

Au niveau des espaces urbains, les espaces publics majeurs du quartier ont été requalifiés dans le cadre du PRU.

- **Le Parc des Vues et le Parc Sportif** ont vocation à rayonner au niveau de l'agglomération.
- **La Place d'Avrinsart** au centre du quartier joue le rôle de point de jonction entre les secteurs Plateau de la Justice et Province Villes de France.

En termes d'équipements, le quartier de la Justice est doté de nombreux équipements majeurs à l'échelle de l'agglomération aux niveaux sportif, culturel et d'enseignement, dont les accès et l'environnement ont été valorisés dans le cadre du PRU.

En matière d'énergie, le PRU a permis de renforcer les performances et le réseau de chauffage urbain avec la mise en place d'une chaufferie bois au cœur du Plateau de la Justice qui dessert notamment l'ensemble des logements sociaux et équipements du quartier.

Le PRU conduit, entre 2005 et 2015, a permis de conforter les atouts du quartier de la Justice, que ce soit en matière d'équipements et d'espaces publics ou au niveau des conditions d'habitat des résidents du quartier qui ont été nettement améliorées avec la démolition des anciens immeubles et la reconstruction de nouveaux types de logements. Le quartier profite aujourd'hui d'une ouverture sur la Ville et l'agglomération.

Le PRU d'Épinal a été primé au niveau national par l'ANRU pour sa qualité urbaine, architecturale et paysagère. Ce quartier a été profondément rénové mais des difficultés sociales et urbaines perdurent.

En effet, à l'échelle du quartier, le taux de vacance dans l'ensemble du parc de logements, selon la source INSEE 2011, est légèrement plus élevé (12,3%) que ce qui s'observe sur la commune (11,3%). Alors que dans le même temps, la situation de la vacance s'est dégradée sur la ville (10,3 % en 2006), elle est restée stable sur le quartier par rapport à son niveau de 2006 (12%). Toutefois ce regard doit être pondéré en observant que, sur cette période le parc de logements a diminué d'environ 10 % (3014 en 2006, 2713 en 2011).

Ce dernier éclairage est soutenu par le taux de vacance extrêmement fort (9,9 %, source répertoire du parc locatif social 2013) mesuré dans le seul parc social public. De plus, ce dernier a augmenté de

près de deux points depuis 2006. A titre de comparaison, il est supérieur de 50 % à la moyenne départementale (6,4 %) et deux fois plus élevé que ce qui s'observe au niveau régional (4,6 %).

Aussi, alors même que des actions significatives en matière d'aménagement immobilier et urbain ont été entreprises au cours des dernières années, le quartier semble peu prisé.

Ces éléments chiffrés traduisent parfaitement que la réussite d'une politique ne peut pas se résumer au volume des moyens mobilisés pour traiter l'aspect immobilier, quand bien même ce dernier est celui qui s'affiche le plus facilement.

L'accompagnement des populations, au sens large, mais en particulier des plus fragiles, et la perception qu'elles ont du quartier, notamment sur les questions de sécurité, s'avèrent être déterminants.



6. Objectifs stratégiques et opérationnels

Au-delà d'une approche par pilier des objectifs, il est important de souligner que les acteurs ont mis en avant l'importance de l'articulation entre les thématiques : entre la dimension cohésion sociale et celle de l'emploi, entre la dimension emploi et celle du renouvellement urbain. Ce souci d'articulation se retrouve d'une part dans chacun des piliers et d'autre part dans les enjeux transversaux.

6.1. Objectifs dans le domaine de la cohésion sociale

Les objectifs stratégiques dans le domaine de la cohésion sociale mettent l'accent sur :

- La dimension éducative
- L'accès aux droits et aux services / équipements
- Le renforcement de la citoyenneté (engagement citoyen des jeunes notamment)
- La santé.

La présentation ci-dessous rend compte de la manière dont ces objectifs s'expriment stratégiques et se déclinent sur le plan opérationnel.

Dans un souci de lisibilité du document, les fiches élaborées par les acteurs et visant à expliciter l'action qui sera menée sont présentées en annexe 7 du document.

6.1.1. Les objectifs mis en avant dans le domaine éducatif

Adapter le droit commun par des dispositifs spécifiques

L'objectif premier est de rendre l'école plus juste et plus efficace, de réduire les inégalités en apportant une aide renforcée aux populations scolaires les plus fragiles par un renforcement du droit commun et/ou des dispositifs spécifiques.

Cet objectif se traduit notamment par un certain nombre de dispositifs/actions proposées par la DSDEN des Vosges.

- Organiser en priorité la scolarisation des enfants de moins de trois ans (fiche CS1)
- Renforcer la coordination et la communication au sein du REP+ (fiche CS2)
- Conduire chaque élève à la maîtrise du socle commun de connaissance, de compétences et de culture (fiche CS3)
- Conduire chaque élève allophone à la maîtrise du socle commun de connaissance, de compétences et de culture (fiche CS4).

Tisser des liens entre le domaine de l'éducation et celui de l'emploi

Il s'agira notamment de :

- Permettre l'accessibilité des jeunes des quartiers aux contrats d'apprentissage en s'appuyant par exemple sur le Réseau du Club FACE tout en développant la mobilité (cf. convention partenariale – annexe 3).
- Adapter les modes de garde aux besoins des habitants des quartiers prioritaires (fiche CS5)

Agir pour faire face au décrochage scolaire

- Assurer un meilleur repérage des jeunes en rupture scolaire par le biais d'une plateforme de décrochage scolaire (fiche CS8).
- Mettre en place des actions visant à une prise en charge éducative renforcée pour éviter le décrochage (fiches CS6, 7 et 9).
- Actuellement la Mission Locale repère et accompagne des jeunes dans le cadre de l'action de lutte contre le décrochage mais à titre plutôt curatif. Un axe de travail pourrait être de poursuivre le travail sur la prévention du décrochage scolaire et augmenter l'accès à des qualifications pour les jeunes.

Maintenir les actions relevant de l'accompagnement à la scolarité

De nombreuses actions ont été menées dans le cadre du CUCS au titre des CLAS. Il s'agira de porter une attention particulière au maintien, à minima, de ces actions dans le cadre du Contrat de Ville.

Plus globalement, cet objectif se traduit par un certain nombre d'actions, de dispositifs visant par un encadrement renforcé un accompagnement éducatif adapté aux élèves en fonction de leurs difficultés et niveaux scolaires (fiches CS 10, 11, 12, 13 et 14) parfois par le biais de la musique (fiche CS15) ou du théâtre (fiche CS16).

Renforcer les actions visant à permettre la maîtrise de la langue

- Améliorer les compétences langagières des élèves (fiches CS17, 18 et 19)
- Mettre en place des cours de langue, y compris en lien avec des actions de soutien à la parentalité, et des actions visant le lien Ecole – Famille (fiche CS20).

Renforcer les actions visant le soutien de la parentalité

La question du rôle des parents est à prendre en compte par la mise en œuvre d'actions visant le renforcement, le soutien de la parentalité (fiche CS21).

La Ville d'Épinal envisage la création d'une Maison des parents (lieu unique permettant de travailler sur cette question).

En lien avec ces objectifs, il apparaît important d'agir sur deux volets relevant du « bien-être » et du « vivre ensemble », à travers la question de la santé (fiche CS22) et le renforcement de la sécurité (fiche CS23).

6.1.2. Les objectifs relevant de l'accès aux droits et aux services / équipements

Faire adhérer à ce qui existe

Il s'agit tout à la fois de renforcer l'accès aux droits mais aussi aux services et équipements existants.

- La fiche CS22 rend compte d'une mesure spécifique dans le domaine de l'accès aux droits.
- Par rapport à l'existant il est apparu intéressant de s'appuyer sur des « éclaireurs » : un jeune déjà engagé dans une action, quelle qu'elle soit, a plus de chance de mobiliser d'autres jeunes par un effet d'entraînement. Ainsi un jeune membre d'un club sportif peut en devenir un ambassadeur.

Renforcer l'action des clubs sportifs

Il s'agit d'accompagner en termes financiers (conventionnement) et de ressources humaines (formation) les clubs sportifs afin de donner un sens à la pratique sportive des habitants (y compris par une action sur le coût des licences et plus globalement de la pratique), de leur permettre l'accès aux équipements et actions existantes, de travailler avec les jeunes (capacité à les capter du fait de leur médiatisation), de développer de nouveaux partenariats pour ceux situés en proximité géographique (club de golf, judo, ceux intervenant à la Hall des sports...) [cf. fiches CS23 et 24].

6.1.3. Les objectifs relevant du renforcement de la citoyenneté

Renforcer l'engagement citoyen des jeunes

L'objectif dans ce domaine est de favoriser toutes les formes d'engagements des jeunes (services civiques, BAFA, etc....) surtout quand, par ailleurs, elles peuvent favoriser un accès à un emploi / une activité rémunérée.

- Cela pourrait passer par le développement du service civique en direction des jeunes habitant les territoires en Politique de la Ville (fiche CS25). Il pourrait être intéressant dans ce domaine³⁶ de s'appuyer notamment sur les clubs de sport sachant que sur Épinal de nombreuses structures bénéficient actuellement d'un agrément service civique. Les missions proposées pourraient être facilement appliquées aux quartiers. Par ailleurs, la CAE pourrait développer des missions dans le domaine de la solidarité, la santé...
- D'autres initiatives ont été mises en avant visant à favoriser l'engagement des jeunes (fiches 26, 27, 28 et 29).

Soutenir et accompagner les associations structurantes œuvrant dans les quartiers³⁷

Si la vie associative est bien présente dans les quartiers, les actions reposent souvent sur quelques structures comme le centre social « Denise Louis » du Plateau de la Justice, le centre social de Bitola, celui sur le Haut du Gras (centre social Louise Michel). Il s'agit de permettre de maintenir leur action tout en favorisant le maintien d'un tissu associatif plus large notamment via la programmation annuelle des actions.

6.1.4. Les objectifs mis en avant dans le domaine de la santé

La santé constitue un enjeu important qui doit faire l'objet d'une approche complémentaire d'où un enjeu de renforcement du diagnostic et de mobilisation du droit commun (fiche CS30).

Réaliser des diagnostics santé à l'échelle des quartiers

Compte tenu du déficit de connaissance dans le domaine de la santé, entendu au sens de l'OMS, la réalisation de diagnostics de quartier, soutenue et souhaitée par l'ARS, paraît nécessaire. La phase diagnostic apparaît nécessaire pour mettre en évidence la situation et les besoins des populations des territoires concernés. Ces démarches pourraient s'articuler à l'élaboration en cours du CLS (Contrat Local de Santé).

Renforcer les interventions de droit commun au service des habitants

En termes de densité médicale, l'ARS propose une prise en compte particulière des quartiers prioritaires dans le cadre de la révision des zones déficitaires en professionnels de santé.

Sachant qu'il apparaît important, au regard de l'existant et des enjeux dans ce domaine, de **maintenir les actions visant à travailler sur l'image de soi et les questions d'addictologie.**

³⁶ Enjeux identifiés par la DDCSPP des Vosges dans le porter à connaissance

³⁷ Enjeux identifiés par la DDCSPP des Vosges dans le porter à connaissance

6.1.5. Les objectifs mis en avant au titre de la sécurité

Le « vivre ensemble » est également garanti par la **prévention de la délinquance et une action sur la sécurité**. Il s'agira dans ce cadre de consolider la stratégie départementale de prévention de la délinquance à l'échelle des quartiers (fiche CS32), en agissant notamment en direction des collégiens (fiche CS33).

Tableau récapitulatif des objectifs stratégiques et opérationnels relevant de la cohésion sociale

OBJECTIFS STRATEGIQUES	Fiches	OBJECTIFS OPERATIONNELS	PILOTE
Domaine éducatif			
Adapter / renforcer le droit commun par des actions spécifiques	CS1	Organiser en priorité la scolarisation des enfants de moins de trois ans	DSDEN
	CS2	Renforcer la coordination et la communication au sein du REP+	DSDEN
	CS3	Conduire chaque élève à la maîtrise du socle commun de connaissance, de compétences et de culture	DSDEN
	CS4	Conduire chaque élève allophone à la maîtrise du socle commun de connaissance, de compétences et de culture	DSDEN
Tisser des liens entre le domaine de l'éducation et celui de l'emploi	CS5	Adapter les modes de garde aux besoins des habitants des QPV	CAF
Agir pour faire face au décrochage scolaire	CS6	Lutter contre le décrochage scolaire	Ville Epinal
	CS7	Soutenir la lutte contre le décrochage scolaire via le Programme de Réussite éducative	Ville Epinal
	CS8	Accompagner les élèves décrocheurs sans solution scolaire ou professionnelle	DSDEN
	CS8bis	PSAD Plateforme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs	DSDEN
	CS9	Renforcer les moyens du CIO au Collège Saint Exupéry	DSDEN
Maintenir les actions relevant de l'accompagnement à la scolarité	CS10	Permettre un accompagnement éducatif en éducation prioritaire	DSDEN
	CS11	Développer les potentialités des élèves par l'Aide Personnalisée Complémentaire	DSDEN
	CS12	Développer les potentialités des élèves en difficultés / RASED	DSDEN
	CS13	Proposer des activités pédagogiques complémentaires aux élèves identifiés en difficulté	DSDEN
	CS14	Renforcer la prise en charge des élèves à besoins pédagogiques particuliers	DSDEN
	CS15	Développer la pratique musicale comme support éducatif	DSDEN
	CS16	Développer la pratique théâtrale comme support éducatif	DSDEN

Renforcer les actions visant à permettre la maîtrise de la langue	CS17	Améliorer les compétences langagières des élèves de l'école maternelle et de CP	DSDEN
	CS18	Améliorer les compétences langagières des élèves de l'école maternelle / tablettes numériques	DSDEN
	CS19	Améliorer les compétences langagières des élèves en difficultés l'année du passage au CP pour une meilleure entrée dans la lecture	DSDEN
	CS20	Accompagner les parents d'élèves nouvellement arrivés en France à l'apprentissage de la langue française	DSDEN
Renforcer les actions visant le soutien de la parentalité	CS21	Renforcer le soutien à la parentalité	CAF
Domaine de l'accès aux droits et aux services / équipements			
Renforcer l'accès aux droits	CS22	Renforcer l'accès aux droits pour les familles vulnérables par la connaissance des droits	CAF
Faire adhérer aux structures / équipements existants	CS23	Favoriser l'accès aux équipements sportifs	DDCSPP , CAE / PCSS
	CS24	Faire du sport un levier en faveur du "vivre ensemble"	DDCSPP , CAE / PCSS
Domaine de la citoyenneté			
Renforcer l'engagement citoyen des jeunes	CS25	Développer l'offre et la qualité des missions de service civique à destination des jeunes des quartiers.	DDCSPP
	CS26	Mobiliser les jeunes, favoriser l'engagement sous toutes ses formes.	CAE / PCSS
	CS27	Eduquer à la citoyenneté et à la mixité par l'accès des jeunes aux loisirs et aux vacances.	DDCSPP , CAE / PCSS
	CS28	Renforcer la formation citoyenne des jeunes.	Préfecture
	CS29	Impliquer les habitants dans les politiques locales de commémoration.	ONAC
Soutenir et accompagner les associations structurantes œuvrant dans les quartiers		<i>objectif tenu via la programmation annuelle</i>	
Domaine de la santé			
Agir pour améliorer la santé et l'accès aux droits en matière de santé des habitants	CS30	Favoriser l'accès à la santé des habitants des quartiers	ARS
	CS31	Renforcer l'accès à la santé, notamment des jeunes et des personnes en situation de handicap	DSDEN

Domaine de la prévention de la sécurité			
Favoriser le vivre ensemble par un renforcement de la sécurité	CS32	Consolider la stratégie départementale de prévention de la délinquance à l'échelle des quartiers.	Préfecture
	CS33	Renforcer les actions de prévention et de sécurité au sein du collège	DSDEN

6.2. Objectifs en termes de renouvellement urbain et de cadre de vie

Dans un souci de lisibilité du document, les fiches élaborées par les acteurs et visant à expliciter l'action qui sera menée sont présentées en annexe 7 du document.

La présentation des objectifs dans ce domaine privilégie l'approche territoriale. Mais au-delà de cette approche, présentée dans les pages suivantes, un certain nombre d'enjeux transversaux peuvent être mis en avant.

Il apparaît qu'il est nécessaire de disposer d'un environnement urbain, d'habitat favorable pour les habitants mais aussi les autres acteurs, notamment de l'entreprise (fiches RU 46, 47, 48).

- ☛ Travailler sur l'image des quartiers.
- ☛ Maintenir les acquis de la rénovation urbaine (via notamment la gestion urbaine de proximité).
- ☛ Poursuivre les démarches engagées et rénover les secteurs déqualifiés.

Il est également important de favoriser l'attractivité des quartiers via leur potentiel et les équipements.

- ☛ Il s'agirait de faire connaître ce qui existe dans les quartiers prioritaires en termes d'équipements, d'activités mais aussi d'associations, de clubs sportifs.
- ☛ Cela pourrait également consister dans la mise en place de manifestations culturelles et/ou sportives pouvant drainer des personnes au-delà du quartier prioritaire.

6.2.1. Objectifs transversaux

Une évolution de l'environnement urbain pour favoriser un développement économique des quartiers s'intégrant dans la stratégie économique globale de l'agglomération.

L'objectif est de créer une dynamique entrepreneuriale dans les quartiers avec un effet réseau pour soutenir les initiatives, accompagner le tissu économique artisanal et commercial dans son développement et son ouverture et développer l'attractivité économique et commerciale des quartiers.

Plus précisément, au niveau urbain, il s'agit :

- ✓ D'implanter un (des) lieu(x) d'accueil, d'animation, de services de la plateforme sur l'entrepreneuriat à mettre en place sur les quartiers.
- ✓ De créer un environnement urbain favorable à la dynamique commerciale des quartiers (accessibilité, visibilité, flux, attractivité, signalétique, sécurité).
- ✓ Et d'offrir des conditions favorables à l'accueil de nouvelles entreprises avec une démarche proactive sur les mutations et les disponibilités foncières et immobilières.

Cela doit se traduire en phase préalable par quatre actions

- Finalisation et mise en œuvre du Plan d'actions interservices sur la place d'Avrinsart.
- Engager une réflexion pour la création d'un lieu dédié à l'entrepreneuriat dans un des deux quartiers.
- Identification des activités économiques commerciales et artisanales sur les deux quartiers et des mutations et opportunités foncières et immobilières.
- Mission de diagnostic et d'accompagnement des activités commerciales à mener sur les deux quartiers et intégrant l'évolution des sites de l'ancien ALDI sur la Justice et du LIDL sur Bitola.

Une évolution urbaine, à conduire sur les quartiers pour garantir leur attractivité et leur intégration dans la ville et l'agglomération.

Cela passe par une articulation avec le PLH de l'agglomération spinalienne, en cours de finalisation.

Le contexte local est marqué par

- un marché de l'habitat très détendu,
- une population locale caractérisée par son niveau de revenus modestes et une offre de produits mis sur le marché qui ne correspond pas toujours à la réalité des besoins, notamment en termes de logements accessibles.

Au sein de son territoire où la périurbanisation s'est développée ces dernières années, il convient **de conforter Épinal dans son statut de pôle urbain de grande qualité et de développer l'attractivité résidentielle de la ville centre de l'agglomération** à travers la modernisation et le développement d'une offre d'habitat répondant à l'évolution des besoins des habitants (fiches RU 34 et 35).

Pour cela il convient :

- de poursuivre les actions en matière de renouvellement urbain et du parc de logements et de consolider les quartiers au plus près des pôles d'emplois et de services et desservis par les transports en commun,
- d'intervenir sur les sites mutables,
- d'envisager des opérations de démolition reconstruction.

La poursuite du renouvellement du parc social est nécessaire.

Sur Épinal, 800 logements ont été démolis dans le cadre du programme de renouvellement urbain, cependant le faible niveau d'attractivité de certains logements localisés dans des immeubles peu valorisés ne correspondant plus aux attentes des ménages et la vacance rencontrée nécessite d'envisager encore d'autres démolitions. De fait, le parc social de la ville accueille des personnes en très grande précarité ce qui impacte sa gestion et un nombre important de personnes âgées ce qui nécessite d'envisager des adaptations des logements. Le plan stratégique de patrimoine de l'OPHAE a été défini dans ses perspectives.

Concernant le parc privé, la demande sur Épinal porte sur des produits plus accessibles alors que l'offre, très présente en foncier et appartements, n'y correspond pas. Il est proposé de développer une offre en accession sociale correspondant à des niveaux de prix plus abordable.

Le parc locatif privé souffre d'une vacance importante et l'offre proposée est de faible qualité, ancienne, peu performante au niveau énergétique (fiche RU38).

Des copropriétés fragiles et un habitat indigne dans les quartiers prioritaires de la Justice et de Bitola nécessitant des interventions en partenariat avec l'ANAH.

- La mise en œuvre d'un dispositif d'observation et de suivi, du type programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriété (POPAC) pour six copropriétés privées sur le Plateau de la Justice, avec accompagnement spécifique de la Copropriété des Mésanges, et deux copropriétés sur Bitola (fiche RU36).
- Traitement des situations d'habitat potentiellement indigne constatées sur le secteur de Champbeauvert dans le quartier de Bitola (fiche RU37).

Le maintien d'un cadre de vie de qualité par une intervention en termes de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité adaptée aux territoires.

Il s'agit selon le cas de maintenir ou de renforcer la qualité de service (gestion, entretien des quartiers) mais aussi de favoriser les liens entre habitants par une action sur les espaces environnant les logements, une intervention visant à renforcer la tranquillité publique, une action permettant les échanges et rencontres entre habitants dans le respect des droits et devoirs de chacun (fiches RU 39 à 45).

6.2.2. Territoire de Golbey / Quartier prioritaire du Haut du Gras

La ville de Golbey s'inscrit dans une logique d'action positive visant à ne pas faire de différence entre le quartier et le reste de la ville.

Globalement le quartier du Haut du Gras a connu ces dernières années sur le plan urbain des évolutions positives qui doivent continuer à être soutenues compte tenu d'une part d'un enjeu de qualité pour les habitants, d'autre part de situations socio-économiques qui se dégradent et enfin d'une image du quartier qui reste à optimiser à l'échelle de la ville, de l'agglomération.

Constats

- Un environnement urbain en termes d'espaces verts, d'aménagement extérieur de qualité
- Des logements qui ont fait l'objet de réhabilitation
- De nombreux équipements (auditorium, école de musique, établissements scolaires...) et des services utilisés par les habitants (Centre social Louise Michel notamment)³⁸
- Une population qui subit la crise avec une précarité renforcée et un faible niveau de qualification.
- Des commerces qui rencontrent des difficultés.
- Les entreprises y sont quasiment inexistantes et les perspectives dans ce domaine sont impossibles du fait d'une absence de foncier disponible.
- Une image, portée par des personnes extérieures au quartier, qui continue à être dégradée en dépit des conditions objectives. Il reste marqué par un habitat des années 70. Beaucoup de personnes refusent d'y habiter mais ceux qui y résident sont là souvent depuis longtemps (peu de vacance constatée).

Objectifs

L'objectif est de soutenir les évolutions et transformations engagées afin d'assurer une pérennisation dans la durée et de mettre l'accent sur les aspects non encore pris en compte.

- Faire de ce quartier, un quartier comme un autre : aéré, entretenu (maintien à minima de l'existant dans ce domaine) et adapter la signalétique.
- Maintenir la qualité d'intervention en termes de gestion urbaine de proximité (espaces verts, espaces extérieurs,...).
- Eviter la présence d'espaces dégradés, notamment envisager la démolition d'un bâtiment appartenant à Vosgelis (nombreux logements vides depuis plus de trois ans).
 - ☛ Un diagnostic « en marchant » sur le Haut du Gras a été demandé auprès du CGET.
 - ☛ Faire des travaux en termes d'isolation thermique.
- Développer les services à la personne (en raison notamment du vieillissement de certaines populations) dans une logique de développement d'activités.
- Agir sur l'image.

³⁸ Compte tenu de l'affluence qu'il rencontre, la création d'une annexe est en projet. Les habitants à travers des actions mises en œuvre par le centre interviennent dans la gestion et l'embellissement du quartier.

6.2.3. Territoire d'Épinal / Quartier prioritaire de Bitola

Le quartier de Bitola est un quartier multifonctionnel qui présente des fragilités à plusieurs niveaux. La situation du quartier sur le plan urbanistique, des aménagements, du bâti, des espaces extérieurs comme sur le plan des relations entre habitants et des situations sociales a fait l'objet de nombreuses alertes par les acteurs locaux.

L'OPHAÉ (Office Public de l'Habitat de l'Agglomération d'Épinal) rappelle que ce quartier n'a pas été inscrit dans les projets de rénovation urbaine mais que les bâtiments ont fait l'objet d'une rénovation globale et technique en 1995. C'est certes un quartier qui se paupérise mais qui reste relativement recherché. Par ailleurs, une enquête menée en interne a montré que les locataires s'y sentent bien.

Constats

Les enjeux en termes d'habitat

Ce quartier accueille 2 089 logements dont 33% de logements publics sociaux (qui représentent 14% des logements HLM sur la ville d'Épinal)³⁹. L'habitat privé sur ce quartier est majoritairement très modeste et de faible qualité. Par ailleurs, la vacance des logements sur le quartier qui s'élève à 11% est comparable à celle observée sur la Ville d'Épinal, et donc de 3 points supérieure à la vacance observée sur la CAE (8%).

Deux sous-secteurs résidentiels présentant des difficultés ont été identifiés :

1. Le secteur Champbeauvert

Ce secteur construit principalement entre 1890 et 1930, est composé d'un habitat privé de type « cités ouvrières », et compte approximativement une centaine de logements.

Ce secteur rencontre des difficultés particulières en raison :

- du type d'habitat : habitat privé ancien avec des immeubles de rapport de 2/3 étages dont des copropriétés identifiées par les services de l'État comme potentiellement fragiles, avec présence d'habitat potentiellement indigne,
- de l'histoire du peuplement de ce secteur : accueil de populations en grandes difficultés sociales et économiques.

Ces logements jouent « le rôle » de logements à bas coût pour certaines catégories de ménages (ménages à très faibles revenus, exclusion d'autres types de logement, personnes relevant de placements et autres situations, etc.).

Les difficultés relevées sont davantage dues au comportement des résidents liés à des situations sociales particulièrement dégradées (personnes dont on ne veut plus nulle part) qu'à l'habitat. Ainsi des signalements préoccupants sur l'habitabilité médiocre de logements et l'absence de mise aux normes de certaines installations ont généré des actions d'accompagnement en termes de logements par les services sociaux de la Ville et du Conseil Départemental qui se poursuivent. Par ailleurs il a été fait état de tension entre propriétaires et locataires dus à une méconnaissance des droits et des devoirs entre les deux parties.

³⁹ Les données utilisées sont issues du recensement de l'INSEE (2011) et porte sur le périmètre élargi / iris.

2. Le grand ensemble de logements sociaux de l'OPHAE

Construit à la fin des années 1960, composé de 604 logements, il est caractérisé par une forme urbaine très fermée et des immeubles de plusieurs étages sans qualité architecturale. Les immeubles de plusieurs étages (5 et 8 niveaux et une tour de 15 étages) ne possèdent pas tous des ascenseurs. Leur rez-de-chaussée, constitué de garages, portes techniques et locaux aveugles, ne sont pas accueillants.

La densité bâtie de cet ensemble d'immeubles est élevée (100 logements à l'hectare).

Des réflexions sont en cours sur l'intérêt social, urbain et en termes de gestion que pourrait représenter la démolition d'un ou plusieurs immeubles pour ouvrir cet ensemble bâti.

La vacance de ces logements sociaux a nettement progressé entre 2013 et 2014 passant de 5,13% à 8,77%. Le taux de rotation est élevé dépassant 20% plusieurs années de suite pour plusieurs immeubles.

Au niveau technique, des rénovations sont nécessaires notamment au niveau thermique.

Et des adaptations doivent être mises en œuvre pour les locataires les plus âgés (41% des titulaires de bail avaient plus de 60 ans en 2012).

Au-delà de ces deux sous-secteurs, deux copropriétés privées (l'une composée de 68 logements construite en 1967 et l'autre datant de 1970, composée de 37 logements, avec galerie commerciale en rez-de-chaussée) qui jouxtent les logements sociaux montrent des signes de fragilité.

Les enjeux en termes d'activités commerciales et artisanales

De nombreux commerces de proximité et petites activités économiques sont positionnés de façon plus ou moins diffuse le long de la rue de Remiremont, axe principal traversant le quartier.

Certaines enseignes ont une attractivité d'échelle supérieure au quartier, telles que Géant Casino et Cash Viande...

Un petit centre commercial de proximité en rez-de-chaussée d'un immeuble est adossé à l'hypermarché Géant Casino. Y sont présents une banque, une pharmacie, un tabac presse jeux, un bar.... Il est très peu visible mais très fréquenté.

Une enseigne de type « discount », pouvant répondre à un besoin pour les populations les plus précaires, envisagent de se déplacer et de quitter le quartier.

Ces commerces et locaux d'activités sont de qualité très inégale. Certains sont rénovés et soignent leurs abords, d'autres sont vieillissants. Ils sont accompagnés de parkings, pour les locaux commerciaux les plus importants, avant tout fonctionnels mais sans aménagements paysagers.

La reconversion du site Bragard représente une opportunité pour conforter l'accueil de nouvelles activités économiques sur ce quartier au passé industriel. Sur cet ancien site industriel, situé sur les bords de Moselle, il est prévu de conserver des activités artisanales sur 2500 m² et de lancer un programme de démolition (totale ou partielle) des bâtiments pour créer des logements.

Les enjeux en termes d'espaces urbains et d'équipements

- En ce qui concerne les espaces urbains

Le quartier de Bitola a fait l'objet de quelques opérations de requalification, notamment le parc urbain situé en cœur d'îlot de l'ensemble de logements sociaux, et la route de Remiremont en tant qu'entrée de ville. Mais ces interventions s'avèrent insuffisantes et doivent être poursuivies pour renforcer de façon durable l'attractivité de ce quartier.

Ce quartier, coupé en deux par son axe traversant, ne possède pas à proprement parler de centre, mais des lieux de rencontre et de manifestations sont identifiés de part et d'autre de cette voie qui nécessitent d'être confortés et mieux reliés.

Les liaisons Est-Ouest jusqu'aux bords de Moselle ne sont pas évidentes et doivent être améliorées.

- Au niveau environnemental

A l'Est, la voie ferrée provoque une rupture urbaine qui ne permet pas au quartier de bénéficier au niveau paysager de la proximité de la forêt.

A l'Ouest, les rives de la Moselle sont occupées par le parcellaire industriel et ne sont pas du tout accessibles ni valorisées.

La mutation du foncier envisagée dans le cadre du projet de reconversion du site Bragard permettra d'ouvrir ce quartier sur cet environnement naturel. Dans ce projet, la conservation de l'exploitation de la centrale hydraulique est à l'étude.

Par ailleurs, le quartier est maintenant connecté au réseau de chauffage urbain.

- En ce qui concerne les équipements

Le quartier compte :

- Deux équipements sportifs majeurs positionnés le long de la voie principale qui traverse le quartier : la Halle des Sports et le Gymnase Viviani, dont la qualité architecturale contribue à améliorer l'image du quartier.
- Le groupe scolaire du Champbeauvert (maternelle et élémentaire) excentré.
- Un Lycée professionnel.
- Un Centre social au cœur de l'ensemble de logements sociaux.
- Un Parc urbain avec bassin d'été.

Dans le cadre du projet de reconversion du site Bragard, il est envisagé de conserver un ancien bâtiment (une cotonnerie) pour témoigner de l'histoire industrielle de ce quartier.

Les enjeux en termes de tranquillité publique

Cette question fera l'objet d'une attention particulière après la signature du Contrat de Ville en lien avec les acteurs locaux.

Récapitulatif des atouts / faiblesses du territoire

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Quartier situé à proximité des bords de Moselle	Bords de Moselle et son environnement ne sont pas mis en valeur	Projet du site Bragard Mise en valeur de l'environnement naturel du quartier.	Site Bragard pouvant potentiellement devenir une friche industrielle.
Quartier situé à proximité du centre-ville et de la Gare.	Pas de liaisons existantes et/ou évidentes entre l'Est et l'Ouest du quartier	Favoriser les liaisons entre le quartier et le centre-ville	Manque de lien social problème de tranquillité publique
Quartier relié par les TC au centre-ville et à la gare	Rupture urbaine causée par la voie ferrée		Dégradation de l'habitat et de la qualité des logements sur le quartier
Quartier multifonctionnel	Différentes fonctions du quartier qui ne sont pas forcément reliées et visibles notamment les activités économiques et artisanales		Déqualification sur le marché du logement (public et privé) du quartier
Quartier d'habitat mixte			
Présence de commerces et services de proximité et de pôles commerciaux de niveau supérieur.	Qualité de l'habitat moyenne voire médiocre		Déqualification de commerces de proximité et perte d'attractivité

Equipements sportifs à grand rayonnement. Centre social Présence d'activités artisanales.	Parc public et privé accueillant une population précaire Manque de visibilité de certains commerces Manque de qualité des locaux commerciaux (en particulier en rez-de-chaussée d'immeubles anciens)		Départ de certaines enseignes de type discount répondant à un besoin pour les habitants en plus grande précarité sur le quartier.
---	--	--	---

Objectifs

Le quartier de Bitola est un quartier en difficulté, dont la situation se détériore fortement en termes de cohésion sociale et d'égalité des territoires.

Les enjeux urbains majeurs se situent dans l'urgence d'une ouverture et d'une réintégration de ce quartier dans la ville et l'agglomération, tant physique que sociale et fonctionnelle.

Mettre en place un projet de renouvellement urbain d'intérêt régional

Les dysfonctionnements urbains existants sur le quartier conduisent à la définition d'un projet urbain global.

Une rénovation urbaine⁴⁰ doit répondre classiquement à la nécessité de dédensifier le quartier pour l'aérer, avec démolition de 2 ou 3 immeubles et reconstitution partielle de l'offre sur le quartier ou à proximité immédiate de manière à ne pas fragiliser les commerces et services de proximité.

La création d'une trame viaire avec un axe principal et un axe secondaire permettrait une lisibilité spatiale du quartier en le rendant traversant. La réhabilitation des logements existants, à la fois par une rénovation thermique et leur adaptation au vieillissement de la population, pourrait être envisagée.

- Un projet d'intérêt régional est proposé à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) à hauteur de 5 M€ tout en recherchant un partenariat financier auprès de collectivités territoriales (Communauté d'agglomération, Département, Région) ainsi qu'avec des fonds européens (FEDER par exemple) dans le cadre du nouveau Contrat de Plan Etat/Région⁴¹.
- D'un point de vue opérationnel, il est proposé la mise en place d'un groupe de travail pour préparer le dossier ANRU.

Le contenu du projet, en l'état actuel de la réflexion, vise à articuler plusieurs objectifs.

Agir sur le désenclavement et dans une optique d'attractivité renforcée

Ce quartier nécessite des interventions urbaines à différentes échelles pour le désenclaver et renouveler son attractivité résidentielle, économique et environnementale au travers du traitement de son habitat, de ses espaces urbains et de la valorisation des abords de la Moselle.

⁴⁰ Eléments issus du porter à connaissance de la DDT des Vosges.

⁴¹ Cf. le projet en annexe 6.

Le projet repose sur des interventions urbaines à différentes échelles pour :

- le désenclaver spatialement et fonctionnellement (trame viaire adaptée au terrain, réfection des voiries, réaménagement des sentiers piétonniers et des espaces publics, ...)
- renouveler son attractivité résidentielle, économique et environnementale au travers du traitement de son habitat, de ses espaces urbains et de la valorisation des abords de la Moselle.

Une gestion urbaine de proximité (entretien et maintenance des espaces) récemment actée pour le quartier au travers d'une convention GUP 2014-2017 signée le 21 février 2014, est à mettre en œuvre rapidement de façon à en percevoir immédiatement les effets (réalisation d'un diagnostic « en marchant »).

Ces interventions doivent être réfléchies globalement et de façon différenciée au niveau des sous-ensembles résidentiels rencontrant de graves problèmes sociaux qui ont été identifiés :

- le secteur d'anciennes cités ouvrières de Champbeauvert,
- et le grand ensemble de logements sociaux du Champ du Pin.

Le projet de reconversion de l'ancien site industriel Bragard, composante de ce projet global, est à même d'apporter au quartier une qualité et une nouvelle dynamique environnementale et urbaine.

Au titre de la mixité sociale⁴², la commission d'attribution de logement du bailleur public veillera à rechercher au sein de ses immeubles un équilibre entre les familles aux revenus modestes et celles aux revenus très modestes.

De plus, dans le cadre d'une politique globale du logement sur l'agglomération, les éventuelles emprises libérées des bâtiments à démolir pourraient servir de support à la réalisation d'opérations d'accession à la propriété (promotion privée ou sécurisée de type PSLA – Prêt Social Location-Accession) en vue d'une diversification de l'habitat.

A destination de l'habitat privé existant dans le quartier, une campagne d'information sur les aides à la rénovation doit être engagée. Une étude spécifique au titre de la lutte contre l'habitat indigne permettrait de mettre en évidence les éventuels secteurs nécessitant une intervention publique. Cette campagne devra s'inscrire dans le cadre de la politique globale à mener au sein de l'agglomération sur ce sujet.

Les équipements publics présents dans le quartier (écoles, gymnase, halle des sports, aire extérieure de sports,...) doivent profiter du dynamisme engendré par la mutation du site par une amélioration de leur niveau de service (bâti, activités,...).

Afin d'attirer de nouveaux habitants dans le quartier, il devra être assuré (au moment le plus opportun) une importante promotion du site (marketing territorial) en mettant en exergue les avantages (logements de qualité, présence de commerces de proximité, présence immédiate d'équipements publics,...) d'y résider et d'y installer son entreprise, son commerce.

Développer un accompagnement social renforcé

Au-delà de l'amélioration du cadre de vie des habitants ainsi que de leurs logements, il convient de mettre en place (ou conforter) des actions d'accompagnement social au bénéfice des populations (emploi, éducation,...).

Ainsi le projet urbain doit être articulé à un accompagnement social renforcé de ce quartier :

- Afin de promouvoir le respect des droits et devoirs des propriétaires et locataires du secteur de Champbeauvert, en lien avec des dispositifs à mettre en place pour soutenir la rénovation de l'habitat privé (solicitation de l'ANAH – Agence National d'Amélioration de l'Habitat).
- Avec le suivi du peuplement de ce quartier et des niveaux de services apportés aux habitants et acteurs économiques

⁴² Eléments issus du porter à connaissance de la DDT des Vosges.

- Au travers de la mise en place d'une gestion urbaine et sociale de proximité adaptée aux problèmes spécifiques à ce quartier qui seront identifiés au travers d'un diagnostic « en marchant » à conduire avec les acteurs et les habitants du quartier et visant à favoriser la participation de ces derniers à l'amélioration de leur cadre de vie.
- En lien avec les actions à conduire pour la tranquillité publique et la prévention de la délinquance.

Favoriser le développement économique

Ce projet doit venir en appui du développement économique de ce quartier :

- Afin d'intervenir à bon escient, en termes d'environnement et de services, pour à la fois conforter les commerces et services existants et favoriser l'accueil de nouvelles activités.
- Pour proposer une offre immobilière et foncière adaptée
- Avec une mobilisation des fonds FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce).

Renforcer la tranquillité publique

Les opérations d'aménagement et de construction qui pourraient être réalisées devront être élaborées avec le référent « Sécurité » de la Police Nationale.

6.2.4. Territoire d'Épinal / Quartier prioritaire du Plateau de la Justice

Constats

Ce quartier a été rénové dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine qui a été mis en œuvre depuis 2005 et qui s'achèvera en 2015.

Le Plan Stratégique Local est venu préfigurer et formaliser une vision partagée des enjeux et des objectifs à atteindre entre les différents partenaires agissant sur le quartier. Aussi, fort de sa mixité fonctionnelle, en 2020, le Plateau de la Justice a vocation à devenir une centralité d'agglomération complémentaire des polarités culturelles et commerciales présentes à proximité, et fréquentée pour la qualité de ses services, de ses équipements et de ses parcs.

Mais sa situation sociale s'est aggravée, et le quartier du Plateau de la Justice, est aujourd'hui, parmi les quartiers classés en Politique de la Ville, le plus pauvre de l'agglomération.

Des difficultés perdurent en termes d'habitat

Malgré le renouvellement de l'habitat social mis en œuvre dans le cadre du PRU, une forte vacance est observée sur les logements anciens de l'OPHAE. Cette vacance ne cesse d'augmenter, de 9.9% en 2012, elle est passée à 13.06% en 2014. Des taux de vacances et de rotation très élevés sont particulièrement constatés sur certains ensembles résidentiels et sur certains immeubles (tours en particulier).

Le PRU a favorisé l'implantation de nouveaux logements privés. Cependant, dans un contexte local de marché de l'habitat détendu, la commercialisation des parcelles réservées à des promoteurs privés est rendue particulièrement difficile au regard notamment d'une mauvaise image du quartier. Or, la commercialisation de ces parcelles s'avère être un enjeu afin de poursuivre le travail engagé dans le cadre du PRU notamment en matière de mixité sociale et de densification du quartier pour le maintien de ces commerces et services.

L'habitat privé n'a pas été pris en compte dans le cadre du PRU.

La copropriété des Mésanges située sur la Place d'Avrinsart avec 42 logements et 14 locaux commerciaux et de services est confrontée à des problèmes techniques et d'attractivité se traduisant par des charges élevées et des difficultés à louer des appartements ou à les vendre. La DDT fait état d'une copropriété en situation de fragilité qui nécessite un accompagnement spécifique. D'ailleurs, le Plan Stratégique Local a souligné la nécessité d'une action sur cette copropriété située au centre du quartier afin de consolider les acquis de la rénovation urbaine.

L'immeuble de la tour T10, situé en surplomb du centre-ville et à proximité du futur centre hospitalier Emile Durkheim, bénéficie d'une situation particulière et constitue un point de repère urbain à l'échelle de la Ville et de l'agglomération. Cet immeuble possède des caractéristiques immobilières peu adaptées au marché du logement et nécessite des mises aux normes, ce qui génère une vacance importante de ses logements (39 logements vacants sur 89). Une réflexion est engagée sur l'évolution de cet immeuble à définir en lien avec sa situation urbaine et l'évolution du quartier.

Récemment l'OPHAE en convention avec l'IFSI propose des conditions particulières et privilégiées d'hébergement aux stagiaires de l'IFSI pendant leur période de stage. En cette fin d'année 2014 ce sont une douzaine d'étudiants qui pourra bénéficier de ces avantages d'hébergement.

Des difficultés perdurent également au niveau des services et commerces de proximité

La Place d'Avrinsart, pôle commercial au centre du quartier a été rénovée. Mais les usages actuels de cette place liés aux rassemblements de personnes et autres types d'occupation des lieux (trafics, alcoolisation sur la voie publique, etc.) pénalisent sa fonction d'accueil et son image malgré les rénovations effectuées.

Les commerces présents sur cette place souffrent d'un environnement défavorable en termes d'image et de tranquillité qui nuit à leur attractivité et font part d'une perte de clientèle préoccupante.

Cette place accueille actuellement 14 commerces et services :

- Services postaux et bancaires
- Service de santé (pharmacie, dentiste et un médecin généraliste situé à proximité)
- Commerces de proximité : boulangerie, tabac presse et épicerie
- Magasin d'ameublement et de décoration marocaine
- Restauration : restauration rapide et bar-PMU.

La configuration « fermée » de cette place ne permet pas aux commerces de bénéficier d'une bonne visibilité. La gestion immobilière des locaux commerciaux s'inscrit de façon complexe dans le cadre de la gestion globale de la Copropriété des Mésanges (au niveau de la répartition des charges, et des travaux).

Il est nécessaire de renforcer l'attractivité commerciale de cette place. Les commerçants demandent que la signalétique urbaine soit renforcée afin que cette place soit bien identifiée. Ils souhaitent rénover leurs commerces et améliorer leur sécurité.

A proximité immédiate de cette place se situent également un supermarché spécialisé dans la nourriture Nord-africaine, et un supermarché discount qui vient de fermer. Cette surface commerciale était très appréciée des habitants du quartier et sa disparition suscite de l'inquiétude de leur part.

Des problématiques d'emploi renforcées ne tenant pas compte des atouts du territoire

La vocation de pôle de centralité d'agglomération de ce quartier doit intégrer une dimension économique en articulation avec la nécessité de favoriser l'accès à l'emploi des habitants de l'agglomération et plus spécifiquement de ce quartier.

Le quartier du Plateau de la Justice bénéficie d'atouts certains de par son implantation en liaison directe avec les différents secteurs de développement économique au Nord-Est de la Ville et sa proximité du Centre-ville. Il accueille par ailleurs, mais de façon dispersée, et peu visible différentes structures d'information et d'accompagnement des demandeurs d'emploi et des établissements d'enseignement (groupe scolaire, collège, lycée, enseignement supérieur).

Un projet emblématique de création d'un lieu majeur dédié à l'entrepreneuriat⁴³ est souhaité sur ce quartier en lien avec les politiques de développement économique conduites au niveau de l'agglomération. Par ailleurs, le quartier du Plateau de la Justice va bénéficier du projet de construction du nouveau centre hospitalier Emile Durkheim. Ce projet va conforter les services liés à la santé présents sur ce quartier qui sont appelés à se développer notamment dans le cadre de l'aménagement de l'emprise foncière qui sera libérée avec la démolition de l'ancien Hôpital, à l'horizon 2019.

Le fait qu'une partie des jeunes du quartier sont sans emploi constitue un problème important, renforcé visiblement par des processus discriminatoires.

Les transformations sur le bâti et les aménagements n'ont toutefois pas résolu certains problèmes. L'association des Habitants du Plateau de la Justice met en avant une circulation routière intense par ailleurs le regroupement d'individus et les trafics se poursuivent.

Récapitulatif des atouts / faiblesses du territoire

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Quartier rénové dans le cadre du PRU	Un habitat privé non traité dans le cadre du PRU (Copropropriétés en particulier)	Etude pré-opérationnelle pour une OPAH	Grande précarité des habitants de ce quartier
Quartier relié par les TC au centre-ville et à la gare	Des difficultés pour trouver des opérateurs pour la construction de logements privés sur les parcelles disponibles	Copropropriété dégradée sur la copropriété des Mésanges	Forte vacance des logements sociaux dans les immeubles les plus anciens
Quartier multifonctionnel	Parc public accueillant une population très précaire	Projet de construction du nouvel hôpital et libération du site de l'hôpital actuel	Devenir de la tour T10
Présence de commerces et services de proximité et d'équipements sportifs, culturels, de santé et d'enseignement de niveau supérieur.	Manque de visibilité de certains commerces	Projet de création d'un lieu majeur dédié à l'entrepreneuriat en cours de réflexion	Sentiment d'insécurité, incivisme et activités illicites
Quartier situé à proximité des secteurs de développement économique au Nord Est de la Ville.	Manque de qualité des locaux commerciaux (en particulier en rez de chaussée de la Copropriété des Mésanges)		Mauvaise image de la place d'Avrinsart et impact sur son attractivité résidentielle et commerciale
Centre social			Fermeture du supermarché discount ALDI répondant à un besoin pour les habitants en plus grande précarité sur le quartier et risque de friche urbaine.

⁴³ Cf. chapitre suivant sur les enjeux en termes de développement économique et d'emploi.

Objectifs

Le Projet de développement de ce quartier doit poursuivre les objectifs du Plan Stratégique Local qui ont été définis en octobre 2012.

Ainsi dans le cadre du Contrat de Ville, des actions complémentaires au PRU sont à mettre en œuvre dans le domaine du développement économique mais aussi de l'emploi, de la gestion urbaine et sociale de proximité, de l'attractivité de la Place d'Avrinsart, de la gestion du peuplement et de la vacance au niveau des logements...

Mettre en place un lieu majeur dédié à l'entrepreneuriat

La Communauté d'Agglomération d'Épinal souhaite qu'un plan d'action volontariste sur l'axe prioritaire « Emploi et Développement Economique » soit défini dans le cadre du futur Contrat de Ville. Une dynamique entrepreneuriale, doit être insufflée sur les quartiers prioritaires, mettant en relation les habitants, les entreprises, leurs projets, les structures d'accompagnement présentes sur le territoire.

Dans le cadre de cette politique, le quartier prioritaire du Plateau de la Justice de par sa situation centrale et sa proximité avec les secteurs de développement de l'agglomération et aussi parce qu'il est le plus touché par le chômage (taux de chômage de 42%) est pressenti comme quartier qui serait porteur d'un lieu majeur dédié à l'entrepreneuriat dans le cadre d'une offre globale allant de l'émergence à la post création.

- ☛ Un premier diagnostic a été établi avec la Caisse Des Dépôts afin de préciser le projet de développement économique des quartiers prioritaires au sein de l'agglomération qui précisera les objectifs et les modalités de réalisation de ce projet⁴⁴.

La mobilité des habitants dans leur vie privée ou professionnelle (recherche d'emploi par exemple) est à encourager en poursuivant les efforts sur le désenclavement du quartier : réfection/entretien des voiries, aménagement/entretien des sentiers piétonniers, maintien d'une desserte renforcée en transports en commun.

Agir pour consolider les fonctions commerciales de la Place d'Avrinsart

Comme cela a été signalé dans le cadre du Plan Stratégique Local post PRU, il est indispensable de garantir le bon fonctionnement et l'attractivité de la place d'Avrinsart au centre du quartier à plusieurs niveaux : habitat, commerces et espaces publics.

Une démarche globale pour la consolidation de la place d'Avrinsart au centre du quartier rénové est nécessaire.

Ce projet doit articuler des interventions pour conforter l'attractivité résidentielle et commerciale de cette place qui se détériore et améliorer son fonctionnement notamment en termes de dégradations, de propreté et de sécurité.

- ☛ Le lancement d'une OPAH-copropriété dégradée est souhaité pour redresser la situation de la Copropriété des Mésanges, en lien avec l'ANAH.
- ☛ Cette OPAH doit être conjuguée avec une intervention pour la requalification des commerces en rez-de-chaussée de cette copropriété en sollicitant le fond FISAC.
Il s'agira donc de suivre la réforme des aides du FISAC, afin d'orienter les commerçants en fonction du décret d'application qui devrait paraître prochainement.
- ☛ Enfin, un plan d'action est engagé et doit être poursuivi pour améliorer le fonctionnement global de cette place.

⁴⁴ Cf. le chapitre sur développement économique et emploi.

Renforcer la gestion urbaine et sociale de proximité

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité doit être renforcée sur ce quartier avec pour objectifs son attractivité, sa tranquillité, et le suivi des mutations en cours (parcelles à commercialiser, friche ALDI, construction du nouvel hôpital, site ancien hôpital, IFSI, tour T10...).

- Il s'agira de s'appuyer dans ce cadre sur la convention de gestion urbaine de proximité 2014-2017 récemment renouvelée (signée le 21 février 2014). Il est souhaitable de renouveler régulièrement des diagnostics « en marchant ».

Agir sur la vacance et plus globalement les enjeux de peuplement

Par ailleurs, le parc social présent sur ce quartier, en particulier au niveau des immeubles anciens qui ont été rénovés dans le cadre du PRU doit faire l'objet d'un suivi de la vacance et de l'occupation des logements ainsi que des parcours résidentiels.

Ainsi :

- En matière d'habitat social, il convient de lutter contre la vacance qui touche plus particulièrement certains ensembles résidentiels et certains immeubles, en lien avec le bailleur, et de définir de façon durable le projet d'évolution de la Tour T10.
- Au titre de la mixité sociale, la commission d'attribution de logement du bailleur public veillera à rechercher au sein de ses immeubles un équilibre entre les familles aux revenus modestes et celles aux revenus très modestes.
- De plus, sur les réserves foncières existantes et à venir (site de l'hôpital actuel par exemple), une diversification de l'habitat est à rechercher (opérations d'accession à la propriété sécurisée de type PSLA ou libre, promotion privée).

Renforcer la tranquillité publique

Les futures opérations d'aménagement et de construction qui pourraient être réalisées devront être élaborées avec le référent « Sécurité » de la Police nationale.

Maintenir un accompagnement social adapté

Au-delà de l'amélioration du cadre de vie des habitants ainsi que de leurs logements, il conviendrait de conforter des actions d'accompagnement social au bénéfice des populations (emploi, éducation,...).

Modifier l'image du quartier

Deux dimensions sont à prendre en compte : améliorer les services rendus et le cadre de vie, mais aussi communiquer différemment.

- Les équipements publics présents sur le quartier (écoles, gymnase, halle des sports, aire extérieure de sports,...) doivent profiter du dynamisme engendré par la mutation du site par une amélioration de leur niveau de service (bâti, activités,...). A destination de l'habitat privé existant dans le quartier, une campagne d'information sur les aides à la rénovation doit être engagée/renouvelée.
- Le quartier souffrant toujours d'une image dégradée et afin d'attirer de nouveaux habitants dans le quartier en cours de rénovation, il devra être assuré (au moment le plus opportun) une importante promotion du site (marketing territorial) en mettant en exergue les avantages (liaison facilitée avec le centre-ville, logements de qualité,...) d'y résider et d'y installer son entreprise, son commerce.

Tableau récapitulatif des objectifs stratégiques et opérationnels relevant du renouvellement urbain et du cadre de vie

OBJECTIFS STRATEGIQUES	Fiches	OBJECTIFS OPERATIONNELS	PILOTE
<i>Disposer d'un environnement urbain, d'habitat favorable pour les habitants mais aussi pour les autres acteurs, notamment de l'entreprise.</i>			
Disposer d'un habitat adapté	RU34	Instaurer une conférence intercommunale du logement	CAE - ens des QPV
	RU35	Assurer un suivi de l'occupation et du peuplement	CAE - ens des QPV
Poursuivre les démarches engagées et rénover les secteurs déqualifiés.	RU36	Mettre en place un Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriété	CAE, Ville Epinal
	RU37	Lutter contre l'habitat indigne (Bitola)	CAE, Ville Epinal
	RU38	Lutter contre la précarité énergétique	Vogeliss
Agir sur le cadre de vie via notamment la gestion urbaine et sociale de proximité	RU39	Améliorer la gestion et l'entretien des quartiers	OPHAE / Epinal Habitat
	RU40	Renforcer l'entretien et la qualité de service	Vogeliss
	RU41	Favoriser l'implication des jeunes du quartier et développer les chantiers éducatifs	OPHAE / Epinal Habitat
	RU42	Favoriser les usages positifs des espaces collectifs pour en faire des espaces communs et partagés	OPHAE / Epinal Habitat
	RU43	Favoriser la connaissance des droits et devoirs en lien avec le logement	Conseil Départemental
	RU44	Favoriser la tenue d'événements permettant les échanges sur le territoire entre habitant et le bailleur social	OPHAE / Epinal Habitat
	RU45	Favoriser la tranquillité publique, promouvoir la citoyenneté et le bien vivre ensemble	OPHAE / Epinal Habitat

<i>Favoriser l'attractivité des quartiers via leur potentiel et les équipements</i>			
Travailler sur l'image des quartiers	RU46	Développer l'attractivité du quartier du Haut du Gras à Golbey	Vogels, Ville Golbey
Faire connaître l'existant en termes d'équipements, d'activités mais aussi d'associations, de clubs sportifs	RU47	Venir en appui du développement économique par la connaissance de l'existant	CAE, Ville Epinal
Mettre en place des manifestations culturelles et/ou sportives pouvant drainer des personnes au-delà du quartier prioritaire	RU48	Favoriser l'organisation d'événements sportifs et culturels d'envergure dans un souci d'attractivité des territoires	DDCSP P, CAE / PCSS
<i>Objectifs par territoires</i>			
<i>Quartier Haut du Gras / Golbey</i>			
Soutenir les évolutions et transformations engagées afin d'assurer une pérennisation dans la durée et mettre l'accent sur les aspects non encore pris en compte.	<i>cf. documentation</i>	Faire de ce quartier, un quartier comme un autre.	
		Maintenir la qualité d'intervention en termes de gestion urbaine de proximité (espaces verts, espaces extérieurs,...).	<input type="checkbox"/>
		Eviter la présence d'espaces dégradés	
		Faire des travaux en termes d'isolation thermique.	<input type="checkbox"/>
		Développer les services à la personne dans une logique de développement d'activités.	<input type="checkbox"/>
		Agir sur l'image.	
<i>Quartier Bitola / Epinal</i>			
Les dysfonctionnements urbains existant sur le quartier conduisent à mettre en œuvre un projet de renouvellement urbain d'intérêt régional.	<i>cf. documentation</i>	Agir sur le désenclavement, dans une optique d'attractivité renforcée	
		Développer un accompagnement social renforcé	<input type="checkbox"/>
		Favoriser le développement économique (Bragard)	
		Renforcer la tranquillité publique	
<i>Quartier Plateau de la Justice / Epinal</i>			
Le projet de développement de ce quartier doit poursuivre les objectifs du Plan Stratégique Local qui ont été définis en octobre 2012.	<i>cf. documentation</i>	Mettre en place un lieu majeur dédié à l'entrepreneuriat	
		Agir pour consolider les fonctions commerciales de la Place d'Avrinsart	
		Renforcer la gestion urbaine et sociale de proximité	
		Agir sur la vacance et plus globalement les enjeux de peuplement	
		Renforcer la tranquillité publique	
		Maintenir un accompagnement social adapté	
		Modifier l'image du quartier	

6.3. Objectifs dans le domaine du développement économique et de l'emploi

Constats

Dans ce domaine plusieurs constats ont été mis en avant.

- Un problème récurrent d'accès à l'emploi des habitants des quartiers en Politique de la Ville en raison⁴⁵ :
 - ☛ d'un manque de qualification ou d'un faible niveau de qualification,
 - ☛ d'un problème de mobilité physique et psychologique (manque de mobilisation sur les projets),
 - ☛ d'une réponse centrée sur l'insertion exclusivement.
- Le développement économique a été insuffisamment pris en compte dans le cadre du CUCS alors qu'au niveau de certains territoires des opportunités existent (présence de friches). Globalement il existe peu d'entreprises sur les quartiers, même si les commerces persistent mais souvent dans une relative précarité.
- Les actions, dispositifs visant l'emploi via un lien entre entreprises et publics apparaissent peu développés dans les quartiers. Sur 1000 apprentis dans les Vosges seulement 50 sont issus des quartiers relevant de la Politique de la Ville.
- Globalement le panel d'outils et d'offres de services existent, il n'est pas nécessaire d'en créer de nouveaux mais de les optimiser. L'existant, en termes d'acteurs (structures, entreprises), de dispositifs ou encore d'offres de services, est insuffisamment mobilisé au service des habitants des quartiers prioritaires. Par exemple les acteurs qui aident à la création d'entreprises sont très nombreux sur le territoire mais peu sont présents sur les quartiers et/ou s'adressent aux habitants des territoires prioritaires. De nombreux dispositifs ont été mis en place dans une logique de simplification mais restent sous utilisés.
- Par ailleurs les différentes structures existantes sont insuffisamment articulées les unes aux autres.

Objectifs

Il apparaît nécessaire d'articuler trois dimensions pour répondre aux enjeux identifiés :

- Développer l'entreprise et l'activité économique dans les quartiers prioritaires
- Développer les compétences en travaillant sur les qualifications
- mobiliser l'existant en termes de dispositifs et d'actions, de droit commun au service des habitants des quartiers prioritaires.

⁴⁵ Les raisons évoquées ne sont pas spécifiques aux habitants des quartiers prioritaires mais elles y sont plus développées dans une dimension cumulative.

6.3.1. Développer l'entreprise et l'activité économique dans les quartiers prioritaires

La Ville d'Épinal souhaite faire de ce volet un enjeu politique majeur. Il s'agit de **développer une démarche interventionniste permettant de penser « entreprise dans les quartiers »**. Le développement économique doit mobiliser l'énergie des partenaires du Contrat de Ville.

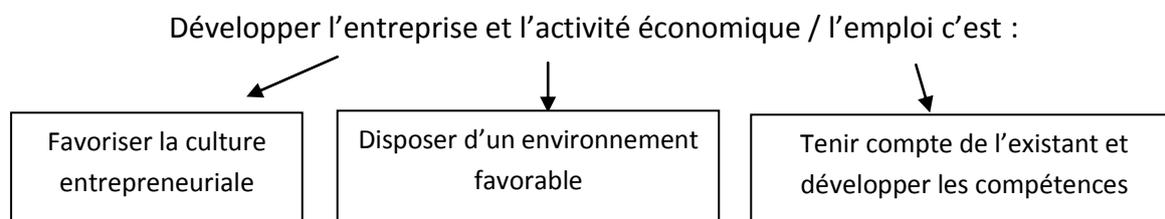
- ☛ Dans cette perspective, il a été acté une volonté de **signature du Contrat de Ville par des entreprises privées**. Cette volonté donnera lieu à l'élaboration d'une convention d'application thématique sur le développement économique.
- ☛ Par ailleurs il apparaît judicieux de rendre visible cette volonté par la création d'un lieu ressources, aménagé à l'initiative de la collectivité au cœur de l'un des quartiers prioritaires, autour des enjeux de développement économique : création d'une couveuse d'entreprises, rassemblement sur un même espace des structures accompagnant la création d'entreprise, un centre d'information....

Afin de permettre une action optimisée dans le domaine du développement économique, la Caisse des Dépôts apporte son soutien à la Communauté d'Agglomération d'Épinal par la **réalisation d'une « étude sur les dispositifs d'aide à la création d'entreprise »**.

L'Etude sera réalisée par le Cabinet OHL Consultant et démarrera le 26 février. Elle portera sur les deux territoires prioritaires d'Épinal (le périmètre d'étude est plus large que le périmètre retenu au titre de la Politique de la Ville). Le diagnostic s'est déroulé au cours de la dernière semaine de janvier 2015. Une présentation de ce diagnostic sera réalisée au début du mois de février avant le Comité de Pilotage du 6 février 2015. À la suite du 6 février, il sera proposé la constitution d'un groupe projet afin de construire le plan d'action.

- ☛ Il est proposé de créer un groupe de travail qui sera chargé de l'élaboration, avec la Caisse des Dépôts du cahier des charges mais aussi du suivi de la démarche.

Pour rendre effectif l'enjeu de développement économique dans les quartiers, **trois axes d'intervention** ont été identifiés (cf. schéma de présentation ci-après).



1^{er} axe : Favoriser la culture entrepreneuriale

- Développer dans les quartiers prioritaires la culture d'entreprise (apporter de la connaissance et de la pédagogie) en s'appuyant sur les clubs, chartes existantes (FACE, MEDEF, Charte d'entreprises, association EGEE –Entente des générations pour l'Emploi et l'Entreprise ...).
 - ☛ Symboliquement cela pourrait se traduire par une mobilisation des grandes entreprises signataires de l'accord avec l'Etat pour agir en direction des quartiers prioritaires avec une déclinaison locale de la signature.
 - ☛ L'enjeu est de donner envie aux jeunes d'entreprendre dès l'école. Dans ce domaine il serait peut être judicieux de s'appuyer sur « entreprendre pour apprendre »⁴⁶ qui donne lieu à la création de mini entreprises dans les collèges, lycées, établissements d'enseignements supérieurs et établissements d'insertion.

⁴⁶ L'Association Entreprendre Pour Apprendre Lorraine rassemble des acteurs du monde éducatif, de l'environnement économique et social, dans le domaine privé et public autour d'un projet commun à savoir permettre à des jeunes, à des étudiants et des personnes en insertion de développer leur sens de l'initiative et des responsabilités, de s'initier à la gestion de projet et à la vie économique, d'acquérir un esprit d'entrepreneur ainsi qu'un ensemble de savoir-faire et de savoir être qui leur seront utiles dans leurs vies futures, tant sur le plan professionnel qu'au niveau personnel.

- ☛ Mobiliser l'ensemble des dispositifs existants.
- Décliner sur le territoire des outils pertinents tenant compte des logiques de développement économique actuel : couveuse, coopérative...
- S'inscrire dans des créneaux porteurs de création d'entreprise : numérique, animation socio-culturelle, économie sociale et solidaire, services à la personne...
- Investir tous les dispositifs et actions pouvant permettre le lien avec les entreprises et plus globalement le monde du travail.
- Susciter et valoriser les initiatives notamment en s'inscrivant dans le concours « Talent des Cités ». Le concours est co-organisé par la Caisse des Dépôts et BGE (ex-Boutiques de Gestion) et vise à valoriser et rendre plus visibles les initiatives des jeunes issus des quartiers sensibles.

2^{ème} axe : Disposer d'un environnement favorable

- Optimiser l'environnement du quartier : travailler sur l'environnement urbain (enjeu d'installation pour les entreprises : locaux, transport, accessibilité, services...).
- Utiliser les opportunités (hôpital sur le quartier de la Justice)

3^{ème} axe : Optimiser l'existant

- Assurer le maintien des commerces, services, structures existantes.
- Développer les compétences, et notamment travailler sur les niveaux de qualification.

6.3.2. Développer les compétences en travaillant sur les qualifications

La qualification des demandeurs d'emploi, la mobilité et l'accompagnement vers l'emploi permettront de répondre aux exigences actuelles du marché du travail : profils de plus en plus qualifiés et mobilité géographique et psychologique demandée.

Mieux identifier les besoins

- Analyser les besoins en termes de formation par le biais d'un diagnostic des offres de formation. Dans le même temps, réaliser une cartographie des besoins pour déterminer les formations nécessaires.

Renforcer les interventions visant le lien avec l'entreprise, le monde du travail

- Renforcer tous les dispositifs permettant aux élèves d'être en contact direct avec l'entreprise. Ainsi le module de découverte des entreprises par les jeunes devrait être décliné dans le département. Le dispositif « Les Boss rencontrent les Profs » a bien fonctionné la première année avec les LEP mais il a été difficile de le poursuivre et de l'étendre à d'autres établissements. D'autres dispositifs existent comme les modules de découverte de l'entreprise dès la classe de 6^{ème}.
- Développer et sensibiliser les publics à l'apprentissage et à l'alternance.
- Favoriser l'accès à l'alternance en limitant les processus discriminatoires des entreprises à l'encontre des publics des quartiers prioritaires.

Développer l'insertion par l'activité économique

- Mieux connaître ce qui existe. Il est nécessaire de faire un recensement de ce qui existe et après réfléchir sur ce qui manque.
- Conforter les chantiers d'insertion et les entreprises d'insertion

Agir dans une logique de parcours

- Travailler sur la logique de parcours dans une perspective d'employabilité des personnes. « Rendre les jeunes acteurs plutôt qu'apprenant ».
- Assurer une meilleure coordination entre les dispositifs d'insertion et emploi afin d'éviter les ruptures de parcours
- Développer les démarches reposant sur la mobilisation du parrainage, du tutorat.

Cœuvrer en direction de certains publics

Plusieurs publics nécessitent une intervention en termes d'aide à l'insertion plus ciblée : jeunes, seniors et femmes

- Travailler en direction du public féminin. La Mission Locale constate un accueil limité des jeunes des quartiers par rapport à leur réalité démographique sur le territoire. Elle fait état, par ailleurs, du faible nombre de jeunes filles accueillies à son niveau. Les jeunes filles présentent une faiblesse de qualification.
- Identifier leurs besoins (travail de recensement à faire).
- S'appuyer sur les mesures spécifiques aux publics les plus touchés par le chômage : jeunes de moins de 26 ans et demandeurs de plus de 50 ans comme les structures d'insertion par l'économique, les emplois d'avenir, la Garantie jeunes ou la mise en œuvre du plan seniors.

6.3.3. De manière transversale, il s'agit de mobiliser l'existant en termes de dispositifs et d'actions, de droit commun au service des habitants des quartiers prioritaires.

Il est nécessaire de poursuivre la mobilisation des outils de droit commun (contrats aidés, emplois d'avenir, Garantie jeunes, clauses d'insertion, insertion par l'activité économique, l'Ecole de la deuxième Chance et les relais de services publics) et les objectifs associés en terme de publics prioritaires.

- ☛ Poursuivre les Clauses Sociales d'Insertion : Signer une nouvelle charte sur le Dispositif des Clauses d'Insertion, Anticiper les besoins de main d'œuvre sur la construction de l'hôpital DURKHEIM, Etendre les possibilités de réaliser des EMT (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel).

La réussite de cette démarche passe également par la poursuite et/ou le renforcement des logiques partenariales existantes en les étendant à de nouveaux publics :

- Il est proposé de renforcer le Groupe Solidarité Emploi (GSE)⁴⁷ en le transformant en Groupe Solidarité Emploi, Développement Economique et Economie Sociale et Solidaire. Cette instance vise à regrouper l'ensemble des acteurs œuvrant dans l'emploi et l'insertion sur les quartiers Politique de la Ville. Son objectif a toujours été d'une part la mise en cohérence des actions de droit commun avec les actions spécifiques développées sur le quartier au profit de leur population en demande d'emploi et, d'autre part, la réduction des écarts en matière d'emploi entre les populations des quartiers et le reste de l'unité urbaine.
- Poursuivre le travail engagé avec le Club FACE, associer les Chambres Consulaires, les OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés), les signataires de la Charte Diversité, etc.
- Réactiver la charte de la diversité signée par les entreprises spinaliennes.

Dans ce domaine, plus que dans tout autre, il s'agit de faire appel à des moyens complémentaires à ceux de la Politique de la Ville, notamment ceux mobilisables au titre des fonds européens.

⁴⁷ Groupe mis en place dans le cadre du CUCS.

Tableau récapitulatif des objectifs stratégiques et opérationnels relevant du développement économique et de l'emploi

OBJECTIFS STRATEGIQUES	Fiches	OBJECTIFS OPERATIONNELS	PILOTE
Développement économique			
Développer l'entreprise et l'activité économique dans les quartiers prioritaires	DEE49	Favoriser et accompagner la création d'entreprises dans les quartiers	CAE / PCSS
	DEE50	Soutenir le développement économique au service des habitants	CCI, CAE
	DEE51	Favoriser l'installation de nouvelles activités dans les quartiers prioritaires	CCI
	DEE52	Accompagner les habitants des quartiers prioritaires à la création-reprise d'entreprises	CMA
Accès à l'emploi			
Mobiliser l'existant en termes de dispositifs et d'actions, de droit commun au service des habitants des quartiers prioritaires.	DEE53	Favoriser le retour à l'emploi des demandeurs qui résident dans les QPV par la mobilisation de l'offre de service de Pôle Emploi et la réalisation d'actions spécifiques.	Pôle Emploi, CAE, Préfecture
	DEE54	Activer prioritairement les dispositifs de droit commun dans les QPV	Mission Locale
	DEE55	Favoriser l'insertion durable des publics par un meilleur positionnement dans les outils existants	Pôle Emploi, UT Direccte
	DEE56	Favoriser l'insertion durable des publics jeunes par un meilleur positionnement dans les outils existants	Mission Locale
	DEE57	Contribuer au développement local de l'emploi	MSPE
Développer les compétences en travaillant sur les qualifications	DEE58	Permettre l'insertion sociale et professionnelle de jeunes par le sport	DDCSP, CAE / PCSS
	DEE59	Promouvoir la formation et l'alternance	CCI Formation
	DEE60	Promouvoir la formation et l'alternance auprès des jeunes	CFA "Pôle des Métiers"

6.4. Objectifs transversaux

La réussite des objectifs et démarches présentés précédemment repose, selon les acteurs, sur la mise en œuvre des préalables suivants.

Renforcer les connaissances, les diagnostics pour optimiser les interventions

- Réaliser un diagnostic dans le champ du développement économique (étude Caisse des Dépôts).
- Disposer d'une analyse de l'offre de formation.
- Réaliser des diagnostics infra-communaux dans le domaine de la santé.

Optimiser l'existant

Beaucoup de choses existent mais sont insuffisamment optimisées au service des habitants des quartiers.

- Décliner les dispositifs et les structures existants au niveau du droit commun au service des habitants des quartiers.

Travailler autrement

Le manque d'articulation entre structures, entre dispositifs rend caduque l'efficacité des actions.

Nombre d'acteurs ont été amenés à se questionner quant à leurs modes de travail.

- Décloisonner les approches entre acteurs, cela passe notamment par un rapprochement entre acteurs du social et acteurs économiques, entreprises afin de permettre le développement de l'emploi et de l'économie au service des habitants mais aussi entre acteurs de l'éducation et mode de l'entreprise pour renforcer les parcours de formation.
- Favoriser une approche différente des enjeux et des problématiques rencontrés qui passe aussi sur des changements d'image, de représentations.
- Adapter et renforcer la formation et la qualification des professionnels souvent démunis par rapport aux situations rencontrées.
- Travailler la transversalité des actions menées.

Cela suppose également de disposer de cadres d'actions différents

- Mettre en œuvre de nouveaux modes d'actions au niveau des associations et structures d'éducation prioritaire favorisant des démarches permettant d'aller vers les jeunes et plus globalement les habitants (entendre plus leurs demandes), s'inscrivant dans une logique de co-construction. Il s'agit également d'adapter l'action au public, cela peut passer par la mise en place d'expérimentations.
- Valoriser une approche territoriale des interventions. L'action collective, inter-acteurs, dans une logique de décloisonnement peut constituer un atout dans la construction des actions. Dans cette perspective, il y a peut-être un enjeu à identifier autrement les actions que par des appels à projets ne permettant pas une prise en compte optimisée du droit commun.
 - ☛ Il s'agirait de partir du repérage d'actions par les acteurs et d'un travail inter-acteurs dans une logique territoriale.
- Soutenir dans la durée les actions visant la mise en œuvre de démarches reposant sur l'engagement, la prise en compte des « publics ». Cela suppose :
 - ☛ La construction d'un cadre administratif plus adapté, plus souple (évolution de l'action entre son démarrage et la fin pour permettre une adaptation aux personnes qui y participent).
 - ☛ Le soutien d'actions dans la durée (éviter que tous les financements passent par des appels à projets) peut constituer un atout pour permettre le développement effectif de l'action et son ancrage local. Il faut donc éviter la systématisation des logiques d'innovation qui ne permettent pas cette reconnaissance dans la durée.

- ☛ Travailler sur les modes de financements en direction des actions. Une partie des associations sont composées de bénévoles et les demandes de financement requièrent une ingénierie de plus en plus importante que les associations n'ont pas forcément.
- Mettre en place un accompagnement renforcé, adapté en direction des jeunes, y compris des jeunes qui vont bien, dans une logique de responsabilisation. Les rendre acteurs des actions (logique d'empowerment) en utilisant leurs potentialités, donc promouvoir la dimension participative dans toutes les actions.

Inscrire l'action des uns et des autres dans des logiques de parcours

- Assurer une continuité entre les dispositifs, éviter les ruptures entre les dispositifs. Ce qui suppose de travailler d'une part, en direction des « bénéficiaires » dans une logique de parcours et, d'autre part, entre acteurs par la mise en place de nouveaux modes d'action.
- Développer des logiques de parcours afin de permettre une meilleure articulation entre les dispositifs dans une logique de continuité et de lien.
- Inscrire les personnes dans une logique de parcours (notion qui ne renvoie pas forcément à une linéarité des étapes) suppose de travailler sur la confiance en soi (travailler sur l'image de soi) et en celui qui accompagne (identifier une personne référente qui serait là pour guider le jeune).
- Développer les logiques de tutorat, de référent unique pour construire des parcours adaptés et permettre ces liens et des orientations optimisées reposant sur la confiance, la mobilisation et l'envie.
- Développer ces parcours en direction des « publics réfractaires ». Cela suppose d'identifier l'acteur en contact avec le jeune, la personne en décrochage et qui va permettre de « faire rencontre » afin de le désigner comme référent⁴⁸.

Prendre en compte les compétences des habitants et en particulier des jeunes

- Inscrire les habitants / les usagers dans une logique d'engagement citoyen, les rendre acteurs des actions.
- Entendre les demandes des jeunes et construire avec eux des réponses dans une logique de prise de responsabilités mais aussi en permettant de travailler d'autres dimensions comme la formation, les qualifications.

Développer une approche intégrée de l'égalité dans le domaine de la prévention des discriminations et de l'égalité entre les femmes et les hommes

Au-delà de ces piliers thématiques, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 précise que le Contrat de Ville vise à « lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales »⁴⁹. A ce titre, il s'agit de « concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée »¹⁰. Dans cette perspective, le CGET a produit différents cadres de référence.

L'un des enjeux communs à ces cadres, et en particulier à ceux relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la lutte contre les discriminations, au-delà de la volonté de rétablir l'égalité et de faire respecter le droit, se situe dans la méthode. Il y est préconisé de recourir à une **approche intégrée** considérée comme une réponse aux limites des actions menées précédemment.

⁴⁸ Un exemple a été donné avec une action du Club Face et une association de foot qui a permis d'organiser un forum « 1 match pour 1 emploi » le 7 novembre dernier par Pôle Emploi et Face Vosges en partenariat avec SAS Football.

⁴⁹ Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, article 1-I.

La notion d'approche intégrée trouve son origine dans une réflexion engagée au niveau international dans le champ du droit des femmes. Elle est apparue en 1995 lors d'une conférence de l'Organisation des Nations Unies à Pékin, au sujet de l'égalité entre les femmes et les hommes.

« L'approche intégrée consiste en la (ré)organisation, l'amélioration, l'évolution et l'évaluation des processus de prise de décision, aux fins d'incorporer la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux, par les acteurs généralement impliqués dans la mise en place des politiques. »⁵⁰

Elle a été inscrite par le Conseil de l'Europe dans le cadre des politiques pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle a été utilisée en France à partir de 1997 et d'une directive portant sur le champ du handicap.

L'approche intégrée s'apparente à une **approche de droit commun**. Pour autant, et afin de résoudre les inégalités relevées, cette approche nécessite, parallèlement, la **mise en œuvre de mesures spécifiques** en faveur des publics vulnérables ou considérés comme tels (femmes, immigrés ...) sur une période déterminée en vue de réduire les écarts les plus importants. Elles s'inscrivent dans une logique de rattrapage.

L'approche proposée consiste, en fait, à travailler sur l'analyse des processus et des effets et non sur l'intentionnalité de l'acte discriminatoire et/ou des inégalités de genre.

Il s'agit :

- d'une part d'identifier ce qui dans les procédures, les process est porteur de discriminations, en particulier systémiques, ou encore d'inégalités liées au genre,
- et d'autre part de s'assurer que les politiques publiques mises en place, les actions ne créent pas de discriminations ou d'inégalités. Par exemple, il s'agit d'identifier ce qui dans les procédures peut ouvrir la voie aux discriminations ou aux inégalités.

Il s'agira donc :

- d'identifier les ressources disponibles en terme d'acteurs en présence, spécifiquement dédiée au sujet ou intervenant plus ponctuellement, tant au niveau de l'Etat que des collectivités, de la société civile ou du monde universitaire et de celui de la recherche. Ce travail d'identification permettra également de répondre à l'enjeu d'identification de « référents » mis en avant dans les cadres de référence ;
- d'identifier les actions déjà menées visant la prévention des discriminations et/ou l'égalité entre les femmes et les hommes. A la fois celles qui ont « réussi » et celles qui ont rencontré des difficultés, afin d'identifier collectivement les freins et obstacles. Une telle analyse peut s'avérer particulièrement utile à l'action dans la mesure où elle permet d'identifier collectivement les difficultés ;
- d'objectiver les difficultés : réaliser un diagnostic permettant de disposer d'une analyse partagée des « objets de travail », des thèmes à travailler. Le diagnostic peut s'appuyer sur des données statistiques chiffrées quand elles existent, c'est notamment le cas pour la dimension du « genre ». Il peut également s'appuyer sur un travail de prise en compte de la parole des acteurs, habitants, publics potentiellement concernés.
- de former, qualifier les acteurs : dans un premier temps dans une logique de sensibilisation à ces enjeux puis dans une logique de formation-action. La logique de sensibilisation repose sur la nécessité de disposer d'éléments de cadrage sur les définitions, le cadre juridique (ce qui dit, prescrit la loi, les processus à l'œuvre, les outils existants. La logique de formation-action (ou de recherche-action) s'inscrit dans une démarche pro-active d'une part d'identification des risques discriminatoires et d'autre part d'élaboration de réponses adaptées (évolution des processus, vigilance sur tel ou tel point, mise en œuvre d'actions...).

⁵⁰ http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/equality/03themes/gender-mainstreaming/EG_S_MS_98_2_rev_fr.pdf).

Elle relève d'une logique collective, inter-acteurs impliqués sur un même territoire ou concernés professionnellement sur le sujet) et s'inscrit dans la durée. Il peut s'agir d'un cycle de formation de plusieurs journées ou d'une démarche de recherche-action plus longue inscrivant les personnes dans une logique de co-construction⁵¹.

Dans le même temps, et sans attendre ce travail qui va s'inscrire sur le long terme, et afin de répondre aux attentes des habitants (ressenti des inégalités et des discriminations), il est proposé **d'interroger les actions proposées au titre de la programmation annuelle et/ou relevant du droit commun afin de vérifier qu'elles répondent à cet enjeu d'égalité.**

Par ailleurs, **des actions spécifiques visant la lutte contre les discriminations et/ou l'égalité entre les femmes et les hommes pourront également d'ores et déjà être initiées**, notamment en direction des jeunes (dans le domaine du sport, de l'accès aux stages, de l'apprentissage, dans une perspective de mixité, de respect dans les démarches garçons-filles...).

L'objectif in fine, qui pourrait donner lieu à la rédaction d'une annexe au Contrat de Ville, serait de se doter d'une stratégie globale d'actions.



⁵¹ On peut se référer dans ce cadre au travail engagé conjointement par le Furet et l'ORIV en direction de professionnel(le)s de la petite enfance : http://www.oriv-alsace.org/wp-content/uploads/guide_furet_oriv_petite_enfance_discriminations.pdf

7. Mobilisation du droit commun

7.1. Les conventions interministérielles

Les conventions interministérielles permettent de dresser des objectifs spécifiques au droit commun de l'État dans l'objectif de réduction d'écart mesurables sur les quartiers Politique de la Ville.

Les objectifs/ indicateurs de suivis posés par le niveau national, doivent permettre d'illustrer la déclinaison sur les territoires Politique de la Ville du département, la mobilisation de l'État dans les Contrats de Ville, mais doivent aussi permettre d'envisager des développements complémentaires et adaptés aux enjeux issus des diagnostics partagés.

Les conventions sont présentées ci-dessous par pilier pour illustrer les engagements de l'État dans l'architecture des Contrats de Ville.

Pilier cohésion sociale

Convention avec le Ministère de la Culture et de la Communication (février 2014)

L'action menée par les opérateurs culturels soutenus par la DRAC, et notamment par ceux qui sont labellisés (scènes conventionnées, scènes nationales...), vise l'ensemble de la population de leur territoire sans discrimination dont celle des « quartiers ». Ces opérateurs bénéficient de subventions pour leur fonctionnement dans le cadre de conventions d'objectifs, qui les incitent à faciliter l'accès à l'offre culturelle des populations qui en sont éloignées et tout particulièrement les habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Par ailleurs, la DRAC encourage les partenariats entre ces opérateurs culturels professionnels et les associations locales, proches des habitants des quartiers et de ce fait susceptibles d'apporter une médiation adaptée.

- Faciliter l'accès à l'art et à la culture des habitants, notamment par une médiation adaptée et le développement de démarches de co-construction : mobilisation des équipements et des acteurs culturels, développement des différentes pratiques et expressions artistiques et culturelles, développement des résidences d'artistes dans les quartiers de la Politique de la Ville, intégration de l'action culturelle dans la lutte contre l'illettrisme.
- Faire des jeunes des quartiers la cible prioritaire de la politique partenariale entre le Ministère de la Ville et le Ministère de la Culture et de la Communication :
 - Veiller à ce que les jeunes des quartiers prioritaires bénéficient en priorité d'un parcours d'éducation artistique et culturelle ;
 - Consacrer au moins 30 % des crédits dédiés au projet national pour l'éducation artistique et culturelle, aux actions développées dans les quartiers de la Politique de la Ville ;
Près de 25 % des crédits consacrés à l'EAC (Education Artistique et Culturelle) concernent les quartiers relevant de la Politique de la Ville
 - Développer l'éducation au multimédia ; « Passeurs d'images », dispositif d'éducation à l'image et au cinéma à vocation culturelle et sociale, mis en place de façon prioritaire dans le cadre de la Politique de la Ville et soutenu par l'ACSé.
 - Développer et qualifier l'offre culturelle et artistique hors temps scolaire (mobilisation des dispositifs de réussite éducative, des structures et équipes artistiques et culturelles)

- Accompagner vers l'enseignement supérieur Culture en incitant les établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel, placés sous la tutelle pédagogique du Ministère de la Culture et de la Communication, à accroître le nombre d'élèves issus des quartiers de la Politique de la Ville.
- Soutenir les médias de proximité afin de valoriser l'image des quartiers.
- Valoriser l'histoire et la mémoire des quartiers : développer les actions « mémoire et histoire » en poursuivant la coopération engagée concernant les archives et la mémoire des acteurs de la Politique de la Ville et de l'Intégration (programme national d'archives orales ou financement d'actions locales).

Convention avec le Ministère de l'Éducation Nationale et le Ministère délégué à la Réussite Educative (7 octobre 2013)

- Faire converger la géographie de l'éducation prioritaire et la nouvelle géographie de la Politique de la Ville afin de faire en sorte que les écoles et les collèges accueillant une majorité d'élèves issus des quartiers prioritaires soient inclus dans l'éducation prioritaire avec les moyens pédagogiques correspondants.
- Mobiliser au bénéfice des quartiers prioritaires les moyens engagés par les ministères en charge de l'Éducation Nationale et de la réussite éducative dans le cadre de la refondation de l'école :
 - Organisation prioritaire de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans les zones défavorisées et notamment les quartiers prioritaires : développement de ce dispositif dans chaque quartier prioritaire (ciblage de 25% des postes dédiés dans les quartiers) ;
 - « Plus de maîtres que de classes » (ciblage de 25% des postes créés dans les quartiers prioritaires) ;
 - Pour lutter contre le décrochage (objectif de diviser par 2 le nombre de décrocheurs sur 5 ans) : création d'emplois dans les établissements difficiles et mise en place de dispositifs innovants en lien avec les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs ;
 - Affectation prioritaire d'emplois médico-sociaux dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire ;
- Faire des emplois d'avenir professeur (18 000 emplois) un levier pour les jeunes issus de milieux modestes ;
- Soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire des enfants en développant de nouvelles formes de coopération entre les familles et l'école : développement de la communication orale, création d'« espaces parents », actions de soutien aux familles dans le cadre des projets éducatifs territoriaux, etc. ;
- Soutenir les dispositifs concourant à la réussite éducative :
 - Poursuite des PRE sur les quartiers de la nouvelle géographie prioritaire, avec pour priorité la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire ;
 - Développement d'activités périscolaires et élaboration de parcours artistiques et culturels, en particulier pour les jeunes issus des quartiers ;
 - Soutien à l'internat scolaire, aux activités de médiation et aux cordées de la réussite
 - financement de places en internat de la réussite pour des jeunes résidents en QPV (20 places financées en 2014 sur 26 dans le département).

- Intégrer les Ministères de l'Éducation Nationale et de la Réussite Educative à la préparation et au pilotage des futurs Contrats de Ville : signature des contrats par les recteurs et participation de leurs représentants aux équipes interministérielles.
 - Les représentants sont associés à l'équipe interministérielle et les IEN sollicités pour la constitution du porter à connaissance.
 - Un groupe de travail spécifique en lien avec la circulaire récemment parue sur l'articulation est à constituer avant la signature des Contrats de Ville.

Convention avec le Ministère de l'Intérieur (27 septembre 2013)

- En matière de sécurité et de la prévention de la délinquance :
 - Améliorer le lien entre la police et la population, notamment avec les jeunes : création d'un poste de délégué à la cohésion police-population et maintien des deux postes d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie, meilleur accès des jeunes des quartiers aux métiers de la sécurité, extension du recours au service civique et développement des expérimentations locales favorisant le dialogue avec la police ;
Un projet de questionnaire à destination des jeunes des quartiers est en cours d'élaboration et a pour objectif d'apporter le point de vue de la jeunesse et d'orienter des actions de prévention.
 - Renforcer et adapter l'action des services de police et gendarmerie dans les quartiers : coordination de l'extension des zones de sécurité prioritaire (ZSP) avec la nouvelle géographie de la Politique de la Ville, sensibilisation des agents de la police et de la gendarmerie à leur environnement professionnel, présence préventive et dissuasive dans les quartiers et affectation prioritaire de policiers expérimentés ;
La sensibilisation des agents semblent avoir déjà été intégrée au cursus de formation. La prise de poste des agents intègre une présentation de la situation des quartiers du territoire d'affectation, enrichie par l'intervention d'acteurs et partenaires extérieurs (bailleurs, élus, délégué du Préfet).
 - Renforcer l'effort de prévention dans le cadre des priorités fixées par le Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance (CIPD) : accent mis sur la prévention de la récidive et priorité donnée aux quartiers de la Politique de la Ville dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance et intégration de cette stratégie dans le cadre des nouveaux Contrats de Ville ;
Cet objectif sera traité lors d'un groupe de travail spécifique à la CAE.
 - Réduire les phénomènes de délinquance spécifiques dans les quartiers, en lien avec l'ensemble des ministères concernés : lutte contre la délinquance dans les ensembles d'habitat collectif, dans les transports et aux abords des établissements scolaires et lutte contre le trafic de stupéfiants ;
 - Développer un volet sécurité et tranquillité publiques dans les Contrats de Ville.
- Concernant l'administration territoriale de l'Etat :
 - Au niveau régional, renforcer la responsabilité des Préfets de région dans la territorialisation des politiques sectorielles au bénéfice des quartiers prioritaires : mobilisation de l'instance collégiale du Comité de l'Administration Régionale (CAR) pour cibler les moyens humains et financiers et pour examiner les projets des Contrats de Ville dans la région.

- Au niveau départemental :
 - Le Préfet et les Sous-préfets d'arrondissement animent la démarche
 - Mettre en place autour des Préfets des équipes interministérielles pour préparer les nouveaux contrats
 - Le secrétaire général anime l'équipe interministérielle qui se réunit tous les quinze jours.
- Accompagner et former les services de l'Etat et l'ensemble des professionnels à la préparation des nouveaux contrats et à la conduite de la Politique de la Ville sur les territoires (mobilisation des délégués du Préfet et des centres de ressources de la Politique de la Ville).

Convention avec le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales, le Ministère Délégué aux Personnes Agées et à l'Autonomie, le Ministère Délégué à la Famille et le Ministère Délégué aux Personnes Handicapées et à la Lutte contre l'Exclusion (19 avril 2013)

- Améliorer l'accès aux droits : développement d'un rendez-vous des droits dans les quartiers par les Caisses d'Allocations Familiales (CAF), meilleur accès à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et à l'aide pour une complémentaire santé (ACS) ;
- Disposer d'un diagnostic partagé des problèmes de santé des habitants des quartiers prioritaires, mobilisant notamment les Agences Régionales de Santé (ARS), les Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM), les professionnels de santé et les élus ;
L'ARS peut proposer des diagnostics infra communaux aux territoires qui en expriment le besoin ou qui souhaiteraient redynamiser les ateliers Santé Ville. La phase diagnostic apparaît nécessaire pour mettre en évidence la situation et les besoins des populations des territoires concernés.
- Améliorer l'accès aux soins de premier recours en facilitant l'installation de jeunes médecins, l'exercice pluri professionnel de proximité et le développement de la télémédecine dans les quartiers prioritaires ;
- Renforcer les initiatives de prévention dans les quartiers par la prise en compte des besoins spécifiques des habitants des quartiers dans la stratégie nationale de santé et les plans nationaux de santé publique.
- Adapter le partenariat local en santé : association des ARS aux futurs Contrats de Ville, mise en cohérence des Contrats Locaux de Santé et de la dimension « santé » de ces contrats, animations dédiées (ateliers santé ville)
L'ARS est membre de l'équipe interministérielle pilotée par le Secrétaire Général de la Préfecture.
- Territorialiser le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale dans les quartiers et les dispositions de la convention d'objectifs et de gestion avec la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) dans les quartiers ;
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées.

Convention avec le Ministère des Droits des Femmes (21 mai 2013)

- Développer l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes pour favoriser une réelle mixité dans les quartiers
 - Volet obligatoire « égalité entre les femmes et les hommes » dans le Contrat de Ville ;
 - Meilleur recueil de l'information sexuée dans les quartiers ;
 - Promotion de la méthodologie des marches exploratoires des femmes ;
 La déléguée aux droits des femmes mettra en place les marches exploratoires sur les territoires qui le souhaitent.

- Décliner dans les quartiers prioritaires les mesures du plan d'action interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment les mesures suivantes :
 - les territoires d'excellence de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
 - le dispositif « téléphone grand danger » ;
- Soutenir le développement de l'activité économique des femmes des quartiers : mobilisation du Fonds de Garantie pour l'Initiative des Femmes (FGIF) ;
 - Une attention particulière sera portée sur le public féminin des quartiers Politique de la Ville dans le cadre du plan de développement de l'entrepreneuriat des femmes en Lorraine en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations.
 - Les acteurs des futurs Contrats de Ville pourront s'appuyer sur les Plateformes Initiative Locales ou Lorraine Active porteuses du Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes (FGIF) pour aider à la création d'entreprises par les femmes dans les quartiers.
- S'assurer de l'accès des femmes des quartiers prioritaires aux actions d'information sur les droits des femmes : meilleure prise en compte des habitantes des quartiers par les Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF).
 - Une meilleure lisibilité en matière d'information juridique sera recherchée sur les quartiers prioritaires (maison de la justice et du droit, points d'accès aux droits, permanences CIDFF, etc.), ainsi qu'une synergie entre les différentes associations sur le champ des droits des femmes et des violences.
 - Un travail de recensement par territoire sera effectué sur les territoires Politique de la Ville du département par la déléguée aux droits des femmes.

Convention avec le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative (4 avril 2013)

- Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive :
 - Développer les diagnostics partagés de l'offre sportive ;
 - Dans les projets éligibles aux interventions du Centre National du Développement du Sport (CNDS) (équipements sportifs et subventions), cibler davantage les quartiers prioritaires ;
- Territorialiser les politiques en faveur de la jeunesse et renforcer l'engagement des jeunes :
 - Augmentation du nombre de jeunes des quartiers effectuant une mobilité internationale ;
 - Progression de la part des jeunes des quartiers bénéficiaires du service civique.
- Donner toute leur place aux acteurs associatifs de proximité :
 - Faciliter le travail des acteurs associatifs (allègement des procédures, conventionnement pluriannuel global à la place de la procédure d'appel à projets)
 - Soutenir les petites associations de proximité ;
 - Mobiliser les postes Fonjep et le BOP 163.

Pilier Habitat et Cadre de Vie

Convention avec le Ministère Délégué en Charge des Transports, de la Mer et de la Pêche (7 juin 2013)

- Lancement du troisième appel à projets « transports collectifs et mobilité durable » hors Île-de-France :
 - Majoration de 10% du taux de subvention aux projets qui concernent les quartiers de la Politique de la Ville ;
 - Réservation de 10% des heures travaillées et des embauches effectuées dans le cadre des travaux d'investissement, de la gestion et l'utilisation des infrastructures créées ou aménagées, en faveur des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, avec une attention particulière pour celles issues des quartiers prioritaires ;
- Mobilisation renforcée des autorités organisatrices de transports urbains dans le cadre des nouveaux Contrats de Ville afin d'améliorer la desserte des quartiers prioritaires et les services à la mobilité en faveur des habitants de ces territoires ;
- Intégration d'un volet « desserte des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville » dans les plans de déplacements urbains.

Convention avec le Ministère de la Défense et le Ministère Délégué chargé des Anciens Combattants (15 juillet 2013)

- Engagement en faveur de la jeunesse et de l'égalité des chances :
 - Améliorer la couverture des quartiers prioritaires par les Réservistes Locaux à la Jeunesse et à la Citoyenneté (RLJC) ;
 - Travail de recrutement de volontaires en cours (partenariat entre les délégués du Préfet et le Délégué Militaire Adjoint des Vosges) Objectif : un RLJC par QPV
 - S'appuyer sur le réseau RLJC pour développer des initiatives auprès des jeunes de ces territoires : incitation au recensement et information sur la journée « Défense et citoyenneté », repérage et sensibilisation des jeunes volontaires sur les opportunités offertes dans le Ministère de la Défense (cadets de la défense, tutorat, lycées de la défense, etc.), meilleure connaissance des métiers de la défense, etc. ;
- Engagement en faveur de la valorisation et de la diffusion des actions mémorielles :
 - Sensibiliser les habitants des quartiers à la connaissance des conflits contemporains (par exemple, par leur accès aux lieux de mémoire ou par la diffusion, dans les quartiers, d'une exposition sur l'engagement des soldats d'Afrique), et notamment à l'histoire des harkis et autres supplétifs engagés pendant la guerre d'Algérie ;
L'ONACVG (Office National des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre) se propose, en collaboration avec les établissements scolaires ou les associations qui le souhaitent, de présenter ses expositions itinérantes historiques et pédagogiques. Des actions dans les établissements scolaires des QPV, concernant les opérations mémorielles nationales pourront être proposées par l'ONACVG : Concours National de la Résistance et de la Déportation et Concours des Petits Artistes de la Mémoire.
 - Soutenir et valoriser les initiatives émanant des quartiers afin de commémorer les conflits contemporains ;
 - Encourager le recueil de la mémoire des habitants des quartiers et valoriser les documents produits dans ce cadre.

Convention avec le Ministère de la Justice (8 juillet 2013)

- Associer l'institution judiciaire aux nouveaux Contrats de Ville ;
 - L'institution judiciaire est de fait très impliquée dans les programmes opérationnels d'intervention en faveur des quartiers et de leurs habitants. Elle participe aux réunions organisées par les Préfets de département concernant la prévention de la délinquance ou encore directement liées à la Politique de la Ville.
- Conforter la justice de proximité :
 - 100 nouveaux bureaux d'aide aux victimes avec une priorité d'implantation dans les territoires concernés par la Politique de la Ville ;
 - Maisons de Justice et du Droit (MJD) et Points d'Accès au Droit (PAD) : implantation des nouvelles structures prioritairement dans les quartiers de la Politique de la Ville et maintien des moyens (postes de greffiers dédiés).
- Mobiliser l'action pénale contre les phénomènes de délinquance propres aux quartiers de la Politique de la Ville :
 - Moyens de la justice mobilisés prioritairement vers les quartiers prioritaires, notamment ceux concernés par une zone de sécurité prioritaire (ZSP) ;
 - Ciblage plus particulier de la répression de certaines infractions : stupéfiants, économie souterraine, violences contre les forces de l'ordre, infractions en matière d'habitat indigne ou insalubre.
- Prévenir la récidive :
 - Accompagnement des jeunes suivis par la justice vers les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle ;
 - Meilleure accessibilité des jeunes aux dispositifs de droit commun ;
 - Généralisation des conventions entre la justice et les bailleurs sociaux (actions visant la réparation du préjudice subi) ;
 - Instructions en lien avec la police et la gendarmerie pour garantir l'effectivité des mesures prononcées, notamment en matière d'interdiction de séjour dans les quartiers.
- Favoriser l'accès des jeunes des quartiers prioritaires aux classes préparatoires intégrées (CPI) « égalité des chances » dans les écoles du Ministère de la Justice.
- Lutter contre les discriminations :
 - Partenariat avec le Défenseur des Droits ;
 - Participation du Ministère de la Justice au programme d'actions interministérielles de lutte contre les discriminations.

Convention avec le Ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme (décembre 2013) – cf. page 109

Pilier Emploi et Développement Economique

Convention avec le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social (25 avril 2013)

- Favoriser et accompagner les créations d'entreprises par des résidents des quartiers prioritaires : doublement en 3 ans de la part des bénéficiaires du dispositif « nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise » (NACRE) ;
Le développement d'activités et la création d'entreprises en zones urbaines sont soutenus et accompagnés : ingénierie, prêts d'honneur ou prêts sans intérêt avec le dispositif NACRE 41 vosgiens bénéficiaires en 2014.
- Permettre l'élévation des niveaux de qualification dans les quartiers prioritaires en visant particulièrement l'accès des jeunes à un premier niveau de qualification :
 - par le développement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation;
 - par la mobilisation des dispositifs de « deuxième chance » (établissement public d'insertion de la défense (EPIDE) et écoles de la deuxième chance (E2C) ;
deux établissements E2C dans les Vosges, à Epinal (bassin d'emploi Epinal -Remiremont) et à Sainte Marguerite (bassin d'emploi de Saint Dié des Vosges)
 - par la réduction de la part des personnes en situation d'illettrisme ;
Chaque bassin d'emploi lorrain dispose d'un atelier compétences-clés. Les prescriptions sont assurées par les réseaux Mission Locale, Cap Emploi et Pôle Emploi ainsi que par les travailleurs sociaux ou les encadrants des structures de l'IAE. Depuis mi-2010, 9 % des personnes entrées en atelier résident en ZUS.
- Prévenir les ruptures anticipées en lien avec les ML, les CFA et les chambres consulaires.
- S'assurer que les jeunes des quartiers puissent bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi qui compense des obstacles spécifiques à leur insertion professionnelle :
 - Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) : objectif de 20% des jeunes des Quartiers Politique de la Ville (QPV) parmi les bénéficiaires d'ici 2015 (15% en 2012) ;
 - Ces publics sont systématiquement orientés vers un parcours personnalisé (CIVIS renforcé) lors de leur réception par Pôle Emploi.
- Garantir une mobilisation des leviers d'accès à l'emploi des résidents des QPV (objectifs 2015) :
 - Emplois d'avenir : 30% de bénéficiaires résidant en QPV (20% en 2013, 25% en 2014) ;
 - Les 3 réseaux de prescripteurs Pôle emploi, ML et Cap Emploi ont pour mission d'accentuer leurs prospections.
 - Contrat unique d'insertion : maintien de la part actuelle des résidents des ZUS pour le secteur non marchand (13%), et passage à 12% pour le secteur marchand (contre 9,7% en 2012) ;
 - Insertion par l'activité économique : objectif de progression à fixer après que soit établi un diagnostic;
La convention 2011 Direccte-Pôle Emploi-réseaux lorrains de l'IAE (FNARS, UREIL, CORAIL, COORACE) met notamment l'accent sur la prévention des ruptures de parcours des publics fragiles. Les structures IAE (ateliers et chantiers d'insertion, entreprises d'insertion, associations intermédiaires et entreprises de travail temporaire d'insertion) et plus globalement les structures de l'économie sociale et solidaire peuvent bénéficier d'un soutien financier du volet emploi du Contrat de Ville : études de marché de faisabilité, aides au démarrage, au développement, etc.
- Adapter le service public de l'emploi aux besoins des quartiers :
 - Missions locales : prise en compte du critère de présence ou proximité des quartiers prioritaires dans le cadre des dialogues de gestion pour répartir les dotations de l'Etat entre les structures ;

- Pôle Emploi : signature d'une convention spécifique le 30 avril traitant de l'accessibilité aux services de Pôle Emploi, du renforcement de l'accompagnement et de l'adaptation de l'offre de service aux besoins des résidents des ZUS ; Pôle Emploi est systématiquement signataire des Contrats de Ville ;
Au-delà de la participation des agences locales au comité de pilotage des CUCS et au GSE, Pôle Emploi prescrit aux publics ZUS des prestations d'accompagnement adaptées (aide à la recherche d'emploi calquée sur l'outil Objectif Emploi).
La cotraitance Pôle Emploi-ML permet une véritable articulation des compétences en matière d'accompagnement des publics jeunes ZUS.
Des portefeuilles d'accompagnement renforcés des publics QPV sont en expérimentation dans deux agences du département.
- Mobiliser les moyens des services déconcentrés : coordination de l'action des délégués du Préfet avec celles des unités territoriales des Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) systématiquement impliquées dans l'élaboration des Contrats de Ville ;
- Intégrer l'ensemble de ces objectifs dans le pilotage du service public de l'emploi : le tableau de bord régional et départemental des données de l'emploi en QPV diffusé semestriellement par le Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes (SG-CIV) et la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP) permet de vérifier la réalisation des objectifs.

Pour chaque Contrat de Ville, un délégué territorial de chaque UT Direccte est en appui des services préfectoraux sur la thématique emploi-insertion.

Cet appui permet une expertise sur la pertinence des projets « emploi » mais aussi la construction partagée d'actions en articulation avec les Services Publics de l'Emploi.

Par ailleurs une convention de partenariat, sur la période 2015-2020, a été signée entre FACE Vosges et le Préfet des Vosges le 2 février 2015, consistant en une déclinaison locale de la Charte « Entreprises et Quartiers » (cf. annexe 3).

Convention avec le Ministère délégué chargé de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et de la Consommation (27 septembre 2013)

- Améliorer la connaissance de l'économie sociale et solidaire (ESS) pour agir plus efficacement
 - Disposer annuellement des informations sur l'impact global de l'ESS dans les quartiers prioritaires (en termes d'entreprises, d'emplois et de soutiens budgétaires) ;
 - Pour le diagnostic et le suivi des résultats, mobiliser le SG-CIV (Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles), la Direction Générale de la Cohésion Sociale (Mission de l'innovation, de l'expérimentation sociale et de l'économie sociale), l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances, l'Observatoire National de l'Economie Sociale et Solidaire et la Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques ainsi que les têtes de réseau de l'ESS intervenant dans les quartiers.
- Créer de l'activité dans les quartiers par :
 - Le développement des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ;
 - La promotion et le développement du modèle coopératif : contribution au doublement national du nombre de sociétés coopératives et participatives (SCOP) (de 2 000 à 4 000), exploitation du potentiel des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) et soutien à l'essor de l'entrepreneuriat individuel sous des formes collectives (CAE) ;
 - Le soutien à la généralisation des clauses d'insertion à tous les marchés publics (chantiers du Grand Paris, de l'appel à projets Transports et Mobilité hors Ile-de-France et du nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, etc.).

- Soutenir l'accès des jeunes des quartiers aux emplois de l'ESS :
 - Actions d'accompagnement des nouvelles mesures de l'emploi (emplois d'avenir et contrats de génération notamment) afin de favoriser l'accès à ces mesures aux jeunes demandeurs d'emploi peu qualifiés des quartiers en privilégiant le recours aux entreprises de l'ESS ;
 - Sensibilisation à l'ESS des cadres et formateurs des écoles de la deuxième chance (E2C), centres des établissements publics d'insertion de la Défense (EPIDE) et formations du service militaire adapté.
- Développer l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale dans les quartiers :
 - Favoriser, en lien avec la Caisse des Dépôts et en mobilisant les Citélabs, la création d'entreprises sociales par les habitants des quartiers ;
 - Mener une expérimentation sur les quartiers prioritaires dans le cadre de l'appel à projets interministériel relatif aux Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE).

Convention avec le Ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme (décembre 2013) / lien à faire également avec le pilier « Renouvellement Urbain et Cadre de Vie »

- En matière d'artisanat :
 - Promouvoir la formation et l'alternance auprès des jeunes résidents des quartiers prioritaires : fixation du taux de progression de la part des jeunes bénéficiaires d'une formation en alternance dans le secteur de l'artisanat, mesures d'information et de promotion dans les établissements scolaires du secondaire, sensibilisation des employeurs aux viviers de candidats résidents des ZUS ;
 - Renforcer l'accompagnement des habitants des quartiers à la création et au développement d'entreprise : fixation du taux de progression du nombre d'activités artisanales implantées, offre d'accompagnement sous forme de tutorat ou de mentorat, développement de l'offre de locaux artisanaux en lien avec l'EPARECA (Établissement Public National d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux), etc.
 - Associer le réseau des Chambres des Métiers et de l'Artisanat à l'action publique en faveur des quartiers par leur mobilisation dans le cadre des futurs Contrats de Ville.
- En matière de commerce :
 - Sur la base du rapport du CESE, examiner l'opportunité de maintenir un dispositif d'exonérations fiscales et sociales ciblé sur les activités commerciales ; Dans le cadre de la réforme du FISAC, renforcer la mobilisation de ce fonds avec un ciblage sur les territoires les plus fragiles ;
 - Développer et renforcer l'action de l'EPARECA : création d'une société foncière d'investissement avec la CDC, dédiée à l'acquisition au portage d'opérations commerciales et artisanales dans les quartiers prioritaires, développement d'une mission de centre de ressources au sein de l'EPARECA, élaboration d'un document méthodologique sur la redynamisation artisanale et commerciale dans les quartiers, etc.
 - Mobiliser le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie. La CCI Vosges propose de mobiliser les entreprises, faire de l'appui à la création et du soutien à l'entrepreneuriat, développer et adapter l'offre de formation.

7.2. Les contributions / engagements des différents partenaires

Le cadre d'intervention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Lorraine

La DRAC de Lorraine est engagée dans une démarche de coordination des politiques culturelles transversales afin de mieux assurer l'interaction et la cohérence de l'éducation artistique et culturelle avec l'ensemble des dispositifs à caractère interministériel qui favorise l'accès des jeunes à l'art et à la culture. C'est le pôle d'action culturelle territoriale (PACT) de la DRAC qui est en charge, en lien avec les partenaires et les services de l'État, de la mise en œuvre de ces actions.

Les politiques d'action culturelle ont une forte dimension territoriale et leur support reste de façon privilégiée les contrats de territoire. Conformément à la directive nationale d'orientation, la DRAC de Lorraine portera une attention particulière aux actions déployées dans certains quartiers relevant de la Politique de la Ville.

La DRAC poursuivra et développera la coopération avec ses partenaires régionaux dans le cadre des dispositifs interministériels pour soutenir les actions menées en faveur des publics en situation spécifique. Elle étendra l'inscription d'objectifs mesurables en faveur de ces publics dans les conventions pluriannuelles d'objectifs des structures labellisées et cherchera à mobiliser les institutions de conservation et de diffusion du Patrimoine ainsi que les établissements d'enseignement et de formation, notamment dans les actions concernant les quartiers de la Politique de la Ville.

Dans le cadre de la priorité donnée à la jeunesse, une coordination renforcée avec le secteur de l'éducation artistique et culturelle permettra, comme en 2014, de développer les actions menées avec, et pour les jeunes placés sous protection judiciaire, conformément aux objectifs du protocole signé avec la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse en 2014.

La DRAC veillera à intégrer les nouveaux contrats de ville dans sa stratégie territoriale et tout particulièrement dans les contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle. Dans l'accompagnement de projets dans les communes ciblées par la nouvelle géographie de la Politique de la Ville, une attention particulière sera apportée aux pratiques numériques.

Par ailleurs, l'opération « Portes du temps » sera développée de façon à renforcer le partenariat très efficace entre structures d'éducation populaire et opérateurs artistiques.

Le cadre d'intervention de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)

Le service de la PJJ qui œuvre sur le département des Vosges est le Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert d'Épinal (STEMO). Le STEMO assure l'exécution des décisions civiles et pénales à l'égard des mineurs, prononcées par les magistrats du Tribunal pour Enfants, du Parquet et du pôle de l'instruction du Tribunal de Grande Instance d'Épinal.

Il est composé de deux Unités Educatives de Milieu Ouvert (UEMO), situées 3 allée des Noisetiers à Épinal, complété par une plateforme partenariale développant des activités de jour, qui se situe 8 rue Charlet à Épinal. Chaque UEMO répond à une compétence géographique départementale. L'UEMO Est, rayonne sur les arrondissements d'Épinal et Saint Dié des Vosges, avec un point d'appui délocalisé. L'UEMO Ouest rayonne sur l'arrondissement de Neufchâteau.

Le STEMO assure également la mission éducative au sein du quartier mineur de la Maison d'Arrêt d'Épinal, et la permanence éducative auprès du tribunal.

En 2014, le STEMO a pris en charge en moyenne une file active de 260 mineurs et jeunes majeurs, résidant dans les Vosges. Ces jeunes sont essentiellement suivis dans le cadre de mesures de réparation pénale, ordonnées par le parquet et le tribunal pour enfants, et dans le cadre de la Mesure Judiciaire d'Investigation Educative (MJIE) dans le cadre civil et pénal.

En complément à cette activité près de 130 jeunes ont bénéficié d'un suivi éducatif supplémentaire concernant leur insertion scolaire et socio-professionnelle.

La plupart des mineurs pris en charge par le STEMO sont concernés par des faits de délinquance « légère ». Il s'agit d'une délinquance éclatée, d'avantage située autour d'Épinal et Saint Dié des Vosges. En toile de fond de ces faits de délinquance, on retrouve souvent une grande précarité (économique, sociale, santé, culturelle, et affective) et un cumul de difficultés dans la plupart des situations traitées.

Les difficultés rencontrées : addictions à l'alcool et à d'autres toxiques chez les jeunes mais aussi chez les parents, problèmes liés à la santé mentale et aux troubles du comportement, problème de scolarité et d'insertion socio-professionnelle, peu d'appropriation des grands principes de citoyenneté, faible capacité à s'ouvrir à l'autre et au monde, faible estime de soi.

Actions mises en place en milieu ouvert et milieu fermé :

- Dans le champ de la santé :
 - Des actions de sensibilisation et d'information autour des addictions sont organisées en lien avec le centre « la Croisée » AVSEA, l'ANPAA et AIDES, en présence d'un éducateur, complété par un parcours « santé », visites de services et administrations (CPAM, centre médecine préventive, centre de planification, etc.)
 - Des actions de sensibilisation, d'information et d'échanges concernant la vie sexuelle et affective sont régulièrement organisées avec une sexologue/sociologue, en lien avec l'association « les héritières de demain ».
 - Un groupe départemental « santé » est constitué à partir du STEMO et en lien avec la Direction Territoriale PJJ 54/55/88. Il est constitué des services et établissements du secteur public et associatif habilité.

- Dans le champ de la scolarité et de l'insertion des jeunes :
 - L'accent est mis sur la rescolarisation. Un partenariat fort est développé avec différents services de l'Education Nationale (DSDEN, DAIP, CIO). Il faut souligner la mise en place d'une procédure de convention d'inclusion en milieu scolaire, et d'une réunion mensuelle de concertation avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN). Un accompagnement à l'insertion professionnelle est également réalisé avec les missions locales du département, l'école de la 2ème chance et certaines structures participant au Programme Départemental d'Insertion (chantiers et entreprises d'insertion).
 - Pour favoriser et étayer ces multiples parcours d'insertion, le STEMO a développé son propre dispositif au sein de la Plateforme Partenariale d'activités de jour.
Ce dispositif concerne :
 - Garçons et filles mineurs ou jeunes majeurs de 13 à 21 ans
 - Sous-main de justice au pénal et/ou au civil et repérés comme inactifs ;
 - En accompagnement provisoire et repérés comme inactifs ;
 - En voie de déscolarisation ou en situation de décrochage scolaire, en attente d'orientation ;
 - En besoin d'accompagnement d'un projet professionnel.

Actions développées par le dispositif :

- Atelier menuiserie, Ateliers « éco-citoyen », Chantiers extérieurs (espaces verts, rénovation du patrimoine local, etc.), stage en entreprise ;
- Atelier informatique ;
- Unité locale d'enseignement (mise à disposition d'un professeur des écoles par la DSDEN) ;
- Ateliers physiques, sportifs et culturels.

Dans le cadre d'une convention de partenariat, cette offre éducative est complétée par les outils pédagogiques par le Service des Activités de Jour du dispositif Cèdre de l'AVSEA.

- Dans le champ de la citoyenneté et de la prévention de la délinquance :
 - Le STEMO d'Épinal met en place des stages d'exécution des mesures de réparation pénale, qui permettent de répondre aux actes commis, mais aussi de prévenir la délinquance et plus précisément la récidive : Stage concernant les stupéfiants et addictions, la sécurité routière, les violences volontaires, stage de citoyenneté, stage civique « journée justice » (droit et devoir des mineurs), stage vie sexuelle et affective (agressions sexuelles, discriminations, violence à l'égard des femmes).
 - En lien avec le service social en faveur des élèves de la DSDEN, les équipes éducatives du STEMO animent l'expo 13/18 question de Justice dans les collèges du département retenus à partir d'un projet pédagogique.
 - Enfin, la direction du STEMO est fortement impliquée dans la mise en œuvre de la politique de ville (CLSPD, CISPD, Contrat de Ville) et au-delà dans le champ des politiques publiques de protection de l'enfance et de prévention de la délinquance.

Contribution Générale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse :

En référence à la convention signée entre le ministère de la ville et celui de la Justice, le 8 juillet 2013), le STEMO-PJJ d'Épinal souhaite poursuivre son engagement dans les trois Contrats de Ville de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, de Remiremont et Saint Dié des Vosges.

L'action du STEMO d'Épinal s'inscrit surtout dans les objectifs stratégiques suivants :

- Prévenir la récidive :
En développant des actions favorisant la réparation rapide du préjudice subi (TIG ou mesure de réparation pénale dans le cadre d'alternatives aux poursuites, mesures pénales, peine).
- Contribuer à la lutte contre les discriminations dans les Quartiers Politique de la Ville :
Systématisation sur les territoires de la Politique de la Ville du partenariat entre l'institution judiciaire et le défenseur des droits (intervention du référent laïcité de la Direction Territoriale de la PJJ 54/55/88, pour lutter contre les discriminations, et les phénomènes de radicalisation, développer les actions de formation en direction notamment des élus).

Et en perspective des objectifs opérationnels suivants :

- Participer à la réalisation des diagnostics et des schémas locaux de tranquillité publique.
- Prévenir les conduites à risque (Former les professionnels partenaires à la prévention de la délinquance et la lutte contre la récidive).
- Développer les actions partenariales de prévention précoce (chantier éducatif, action favorisant le lien social, échange entre professionnels).
- Aider au renforcement de la présence « sociale » sur les QPV.
- Participer à la dynamisation du fonctionnement des Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance et des Conseils intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance.

- Dans sa participation active aux trois Contrats de Ville, garantir que l'action des autres ministères et celle des collectivités territoriales tiennent compte des besoins spécifiques du public issu des QPV et pris en charge par le STEMO-PJJ.

Le cadre d'intervention du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP)

Le SPIP s'adresse aux personnes placées sous-main de justice (PPSMJ). Il dispose de deux antennes (Épinal et Saint-Dié-des-Vosges) et d'une permanence délocalisée (Remiremont).

Le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) s'inscrit dans les directions définies par la convention triennale d'objectifs pour les quartiers prioritaires de la ville à plusieurs niveaux :

- en confortant une justice de proximité, par la mise en œuvre d'un point d'accès au droit et d'une permanence délocalisée à Remiremont ;
- en agissant sur la prévention de la récidive,
 - en assurant la continuité de la prise en charge des PPSMJ tout au long de leur parcours d'exécution de peine,
 - et en favorisant les dispositifs d'insertion professionnelle : par la signature de conventions de placement extérieur, par la mise en œuvre de la semi-liberté recherche d'emploi, et au travers de la mesure du travail d'intérêt général (TIG).

Conforter la justice de proximité :

L'une des modalités de cet objectif est de conforter l'accès au droit dans les quartiers prioritaires de la ville. Le SPIP s'engage dans cette démarche par la mise en œuvre d'un point d'accès au droit au sein de la maison d'arrêt d'Épinal. L'objectif est de permettre aux personnes détenues, dont celles issus des quartiers prioritaires, de bénéficier des mêmes prestations d'accès au droit qu'à l'extérieur de l'établissement pénitentiaire. Émanation du Conseil Départemental d'Accès au Droit, lequel est présidé par le président du tribunal de grande instance d'Épinal, le point d'accès au droit est entièrement coordonné par le SPIP.

Le service s'inscrit également dans une démarche de justice de proximité en instaurant des permanences délocalisées. En effet, afin d'assurer l'égalité de prise en charge des personnes placées sous main de justice sur l'ensemble du territoire, et de pallier aux problèmes de transport qui peuvent se poser, le service organise des permanences dans les endroits les plus éloignés du département. Ce dispositif permet d'assurer de manière optimale l'accessibilité de tous au service public.

Prévenir la récidive :

Afin de réaliser cet objectif, mission première du SPIP, le service s'assure, d'une part, d'une prise en charge rapide et continue des PPSMJ et, d'autre part, du développement de dispositifs d'insertion spécifiques.

En assurant la continuité de la prise en charge de la personne condamnée tout d'abord :

- en cas d'incarcération à une condamnation à une peine d'emprisonnement assortie pour partie du sursis avec mise à l'épreuve, il est remis à la personne condamnée avant sa libération un avis de convocation à comparaître devant le SPIP dans un délai de 8 ou 30 jours selon la condamnation.

- en l'absence de mandat de dépôt et en cas de condamnation à une peine d'emprisonnement inférieure ou égale à deux ans, il est remis à la personne condamnée, à l'audience, une convocation devant le SPIP dans un délai qui ne saurait excéder 45 jours.

En développant des dispositifs d'insertion spécifique ensuite :

Par la signature de conventions de placement extérieur : le placement à l'extérieur est une des mesures d'aménagement d'une peine de prison ferme qui permet à la personne écrouée d'exécuter sa peine en milieu ouvert, à condition d'exercer une activité professionnelle, de participer à une formation ou un stage, d'effectuer un travail temporaire en vue de son insertion sociale, de suivre un enseignement ou de faire l'objet d'une prise en charge médico-sociale.

Ce placement s'adresse de façon privilégiée à des populations aux problématiques multiples, en présentant une proposition de prise en charge progressive et individualisée. En prenant en compte la globalité du parcours délinquant et les problématiques propres à l'individu, le placement à l'extérieur intègre une dimension éducative forte.

A partir d'une convention, l'association recevant l'intéressé en placement à l'extérieur s'engage à certaines prestations en termes de contrôle, de prise en charge, de capacité d'accueil. En retour, l'administration peut assurer un financement, au moins partiel.

Des conventions peuvent ainsi être signées entre le SPIP et des associations assurant l'hébergement et la prise en charge de la personne placée sous main de justice (PPSMJ), ou encore avec des entreprises d'insertion assurant l'encadrement professionnel du détenu.

A titre d'exemple, huit structures sur le département des Vosges sont habilitées à recevoir des personnes condamnées dans le cadre du placement à l'extérieur : le CHRS du Beillard à Gérardmer, le CHRS le Renouveau d'Épinal, l'entreprise d'insertion Reval Prest d'Épinal, l'association AMI d'Épinal, Les Jardins en Terrasse de Plombières, l'association l'ABRI de Pouxieux, l'association AGACI de Remiremont et le CSAPA-AVSEA La Croisée d'Épinal.

Par la mise en œuvre de la semi-liberté recherche d'emploi : la semi-liberté recherche d'emploi permet aux PPSMJ de capitaliser et de conforter un projet professionnel initié en détention avec la réalité du marché professionnel.

Le parcours s'articule en deux temps :

- le premier, en détention, d'une durée d'environ deux mois, où il est question de faire émerger des projets d'insertion professionnels et des outils de recherche d'emploi.
- Le second, à l'extérieur de l'établissement pénitentiaire sous le régime de la semi-liberté, est rythmé par des passages obligés auprès des mêmes professionnels qui seront intervenus en milieu fermé et doit permettre un accompagnement vers l'insertion professionnelle.

Le SPIP est chargé de l'articulation de ce dispositif. La validation du profil professionnel de la PPSMJ se fait en relation avec Pôle Emploi et la Mission Locale.

Ce dispositif est pour l'instant uniquement ouvert aux hommes détenus de la maison d'arrêt mais, en cas de succès et sous réserve de financement, pourra l'être aux femmes détenues.

Des perspectives intéressantes peuvent être envisagées, par une collaboration avec la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE), laquelle œuvre de manière accrue en faveur de l'insertion. Des programmes de création de CV vidéo peuvent notamment être mis en place.

En facilitant la mise en place du travail d'intérêt général (TIG) : grâce à une collaboration de qualité, les villes d'Épinal/Golbey/Chantraine, Saint-Dié-des-Vosges et Remiremont s'inscrivent dans une démarche positive d'insertion du public justice en assurant l'accueil régulier de personnes issues de leurs quartiers prioritaires.

Dans ce cadre, la mairie d'Épinal a nommé un référent TIG parmi ses personnels. Interlocuteur unique du SPIP, il assure le lien avec les différents services municipaux, permettant d'adapter au mieux le profil de la personne condamnée au poste occupé.

Le cadre d'intervention de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la Politique de la Ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération d'Épinal.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du Contrat de Ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du Contrat de Ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du Contrat de Ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

[D'une part] les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

[D'autre part] les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbain des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Le cadre d'intervention du Conseil Régional de Lorraine

Le Conseil Régional de Lorraine s'est toujours fortement investi auprès des collectivités locales pour améliorer le quotidien des habitants de Lorraine et assurer aux territoires urbains un développement équilibré.

Depuis 2010, la stratégie au service du développement et de l'attractivité des territoires mise en œuvre par la Région Lorraine d'abord à travers les Contrats d'Appui au Développement des Territoires et désormais les Contrats de Partenariat Lorraine et Territoire a anticipé la réforme de la Politique de la Ville au niveau national en prenant en compte les différents type d'enjeux (sociaux, urbains, économiques, durables).

L'approche de la Région s'inscrit dans une démarche intégrée avec le souci d'égalité des territoires et au moyen d'un dialogue renforcé avec les acteurs locaux et notamment les Pays ou Pôles d'Equilibres Territoriaux et Ruraux, les intercommunalités, conseils de développement, les chambres consulaires, branches professionnelles, têtes de réseaux associatifs, acteurs de l'emploi et de la formation et les Conseils Départementaux.

Avec la nouvelle Politique de la Ville, le Conseil Régional est donc appelé à réinscrire son engagement sous la forme de contractualisation, en conformité avec la loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine qui précise, dans son article 6, que les contrats de ville seront signés par les Départements et les Régions.

L'engagement du Conseil Régional s'appuie sur quatre principes d'actions visant à :

- mobiliser prioritairement les politiques régionales de droit commun
- renforcer l'apport des politiques de droit commun par des crédits spécifiques au titre du droit du renouvellement urbain et de la cohésion sociale en faveur des sites d'intérêt régional
- renforcer son appui au développement de la citoyenneté par un soutien aux conseils citoyens
- prendre appui sur les politiques européennes à travers la mobilisation notamment du FEDER et du FSE⁵² dans le volet européen du Contrat de Ville.

⁵² Cf. annexe 2.

Le cadre d'intervention du Conseil Départemental des Vosges

Le Conseil Départemental : chef de file des politiques sociales dans le département des Vosges, se positionne comme le garant des solidarités en direction des publics, mais aussi des territoires fragilisés que ce soit à travers le soutien aux publics en insertion, aux familles, aux personnes âgées et handicapées, aux dispositifs de protection et de prévention de l'enfance en danger, d'insertion, de logement...

En matière de politique en direction de l'enfance, le conseil Départemental soutiendra les acteurs de la Politique de la Ville qui s'inscriront dans les orientations du schéma départemental de prévention et de la protection de l'enfance 2013-2017, schéma conjoint avec les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse dont les 4 axes sont :

- Stabiliser le parcours des enfants, améliorer leur prise en charge, développer les mesures alternatives au placement.
- Développer l'évaluation, le contrôle, les audits des structures accueillant les mineurs des dispositifs d'accompagnement.
- Renforcer le pilotage des dispositifs d'accompagnement et de prise en charge et développer des instances d'expertise départementale.
- Développer la communication et les réseaux.

En la matière, le Conseil départemental poursuivra par ailleurs son implication dans le cadre de la prévention spécialisée et sa participation au financement des équipes de prévention spécialisée.

Dans le domaine des politiques d'inclusion, le Conseil départemental conduit le Pacte Territorial d'Insertion (PTI), qui coordonne tous les acteurs autour d'une stratégie commune en faveur des publics en difficulté d'insertion et définit le Plan Départemental d'Insertion, qui recense les différentes actions découlant de ces stratégies. Dans ce cadre les acteurs de la Politique de la Ville auront la possibilité de mobiliser ces dispositifs qui feront l'objet d'une prochaine réécriture mais qui, jusqu'à ce jour, prévoient en termes d'objectifs :

- L'engagement de tous les acteurs.
- L'optimisation du Contrat d'Engagements Réciproques (CER).
- La performance de l'accompagnement social.
- La réussite de l'insertion professionnelle.

Dans le domaine des personnes âgées et handicapées, le futur schéma comporte quatre axes de travail, dans lesquels pourront s'intégrer des axes spécifiques aux quartiers prioritaires de la Politique de la Ville :

- Améliorer l'offre d'accompagnement à domicile et soutenir les aidants familiaux et professionnels.
- Optimiser la qualité de vie en établissement, l'adapter aux nouveaux besoins et favoriser les coopérations entre les établissements et le domicile.
- Renforcer les solidarités « tous concernés, tous acteurs » en optimisant les ressources et les moyens et en encourageant l'intégration dans la société.
- Repenser les organisations actuelles ainsi que les réponses de proximité en les inscrivant dans le nouveau paysage territorial.

Le Conseil départemental développe également le projet « Vosges Terre de Solidarité », déclinaison du « Plan Vosges » dans son versant social, qui vise à promouvoir une action sociale citoyenne. Dans ce cadre, une contribution sera apportée aux initiatives s'appuyant sur la méthodologie du développement social territorial et la recherche d'implication et de participation des habitants, à la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des projets.

Le projet « Vosges Terre de Solidarité » doit permettre aux travailleurs sociaux de faire face à l'évolution de la demande sociale et d'intégrer les démarches collectives de développement social territorial. Aussi, le Département participera aux démarches visant à améliorer la connaissance et l'optimisation de l'intervention sociale dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, à faciliter la territorialisation des interventions, le développement des outils de suivi des actions sociales, ou encore le développement d'études sectorielles territorialisées.

Le cadre d'intervention de la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges

La Caf est acteur et partenaire du Contrat de Ville et ce sur plusieurs thématiques tels que :

1. L'accueil des jeunes enfants par son soutien

- Aux associations des usagers des centres sociaux de Bitola Champbeauvert et Denise Louis pour la gestion des haltes garderies d'Épinal,
- A la halte-garderie du centre social Louise Michel à Golbey,
- A la communauté d'agglomération gestionnaire du Relais Assistantes Maternelles.

L'intervention de la Caf consiste d'une part à un soutien technique des personnels Caf (centres sociaux et équipe du territoire) et de la conseillère technique petite enfance et d'autre part à un soutien financier par le biais des prestations de service aux organisateurs et du Contrat Enfance Jeunesse aux collectivités.

2. Le volet parentalité par son soutien

- Aux associations des usagers des centres sociaux d'Épinal et Golbey qui gèrent les Lieux d'Accueil Enfants Parents,
- Aux associations qui gèrent le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité,
- Aux familles à travers le dispositif d'aides aux départs en familles.

L'intervention de la Caf consiste d'une part à un soutien technique de l'équipe de territoire (aux partenaires ou/et aux familles) et de la conseillère technique parentalité et d'autre part à un soutien financier par le biais des prestations de service, du Contrat Enfance Jeunesse et des subventions sur fonds locaux ou nationaux.

3. L'enfance et la jeunesse par son soutien aux

- Accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires sans hébergement déclarés DDCSPP
- Organismes des Nouvelles activités périscolaires
- Gestionnaires de projets accompagnant les jeunes et les adolescents à la prise de responsabilité et l'autonomisation
- Aux familles grâce à sa politique sur les temps libres.

L'intervention de la Caf consiste d'une part à un soutien technique de l'équipe de territoire auprès des partenaires et/ou un accompagnement des familles par les travailleurs sociaux et d'autre part à un soutien financier par le biais des prestations de service, du Contrat Enfance Jeunesse, des subventions sur fonds propres ou nationaux, des aides aux temps libres.

4. L'animation de la vie sociale par son soutien aux

- Centres Sociaux au nombre de six sur la CAE dont trois implantés dans les secteurs de Politique de la Ville.
- Deux de ces trois centres sociaux, Denise Louis et Bitola Champbeauvert, sont en gestion directe Caf avec le soutien de la Ville et des associations d'usagers.

5. L'accès aux droits et l'accompagnement des familles vulnérables

- Par une offre d'accueils sur rendez-vous tenus par un agent administratif ou un travailleur social dans le cadre de l'offre de service de travail social.
- Par l'offre de service déployée dans les centres sociaux Caf par les travailleurs sociaux.

A noter le soutien apporté par la Caf dans tous les domaines sus cités aux **deux centres sociaux « La Vierge » et « Léo Lagrange »** sortis tous deux de la Politique de la Ville pour lesquels tout l'enjeu sera de pouvoir s'inscrire en « quartier de veille active ».

Le cadre d'intervention de l'Agence Régionale de Santé

L'ARS de Lorraine a inscrit dans son programme régional de santé l'accès à la prévention et aux soins des populations en difficulté avec pour objectif la réduction des inégalités d'accès à la santé en lien avec ses partenaires.

La finalité vise à améliorer l'état de santé des personnes en situation de précarité en permettant aux personnes les plus démunies d'accéder au système de droit commun dans les domaines de la couverture sociale, de la prévention et des soins.

Plus particulièrement, le programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes en difficulté –PRAPS- a pour objectifs principaux de :

- Promouvoir des actions de prévention pour les populations en difficultés sociales,
- Développer des modalités d'intervention des professionnels de santé à l'égard des publics en difficulté,
- Informer les usagers sur le système de santé et leurs droits,
- Former les usagers au bon usage du système de santé.

Ces objectifs se concrétisent, concernant la prévention, par l'organisation de plusieurs appels à projets thématiques ou populationnels en direction des organismes et associations (appels à projets PRAPS, établissements scolaires, nutrition, jeunes en insertion sociale et professionnelle, violences aux femmes, activité physique, détenus, personnes handicapées, établissements sociaux (santé mentale, addictions, accès à la santé).

Ces actions de portée départementale se sont également déclinées sur les territoires Politique de la Ville notamment dans le cadre du volet santé des CUCS.

Dans le cadre de la déclinaison des plans nationaux de santé publique (ex. plan cancer) et des appels à projets précités, un certain nombre d'éléments de diagnostic sont appréhendés et rapprochés de diagnostics ou constats réalisés par les porteurs de projets, permettant ainsi de construire un diagnostic partagé des problématiques du public ciblé.

Parallèlement, l'ARS mène une politique volontariste en termes d'accès et de maintien aux soins de premier recours (médecin, dentiste, infirmier...) en portant appui à ces professionnels de santé par des mesures incitatives d'aide à l'installation et d'aides financières (ex. contrat d'engagement de service public, praticien territorial de médecine générale) et d'expertise (ex. soutien à l'élaboration d'un projet de santé sur un territoire).

Les enjeux et objectifs de l'action de la Délégation Territoriale des Vosges de l'ARS portera sur les points suivants :

- Conforter les constats/diagnostics des territoires QPV,
- Décliner les actions des Contrats Locaux de Santé –CLS- dans les quartiers,
- Renforcer l'accès aux soins de proximité des spécialistes en prenant notamment appui sur les permanences d'accès aux soins de santé –PASS- des centres hospitaliers,

- Renforcer et promouvoir les actions de prévention et de dépistage en intégrant une pratique communautaire - participation de tous les acteurs concernés (décideurs, professionnels, usagers),
- Traiter les QPV dans le cadre des travaux relatifs à la révision des zones déficitaires en professionnels de santé lancée par l'ARS en 2015
- Agir en lien avec les collectivités sur les questions liées à la santé environnementale (lutte contre l'habitat indigne, prévention du risque saturnin, du risque radon, du risque lié à l'amiante – urbanisme et cadre de vie).

L'Agence Régionale de Santé (ARS) a, par ailleurs, fait état du maintien de son soutien par le financement d'action(s) sur le quartier de la Vierge.

La contribution régionale des organismes HLM à la réforme de la Politique de la Ville / ARELOR

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine introduit la nouvelle Politique de la Ville et repose sur trois principaux changements :

- le resserrement de la Politique de la Ville afin de prioriser son action sur les ménages les plus pauvres,
- le financement du « droit commun » pour accompagner les crédits spécifiques de la Politique de la Ville,
- la simplification et l'unification des dispositifs contractuels et géographiques avec les Contrats de Ville et les Quartiers Prioritaires de la Ville.

ARELOR HLM (Association REgionale des organismes HLM de LORraine) propose une présentation des principaux thèmes auxquels les organismes HLM sont confrontés sous forme de cinq fiches THÉMATIQUES, afin de partager leurs réflexions.

Ce document doit être considéré comme étant une approche générique des principaux enjeux identifiés par les organismes HLM sur les quartiers prioritaires au titre de la nouvelle Politique de la Ville. Cette première focale n'a pas pour objet de se substituer aux démarches partenariales et territoriales, indispensables à l'élaboration des contrats de villes et de leurs diverses conventions attenantes. Au contraire, ce sont des premières bases de débats à approfondir, détailler, partager ou écarter selon les caractéristiques des quartiers concernés et de leurs agglomérations de rattachement.

Les organismes HLM, acteurs incontournables de la Politique de la Ville

Les organismes HLM disposent de connaissances et compétences importantes en matière de gestion de leur patrimoine et de dynamiques de peuplement du parc social. Leur ancrage territorial se traduit par une connaissance approfondie des partenaires associatifs et institutionnels, des caractéristiques des quartiers, des projets de ville et des habitants.

De plus, les organismes HLM jouent un rôle majeur dans le fonctionnement des quartiers en développant des actions dans divers domaines tels que la tranquillité résidentielle, le développement économique, l'emploi avec les clauses d'insertion sociale et les emplois de proximité, ou encore l'animation sociale à travers l'accueil et le soutien aux associations locales.

Plus d'un tiers du parc HLM lorrain est situé dans un quartier ANRU. Cela illustre bien l'importance des organismes HLM dans la géographie prioritaire qui devrait se confirmer dans les nouveaux Quartiers Prioritaires de la Ville. Les organismes HLM continueront à être des acteurs à part entière de la Politique de la Ville et à mettre l'expertise acquise en matière de Politique de la Ville au service des projets spécifiques des territoires.

La réussite de la Politique de la Ville et sa pérennité dépendent également des différentes politiques publiques.

Les politiques économiques pour le développement de services, de commerces et la création d'emplois locaux adaptés aux caractéristiques socioprofessionnelles des habitants et les politiques de transports pour la mobilité et l'accès à l'emploi sont donc des éléments centraux et décisifs pour améliorer durablement les conditions de vie dans ces quartiers. Ainsi, dans un contexte institutionnel où l'intercommunalité se renforce avec la prise en charge du pilotage de la Politique de la Ville, les organismes HLM peuvent apporter une vision transversale des enjeux sur les Quartiers Prioritaires de la Ville et les placer dans un cadre territorial plus large. Conscients des enjeux propres aux quartiers sortants de la Politique de la Ville dits « quartiers de veille active » qui devront faire partie des Contrats de Ville, les organismes HLM rappellent la nécessité de continuer à les accompagner afin de ne pas voir leur situation se dégrader à nouveau.

C'est donc dans une logique partenariale forte de partage de leurs expertises et connaissances que les organismes HLM souhaitent contribuer à l'élaboration stratégique des Contrats de Ville intercommunaux.

Le développement et le renforcement du partenariat nécessaires pour traiter plus efficacement les enjeux prioritaires

Parmi les nombreuses dimensions traitées par la Politique de la Ville, les organismes HLM sont confrontés à plusieurs problématiques communes avec les collectivités locales. Ils affirment donc la nécessité de continuer à développer un partenariat approfondi avec l'ensemble des acteurs œuvrant sur les territoires de la géographie prioritaire pour mener des politiques et des actions coordonnées et efficaces.

Les Contrats de Ville constituent un cadre de travail idéal pour développer le partenariat en réunissant l'ensemble des acteurs de la Politique de la Ville. Fort de leurs expertises territoriale et sociale, les organismes HLM réaffirment donc leur volonté d'être pleinement associés à l'élaboration des Contrats de Ville qui détermineront les orientations stratégiques et le cadre de référence des Programmes de Renouvellement Urbain récemment identifiés.

✓ L'équilibre social des quartiers

La recherche d'un meilleur équilibre social dans le peuplement des différents territoires qui composent chaque EPCI est un objectif récurrent de la Politique de la Ville. Pour les organismes de logement social lorrains, il s'agit d'un axe de travail important pour compléter les efforts entrepris autour de la diversification de l'offre de logements dans tous les quartiers et toutes les communes des intercommunalités.

✓ La sécurité et la tranquillité résidentielle

Conduire collectivement des actions pour réduire l'insécurité dans les quartiers et préserver les agents de proximité.

Pour ce faire, il semble important de renforcer le partenariat avec les acteurs locaux au travers de deux axes de travail : la clarification des rôles et procédures dans le cadre des atteintes à la sécurité des personnes et des biens, l'amélioration du cadre de vie et lutter contre les incivilités.

✓ La gestion urbaine de proximité

Démarche partenariale et territorialisée, la gestion urbaine de proximité (GUP) vise à améliorer les conditions de vie quotidienne des habitants et assurer la pérennité des « investissements ». Pour mettre en place des démarches GUP efficaces, les organismes HLM préconisent de :

- Mettre en place un pilotage fort et structuré de la démarche,
- Renforcer la synergie entre les acteurs urbains pour assurer la gestion sociale et urbaine des quartiers,
- Mettre en cohérence propriété, usage et gestion des espaces,

✓ L'insertion par l'activité économique et le développement économique

Le développement de l'emploi et de l'activité économique dans les quartiers de la Politique de la Ville constitue un enjeu essentiel pour les organismes HLM :

- Participer au dispositif « emplois d'avenir » et aux dispositifs de retour à l'emploi,
- Soutenir l'entrepreneuriat local, favoriser l'implantation d'activités et de commerces de proximité,
- Assurer la bonne mise en œuvre des clauses sociales et encourager les coopérations avec les structures d'insertion par l'activité économique.

✓ Les projets urbains

En tenant compte des enseignements du premier PNRU sur le volet habitat et des besoins d'intervention sur le parc HLM existant, soit pour éviter un décrochage par rapport à l'offre HLM récente et nouvelle, soit pour mettre en œuvre les projets urbains, les organismes HLM soulignent quatre orientations majeures :

- Réaffirmer le rôle des bailleurs sociaux comme opérateurs urbains auprès des collectivités locales mais aussi comme opérateurs sociaux et économiques,
- Mettre en cohérence les politiques d'agglomération en matière d'habitat avec l'objectif de diversification urbaine et résidentielle des quartiers HLM,
- Ne pas mésestimer le besoin d'intervention patrimonial sur les quartiers ne bénéficiant pas du PNRU (QPV, quartiers sortants ou en voie de fragilisation) tout en optimisant les moyens financiers pour y parvenir.

Ces cinq enjeux ont donné lieu à une réflexion plus approfondie (cf. en annexe 4).

7.3. Articulation avec les plans et schémas existants

Le projet de territoire

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (article 11), qui crée les contrats de ville, rend obligatoire la prise en compte de la dimension cohésion sociale et territoriale dans le cadre du projet commun dit de « territoire ». L'article L. 5216-1 du CGCT a été complété, du fait de la loi du 21 février 2014, ainsi : « Lorsque la communauté d'agglomération comprend un ou plusieurs quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, ce projet commun intègre un volet relatif à la cohésion sociale et urbaine permettant de définir les orientations de la communauté d'agglomération en matière de Politique de la Ville et de renforcement des solidarités entre ses communes membres. Il détermine les modalités selon lesquelles les compétences de la communauté d'agglomération concourent aux objectifs de cohésion sociale et territoriale. »

Dans l'esprit de la réforme de la Politique de la Ville, ce volet cohésion sociale et urbaine permet de sensibiliser toutes les communes membres de l'EPCI aux enjeux de la Politique de la Ville et d'affirmer son caractère transversal. En effet, la Politique de la Ville est susceptible de mobiliser l'ensemble des compétences de droit commun des EPCI : transports, développement économique, action foncière, logement, équipements collectifs, etc. Le projet de territoire ainsi établi constitue le

socle sur lequel peuvent s'appuyer les politiques d'agglomération, à même de réguler les mécanismes ségrégatifs les plus puissants (foncier, immobilier, emploi, éducation, etc.).

Dans le cadre de l'agglomération d'Épinal, et compte tenu qu'au moment de l'élaboration du Contrat de Ville, le projet de territoire de l'agglomération n'a pas encore été rédigé, il a été inscrit dans le cahier des charges la formalisation d'un volet cohésion sociale et urbaine et le projet cherchera une articulation par rapport aux objectifs affichés dans le Contrat de Ville.

Le Projet Educatif Territorial⁵³

La Ville d'Épinal est entrée dans l'expérimentation permettant de regrouper les nouvelles activités périscolaires (NAP) sur ½ journée et elle a élaboré un Projet Educatif Territorial (PEDT) à la rentrée 2014. Le PEDT est global sur l'ensemble des écoles de la ville sans spécificité sur les quartiers qui bénéficient des mêmes animations et organisation. Le PEDT s'appuie sur le savoir-faire antérieur et sur les acteurs habituels des territoires (centres sociaux, centre Léo Lagrange, clubs sportifs et MJC).

La Ville de Golbey est en cours d'élaboration de son PEDT et a proposé une organisation de son temps scolaire pour les 7 écoles de la ville différenciée entre écoles maternelles et primaires. Comme pour les accueils de loisirs, les NAP reposent sur 2 ressources principales : le centre social Louise Michel et Golbey Animation.

Sur les quartiers prioritaires, trois organisateurs ont déclaré des accueils à la DDCSPP qui fonctionnent pendant l'activité scolaire en périscolaire, le mercredi et samedi et pendant les congés scolaires.

Pour Épinal, il s'agit de :

- Centre social Denise Louis sur le Plateau de la Justice pour un effectif de 170 mineurs déclarés.
- Association des Habitants du Champ de Mars et Périphérie pour un effectif de 100 mineurs déclarés.

Pour Golbey, il s'agit de :

- L'Association des Usagers du Centre social Louise Michel pour un effectif de 102 mineurs déclarés.

Par ailleurs, hors du temps scolaire, la Ville d'Épinal organise 4 centres de loisirs avec des capacités déclarées différentes selon les périodes :

- Centre de Loisirs de la 40 semaine - Rue Quarante semaine : de 60 à 80 mineurs
Le Clos du Château - Ancien chemin de Bruyeres : 40 mineurs
- Le Club des Petites Magdeleines - 4 quartier de la Magdeleine : de 7 à 15 mineurs
- Base de loisirs de Chaumousey : 60 mineurs en Août et 40 en juillet.

Sur Golbey : les deux organisateurs proposent également des temps d'accueil

- Centre social Louise Michel : de 46 à 90 mineurs.
- Golbey Animation : de 38 à 52 mineurs (pas de centre à Noël).

⁵³ Éléments issus du porter à connaissance de la DDCSPP des Vosges

Le Programme Local de l'Habitat

Le diagnostic de l'Habitat sur la CAE réalisé dans le cadre de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat a permis de mettre en évidence deux points :

- La surproduction responsable de la vacance sur le territoire pour 2/3 sur la ville d'Épinal en raison d'une forte périurbanisation des communes les plus proches ne supportant pas les charges d'une Ville-Centre.
- La faiblesse des revenus des ménages, surtout sur la Ville-Centre qui concentre à la fois les publics les plus précaires et les logements sociaux peu attractifs pour les plus anciens.

La reconstruction au 1 pour 1 sur les deux opérations PRU n'a pas joué en faveur de la résorption de la vacance.

En termes d'enjeux...

- ☛ Dans cette perspective la diminution de la production de réponse logement et sa répartition sur le territoire sera la première orientation du PLH.
- ☛ Une attention particulière sera portée sur le traitement des quartiers fragiles sur le territoire des Communes membres de la CAE (à savoir en particulier Nomexy, Châtel, Thaon-les-Vosges, Golbey, Épinal) y compris ceux identifiés au titre du Contrat de Ville. Des études seront inscrites au PLH et proposées selon l'ordre de priorité indiqué aux programmes d'action PLH.
- ☛ Un suivi particulier sera organisé au sein du plan de gestion des logements sociaux et de son suivi par la Conférence Intercommunale du Logement (Volet Quartier Prioritaire et Volet public prioritaire).

Le Programme Local de l'Habitat dont l'élaboration a commencé en décembre 2013 arrive en phase d'approbation en juin 2015. Ce document sera envoyé pour avis aux Communes membres et pourra être approuvé en janvier 2016.

Dans cette attente, les propositions d'actions élaborées en étroite collaboration avec les partenaires concernés peuvent toutefois être citées dans un souci d'articulation aux enjeux du Contrat de Ville :

- continuer à fixer des objectifs chiffrés en matière de production de logement social (public privé) et territorialiser ces réponses sur l'ensemble du territoire.
Sont en lien avec cette action, les enjeux suivants :
 - veiller au maintien du niveau d'offre locative sur le territoire (à hauteur de 30 % sur la CAE restreinte, 20% sur le reste du territoire) dans le cadre d'un dialogue lors des programmations par les bailleurs sociaux et les communes en lien avec les promoteurs
 - veiller au respect du plan de renouvellement de l'offre locative sociale entre 10 et 20 % de la réponse logement annuel
 - Travailler avec les bailleurs sociaux pour proposer un parc adapté aux personnes en difficulté avec le logement, notamment en termes d'attribution surtout sur les Quartiers Prioritaires.
- poursuivre la modernisation du parc social (plan patrimonial des bailleurs).
- poursuivre les investigations sur les quartiers en Contrat de Ville, pérenniser le projet ANRU dans le cadre du PSL (études).
- assurer le suivi de l'occupation et du peuplement notamment en quartiers prioritaires pour assurer la « mixité sociale » en instaurant autant que possible une stratégie de peuplement.

Le suivi du peuplement et des attributions, enjeu commun au PLH et au Contrat de Ville, sera assuré par une Conférence Intercommunale du Logement qui sera constituée dès que possible après l'approbation définitive du PLH sauf évolution législative permettant sa constitution avant cela.

Le Contrat Local de Santé

Le périmètre géographique retenu est la Communauté d'Agglomération d'Épinal. Une attention particulière sera portée sur les populations suivantes :

- Les plus fragilisées (personnes isolées, précaires, familles monoparentales),
- Jeunes scolarisés,
- Jeunes en insertion sociale et professionnelle,
- Personnes âgées,
- Personnes en situation de handicap.

Le CLS a pour objectif de soutenir des dynamiques locales de santé sur des territoires de proximité urbains ou ruraux qui constituent des infra-territoires de santé.

Il incarne une dimension intersectorielle de la politique régionale de santé dans le but de favoriser :

- l'amélioration des contextes environnementaux et sociaux qui déterminent, à plus ou moins long terme, l'état de santé des populations au niveau local (problèmes de pollution spécifiques, enclavement en matière de transport, etc.) ;
- l'accès des personnes, notamment « démunies », aux soins, aux services, et à la prévention ;
- la promotion et le respect des droits des usagers du système de santé.

Il renforce la qualité de la mise en œuvre de la politique de santé au niveau local dans le respect des objectifs inscrits dans le Programme Régional de Santé (PRS) en assurant à ce niveau la coordination des acteurs, des financeurs et des politiques ayant un impact sur la santé.

Il s'appuie sur les initiatives de démocratie sanitaire, à la fois institutionnelles (conférence de territoire, conférence régionale de la santé et de l'autonomie -CRSA) et locales (réunions publiques, débats, enquêtes, etc.) et vise à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

La démarche repose notamment sur l'examen des diagnostics réalisés par l'Observatoire Régional de la Santé et des Affaires Sociales (ORSAS), l'ARS/DT88 dans le cadre de la déclinaison territoriale du PRS et ceux des collectivités dans le cadre des politiques de santé développées au sein des Ateliers Santé Ville (ASV) ou des volets santé du Contrat de Ville.

Sont retenus les thèmes suivants : Accès aux soins, Promotion et éducation à la santé (bien-être, santé mentale, comportements violents), Maintien à domicile, Santé environnementale.

Axes stratégiques :

- améliorer la coordination des acteurs et la cohérence des interventions sur le territoire
- faciliter l'accès aux soins et à la prévention pour les personnes les plus vulnérables
- renforcer les actions de promotion et d'éducation pour la santé notamment en direction des jeunes
- améliorer la connaissance et la prise en compte des risques en santé liés à l'environnement

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

La politique de prévention de la délinquance se construit dans le cadre d'un réseau de confiance constitué de l'ensemble des partenaires. La coopération prend forme au sein du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). C'est en son sein que le pilotage de la politique locale de prévention de la délinquance s'exerce.

Présidé par Monsieur le député-maire d'Épinal, le CLSPD « *constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans les communes* » (article D.132-7 alinéa du code de la sécurité intérieure. Il a été créé par le décret du 17 juillet 2002 et consacré par l'article 1^{er} de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance qui l'a rendu obligatoire « *dans les communes de plus de 10 000 habitants et dans celle comprenant une zone urbaine sensible* »

Le CLSPD est institué à Épinal le 25 février 2003 par arrêté municipal. Il est décliné en deux entités :

Une cellule restreinte réunie mensuellement composée d'un représentant de la police municipale, d'un représentant de la police nationale, du directeur de cabinet du maire, des bailleurs sociaux, de la directrice de l'action sociale, de la chef de projet du contrat urbain de cohésion sociale, du directeur de Jeunesse et cultures. Cette entité est très opérationnelle et examine les problématiques rencontrées au sein de la ville et des quartiers (troubles de voisinage, interventions de la police, dégradations...).

Le CLSPD plénier se réunit une fois par an, y participent le Préfet et le Procureur. Cette instance permet de fixer les grandes orientations de la politique de prévention menée par la collectivité en lien avec le Plan Départemental de prévention de la délinquance.



8. Organisation du Contrat de Ville

8.1. Modalités de pilotage

Le suivi du projet de renouvellement urbain sur le QPV de Bitola donne lieu à une ingénierie spécifique, partant des instances du Contrat de Ville⁵⁴.

8.1.1. Le comité de pilotage

La mise en œuvre du Contrat de Ville 2015-2020 s'effectuera sous la responsabilité conjointe du Président de la Communauté d'Agglomération, des Maires des deux communes d'Épinal et de Golbey et du Préfet des Vosges, dans le cadre d'un système de pilotage associant les divers partenaires et privilégiant le débat stratégique.

Cette association des différents partenaires passe par la mise en place et le fonctionnement d'un Comité de Pilotage. Il a pour compétences :

- de définir les grandes orientations du Contrat de Ville et les objectifs,
- d'examiner et de valider les plans annuels d'actions,
- d'attribuer les financements permettant la réalisation des objectifs définis,
- de mettre en place l'évaluation du Contrat de Ville.

Il sera amené à se réunir au moins une fois par an.

Il est composé de :

Monsieur le Préfet des Vosges

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération d'Épinal (CAE) et Député Maire d'Épinal

Monsieur le Maire de Golbey

Monsieur le Procureur de la République

Monsieur le Président du Conseil Départemental des Vosges

Monsieur le Président du Conseil Régional de Lorraine

Monsieur le Vice-président chargé des Affaires Sociales de la CAE

Monsieur le Vice-président chargé du Développement Economique de la CAE

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Vosges

Madame la Déléguée Territoriale des Vosges de l'Agence Régionale de la Santé

Madame la Directrice Pôle Cohésion Sociale et Solidarités de la CAE

Madame la Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges

Monsieur le Directeur Régional de la Caisse des Dépôts

Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges

Monsieur le Président de la Chambre des Métiers et l'Artisanat des Vosges

Madame la Directrice Départementale de la DDCSPP

Monsieur le Directeur Départemental Adjoint de la DDCSPP, Délégué Territorial Adjoint ACSE

Monsieur le Directeur de l'Unité Territoriale DIRECCTE des Vosges

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Vosges

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires des Vosges

Monsieur le Directeur Régional de la Direction Régionale des Affaires Culturelles

Madame la Directrice Régionale de la DRJSCS Lorraine

Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education Nationale

⁵⁴ Cf. la présentation de cette ingénierie en annexe 6.

Monsieur le Directeur Territorial de Pôle Emploi
Madame la Déléguée du Préfet, Chargée de mission Politique de la Ville
Monsieur le Directeur Territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
Monsieur le Directeur du SPIP
Monsieur le Directeur Général de l'OPHAE
Monsieur le Directeur Général de Vosgelis
Monsieur le Président de la SAEM – Golbey
Mesdames et Messieurs les représentants des conseils citoyens.

8.1.2. Le comité technique

La mise en œuvre des décisions prises par le comité de pilotage relève d'une équipe projet élargie (comité technique). Elle est co-animée par l'État, l'intercommunalité et les communes. Cette instance prépare également les réunions du comité de pilotage. Elle organise les différents groupes de travail thématiques des trois piliers du Contrat de Ville.

Elle est composée des référents techniques des membres du comité de pilotage, partenaires du Contrat de Ville. Elle se réunit au moins deux fois l'an et autant que nécessaire pour le bon fonctionnement du Contrat de Ville.

8.1.3. Les groupes de travail

Dans la continuité du travail engagé dans la phase d'élaboration du Contrat de Ville, il est proposé de faire perdurer les groupes de travail thématique par pilier, à savoir cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain.

Pour le volet développement économique et emploi, il est proposé que le GSE (élargi aux acteurs du développement économique) en assure le suivi.

Compte tenu des enjeux au niveau des axes transversaux: égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les discriminations, il est proposé pour permettre d'affiner les modalités d'intervention de disposer d'un groupe de travail spécifique.

D'autres groupes de travail pourront être mis en place, sur tout ou partie de la durée du Contrat de Ville, en fonction des priorités établies par le comité de pilotage.

Ces groupes de travail permettront un suivi au plus près des enjeux et veilleront à mobiliser tout particulièrement le droit commun.

Ils seront composés des acteurs (techniciens, élus...) directement concernés par le sujet. Les représentants des conseils citoyens y seront également conviés.

8.2. L'ingénierie

8.2.1. La Maîtrise d'Œuvre Urbaine Sociale

Le Contrat de Ville 2015-2020 sera porté par la Communauté d'Agglomération d'Épinal au sein du Pôle Cohésion Sociale et des Solidarités (PCSS).

L'Équipe MOUS est composée de :

- Une Direction
- Un Chargé de développement Territorial
- Un Assistant Médiation Sociale.

Les missions et les activités principales :

- Gestion et mise en œuvre de la Politique de la Ville dans le cadre du Contrat de Ville (Cohésion Sociale, Développement de l'activité Economique et de l'Emploi, Commerce et artisanat, Insertion et Emploi, Enseignement supérieur, Cadre de Vie et Renouvellement Urbain, Habitat et GUP, Participation des Habitants (Conseils citoyens + Fonds de Participation des Habitants+ médiation), Plan de Prévention et de Lutte Contre les Discriminations , Santé et Accès aux Soins, Culture et Expression Artistique, Lien Social, Citoyenneté et participation à la Vie Publique, Accès aux Droits et Lutte Contre les Discriminations, Prévention de la Délinquance et Justice, Pilotage, Ressources et Evaluation).
- Favoriser et impulser l'émergence de projets correspondants aux orientations stratégiques fixées dans le cadre du Contrat de Ville.
- Proposer et accompagner des actions cohérentes, articulées, lisibles, efficaces et évaluables.
- Assurer une mission d'interface entre tous les partenaires mobilisés (Etat, institutionnels, Agglomération, collectivités, acteurs locaux/associations...), d'animation et de coordination des actions mises en œuvre.
- Piloter et animer le Plan de Prévention et de Lutte contre les Discriminations qui sera intégré au Contrat de Ville
- Venir en appui à l'Atelier Santé Ville/Articulation Pôle Santé (Ville Épinal)/Conseil local de Santé Mentale/ Contrat Local de Santé/Agglomération
- Assurer l'instruction, le suivi et la gestion administrative des dossiers de demandes de subventions (préparation de la programmation financière annuelle, rédaction des appels à projets, lancement des appels à projets auprès des porteurs, tenue de réunions d'information avec les porteurs de projets, traitement des demandes, concertation avec les partenaires institutionnels (Etat, Europe, ACSE, Conseil Départemental, Conseil Régional de Lorraine , DRAC, ARS, CAF, ERDF-GrDF, ...) et les collectivités respectives, la recherche de cofinancements, le suivi du déroulement des actions.
- Veiller à la bonne implication des habitants des territoires prioritaires dans les projets / Mise en place des Conseils Citoyens sur chaque quartier
- Mobiliser les différents financements de droit commun (DDCSPP/CNDS, BOP 163 vie associative, 104 intégration des personnes immigrées, 137 Droit des femmes, 106 soutien à la parentalité ...) Européen (FSE, FEDER), Régionaux (CRL, DRAC Lorraine), Département Conseil Général etc.

- Venir en appui à l'ingénierie et à la conduite de projets de développement d'action sociale et de développement social local sur le territoire , accompagner et coordonner les actions de la Politique de la Ville
- Organiser, animer les comités techniques, les comités de pilotage et les instances d'évaluation du Contrat de Ville.
- Apporter les compétences et les connaissances aux élus et aux services de l'Etat afin de les aider dans l'élaboration des orientations annuelles du Contrat.
- Mettre en place une stratégie d'évaluation quantitative et qualitative des actions ou des domaines prioritaires pour la vie des quartiers.
- Tenir des tableaux de bord/ Réaliser des Diagnostics/ Déterminer les besoins des habitants issus des quartiers
- Suivi des données statistiques d'observation des quartiers du Contrat de Ville
- Instruction des demandes de financements du CGET -Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale, Plan de Prévention et de Lutte contre les Discriminations + Réaliser des bilans financiers et qualitatifs, Fonds d'Initiatives des Habitants etc.
- Animer le Plan de Prévention et de Lutte Contre les Discriminations
- Veiller à la bonne coordination, venir en appui technique et stratégique, être présente de manière régulière et s'impliquer aux autres dispositifs locaux :
 - Articulation et appui stratégique sur le volet urbain /Gestion Urbaine de Proximité + suivi et articulation avec le dispositif des Clauses d'Insertion
 - Articulation avec le Programme de Réussite Educative (PRE)/DAS
 - Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance / FIPD
 - Programme Local de l'Habitat
 - Coordination avec l'Agence Régionale de Santé dans le Cadre du Contrat Local de Santé + Dispositifs santé : MILDECA
 - Réseau d'appui à la fonction parentale (REAPP + CLAS)
 - Coordonner et suivre les actions de formation à destination des agents et /ou des opérateurs et partenaires multiples
 - Coordonner et animer avec la DIRECCTE UT88 le Groupe Solidarité Emploi (acteurs de l'insertion socio professionnelle + économique)
 - Participer au Service Public de l'Emploi Local, Service Public de l'Emploi Départemental + au CCTEFP
 - Participer aux dialogues de gestion de : AMI, REVAL PREST
 - Participer aux collectifs de quartiers.
 - Suivre le Dispositif Adultes -Relais.

8.2.2. L'équipe projet restreinte

En lien avec le vice-président de la CAE en charge de la Politique de la Ville, l'équipe projet restreinte assure le suivi partenarial du projet. Elle regroupe la direction du Pôle de Cohésion Sociale et des Solidarités de la CAE et l'Etat.

Elle bénéficie de l'appui du Centre de Ressources Politique de la Ville Lorraine.

8.2.3. Les moyens humains spécifiques

L'Etat dispose pour le suivi et la mise en œuvre du Contrat de Ville d'une équipe interministérielle à l'échelle du département sous pilotage du préfet de département. Elle comprend les différents services déconcentrés de l'Etat DDT (DDTM), DDCS (DDCSPP), UT DIRECCTE, procureur de la république, DASEN, DDSP (GGD), DRAC, DTPJJ, SPIP, DRJSCS, SGAR, CMDDF et les délégués du préfet), et les opérateurs publics (Pôle emploi, l'ARS, CAF).

Une équipe restreinte composée de la DDT, de la DDCSPP, de l'UT DIRECCTE et de la déléguée du préfet réunie sous l'autorité du préfet assure la mobilisation des différents services de l'Etat au service du Contrat de Ville.

Chaque partenaire du Contrat de Ville sera amené à se doter d'un référent identifié en charge du suivi et de la mise en œuvre du Contrat de Ville.

8.3. La participation des habitants

8.3.1. Les conseils citoyens : modalités de mise en œuvre⁵⁵

I-Rappel du cadre

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (article 7) fait obligation aux collectivités porteuses d'un contrat au titre de la Politique de la Ville de mettre en œuvre un Conseil Citoyen pour chacun de ses quartiers prioritaires.

Ces Conseils Citoyens devront permettre l'expression des habitants dans le cadre de la mise en œuvre et de l'évaluation des contrats de ville.

Des représentants des conseils citoyens participent à toutes les instances de pilotage du Contrat de Ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain.

Ils pourront être des lieux d'expression et de partage de réflexions, mais aussi à l'initiative de projets citoyens.

La Communauté d'Agglomération d'Épinal s'appuyant sur ces directives s'est d'abord attachée à prendre en compte les instances de concertation déjà existantes dans ces quartiers pour ensuite proposer la mise en œuvre de Conseils Citoyens selon un format adapté au contexte local.

Il s'agit alors pour la collectivité de faire de cet outil de participation citoyenne, une instance ancrée dans la réalité des quartiers et parfaitement intégrée.

Les conseils citoyens seront constitués pour 3 ans (et donc feront l'objet d'un renouvellement pour couvrir la durée du Contrat de Ville).

⁵⁵ Les modalités de mise en œuvre peuvent connaître encore quelques modifications.

II – Recensement des structures de concertation existantes

II.1 – Sur la commune d'Épinal :

Il existe depuis plus de 30 ans des Comités d'Intérêt de Quartier dont la finalité est de porter collectivement des projets pour les habitants du quartier et de favoriser l'expression de chaque habitant sur ses problématiques quotidiennes.

Il y a à l'échelle de la commune d'Épinal aujourd'hui, 10 Comités d'Intérêt de Quartier. Ces structures ont vocation à poursuivre leurs activités.

Concernant les deux quartiers prioritaires que sont Bitola/Champbeauvert et Plateau de la Justice au titre de la Politique de la Ville sur la commune d'Épinal, ces Comités d'Intérêt de Quartier sont des commissions d'une association des habitants, loi 1901, gestionnaire de deux Centres Sociaux.

II.2 – Sur la commune de Golbey :

Le Centre social « Louise Michel », implanté dans le quartier du Haut-du-Gras, quartier prioritaire au titre de la Politique de la Ville, joue un rôle central auprès des habitants. Il convient d'en tenir compte et de s'appuyer sur la structure en place pour venir en appui de la constitution du Conseil Citoyen qui sera constitué sur le quartier.

Depuis 2014, la Municipalité de Golbey a décidé d'intensifier ses actions dans les quartiers et notamment sur le quartier du Haut du Gras. Dans cet esprit, elle a mis en place des délégués de quartier. Relais des informations et actions menées par la Ville auprès des habitants, ils jouent également un rôle de conseil, de recueil et d'accompagnement des différents projets susceptibles d'être portés par les habitants pour animer les quartiers. Deux délégués agissent sur le quartier du Haut du Gras. Certains délégués relancent la dynamique de la fête des voisins, occasion d'échanges et de convivialité.

III – Proposition de mise en œuvre des Conseils Citoyens

III.1 – Pour les deux quartiers situés sur la commune d'Épinal : Bitola/Champbeauvert – Plateau de la Justice

Comme cela est mentionné dans le cadre de référence sur les Conseils Citoyens élaboré par le CGET, il est proposé que le Conseil Citoyen soit porté, sur le plan juridique, par l'association des habitants déjà constituée dans chacun de ces quartiers.

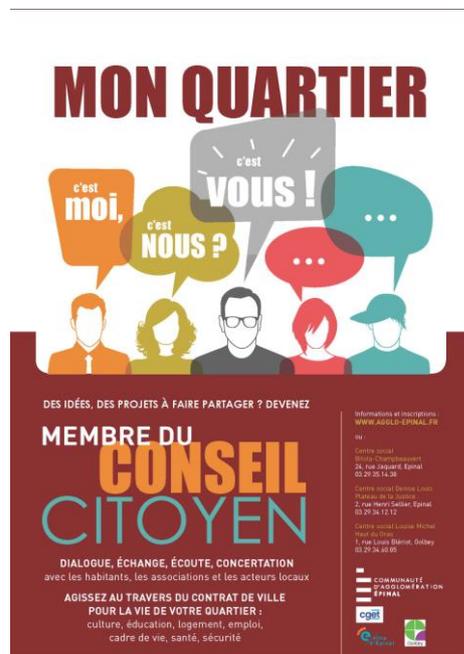
Le Conseil Citoyen désignera l'animateur.

La mise en œuvre opérationnelle des Conseils Citoyens dans les quartiers sera faite avec l'appui de la collectivité et de l'association des habitants.

III.1.1 – Pour le quartier de Bitola/Champbeauvert :

Le Conseil Citoyen constitué de deux collèges pourrait comprendre maximum 40 membres. (20 titulaires et 20 suppléants)

a) Le collège associations et acteurs locaux comprendrait des membres issus d'acteurs du quartier : associations, commerçants, professionnels de la santé, entreprises etc.



Ainsi, sur le quartier de Bitola/Champbeauvert, il est proposé de prévoir un membre (et un membre suppléant, qui ne siégerait qu'en l'absence du membre titulaire).

Les structures implantés sur le quartier ou œuvrant en faveur des habitants seront contactées pour solliciter de leur part la désignation d'un membre (et un membre suppléant) pour siéger au Conseil Citoyen ; l'idée étant de favoriser la diversité des acteurs locaux amenés à siéger dans ce collège, tout en restant sur un nombre raisonnable de membres, 10 titulaires et 10 suppléants .

Si des sièges restent disponibles suite à ces sollicitations, d'autres acteurs locaux ou associatifs pourront être sollicités à leur tour.

b) Le collège habitants composé de 20 membres (10 titulaires et 10 suppléants)

De façon à garantir au mieux la représentation de la population du quartier prioritaire délimité par le nouveau zonage au Conseil Citoyen, plusieurs modalités d'information seront mobilisées lors de la campagne visant à identifier les candidatures volontaires :

- communication large relayée par la collectivité sur tous ses supports (internet, publications municipale et intercommunale) en axant l'information sur la vocation des Conseils Citoyens,
- campagnes d'information dans les Centres sociaux et par le biais des bailleurs,
- relais par le Conseil des Jeunes de la commune d'Épinal,
- diffusion large par le biais de l'association des habitants de chaque quartier et des associations et acteurs locaux des quartiers.

Il s'agira dès lors, au travers des candidatures volontaires, appels à candidature, de constituer le collège des habitants du Conseil Citoyen :

- En cas d'un nombre trop important de volontaires par rapport au nombre souhaité de membres, un tirage au sort sera effectué.
- La loi prévoit la parité femme/homme.

Dans un second temps, si ces candidatures sont insuffisantes et/ou ne permettent pas la parité au sein du collège habitants, un tirage au sort sera effectué sur les listes électorales ou d'autres listes.

III.1.2 –Pour le quartier du Plateau de la Justice :

Le Conseil Citoyen constitué de deux collèges pourrait comprendre 40 membres maximum (20 titulaires et 20 suppléants).

a) Le collège associations et acteurs locaux comprendra 20 membres maxi (10 titulaires et 10 suppléants) issus d'acteurs du quartier : associations constituées dans le quartier ou œuvrant pour les habitants du quartier, ainsi que des commerçants, des artisans, associations de parents d'élèves, professionnels de la santé.

Les structures implantés sur le quartier ou œuvrant en faveur des habitants seront contactées pour solliciter de leur part la désignation d'un membre titulaire (et un membre suppléant) pour siéger au Conseil Citoyen ; l'idée étant de favoriser la diversité des acteurs locaux amenés à siéger dans ce collège, tout en restant sur un nombre raisonnable de membres. Si des sièges restent disponibles suite à ces sollicitations, d'autres acteurs locaux ou associatifs pourront être sollicités à leur tour.

b) Le collège habitants

De façon à garantir au mieux la représentation de la population du quartier au Conseil Citoyen, plusieurs modalités d'information seront mobilisées lors de la campagne visant à identifier les candidatures volontaires :

- communication large relayée par la collectivité sur tous ses supports (internet, publications municipale et intercommunale) en axant l'information sur la vocation des Conseils Citoyen,
- campagnes d'information dans les Centres sociaux, par le biais des bailleurs,
- relais par le Conseil des Jeunes de la commune d'Épinal,
- diffusion large par le biais de l'association des habitants de chaque quartier et des associations et acteurs locaux des quartiers.

Il s'agira dès lors au travers de ces appels à candidature, de proposer à 20 habitants volontaires maximum (10 titulaires et 10 suppléants) de s'engager dans l'instance.

Dans un second temps, si les candidatures sont insuffisantes et/ou ne permettent pas la parité au sein du collège habitants, un tirage au sort sera effectué d'après les listes électorales ou sur d'autres listes.

III.2 – Pour le quartier du Haut-du-Gras situé sur la commune de Golbey

Le Conseil Citoyen constitué de deux collèges pourrait comprendre 40 membres maximum (20 titulaires et 20 suppléants).

La loi du 21 février 2014 permet d'adosser le Conseil Citoyen à une structure associative du quartier. L'association des habitants, loi 1901, gestionnaire du Centre Social viendra en appui sur la constitution du Conseil Citoyen qui désignera l'animateur.

a) Le collège associations et acteurs locaux comprendra 20 membres maximum (10 titulaires et 10 suppléants) issus d'acteurs du quartier : associations constituées dans le quartier ou œuvrant pour les habitants du quartier, ainsi que des commerçants, des artisans, associations de parents d'élèves, professionnels de la santé.

Ainsi, sur le quartier du Haut-du-Gras, il est proposé de prévoir un membre titulaire par structure (et un membre suppléant, qui siègerait qu'en l'absence du membre titulaire).

Les structures implantés sur le quartier ou œuvrant en faveur des habitants seront contactées pour solliciter de leur part la désignation d'un membre (+1 membre suppléant) pour siéger au Conseil Citoyen ; l'idée étant de favoriser la diversité des acteurs locaux amenés à siéger dans ce collège, tout en restant sur un nombre raisonnable de membres. Si des sièges restent disponibles suite à ces sollicitations, d'autres acteurs locaux ou associatifs pourront être sollicités à leur tour.

b) Le collège habitants

De façon à garantir au mieux la représentation de la population du quartier au Conseil Citoyen, plusieurs modalités d'information seront mobilisées lors de la campagne visant à identifier les candidatures volontaires :

- communication large relayée par la collectivité sur tous ses supports (internet, publications municipale et intercommunale) en axant l'information sur la vocation des Conseils Citoyens,
- communication via les bailleurs
- campagnes d'information dans le Centre social.

Il s'agira dès lors au travers des candidatures volontaires, de constituer le collège des habitants 10 titulaires et 10 suppléants du Conseil Citoyen :

- En cas d'un nombre trop important de volontaires par rapport au nombre souhaité de membres, un tirage au sort sera effectué.
- La loi prévoit la parité femme/homme.

Dans un second temps, si les candidatures volontaires sont insuffisantes et/ou ne permettent pas la parité au sein du collège habitants, un tirage au sort sera effectué d'après les listes électorales ou sur d'autres listes.

IV – Mise en œuvre

Plusieurs réunions de travail se sont tenues, permettant ainsi de planifier et de définir avec précision, les étapes de constitution des Conseils Citoyens mais aussi de réfléchir aux documents supports de communication (flyers, affiches, foire aux questions à l'attention des Habitants...)

- définition de la démarche et des supports [mai]
- communication large et pédagogique, à l'attention des habitants (supports de communication, intervention du conseil des jeunes, des médiateurs, centres sociaux, fêtes de quartier Adulte relais Médiateur du Lien social/CAE) [juin]
- sollicitation des acteurs locaux [juin]
- recueil des candidatures des habitants et de tirage au sort [juillet août]
- désignation / tirage au sort et mise en place officielle des Conseils Citoyens (octobre-novembre)
- date et ordre du jour du premier Conseil Citoyen de chaque quartier (à fixer en lien avec les membres une fois les instances mises en place).

8.3.2. Le fonds de participation des habitants

Le Fonds de Participation des Habitants a été mis en place en février 2014 sur les quartiers prioritaires de la Justice, de la Vierge et de Bitola à Épinal et sur le quartier du Haut du Gras à Golbey, suite à une orientation nationale de l'ACSÉ.

Ce fonds est géré par la Communauté d'Agglomération d'Épinal et fait l'objet d'un accompagnement sur le montage et sur l'aide aux budgets des projets par une référente en Contrat Adulte Relais.

Une importante campagne de communication a été menée sur l'ensemble des territoires afin de sensibiliser les habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville sur ce dispositif en mobilisant un nombre important de partenaires (structures associatives, centres sociaux d'Épinal et de Golbey, OPHAE, Régie des Quartiers, Médiateurs de la ville d'Épinal, Adultes Relais), les communes d'Épinal et de Golbey, les commerces de quartiers, la Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale. Toujours dans un souci d'information, des permanences ont été tenues sur les quartiers.

Les membres du Comité d'Attribution ont accordé un financement pour 9 projets sur 3 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville d'Épinal. Aucun projet n'a fait l'objet d'un refus de subvention.

	Nombre de projets financés	Montant total accordé
JUSTICE	3	1.892,30€
BITOLA	1	700,00€
VIERGE	6	2.280,10€
Montant des subventions accordées		5.132,21€
Frais de fonctionnement /CAE		321,79€
MONTANT TOTAL DEPENSE		5.454,00€

Les projets financés ont permis de travailler les sujets suivants :

- Inter générationnel (Repas dansant avec DJ) : 2 projets sur le quartier de la Vierge dont l'un a réservé le produit de la vente pour un après-midi récréatif aux enfants du quartier
- Sportif (concours pétanque et foot, tournoi de foot en salle et concours de trottinette) : 3 projets sur les quartiers de la Vierge, Bitola et Saut le Cerf
- Danse et musique (Festival de musique et Clip vidéo sur l'image du quartier) : 2 projets sur le Lien parent enfant (passe le message à ton voisin) : 1 projet sur quartier de la Vierge.
- Arts et Culture (les parents en marche) : 1 projet sur le quartier de la Vierge.

Ces projets ont réunis, tous quartiers confondus, 720 personnes (enfants, jeunes et adultes).

Le bilan fait état d'une très forte implication des partenaires et de leur soutien à la bonne réalisation des projets :

- Comité d'Intérêt de Quartier, Association des Habitants du Grand Champ de Mars et Périphérie, Centre Social de la Vierge,
- Centre Social de Bitola,
- Ville d'Épinal (site Internet, panneaux électronique, Magazine Vivre à Épinal,)
- C.A.E (site Internet, appui aux outils de communication)
- Régie des Quartiers
- Jeunesse et Cultures, Association de prévention spécialisée
- Nuit Blanche, association
- EpidansurlaZik, association de danse hip hop
- Youssef ATIK
- Centre Léo Lagrange
- Caisse d'Allocations Familiales des Vosges

En fin d'exercice (juin 2015), les porteurs de projets et les membres du Comité d'Attribution se sont réunis pour partager un moment convivial.



Suivi du Contrat de Ville

8.4. L'observation, le suivi et l'évaluation

L'observation du Contrat de Ville passe par la mise en place et l'analyse de quelques indicateurs-clés qui seront définis en lien avec les objectifs opérationnels.

Un suivi annuel des actions menées sera effectué, à l'aide de ces indicateurs.

Ils seront définis par le Comité de Pilotage sur proposition d'un groupe de travail. Ce groupe de travail veillera à la mise en place d'indicateurs permettant de prendre en compte les enjeux transversaux du contrat que sont l'égalité entre les femmes et les hommes, la prévention des discriminations et la jeunesse.

La mise en place et l'alimentation d'un tableau de bord permettra le suivi de ces indicateurs, afin de mesurer leur degré d'impact par rapport aux objectifs à atteindre.

Le suivi et l'évaluation du Contrat de Ville s'effectuera sur la base de l'analyse des bilans annuels et par une démarche en continu sur la base d'enjeux identifiés et d'une méthodologie spécifique.

La mise en œuvre de ces bilans est de la responsabilité de la Maitrise d'œuvre sociale en lien avec l'équipe projet.

Le suivi et l'évaluation du Contrat de Ville feront l'objet de comptes rendus au Comité de Pilotage à l'occasion de l'établissement du bilan des actions.

8.5. Les conventions

Un certain nombre de documents seront travaillés ultérieurement à la signature du Contrat de Ville. Il s'agit en particulier :

- Des conventions d'application thématiques et/ou territoriales comprenant notamment la convention de renouvellement urbain. Cette dernière sera élaborée à l'issue du protocole de préfiguration et s'appuiera sur les enjeux identifiés en matière de cadre de vie et de renouvellement urbain, mais également de cohésion sociale et de développement économique dans une logique de projet intégré.
- La déclinaison d'une charte d'engagements réciproques entre l'État, les communes et leur groupement et les organismes HLM permettra d'assurer un socle d'engagements de qualité de service (conditions collectives d'habitat, gestion urbaine de proximité,...).
- La rédaction de la convention intercommunale visée à l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine visant à articuler la politique en matière d'attribution de logements sociaux avec les objectifs du Contrat de Ville.
- L'élaboration d'un pacte financier et fiscal de solidarité portant sur l'ensemble des leviers d'action favorisant la solidarité intercommunale : mutualisation des recettes et des charges, mécanismes de révision des attributions de compensation, fonds de concours, dotations de solidarité, critères du FPIC, etc.
- Une annexe financière annuelle sera élaborée à partir de la programmation.
-

Annexes au Contrat de Ville

Annexe 1. Délimitation des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

Noms des rues du QPV du Plateau la Justice à Épinal :

- Rue du Parc
- Avenue du Président Kennedy
- Rue André Argant et Villes Jumelées
- Place d'Avrinsart
- Avenue de Beau Site (sont seuls inclus les n° 1 ; 3 ; 5 ; 7 ; 9 ; 11 ; 13 ; 15 ; 17 ; 19 ; 20 ; 21 ; 22 ; 23)
- Rue du Clair Matin (est seul inclus le n°36)
- Rue du Rond Champ
- Avenue des Villes de France
- Avenue des Provinces
- Rue des Pâquerettes
- Allée des Jonquilles
- Avenue Henri Sellier
- Rue Charles Guthmuller
- Allée des Cèdres
- Allée des Noisetiers (n°impairs de la voie)
- Rue des Pervenches
- Rue des primevères (intégrée parcelle BM 324 dénomination derrière la tuilerie)
- Rue Charles Perrault (sont seuls inclus n°3 ; 5 ; 16)
- Rue Antoine Réveillé (sont seuls inclus les n°28 ; 30 ; 32 ; 34 ; 34 bis ; 34 ter ; 34 quater ; 36)
- Place Christian Champy
- Rue Robert Schumann
- Rue de l'Ecole Normale.

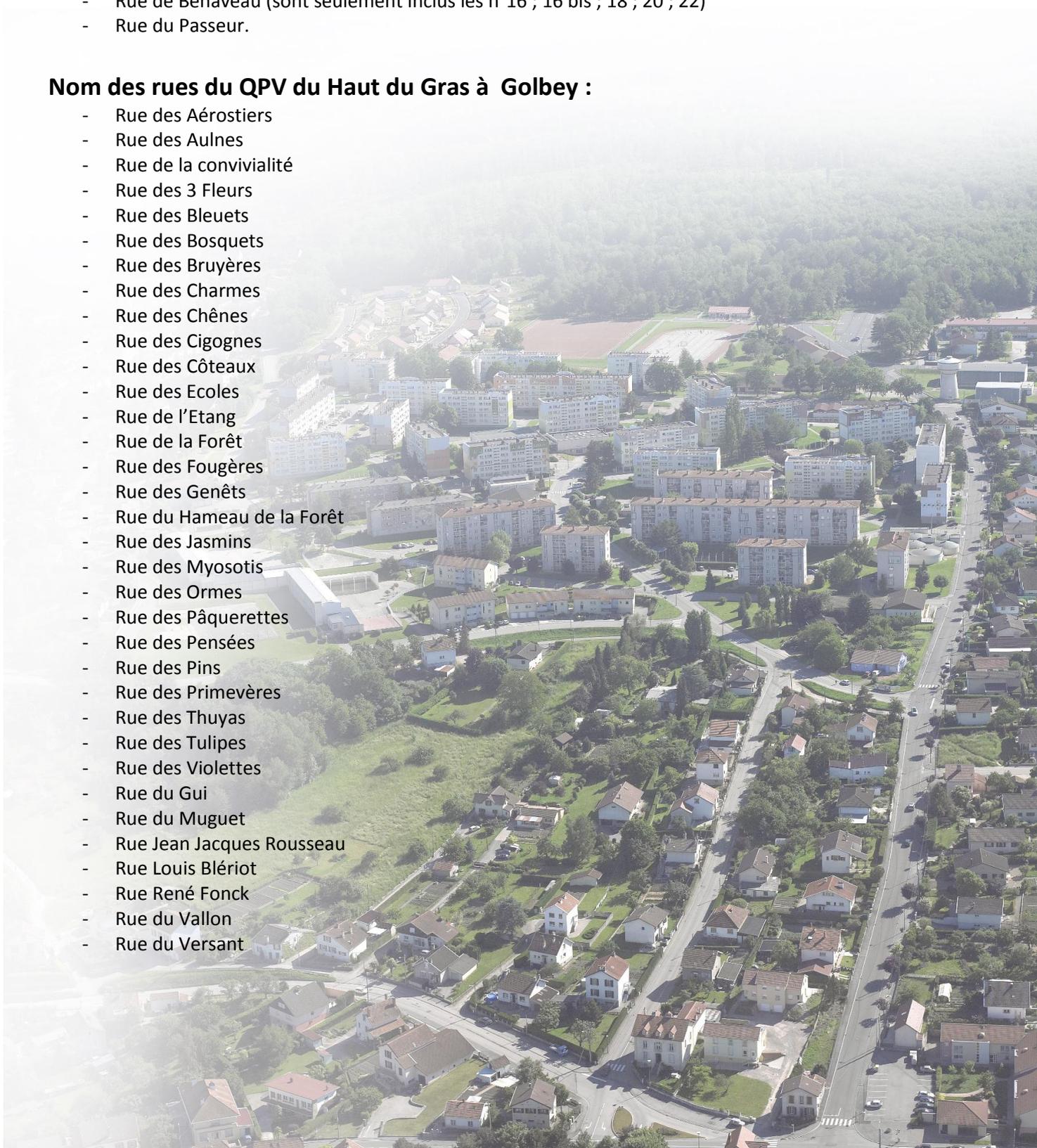


Nom des rues du QPV de Bitola à Épinal :

- Rue Paul Oulmont (n°17) (Parcelle AM 496)
- Rue Jacquard (ne sont pas inclus les n° 1 ; 3 ; 5)
- Rue de Remiremont (sont seulement inclus les n°2 ; 4 ; 6 ; 8 ; 10 ; 26 ; 47)
- Rue de Bitola
- Rue David et Maigret
- Rue Christophe Denis Prolongé (sont exclus les parcelles AM 567 et AM 705)
- Rue du Champbeauvert (inclus seulement les n°22 ; 24 ; 26 ; 28 ; 30 ; 32 ; 34 ; 36 ; 42 ; 44)
- Rue des Graveurs
- Rue des Fileurs
- Rue des Tisserands
- Rue de la Forêt (sont seuls inclus les n°5 ; 7 ; 9 ; 11 ; 13 ; 15 ; 17 ; 19 ; 21 ; 23 ; 25)
- Rue de Bénaveau (sont seulement inclus les n°16 ; 16 bis ; 18 ; 20 ; 22)
- Rue du Passeur.

Nom des rues du QPV du Haut du Gras à Golbey :

- Rue des Aérostiers
- Rue des Aulnes
- Rue de la convivialité
- Rue des 3 Fleurs
- Rue des Bleuets
- Rue des Bosquets
- Rue des Bruyères
- Rue des Charmes
- Rue des Chênes
- Rue des Cigognes
- Rue des Côteaux
- Rue des Ecoles
- Rue de l'Étang
- Rue de la Forêt
- Rue des Fougères
- Rue des Genêts
- Rue du Hameau de la Forêt
- Rue des Jasmins
- Rue des Myosotis
- Rue des Ormes
- Rue des Pâquerettes
- Rue des Pensées
- Rue des Pins
- Rue des Primevères
- Rue des Thuyas
- Rue des Tulipes
- Rue des Violettes
- Rue du Gui
- Rue du Muguet
- Rue Jean Jacques Rousseau
- Rue Louis Blériot
- Rue René Fonck
- Rue du Vallon
- Rue du Versant



Annexe 2. Mobilisation des fonds FEDER sur l'axe 8 « Développement urbain durable » du Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020

Partie relative à la désignation d'un organisme intermédiaire à responsabilité limitée appelé « autorité urbaine », responsable de la sélection des opérations au titre des dispositifs 8.9.A « Services de santé en milieu urbain défavorisé » et 8.9.B « Infrastructures économiques et socio-culturelles en milieu urbain défavorisé » du Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014 – 2020.

Vu le Règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil, en particulier son article 123 relatif à la « Désignation des autorités » ;

Vu le règlement (UE) n°1301/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds européen de développement régional et aux dispositions particulières relatives à l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi » et abrogeant le règlement (CE) n°1080/2006, en particulier son article 7 relatif au « Développement urbain durable » ;

Vu le règlement délégué (UE) n°480/2014 de la Commission du 3 mars 2014 complétant le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 ;

Vu la décision d'exécution n° CCI2014FR16M2OP007 de la Commission européenne du 11 décembre 2014 relative à l'approbation du programme opérationnel intitulé « Lorraine et Vosges » en vue d'un soutien du Fonds européen de développement régional et du Fonds social européen au titre de l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi » pour les régions Lorraine, Alsace et Franche-Comté – départements de Haute-Saône et du Territoire de Belfort en France ;

Vu le décret n°2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion de tout ou partie des fonds européens pour la période 2014-2020 ;

Vu le projet de décret d'éligibilité des dépenses fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par les fonds européens (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP) que la période 2014-2020 ;

Vu le projet de décret relatif au dispositif de gestion, de suivi et de contrôle des programmes cofinancés par le FEDER, le FSE, le FEAMP et le FEADER pour la période 2014-2020

Vu le Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020 ;

Entre le Conseil Régional de Lorraine, représenté par son Président,
dénommé ci-après « autorité de gestion » d'une part,
et Commune / EPCI responsable du Contrat de Ville, représentée par son Maire / Président,
dénommée ci-après « autorité urbaine » d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente partie a pour objet de définir les conditions dans lesquelles, conformément à l'article 7, paragraphe 4 du règlement 1301/2013 relatif au FEDER, l'autorité de gestion confie à l'autorité urbaine la tâche de sélectionner les opérations susceptibles d'être financées par le Fonds européen de développement régional (FEDER) dans le cadre du Programme Opérationnel Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020.

Les autorités urbaines sont les villes ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) responsables des nouveaux contrats de ville. Ils deviennent, du fait de cette délégation de tâche concernant la mobilisation des crédits européens, des organismes intermédiaires à responsabilité limitée.

Article 2 : Champ de la sélection des opérations

Les opérations sélectionnées par l'autorité urbaine s'inscrivent dans 2 dispositifs du Programme Opérationnel rattachés à l'axe 8 :

➤ Au sein de l'axe 8 : « Développement urbain durable » :

✓ Et de l'Objectif Thématique 9 : « Promouvoir l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination » :

- Investissement prioritaire A :

« Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduisant les inégalités sur le plan de l'état de santé, en favorisant l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs, et passage des services institutionnels à des services de proximité » (dispositif 8.9.A)

Enveloppe financière (2014-2020) : 2 M€

- Investissement prioritaire B :

« Aide à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales » (dispositif 8.9.B)

Enveloppe financière (2014-2020) : 13.16 M€

Article 3 : Durée et modalités de la délégation de tâche

L'autorité de gestion confie à l'organisme intermédiaire la mission suivante : la sélection des opérations susceptibles d'obtenir un cofinancement européen au titre des dispositifs 8.9.A et 8.9.B du Programme Opérationnel FEDER FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020, sur toute la durée de la Programmation.

Seront sélectionnées les opérations qui bénéficient aux quartiers prioritaires et en veille active de la Politique de la Ville.

Toute opération susceptible d'être cofinancée par le FEDER devra être en lien avec les priorités définies dans le Contrat de Ville.

Les opérations sélectionnées sont clairement identifiées dans la partie « Plan d'action » des contrats de ville, ou, une fois par an, sur base d'un calendrier fixé par l'Autorité de gestion, l'autorité urbaine sélectionne, parmi les opérations identifiées dans le programme d'action annuel, celles qui respectent les critères de sélection énoncés dans le Programme Opérationnel, tiennent compte de l'enveloppe budgétaire affectée aux dispositifs concernés et nécessitent un cofinancement FEDER. Une fois cette sélection opérée, l'autorité urbaine fait parvenir à l'autorité de gestion le programme d'action pour l'année à venir, accompagné d'un compte-rendu détaillant les modalités et arguments relatifs à la sélection des opérations sollicitant un cofinancement FEDER.

Tout programme d'actions devra avoir été validé par le Comité de pilotage en charge dudit Contrat de Ville.

Ces opérations seront ensuite instruites et programmées par l'autorité de gestion.

La sélection d'une opération par l'autorité urbaine ne garantit pas l'octroi d'un cofinancement FEDER, cette décision finale appartenant à l'autorité de gestion.

Du fait de cette délégation de tâche, l'autorité urbaine devra également prendre connaissance et respecter les principes et règles suivants :

- le respect des calendriers de programmation (du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2020) et d'éligibilité des dépenses (du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2023) liés au PO FEDER FSE 2014-2020
- le respect de la part minimum d'autofinancement fixée légalement
- l'effet de levier des fonds européens
- la soumission aux contrôles qui peuvent avoir lieu tout au long de la Programmation 2014-2020
- la prise en compte des recettes générées par une opération le cas échéant
- le respect des obligations liées à la commande publique le cas échéant
- le respect de la réglementation en matière d'aides d'Etat le cas échéant

Article 4 : Les obligations de l'autorité urbaine, organisme intermédiaire à responsabilité limitée

En tant qu'organisme intermédiaire à responsabilité limitée, les autorités urbaines sont responsables du pilotage stratégique de la dimension européenne du Contrat de Ville ; elles ont ainsi pour rôle d'informer et de coordonner les différents acteurs et porteurs de projet potentiels (communes, associations, entreprises privées...) afin d'élaborer une stratégie intégrée du territoire et d'identifier les actions et opérations à mener.

La sélection des opérations se fera selon un processus transparent, évitant tout conflit d'intérêt, afin de garantir le respect des exigences communautaires en matière de piste d'audit et de lutte anti-fraude.

L'autorité urbaine s'engage ainsi à respecter le principe de neutralité lors de la sélection des opérations pour lesquelles un cofinancement FEDER sera demandé et à traiter de manière égale tous les bénéficiaires potentiels d'une aide européenne.

L'autorité urbaine s'engage également à prendre connaissance des règlements européens relatifs au Fonds européen de développement régional et notamment les règles européennes et nationales d'éligibilité des dépenses relatives aux fonds structurels. Les opérations sélectionnées doivent pouvoir être instruites au regard de l'ensemble de ces règles.

L'autorité urbaine veille à sélectionner les opérations en cohérence avec leur Contrat de Ville et le Programme opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020.

Elle doit ainsi s'assurer que les opérations sélectionnées pour bénéficier d'un cofinancement FEDER répondent aux critères des investissements prioritaires énumérés dans le Programme Opérationnel (cf. art 2).

La sélection des opérations se fera également sur la base de critères validés par le Comité de Suivi du P.O.

L'autorité urbaine veille enfin à ce que l'ensemble des bénéficiaires potentiels d'une aide européenne soit informé des modalités d'intervention du FEDER dans le cadre du Contrat de Ville.

Annexe 3 : Convention de partenariat entre Face Vosges et le Préfet des Vosges

CONVENTION DE PARTENARIAT 2015-2020

ENTRE

FACE VOSGES ET LE PREFET DES VOSGES

DECLINAISON LOCALE DE LA CHARTE "ENTREPRISES ET QUARTIERS"

Préambule

Le ministre délégué en charge de la ville a signé le 20 juin 2013, la charte "Entreprises et Quartiers" avec 40 entreprises. À travers cette charte, les signataires s'engagent à favoriser l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, la création d'entreprises ainsi qu'à agir en faveur du développement économique, social et culturel de ces quartiers.

Le taux de chômage dans les quartiers politique de la ville est près de 2,5 fois supérieur au taux de chômage dans les unités urbaines environnantes. Les jeunes sont plus particulièrement exposés au chômage, même lorsqu'ils sont diplômés. Les créations d'entreprises sont moins nombreuses, la connaissance des codes de l'entreprise et la possibilité de disposer d'un réseau, moins présentes que sur le reste du territoire.

Déclinée en convention spécifique pour chacune des entreprises signataires, la charte "Entreprises et Quartiers" est un outil au service du développement économique et en faveur de l'emploi. Elle prend en compte le rôle des entreprises signataires en matière de création de richesses humaines et économiques ainsi que leur responsabilité en matière sociétale concrétisée notamment à travers leurs engagements en faveur de la diversité.

La présente convention vise à décliner dans les Vosges, les engagements énoncés par FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion) dans la charte "Entreprises et Quartiers" et la convention spécifique signée avec le ministre délégué en charge de la ville le 9 juillet 2013. Les 3 contrats de ville du département développent un pilier « emploi et développement économique » qui se traduira par un programme d'actions spécifiques en fonction des besoins de chaque quartier politique de la ville.

Adresse postale : Préfecture des Vosges - Place Foch - 88026 EPINAL CEDEX
Téléphone : 03 29 69 88 88 - Télécopie : 03 29 82 42 15

Retrouvez les horaires et modalités d'accueil des services sur <http://www.vosges.gouv.fr> ou sur notre serveur vocal : 03 29 69 88 89

Article 1

En application de la charte "Entreprises et Quartiers" et de la convention signée avec le ministre délégué en charge de la ville le 20 juin 2013, Face Vosges s'engage à :

Éducation et orientation scolaire :

- **Accueillir en stage des collégiens en classe de 3ème**

Le club FACE Vosges et ses entreprises membres s'engagent à accueillir des élèves de troisième issu d'un quartier prioritaire de la politique de la ville dans le cadre de stages découverte (classes de collège).

- **Accueillir des classes issues de l'enseignement secondaire**

Le club FACE Vosges et ses entreprises membres s'engagent à recevoir des classes d'un établissement situé en zone d'éducation prioritaire (collège, lycée, lycée professionnel), pour faire découvrir l'entreprise, les métiers et les filières.

Emploi, insertion et formation :

- **Participer aux manifestations sur l'emploi en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (forums, journées de recrutement...).**

A cet effet, FACE Vosges sera l'interface entre le service public de l'emploi et les entreprises signataires de la charte "Entreprises et Quartiers" présentes dans le département.

FACE Vosges pourra mettre en œuvre les actions suivantes :

- Accès à l'emploi en développant des « Jobs Academy »,
- Permis-sport -emploi,
- Mise en œuvre du « CV Vidéo » sur l'ensemble du département,
- Éducation budgétaire sur l'ensemble du département en lien avec la « Garantie jeunes »,
- Développer les contrats en alternance (« un Dip-un Job »)

Sont, à ce titre concernés, les contrats de professionnalisation et les contrats d'apprentissage, dispositifs actuellement sous-utilisés dans les quartiers politique de la ville.

- **Favoriser la mobilisation des contrats aidés :** outils de lutte contre les discriminations.

- **Promouvoir le dispositif des clauses d'insertion dans les marchés publics et privés auprès de ses entreprises adhérentes, en concertation avec les facilitateurs de clauses sur le territoire.**
- **Développer le partenariat avec les structures d'insertion par l'activité économique.**

Développement économique :

Favoriser le parrainage.

Soutenir la création et le développement d'entreprises via la mise à disposition de compétences, le parrainage de créateurs, etc.

Article 2

Les entreprises adhérentes de FACE travailleront en réseau pour accompagner le développement économique et social des quartiers populaires.

Article 3

La préfecture des Vosges s'engage à :

- Faire connaître aux partenaires de la politique de la ville les engagements de FACE au titre de la présente convention,
- Communiquer sur les engagements pris par FACE, en médiatisant les actions liées à la convention,
- Mobiliser ses réseaux de correspondants pour la mise en œuvre de cette convention,
- Tenir la fondation informée de tous les dispositifs utiles ainsi que des projets d'évolution des politiques en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Article 4

La présente convention de partenariat est signée pour une durée de 3 ans renouvelable à l'initiative des parties.

Article 5

Le suivi de la présente convention fera l'objet :

1/ d'une réunion départementale avec les entreprises adhérentes pour analyser la mise en œuvre de la convention et proposer les aménagements utiles

2/d'un bilan exposé annuellement par un responsable de Face Vosges dans les comités de pilotage des contrats de ville

Fait à Épinal le, 2 février 2015

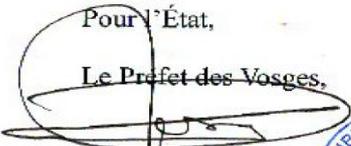
Pour FACE Vosges,

Le Président,

Walter MEYER



Pour l'État,
Le Préfet des Vosges,
Gilbert PAYET



Annexe 4 : Complément à la Contribution d'ARELOR

L'EQUILIBRE SOCIAL DES QUARTIERS

LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL

La recherche d'un « équilibre social » dans le peuplement des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville est un enjeu récurrent des actions menées depuis plusieurs décennies en faveur de ces territoires.

Les lois d'Orientation pour la Ville (LOV) en 1991, Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) en 2000 ou le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) en 2003 ont chacun, à leur manière, cherché à lutter contre les phénomènes de ségrégation socio-spatiale et à favoriser la mixité (ou diversité) sociale.

La loi de programmation Ville et Cohésion Urbaine du 21 février 2014 souligne à son tour l'importance de cet enjeu dès son article premier : « La Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. (...) Elle vise, en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs ressources, à :

- **Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté** et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ;
- Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la **mixité de leur composition sociale**. »

Pour cela, cette loi instaure notamment des conventions intercommunales dont la première finalité est de définir des « objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux ».

Ces conventions s'inscrivent dans un contexte de réforme importante de la gestion de la demande et des attributions à l'échelle des intercommunalités (cf. loi ALUR du 24 mars 2014). Dans la période à venir, ces dernières devront mettre en œuvre des plans partenariaux de gestion partagée de la demande mais pourront aussi créer une conférence intercommunale du logement adoptant, « en tenant compte des critères de priorité (...) et des objectifs de mixité sociale (...), des orientations concernant les objectifs en matière d'attributions de logements et de mutations. »

Pour les organismes de logement social, ces évolutions législatives appellent à réfléchir et à organiser les politiques d'attribution à l'échelle des intercommunalités concernées et dans un cadre partenarial fort. Ce travail sur les attributions doit par ailleurs être mené dans un double souci de réponse aux différents besoins, que ce soit pour proposer des solutions de logement adaptées aux publics prioritaires ou pour assurer les équilibres sociaux nécessaires à l'insertion des ménages et au fonctionnement des sites en Politique de la Ville.

LES ENJEUX POUR LES ORGANISMES HLM

La loi SRU puis le PNRU ont fortement insisté sur le développement de la mixité sociale à travers la diversification de l'offre de logements, selon une logique de développement du parc social sur les communes qui en comptaient peu, ou de déconcentration dans les quartiers composés presque exclusivement de ce type d'offre.

La loi de programmation Ville et Cohésion urbaine propose quant à elle de **travailler les équilibres sociaux de peuplement à travers le prisme de la gestion de la demande et des attributions**. Pour les organismes de logement social, cette entrée peut être considérée comme pertinente si sont prises en compte, dès le départ, **certaines réalités** :

- Le caractère social des demandeurs (et des occupants) de logement social s'est renforcé au cours des dernières années, notamment sous l'effet des difficultés d'accès à un emploi stable, d'évolution de la composition des ménages (montée des personnes isolées et familles monoparentales) ou d'abaissement des plafonds de ressources depuis la loi MOLLE en 2009 ;
- Dans le cadre des contingents préfectoraux, au niveau départemental, jusqu'à un quart des attributions doit être consacré au relogement des ménages identifiés comme prioritaires dans le cadre du PDAL(H)PD ou du Droit Au Logement Opposable ;
- La mobilisation de l'offre de logements sociaux est régie par les droits de réservation qui existent sur le parc (Etat, Commune, Action logement...). Ces droits peuvent constituer plus de la moitié des logements d'une même opération et avec de fortes disparités de ces contingents entre organismes HLM. L'existence des différents droits de réservation vient conditionner fortement l'orientation des demandeurs sur tel ou tel logement disponible, tout en participant de la diversité des ménages qui accèdent au parc social ;
- Les conditions d'attribution (ou de refus) sont strictement encadrées. La loi **n°2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations**, renforcée par la loi de programmation Ville et Cohésion urbaine, identifie ainsi vingt critères (ethnie, nation ou race d'appartenance, mais aussi âge, situation de famille, lieu de résidence...) sur la base desquels un bien ou un service ne peut être refusé ;
- **La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « informatique et libertés »** organise les modalités de collecte et de diffusion des données à « caractère personnel » (cf. demandes, occupation du parc social...). A titre d'exemple, en Lorraine, l'échelle la plus fine à laquelle les informations sur l'occupation du parc social sont récoltées par les services de l'Etat, auprès des organismes, dans le cadre de l'Observatoire du Logement Social, est celle de l'unité urbaine.

Ce cadre, dans lequel les bailleurs réalisent les attributions sur leur parc, pose les bornes entre lesquelles les politiques de peuplement élaborées par les acteurs des territoires peuvent être mises en place.

Par-delà cette réalité du cadre d'exercice des organismes de logement social, les contrats de ville et conventions intercommunales d'attributions devront prendre en compte plusieurs enjeux essentiels :

- Objectiver les dynamiques de peuplement et notamment les effets réels des phénomènes de ségrégation,
- Adapter les stratégies aux sites et aux différentes échelles du territoire (de la résidence à l'intercommunalité),
- Impliquer l'ensemble des acteurs qui participent à l'accès au logement, et en premier lieu les différents réservataires,
- Assurer l'opérationnalité des politiques et dispositifs développés localement, au regard de la représentation locale des acteurs et de la nécessité économique d'éviter toute vacance,
- Penser le travail sur les attributions en lien étroit avec la diversification de l'offre sur l'ensemble du territoire,
- Proposer des actions volontaristes en termes d'accompagnement, individuel ou collectif, des locataires.

LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE RESIDENTIELLE ENJEUX POUR LES ORGANISMES HLM

La tranquillité résidentielle et la sécurité constituent une préoccupation croissante des organismes HLM lorrains.

Les principaux enjeux remontés par les bailleurs sociaux concernent notamment :

- la sécurité des locataires et du personnel du bailleur ;
- la sécurisation des entreprises prestataires et des chantiers ;
- le trafic de stupéfiants ;
- l'occupation des parties communes ;
- les dégradations du patrimoine et le vandalisme ;
- les véhicules épaves ou « en voie de l'être » ;
- les incivilités.

Ces diverses atteintes aux personnes et aux biens ont des conséquences non négligeables sur l'activité quotidienne des organismes HLM. Elles alimentent un sentiment d'insécurité pour les locataires et les personnels de proximité, une dégradation des conditions de vie, de travail et de l'image du parc. Les actes de vandalisme sur le patrimoine génèrent un surcoût d'entretien qui se répercute sur le budget du bailleur et sur les charges des locataires. Enfin, les actes d'agression amènent le personnel à exercer son droit de retrait et remettent ainsi en cause la présence des agents de proximité sur le terrain.

Ces constats d'insécurité engagent la responsabilité de l'ensemble des partenaires – police, justice, collectivités territoriales, bailleurs, habitants – tous co-responsables de la situation des quartiers. C'est pourquoi, il est essentiel de réaffirmer la **nécessité d'aborder collectivement ces problématiques**, tout en clarifiant le rôle de chacun des acteurs et l'organisation des responsabilités.

LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET SES ENJEUX

Les obligations des bailleurs en matière de sécurité sont régies notamment par l'article L4121 du **Code du travail** qui vise à « assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ».

Au titre des dispositions de l'article 1719 du **Code civil**, le bailleur social est également tenu d'« assurer au locataire la jouissance paisible du logement ».

D'autre part, la **loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité du 21 janvier 1995** rend obligatoire certaines mesures de prévention situationnelle en définissant une obligation générale de surveillance des immeubles, ainsi que des obligations spécifiques en matière d'éclairage et de contrôle d'accès pour les immeubles en ZUS.

A noter que la région Lorraine est également concernée par la création des ZSP, avec la mise en place de **4 ZSP** sur un total de 64 au niveau national. Ce dispositif visant à l'amélioration de la coordination entre les acteurs (police, justice) et au renforcement des moyens techniques et humains, a aussi montré quelques limites avec notamment la mise en évidence de phénomènes de transferts des difficultés d'un site à l'autre.

L'Observatoire des faits d'incivilité de l'USH réalise chaque année une enquête auprès des bailleurs pour recenser les faits d'agression du personnel et le vandalisme sur le patrimoine. Ainsi, **en Lorraine, plusieurs agressions de salariés ont été recensées en 2013, donnant lieu à plusieurs jours d'arrêt de travail**. En dépit d'un bon taux de retour de cette enquête dans notre région, ces données ne reflètent pas l'ampleur du phénomène dans sa globalité mais illustrent néanmoins une préoccupation majeure des bailleurs sociaux du territoire lorrain.

Face à ce contexte, **certains organismes HLM ont progressivement élargi l'éventail de leurs actions**. D'une gestion de droit commun visant à assurer la tranquillité résidentielle, à préserver le patrimoine et à veiller aux bonnes conditions de travail des personnels, des bailleurs ont été contraints d'aller vers une prise en charge d'actions plus directement liées aux questions de sécurité. Les organismes ont ainsi généralement revu à la hausse **leur implication dans les partenariats locaux** avec la Police, la justice et les collectivités locales, dès lors qu'ils le pouvaient.

La question de la sécurité a également amené certains organismes HLM à créer des **postes de référents « tranquillité-sécurité »** et à développer en interne des **observatoires pour enregistrer les faits d'incivilité et de délinquance sur leur patrimoine**. Pour d'autres, cela s'est traduit par un investissement dans des **actions de prévention situationnelle** (vidéo-protection, contrôles d'accès des parties communes, portes anti-intrusion...).

Enfin, dans des situations plus extrêmes où les réponses des territoires se sont avérées insuffisantes au regard des enjeux, certains organismes ont dû recourir à **des dispositifs spécifiques de surveillance et de gardiennage**.

Ce glissement dans la responsabilité portée par les organismes vient pallier un déficit de l'action publique pour faire face aux problèmes rencontrés dans les sites les plus sensibles. Faute d'une puissance publique mobilisée à la hauteur des besoins réels, les organismes HLM se trouvent contraints de rechercher des solutions pour assurer la sécurité des personnes et des biens. Ce constat souligne la nécessité de **regagner de la lisibilité dans le rôle des différents partenaires** et de **renforcer leur coopération afin de gagner en efficacité et de faire effectivement reculer les phénomènes d'insécurité**.

LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ

LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL

Démarche partenariale et territorialisée, la **Gestion Urbaine de Proximité (GUP) vise le bon fonctionnement urbain et social des quartiers** pour améliorer les conditions de vie quotidienne des habitants mais aussi assurer la pérennité des « investissements » : patrimoine bâti, espaces et équipements publics, etc. Emergée au début des années 80, la gestion urbaine de proximité s'est progressivement étendue jusqu'à se généraliser dans les opérations financées par l'ANRU.

Elle implique d'**adapter les modalités de gestion tant des organismes HLM que des collectivités et de l'ensemble des acteurs urbains, aux spécificités patrimoniales, urbaines et sociales** de territoires resserrés. L'abattement de 30% sur la TFPB a permis ces dernières années de renforcer l'entretien et la qualité de service dans les quartiers sans pénaliser les locataires par des augmentations de quittance. La GUP requiert un partenariat fort, parfois difficile à monter, qui devra être poursuivi ou initié à l'avenir dans le cadre de la réforme de la Politique de la Ville.

Les organismes HLM sont au cœur de ces démarches partenariales. Massivement impliqués dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville depuis leur création, ils mettent en place des solutions adaptées pour pallier certaines difficultés rencontrées en matière :

- D'incivilité et de vandalisme sur le patrimoine, les équipements, les parties communes et espaces extérieurs ;
- D'entretien et de maintenance des équipements, parties communes, espaces extérieurs et espaces verts, stationnement,... ;
- De gestion des ordures ménagères, des encombrants et du tri sélectif.

L'intervention sur les formes urbaines et les espaces publics permet d'apporter certaines réponses à ces problèmes, la GUP est une **démarche complémentaire dont la temporalité permet une amélioration de la qualité de service plus immédiate**. Pour être efficaces et durables, les démarches de GUP doivent impliquer les habitants comme acteurs à part entière. Si chaque démarche GUP est spécifique, les organismes HLM identifient plusieurs leviers essentiels à activer pour leur réussite.

LES ENJEUX POUR LES ORGANISMES HLM

- **Construire un pilotage structuré de la démarche**

Il est fondamental de **formaliser l'ensemble des engagements** en termes d'action, de pilotage, d'animation, d'investissement **dans une convention** définissant le rôle et les objectifs de chaque acteur et de chaque instance. Enfin, la **coordination et l'animation de la démarche doivent être identifiées** et assurées par un professionnel clairement mandaté.

- **Renforcer la synergie entre les acteurs urbains afin d'assurer la gestion sociale et urbaine des quartiers**

Dans le cadre d'une démarche partenariale, il apparaît essentiel que les acteurs impliqués (EPCI, Ville, organismes HLM, Police...) s'accordent sur l'importance de la coopération entre leurs services pour une plus grande réactivité sur le terrain. Cette coopération renforcée implique en amont, **la clarification et le partage entre les différents acteurs de leurs responsabilités respectives** sur le terrain pour la mise en œuvre du plan d'actions.

- **Mettre en cohérence propriété, usage et gestion des espaces**

Dans les quartiers prioritaires, parfois, des espaces sont restés sans fonction spécifique et ont généré des usages imprévus qui peuvent se révéler gênants, tant pour les habitants que pour les différents acteurs urbains. La réorganisation des statuts qui consiste à **mettre en cohérence l'usage avec la gestion (qui ?) et la gestion avec la propriété (qui est propriétaire du foncier ?) est un préalable**.

C'est d'une part la garantie que chaque espace soit effectivement géré par la collectivité, les organismes HLM ou tout autre acteur, c'est d'autre part l'occasion d'interroger certains espaces pour en réduire les conflits d'usages, le morcellement ou encore le dimensionnement en les réinvestissant différemment.

A cette fin, et bien que sur de nombreux territoires les démarches de **procédures foncières** ont permis la mise en cohérence de l'usage avec la propriété pour in fine, améliorer la gestion, il s'avère nécessaire d'initier ou parfaire ce travail.

- **Associer et accompagner les habitants**

Les habitants des quartiers doivent être considérés avant tout comme **habitants de la ville, acteurs des quartiers**. Ils sont au cœur de la cible des démarches GUP. A ce titre, leur mobilisation dans le pilotage et le suivi de la démarche GUP est essentielle pour répondre efficacement à leurs attentes.

Les démarches GUP, à trop vouloir se concentrer sur la gestion technique, peuvent parfois oublier la gestion sociale des quartiers. Les mutations urbaines provoquées par les PRU, ou plus simplement les évolutions de gestion liées aux réajustements impliqués par la GUP, demandent un accompagnement des habitants.

Cet accompagnement social adapté aux besoins des habitants, pour être efficace et permettre une réelle appropriation par les habitants des nouveaux équipements, espaces, services...**doit s'inscrire dans la durée**.

L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ENJEUX POUR LES ORGANISMES HLM

Sur les quartiers prioritaires, les locataires rencontrent des difficultés économiques et sociales particulièrement importantes avec un taux de chômage élevé et des revenus par habitant largement inférieurs à la moyenne. Les organismes HLM sont ainsi amenés à renforcer leurs missions sociales pour accompagner les personnes les plus en difficultés. Cela étant, pour répondre de façon efficace et en profondeur à ces problématiques sociales, il semble nécessaire aussi de promouvoir un maximum, au cœur même des quartiers, la création d'activité et d'emploi.

LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET L'ACTION DES ORGANISMES HLM

Les organismes HLM partagent donc les objectifs politiques du gouvernement de **faire du développement économique un des piliers de la nouvelle Politique de la Ville**. La lutte contre le chômage que l'État engage sur les quartiers prioritaires est essentielle pour lutter contre les dynamiques de relégation.

Au-delà des aides sur les recrutements en contrats aidés ou le déploiement du service public de l'emploi sur ces territoires, les organismes partagent l'idée de soutenir les initiatives entrepreneuriales locales et l'implantation d'activités (commerces, services...).

Les organismes HLM et le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) ont contribué depuis les années 1980 au développement socio-économique des territoires. Des coopérations ont été développées entre les deux secteurs, montrant qu'il est possible d'agir ensemble pour répondre à de multiples enjeux, que ce soit la création d'activités économiques et de nouveaux services, la revitalisation du lien social, le développement durable, ou encore l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

Ces coopérations ont connu un développement fort lors de la mise en œuvre du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) avec l'obligation pour les bailleurs sociaux d'inscrire des clauses d'insertion dans les marchés liés aux opérations financées par l'ANRU pour un total de 5% des heures de travail réalisées. D'autres collectivités territoriales conditionnent l'octroi de subventions à la mise en œuvre de clauses d'insertion dans les marchés de travaux.

Les organismes HLM vont donc continuer à générer un grand nombre d'heures d'insertion à travers leurs marchés, parfois même au-delà des attentes exprimées par les pouvoirs publics.

L'action des organismes HLM pour le développement économique et l'Insertion par l'Activité Economique repose sur cinq axes principaux :

- **par leur capacité de commande**, en travaux d'investissement, d'entretien et de maintenance qu'ils engagent, les organismes HLM contribuent à la création d'activité sur les territoires ;
- **le recrutement** de postes en contrat classique (CDD/CDI), d'emplois aidés, la participation à des dispositifs de retour à l'emploi ;
- **la mise en place des clauses d'insertion** dans les marchés de travaux ;
- **la mise à disposition de locaux commerciaux** pour l'installation d'activités;
- **le soutien aux initiatives locales**, avec les habitants et le tissu associatif.

Certains organismes font le choix d'intégrer dans leurs orientations stratégiques les actions en faveur de l'IAE, par exemple au sein de démarches de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE). Ils privilégient ainsi des politiques d'achat socialement responsable qui permettent de prendre en compte des dimensions sociales et environnementales.

LES PROJETS URBAINS

LES ENJEUX POUR LES ORGANISMES HLM

La politique de rénovation urbaine a donné des résultats très positifs pour la plupart des quartiers qui en ont bénéficié. Le réinvestissement politique et urbain au sein de ces territoires est désormais visible. Les projets ont permis d'améliorer incontestablement la vie quotidienne de nombreux citoyens lorrains et ont enclenché des dynamiques fortes.

Toutefois, le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) n'aura pas permis de traiter la totalité des handicaps urbains dont souffrent les quartiers. Les résultats sont très fragiles et hétérogènes selon les sites et contextes locaux. Peu de sites ont atteint un seuil de transformation irréversible et la diversification urbaine, après avoir été préparée par le PNRU1, reste à concrétiser. Dans un contexte économique et social défavorable, la rénovation urbaine en Lorraine bute sur un certain nombre d'obstacles, sociaux et urbains, qui font de certains quartiers « ANRU », des quartiers encore à part dans la métropole

La transformation des quartiers est un processus lent qui nécessite des politiques publiques inscrites dans la durée. Aussi y-a-t-il nécessité de persister dans l'intégration des quartiers à la ville, dans leur diversification urbaine et dans le soutien à la mobilité des ménages. Ceci implique la construction de projets de territoires intégrés, participatifs et solidaires.

La prochaine génération de projets de renouvellement urbain devra, dans un contexte institutionnel en forte évolution, permettre de dépasser les limites du PNRU1. Le NPNRU devra être en Lorraine, pour les 7 quartiers concernés (5 d'intérêt national et 2 d'intérêt régional) **un levier puissant pour relancer les projets d'aménagement urbain et contribuer fortement à la politique de production de logements** et de requalification du parc social existant.

LA SITUATION ACTUELLE DES QUARTIERS

Avec 21 projets ANRU couvrant près de trente communes et plus de 80 quartiers, le PNRU 1 en Lorraine a permis un investissement d'1,2 milliards d'euros d'investissement dont la moitié par les organismes HLM.

L'impact du PNRU sur le parc de logements en Lorraine, à fin 2013 est le suivant :

- 4 500 logements locatifs neufs ont été livrés et 5 750 démolis dans un souci d'aménagement urbain;
- 15 000 logements ont été réhabilités;
- 20 000 logements ont été présidentialisés.

À noter qu'en termes de logements neufs, une proportion significative de logements à bas loyer aura été produite (PLAI et PLUS-CD), contribuant ainsi à maintenir et renouveler une offre de qualité au profit des ménages les plus modestes.

L'enjeu se porte désormais, en matière de rénovation urbaine sur les 7 quartiers définis par le CA de l'ANRU en date du 15 décembre 2014.

Cinq quartiers sont dits d'intérêt national, en Lorraine, à savoir : Nancy : les Hauts du lièvre, Laxou : Les Provinces, Metz : Borny, Behren lès Forbach : La cite, Forbach : le Wiesberg.

Deux sont fléchés, par l'ANRU, comme d'intérêt régional : Les nations à Vandoeuvre et Bellecroix à Metz.

Pour autant, il ne faut ignorer les nécessaires restructurations du parc ou plus globalement de l'aménagement global de certains quartiers hors NPNRU. Dans ce cas, une analyse fine de l'optimisation financière des projets devra être trouvée. La possibilité ouverte par la loi d'accompagner des interventions plus légères, hors convention ANRU, permettra d'améliorer le cadre de vie de quartiers se trouvant dans des situations moins critiques aux plans urbain et de l'habitat.

La nouvelle géographie des quartiers prioritaires au titre de la Politique de la Ville concerne 21 intercommunalités en Lorraine et une quarantaine de communes.

PRECONISATIONS REGIONALES POUR LA POURSUITE DE L'INTEGRATION URBAINE DES QUARTIERS

En tenant compte des enseignements du premier PNRU sur le volet habitat et des besoins d'intervention sur le parc HLM existant, soit pour éviter un décrochage par rapport à l'offre HLM récente et nouvelle, soit pour mettre en œuvre les projets urbains, quatre orientations majeures méritent d'être soulignées.

- **Réaffirmer le rôle des bailleurs sociaux comme opérateurs urbains auprès des collectivités locales, mais aussi comme opérateurs sociaux et économiques**

Dans le PNRU, les organismes HLM se sont donné les moyens d'être de vrais opérateurs urbains au côté des collectivités locales. Ils ont mobilisé de l'ingénierie, adapté leur organisation et leurs compétences, réalisé les arbitrages patrimoniaux et financiers nécessaires.

Les bailleurs sont aussi des partenaires de la sécurité publique, des acteurs économiques et sociaux dans les quartiers et, bien entendu, ils jouent un rôle central dans le bon fonctionnement des quartiers avec leurs équipes de proximité. Cette capacité d'intervention large va les amener à accompagner les collectivités locales dans l'élaboration et la mise en œuvre des différents volets des futurs contrats de ville. Pour cela, ils doivent être associés au premier cercle des acteurs du Contrat de Ville, depuis le niveau des axes stratégiques, jusqu'à celui plus opérationnel des conventions d'application.

Leur rôle dans le NPNRU doit être réaffirmé pour qu'ils puissent faire les bons arbitrages dans un contexte financier plus contraint. Il est important qu'ils soient associés par les collectivités locales dès la première phase d'élaboration des projets de renouvellement urbain.

La **conception stratégique des projets intégrés des contrats de ville et des interventions urbaines** soutenues par l'ANRU doit être **pensée à des échelles supra-communales**, compte tenu de la nécessité absolue de penser la résolution des dysfonctionnements sur bon nombre de thématiques (politique de l'habitat, développement économique, mobilité, accès aux services publics) en sortant du cadre trop exigü des communes.

- **Cohérence des politiques d'agglomération en matière d'habitat avec l'objectif de diversification urbaine et résidentielle des quartiers HLM**

Point faible des PRU dans une majorité des sites, cette cohérence se heurte à une vraie difficulté, liée au fait que l'offre existante à bas loyer sont localisées, principalement, dans ces quartiers. Cette difficulté est renforcée par la complexité du système d'attribution.

La volonté de faire évoluer **la spécialisation sociale** de ces quartiers, implique le développement massif d'une offre très accessible pour les ménages défavorisés hors des quartiers prioritaires. La

poursuite de la diversification de l'offre de logements dans les quartiers pour plus de mixité sociale et urbaine induit **une reconstruction du parc hors des quartiers**, ou de façon exceptionnelle sur site, en lien avec la stratégie de diversification urbaine. Le rééquilibrage et la reconstitution de l'offre HLM doivent être intégrés dans les contrats de ville et les politiques locales de l'habitat comme un enjeu majeur et doivent faire l'objet d'une anticipation pour reconstituer avant de démolir.

- **Intervention sur des quartiers ne bénéficiant pas du NPRU (QPV, quartiers sortants ou en voie de fragilisation)**

Les démarches de projet développées au cours de la période précédente dans les quartiers en PRU ne doivent pas se limiter aux quartiers qui vont bénéficier du NPRU.

Dans les quartiers HLM prioritaires qui ne relèvent pas d'une politique de renouvellement urbain, mais où il faut anticiper les risques de dévalorisation, mener en continu des politiques de mise à niveau, de maintien de l'attractivité et d'un niveau élevé de qualité de service, il est essentiel que les acteurs locaux partagent un projet d'évolution urbaine, de l'habitat et de gestion qui guidera leurs interventions de droit commun. Il est également impératif qu'un tel projet collectif mobilise les acteurs locaux sur les quartiers rénovés qui ne seront pas concernés par le NPRU, et où il faut consolider les acquis, pérenniser les améliorations apportées et valoriser les potentiels de développement dégagés. Ces projets pourront faire l'objet d'une convention d'application territorialisée du Contrat de Ville sur le volet cadre de vie et vie quotidienne du quartier.

Certains quartiers HLM, dont les habitants ont vu leur situation socio-économique s'améliorer ou moins se dégrader, vont sortir de la géographie prioritaire. Néanmoins, une mobilisation doit y être maintenue pour confirmer les améliorations constatées. D'autres quartiers n'entreront pas dans la géographie prioritaire mais ils présentent des signes de fragilité, du fait de la structure de leur parc HLM qui tend à lui faire jouer un rôle de plus en plus social, ou de la qualité de ce parc, en décrochage par rapport aux normes actuelles et services attendus par les ménages.

Il est important que les contrats de ville identifient ces quartiers comme des "territoires de veille", de façon à ce qu'ils bénéficient de dispositifs de vigilance partenariaux (observatoires, recueil des attentes des habitants et soutien de leurs initiatives, actions préventives de gestion de proximité et de requalification patrimoniale, adaptation des modes de faire aux besoins spécifiques des habitants, prise en compte de l'équilibre social de ces territoires dans les politiques d'attribution, etc.).

Annexe 5 - "l'annexe financière définissant les engagements des crédits spécifiques et de droit commun fera l'objet d'un avenant annuel."

Axe stratégique	Objectif opérationnel	Action	Périmètre		Co-financeurs Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)
			V i	QP	
AXE n°1	Objectif opérationnel n°1	Action n°1	V i l l	QP Y	Commune
					BOP 230 Vie de l'élève (Education)
		Action n°2			Co-financeurs Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)
					Co-financeurs Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)
	Objectif opérationnel n°2				Co-financeurs Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)
					Co-financeurs Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)
					Co-financeurs Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)
					Co-financeurs Pilier Cohésion Sociale (menu déroulant)

Document de préparation du

PROTOCOLE DE PREFIGURATION DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DE BITOLA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'ÉPINAL

Ce document est provisoire
Il sera finalisé en lien avec l'OPHAE, la DDT et l'ANRU
pour septembre 2015

CONSTATS ET ENJEUX

Le quartier de Bitola connaît le plus fort taux de chômage de l'agglomération (27%). La part des jeunes de moins de 26 ans y est de 20.9 %. Le chômage de longue durée y est important puisque 41.8 % des demandeurs d'emploi ont plus de 12 mois d'inscription.

Le secteur à l'est est enclavé et constitué d'un ensemble de logements HLM en immeubles collectifs d'assez grande hauteur. Le taux de rotation y est très élevé. 89% des nouveaux entrants ont des revenus inférieurs à 60 % des plafonds HLM. Le secteur à l'ouest est constitué d'un habitat ouvrier (anciennes cités) à proximité des voies de chemins de fer avec une très forte présomption d'habitat privé indigne touchant 22,92 % des logements. Ces logements jouent « le rôle » de logements à bas coût pour des ménages en situation d'exclusion.

Cette situation favorable à l'émergence d'une délinquance urbaine, explique que les déclarations portées sur les mains courantes ont plus que doublé depuis 5 ans. Enfin, certaines enseignes de type discount répondant à un besoin pour les habitants en plus grande précarité sur le quartier vont se délocaliser.

Les enjeux urbains majeurs se situent dans l'urgence d'une ouverture et d'une réintégration de ce quartier dans la ville et l'agglomération, tant physique que sociale et fonctionnelle.

RECAPITULATIF DES ATOUTS / FAIBLESSES DU TERRITOIRE

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Quartier situé à proximité des bords de Moselle Quartier situé à proximité du centre-ville et de la Gare. Quartier relié par les TC au centre-ville et à la gare Quartier multifonctionnel Quartier d'habitat mixte Présence de commerces et services de proximité et de pôles commerciaux de niveau supérieur. Equipements sportifs à grand rayonnement. Centre social Présence d'activités artisanales.	Bords de Moselle et son environnement ne sont pas mis en valeur. Pas de liaisons existantes et/ou évidentes entre l'Est et l'Ouest du quartier Rupture urbaine causée par la voie ferrée Différentes fonctions du quartier qui ne sont pas forcément reliées et visibles notamment les activités économiques et artisanales Qualité de l'habitat moyenne voire médiocre Parc public et privé accueillant une population précaire Manque de visibilité de certains commerces Manque de qualité des locaux commerciaux (en particulier en rez de chaussée d'immeubles anciens)	Projet du site Bragard Mise en valeur de l'environnement naturel du quartier. Favoriser les liaisons entre le quartier et le centre ville	Site Bragard pouvant potentiellement devenir une friche industrielle. Vie sociale Tranquillité publique Dégradation de l'habitat et de la qualité des logements sur le quartier Déqualification sur le marché du logement (public et privé) du quartier Déqualification de commerces de proximité et perte d'attractivité Départ de certaines enseignes de type discount répondant à un besoin pour les habitants en plus grande précarité sur le quartier.

ACTIONS ENGAGEES ET EN COURS

Diagnostiques et études déjà réalisées :

- 2010 Plan d'ensemble pour l'aménagement des pieds d'immeubles sociaux du champ du Pin avec diagnostic préalable des réseaux - Groupement de commandes Ville OPHAE
- 2012 2014 Plan Stratégique de Patrimoine - OPHAE
- 2013 2014 Etude reconversion Site Bragard – Ville d'Épinal
- Octobre 2013 Plan Stratégique Local Post PRU – Ville d'Épinal
- Février 2014 Convention GUP – Ville d'Épinal – OPHAE – Etat
- Novembre 2013 Diagnostic Février 2014 Programme d'actions - Etude pré-opérationnelle PIG « Précarité énergétique » - CAE (Signature Convention : en cours) – Phase de suivi animation : lancée (recrutement bureau d'études en cours)
- Mai 2014 Diagnostic Février 2015 Orientations stratégiques - PLH – CAE (Fiches actions en cours)

Opérations réalisées :

- 1998 Aménagement du Parc urbain de Bitola
- 2002 Requalification Entrée de ville Route de Remiremont (dans le cadre du programme d'actions de la Charte Environnement)
- *Gymnase Viviani Halle des Sports*
- 2006 Recomposition foncière Ville OPHAE
- 2012 2013 Suite aménagement Parc urbain, liaisons piétonnes et aire multisports (Opération Isolée ANRU)
- 2014 2015 Aménagement Entrée locaux d'activités site Bragard et première occupation CPIS
- 2014 2015 Réseau Chauffage urbain

OBJECTIFS POURSUIVIS

Orientations stratégiques du Contrat de Ville

Le quartier de Bitola est un quartier en difficulté, dont la situation se détériore fortement en termes de cohésion sociale et d'égalité des territoires.

Vocation du quartier : Le quartier de Bitola doit devenir un quartier attractif au niveau résidentiel, économique et environnemental en entrée de ville principale au Nord de l'agglomération et à proximité immédiate du centre-ville.

Pour cela, il nécessite des interventions urbaines à différentes échelles pour le désenclaver spatialement et fonctionnellement et renouveler son attractivité résidentielle, économique et environnementale au travers du traitement de son habitat, de ses espaces urbains et de la valorisation des abords de la Moselle. Ces interventions doivent être réfléchies globalement et de façon différenciée au niveau des sous-ensembles résidentiels rencontrant de graves problèmes sociaux qui ont été identifiés :

- Le secteur d'anciennes cités ouvrières de Champbeauvert
- Et le grand ensemble de logements sociaux du Champ du Pin.

Le projet de reconversion de l'ancien site industriel Bragard, composante de ce projet global, est à même d'apporter au quartier une qualité et une nouvelle dynamique environnementale et urbaine.

☛ **Un projet de renouvellement urbain d'intérêt local à portée régionale, inscrit dans le cadre du CPER, a été retenu.**

Ce projet doit être articulé à un accompagnement social renforcé de ce quartier :

- Afin de promouvoir le respect des droits et devoirs des propriétaires et locataires du secteur de Champbeauvert, en lien avec des dispositifs à mettre en place pour soutenir la rénovation de l'habitat privé (solicitation de l'ANAH).
- Avec le suivi du peuplement de ce quartier et des niveaux de services apportés aux habitants et acteurs économiques
- Au travers de la mise en place d'une gestion urbaine et sociale de proximité adaptée aux problèmes spécifiques à ce quartier qui seront identifiés au travers d'un diagnostic en marchant à conduire avec les acteurs et les habitants du quartier et visant à favoriser leur participation de ces derniers à l'amélioration de leur cadre de vie.
- En lien avec les actions à conduire pour la tranquillité publique et la prévention de la délinquance, afin de générer une réappropriation du quartier par les habitants.

Ce projet doit venir en appui du développement économique de ce quartier :

- Afin d'intervenir à bon escient, en termes d'environnement et de services, pour à la fois conforter les commerces et services existants et favoriser l'accueil de nouvelles activités.
- Et pour proposer une offre immobilière et foncière adaptée
- Mobilisation des fonds FISAC.

Premiers objectifs opérationnels en matière de renouvellement urbain

Un projet urbain doit être élaboré pour redonner à ce quartier une véritable attractivité résidentielle économique et environnementale. Ce projet doit intégrer :

- A l'ouest, une recomposition des voies de desserte dégradées et en impasse et le traitement de l'habitat indigne privé.
- A l'est, une ouverture du grand ensemble de logements sociaux (démolition, changements d'usage, résidentialisation) et la rénovation énergétique des immeubles. Maîtrise d'ouvrage OPHAE.
- Une reconquête des berges de la Moselle et la création de liaisons douces avec le centre-ville, grâce au traitement de la friche industrielle Bragard et de la rue du Passeur.

- Des liaisons Est Ouest à favoriser et des espaces publics de centralité à l'échelle du quartier à définir et valoriser

Articulations avec le projet de développement économique de ce quartier :

- Confortement des activités commerciales existantes (signalétique, traitement du site désaffecté du LIDL...)
- Accueil de nouvelles activités économiques sur le site Bragard et suivi implantation maison médicale

Projet urbain, social et environnemental

- Partenariat social et opérationnel autour du repérage et du traitement de l'habitat indigne sur le secteur de Champbeauvert (PIG)
- Intégration de deux copropriétés de ce quartier au Programme opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété (POPAC) qui va être mis en place sur les deux quartiers prioritaires de la Politiques de la Ville le Plateau de la Justice et Bitola
- Utilisation des énergies renouvelables (chauffage urbain ...) et économies d'énergies ...

PROGRAMME DE TRAVAIL A REALISER AU TITRE DU PROTOCOLE

En vue de l'élaboration d'un cahier des charges de consultation d'un bureau d'études pour l'élaboration d'un projet urbain global sur le quartier

Travail en interne :

- Rassemblement des éléments de connaissance du quartier et identification des acteurs :
 - Habitat : Patrimoine OPHAE et avancement du Plan Stratégique de Patrimoine – données sociales – diagnostic énergétique
Articulation suivi animation PIG – Habitat Indigne (consultation opérateur en cours) – comité partenarial opérationnel (*)
Articulation POPAC – Copropriétés privées (consultation en septembre 2015) (*)
 - Réglementation urbaine, DIA, évolutions récentes et projets en cours
 - Mutations foncières et immobilières – positionnement dans le marché immobilier local et potentialités
 - Articulation avec projet Site Bragard (*)
 - Etat des voies et des réseaux et de leur fonctionnement (transports en commun, déplacements doux, circulation, stationnement, chauffage urbain, ramassage ordures ménagères, Haut débit) avec les services techniques, les délégataires de service public et les concessionnaires.
 - Equipements publics du quartier
 - Rassemblement des données sur les commerces et activités économiques : repérage et cartographie, identification et entretiens,
 - Articulation projet urbain projet social quadriennal du Centre social – Point Collectif de quartier
 - Tranquillité publique
- Partenariat opérationnel
 - Modalités de programmation des interventions sur le parc social à prendre en compte
 - Partenariat financier : CPER, Conseil régional, FEDER, CDC, ANAH (**Eléments de calendrier à prendre en compte*)
- Constitution d'un Comité de pilotage et d'un Comité technique
- Diagnostic en marchant du quartier avec les habitants et acteurs (Conseil citoyen) et enquête sur les usages du Parc urbain

Montant ingénierie de projet interne sur 12 mois – montage du projet de rénovation urbaine de Bitola :

L'équipe interne à la ville pour l'élaboration du protocole de préfiguration est composée de la directrice du pôle Développement Urbain de la Ville d'Épinal, d'une architecte, d'une urbaniste et d'un chargé de mission GUP et développement urbain.

Cette équipe sera mobilisée à 25 % sur l'élaboration du protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain d'intérêt régional de Bitola (hors montage des actions Copropriétés fragiles et Habitat indigne).

Ce qui représente un coût de 95 000 € (salaires et charges x 2,25)

Etudes préalables (prestataires extérieurs) :

- Levés topographiques (5 000 € HT)
- Etude environnementale des berges de la Moselle longeant le quartier (15 000€ HT)
- Diagnostic sur la situation commerciale des deux quartiers prioritaires en partenariat avec la CDC et identification des leviers d'actions à mettre en place au niveau urbain pour consolider les activités économiques présentes sur les quartier (15 000 € HT)

Elaboration d'un projet urbain global

- Consultation bureau d'études pluridisciplinaire (compétences en urbanisme, architecture, VRD, paysage) conception programmation OPC Urbain – en interne
- Elaboration du projet urbain intégrant un projet de renouvellement de l'habitat social (80 000 € HT)
 - Approfondissement des éléments de diagnostic et des enjeux
 - Modalités de concertation et enquêtes et entretiens
 - Objectifs spatiaux et fonctionnels
 - Elaboration de scénarios (Ville et OPHAE)
 - Plan programme
 - Faisabilité financière et programmation budgétaire (Ville et OPHAE)
 - Outils juridiques
 - Action foncière
 - Programmation chiffrée des opérations avec échéancier (Ville et OPHAE)

Elaboration de la Convention ANRU

Coût total du programme de travail 210 000 €

Un tableau financier sera joint au protocole qui précisera les opérations financées au titre du programme de travail, au niveau de l'ingénierie et des études.

DUREE DU PROTOCOLE

12 mois

Objectif : signature d'une convention de renouvellement urbain avec l'ANRU fin 2016

- *Un planning prévisionnel de réalisation sera joint au protocole avec indication des points de validation*

ASSOCIATION DES HABITANTS ET USAGERS AU PROJET

Etablissement d'un diagnostic partagé avec les habitants dans le cadre du Conseil Citoyen.

Un diagnostic en marchant (services gestionnaires, habitants et usagers) avec enquêtes sur les usages des espaces publics

Participation du Conseil citoyen aux différentes étapes de l'élaboration du projet urbain.

Une attention particulière sera portée aux habitants acteurs et usagers du quartier suivants :

- Propriétaires et locataires Champbeauvert - Résidents OPHAE
- Association des habitants et Centre social
- Acteurs sociaux
- Acteurs économiques
- Société Bragard
- Gestionnaires des équipements sportifs
- Responsables des établissements d'enseignement et de formation (Lycée professionnel, FormaPôle, Groupes scolaires du Champbeauvert et de la Loge Blanche, Collège Saint Exupéry)
- Partenaires GUP
- Acteurs tranquillité publique

Les modalités de concertation préparatoires à la consultation d'un bureau d'études et accompagnant la phase d'élaboration du projet urbain seront précisées ultérieurement.

PILOTAGE ET CONDUITE DE PROJET

Pilotage stratégique

- Préfecture et services de l'Etat
- Délégation ANRU et ANAH
- Elus agglomération et Ville d'Épinal
- Bailleurs sociaux Épinal Habitat
- Services CAE DGS Pôle Cohésion sociale et Développement économique et Ville DST DAS PDU
- Représentants des conseils citoyens – Association des habitants – Centre social
- Représentant des établissements scolaires
- Conseil départemental et Conseil régional
- Caisse des dépôts

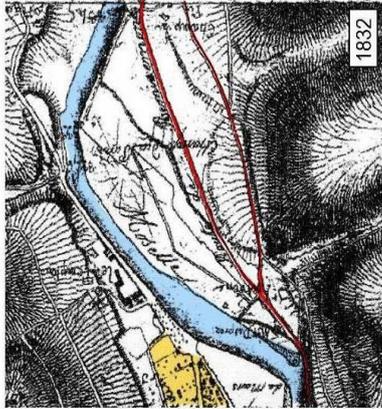
La composition du Comité de pilotage sera arrêtée conjointement avec les services de l'Etat et de la CAE, en articulation avec la gouvernance du Contrat de Ville.

Pilotage opérationnel

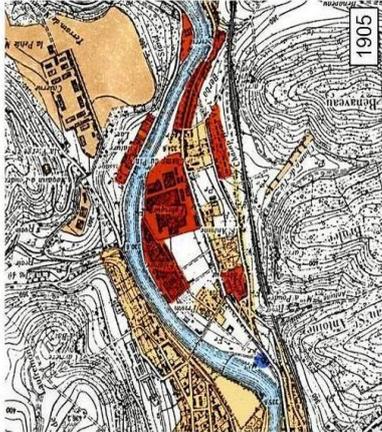
Porteur du projet Ville d'ÉPINAL dans le cadre du Contrat de Ville de la CAE

Conduite de projet : Pôle Développement Urbain Ville - Épinal sous couvert de la DGS, en lien avec les bailleurs sociaux, les services de la CAE et de la Ville, les concessionnaires.

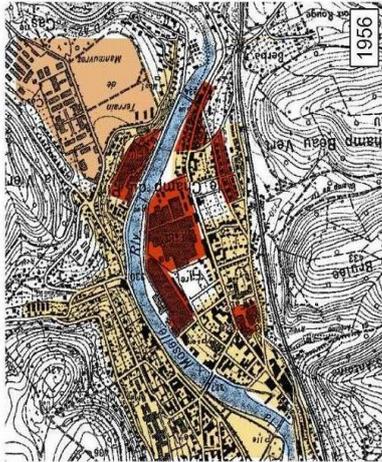
PRESENTATION DU QUARTIER DE BITOLA



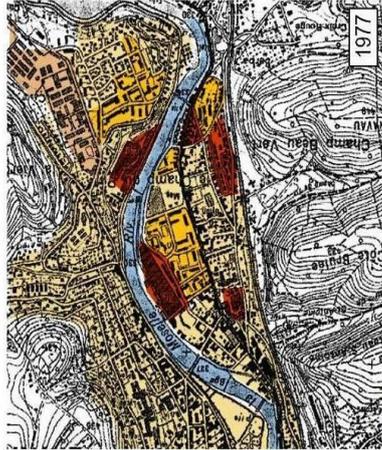
EVOLUTION HISTORIQUE :
Un passé marqué par l'industrie



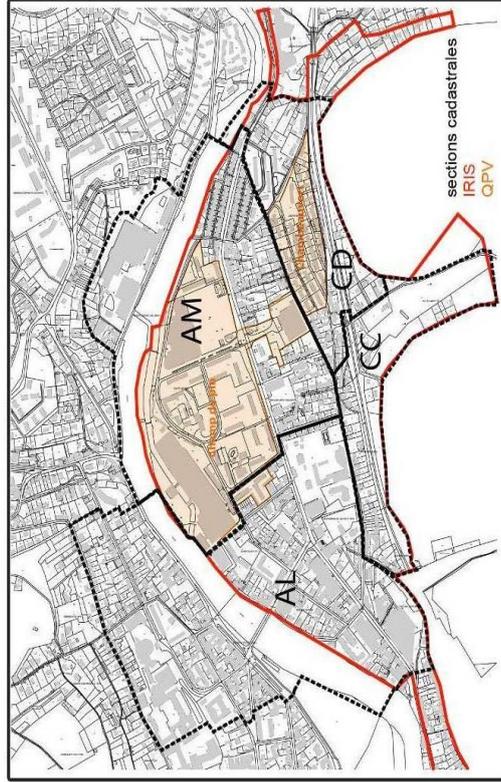
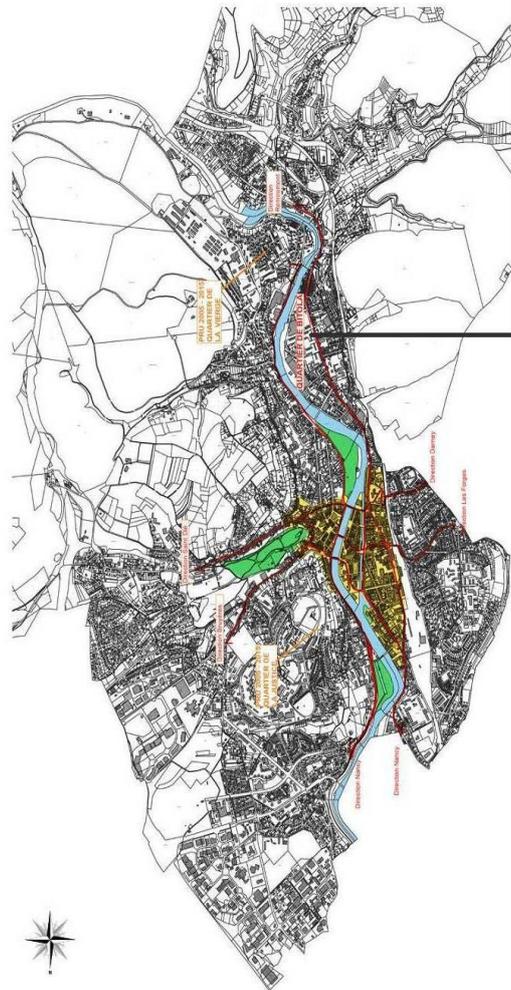
■ implantations industrielles



■ extensions urbaines



■ grands ensembles de logements sociaux



PERIMETRE composé des deux secteurs de Champbeauvert et Champ du pin

PLAN DE SITUATION
Bitola : Un quartier en entrée de ville à 2 km du centre

DES ANCIENNES CITES OUVRIERES AVEC SUSPICION FORTE D'HABITAT INDIGNE ET UN GRAND ENSEMBLE DE LOGEMENTS SOCIAUX FERME SUR LUI-MEME



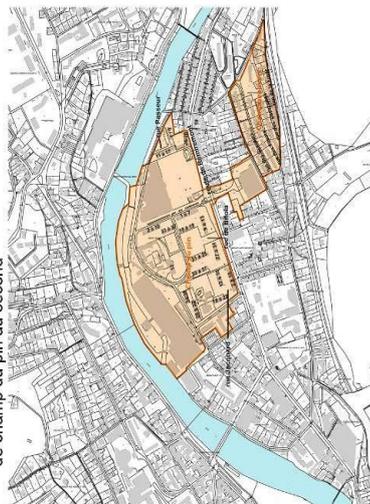
Rue de bitoila



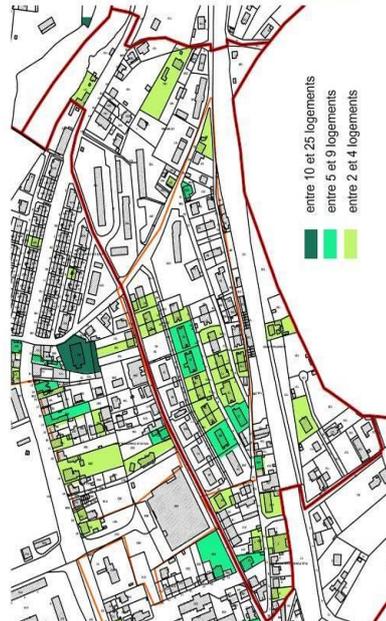
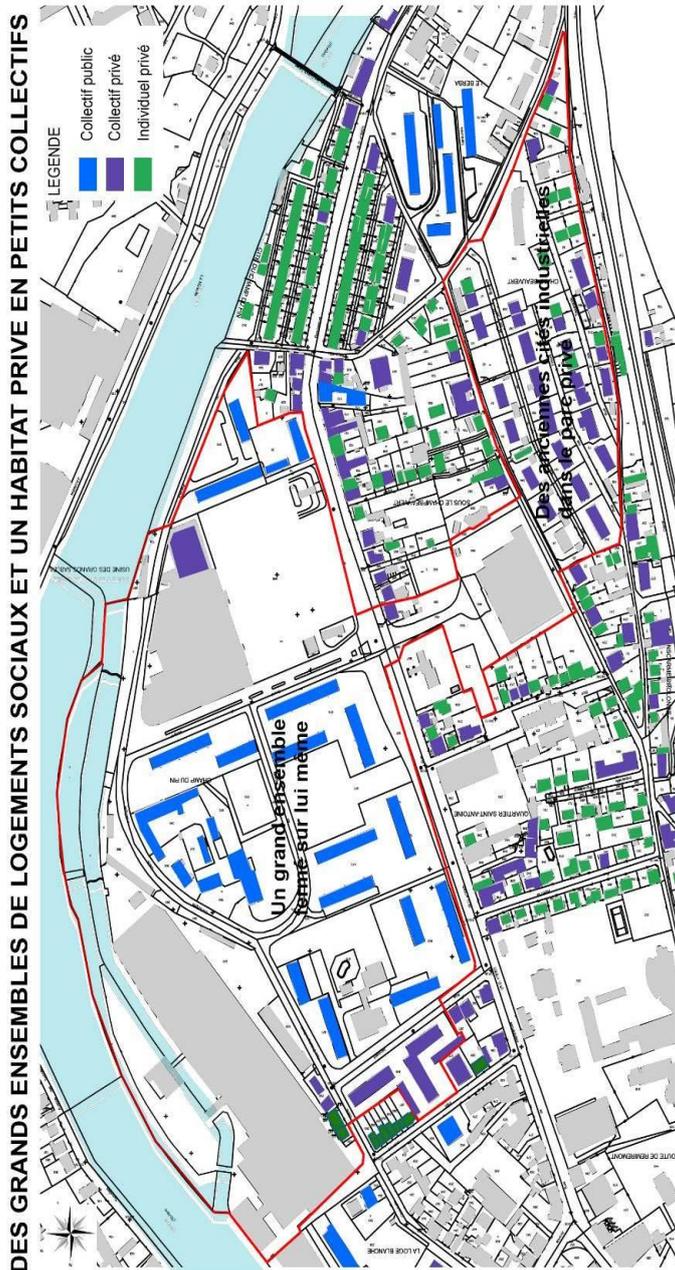
Rue des fleurs



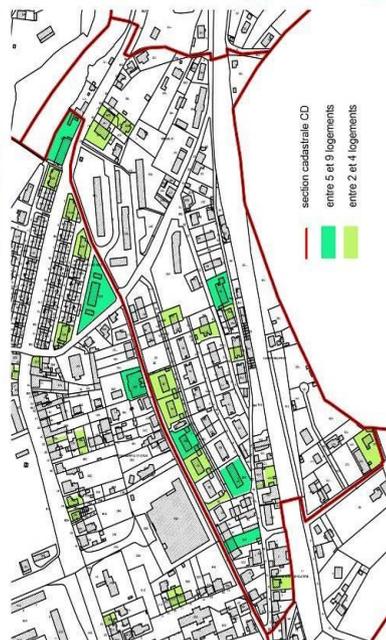
Champbeouvert au premier plan et le grand ensemble de champ du pin au second



Des liaisons difficiles entre ces deux secteurs

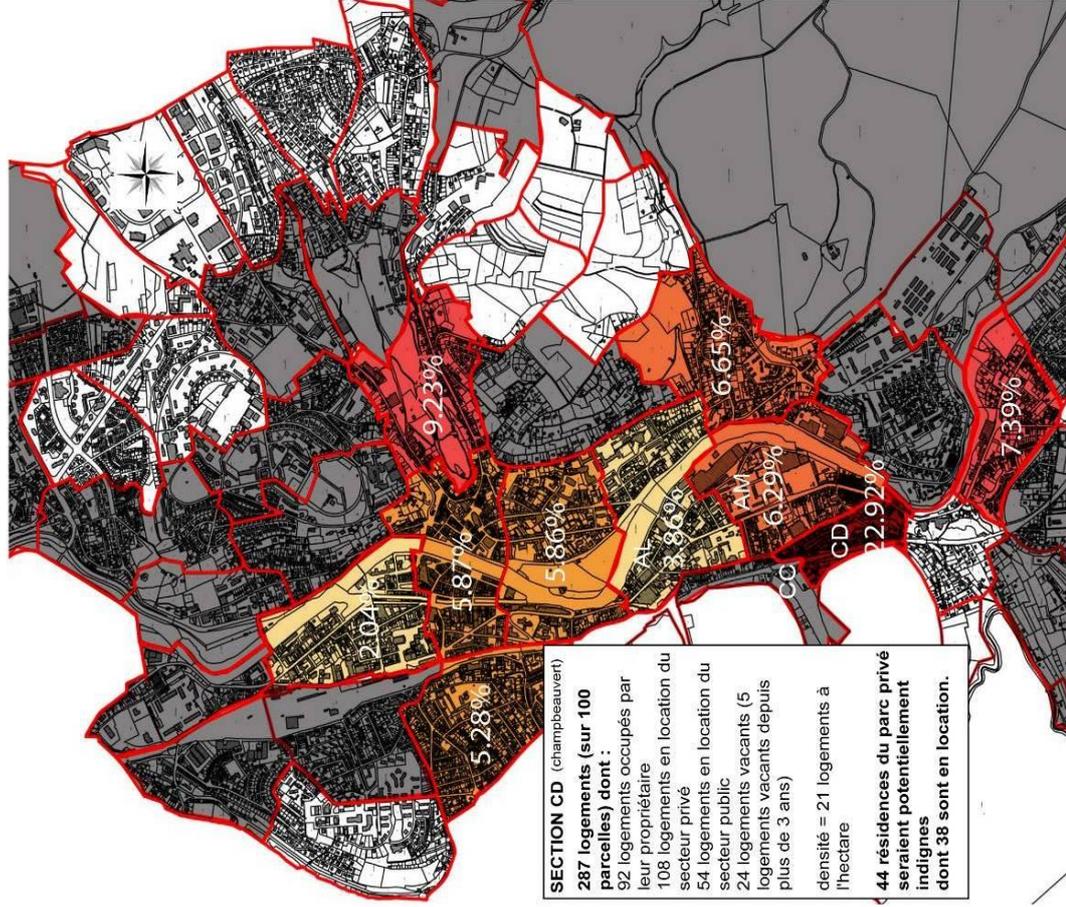


Taille des monopropriétés sur Champbeouvert

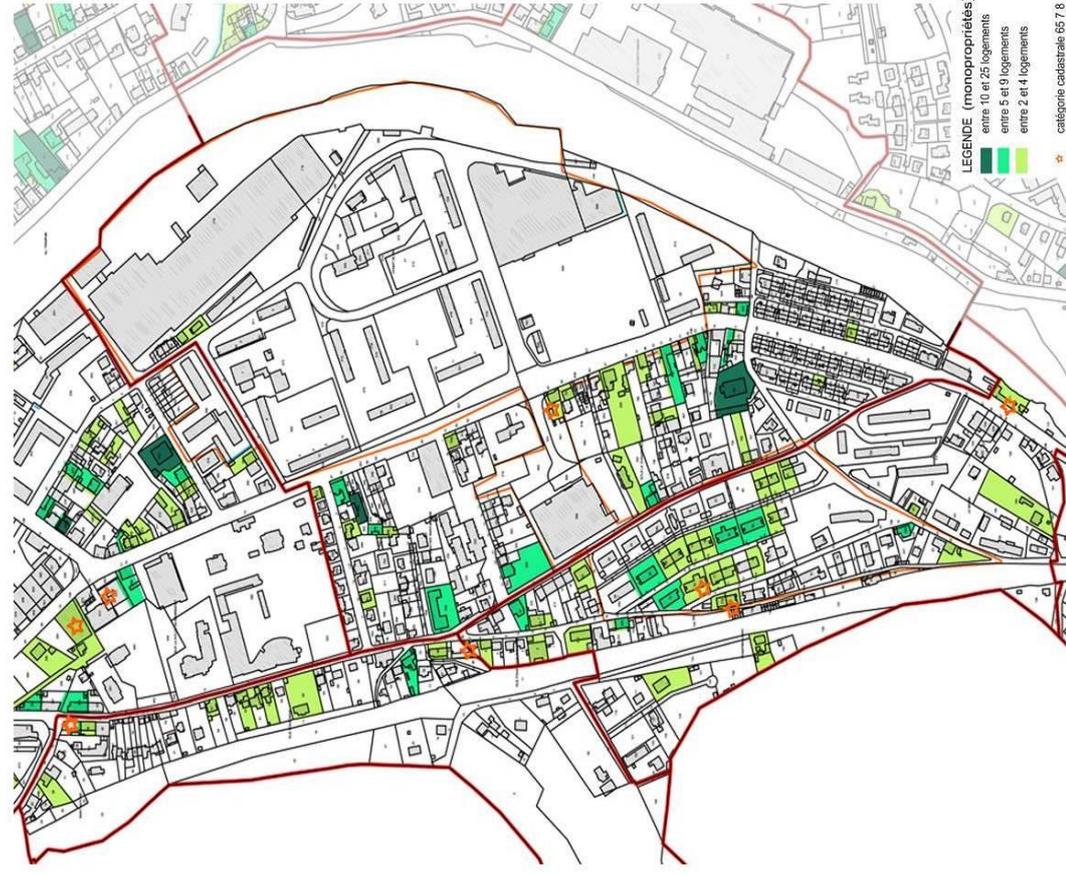


Taille des copropriétés sur Champbeouvert

UN INDICATEUR DU PARC PRIVE POTENTIELLEMENT INDIGNE TRÈS ÉLEVÉ SUR LE SECTEUR DE CHAMPBEAUVERT

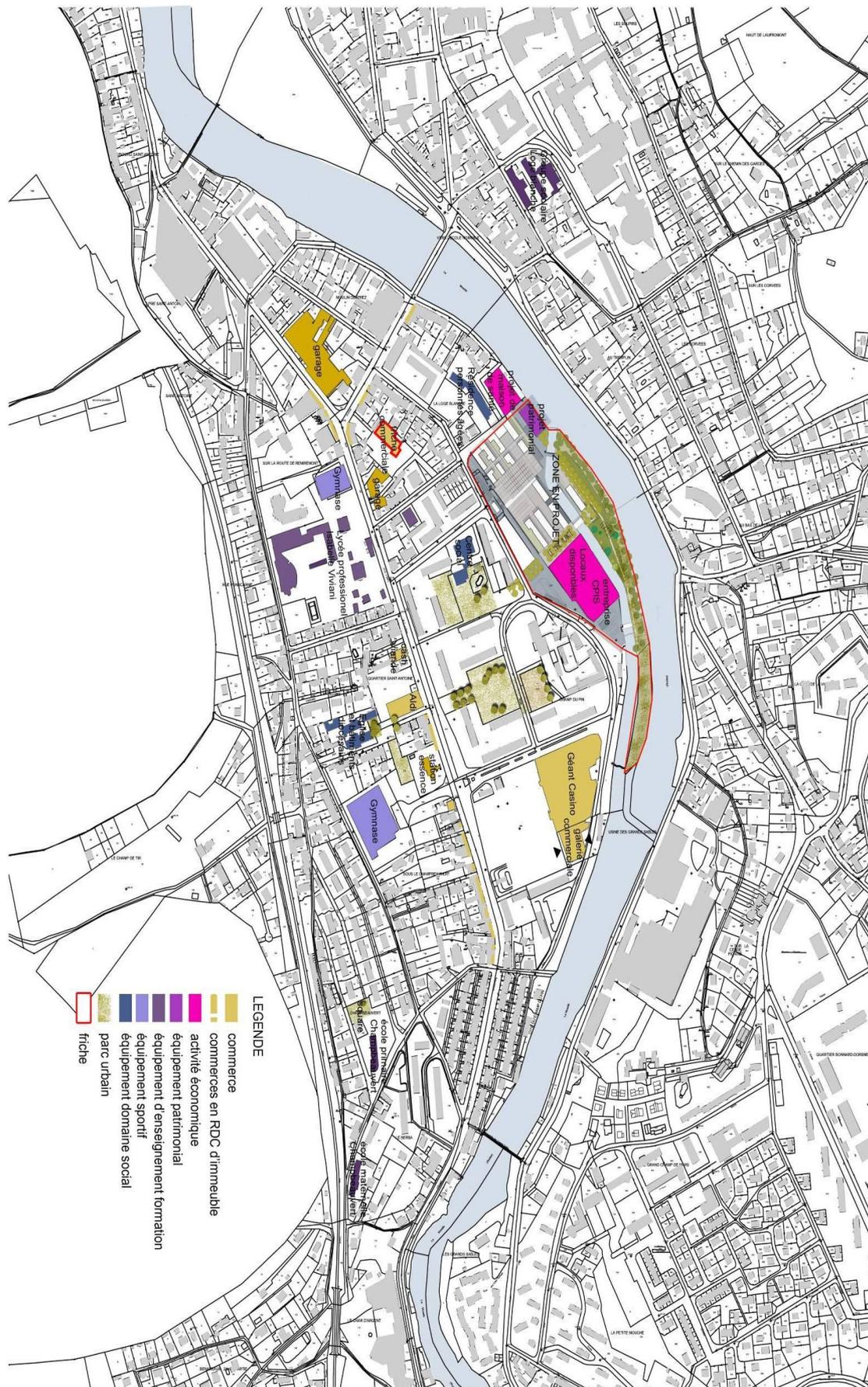


Part du parc privé potentiellement indigne dans les résidences du parc privé

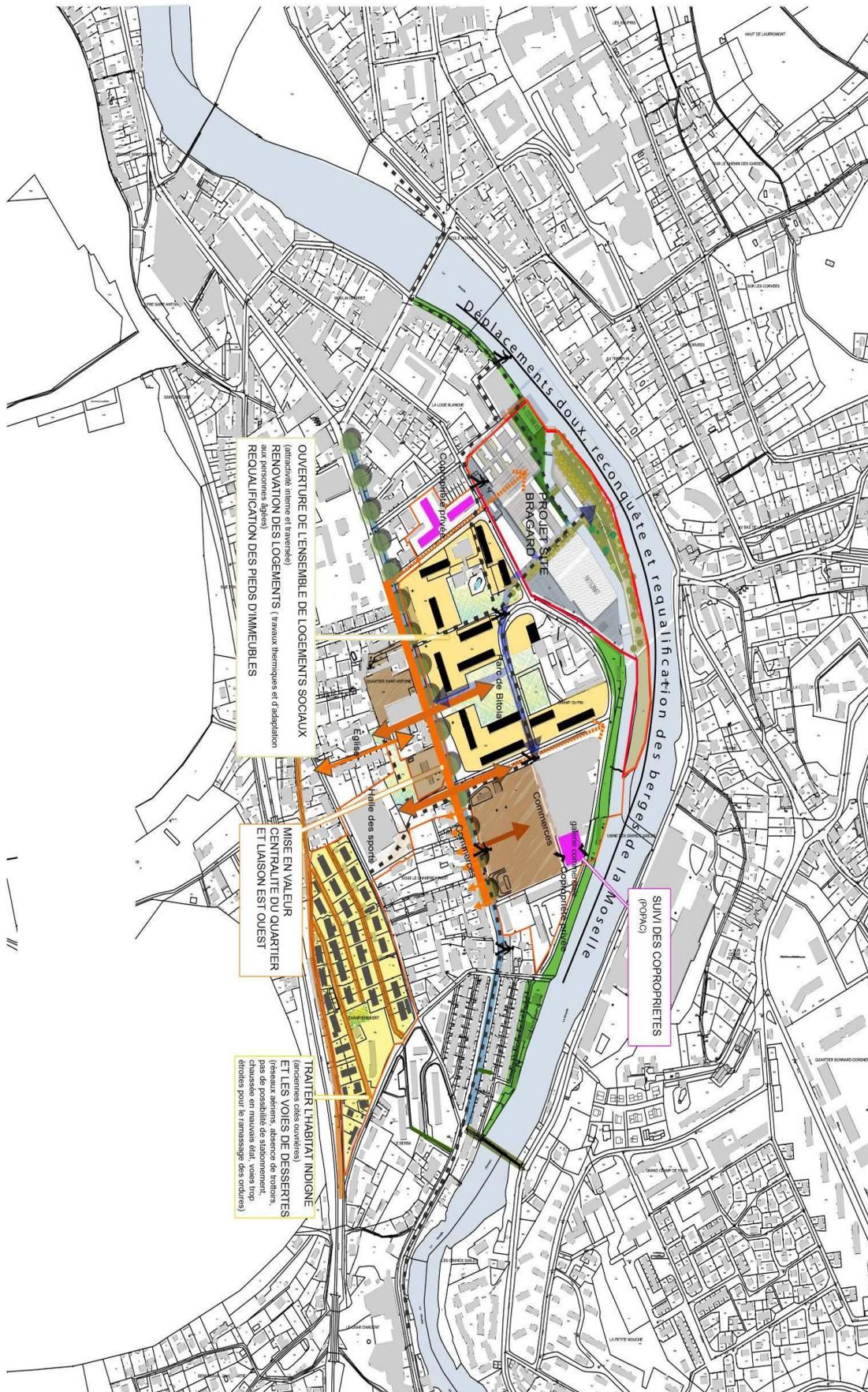


Une part importante de monopropriété susceptible d'être référencées dans le PPI

TRAME VIAIRE DEPLACEMENTS ET ESPACES VERTS EQUIPEMENTS ET SERVICES



OBJECTIFS D'AMENAGEMENT



Annexe 7 - Fiches de présentation des objectifs opérationnels / actions

Ces fiches ne sont pas exhaustives. Elles visent à rendre compte de quelques objectifs opérationnels, et éventuellement d'actions, qui seront étayés au cours du Contrat de Ville.

Pilier Cohésion sociale

Objectif opérationnel n°CS1

<p>Organiser en priorité la scolarisation des enfants de moins de trois ans</p> 	
<p>Contexte : Un nombre important de familles est éloigné de la culture scolaire pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques. Dans les quartiers classés en QPV l'environnement social est défavorisé, il y a un fort taux de familles sans emploi, de familles monoparentales, des problèmes d'absentéisme. Quelques élèves n'ont pas fréquenté la petite section, voire la moyenne section. De nombreux élèves rencontrent des difficultés au niveau de la langue orale.</p>	<p>Chiffres clefs :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Nombre d'élèves de moins de trois ans scolarisés dans un dispositif TPS. -Nombre de postes créés dans les quartiers prioritaires. Taux de fréquentation, le matin, l'après-midi, le mercredi Taux de présence des parents aux réunions
<p>Public(s) cible(s) : enfants de moins de deux à trois ans qui peuvent tirer bénéfice d'une scolarisation dans une classe de Toute Petite Section de maternelle (TPS).</p>	
<p><i>Référence à la convention ministérielle : Mobiliser au bénéfice des quartiers prioritaires les moyens engagés par les ministères en charge de l'Education Nationale et de la réussite éducative dans le cadre de la Refondation de l'école.</i></p> <p><i>Indicateur(s) : nombre de postes créés dans les quartiers prioritaires</i></p>	
<p>Buts à atteindre : Scolariser les enfants de moins de trois ans pour un meilleur apprentissage.</p>	
<p>Résultats attendus : Taux de fréquentation satisfaisant, le matin, l'après-midi, le mercredi. Taux de présence des parents aux réunions de 100%. Des progrès des élèves dans les apprentissages du langage et de la langue. Des progrès au niveau moteur, cognitif. Les progrès dans le devenir élève. L'investissement des parents dans le projet de classe.</p>	
<p>Moyens à mettre en œuvre : Un enseignant et une ATSEM à temps plein. Une salle de classe aménagée pour répondre aux différents besoins des enfants de moins de trois ans.</p> <p>Les modalités de scolarisation :</p> <p>Aménagement évolutif des modalités de scolarisation : rentrée aménagée et contractualisée avec les parents en lien avec le centre social (pôle petite enfance), accueil après la sieste à la maison pour quelques élèves, rythmes de présence évolutifs et contractualisés avec les parents.</p> <p>L'enseignante chargée du dispositif contribuera à un décloisonnement axé sur l'apprentissage du langage pendant la sieste des TPS/PS avec mise en place d'ateliers conversationnels et/ou de groupes de langage multi-âge regroupant des élèves de PS-MS-GS.</p> <p>La place des parents dans l'école : Échanges avec les familles sur l'organisation retenue ainsi que le projet, au mois de juin, un accueil individuel sera organisé pour les familles avec leur enfant.</p> <p>A la rentrée, une réunion d'information pour tous les parents est prévue. Au cours de l'année, au moins une rencontre avec chaque famille pour rendre compte des progrès de leur enfant. Tenue d'un cahier de progrès et de suivi pour la classe. (communication aux familles en février et en juin), un bilan est prévu au cours de la première période sur l'adaptation de l'enfant à l'école. La vidéo sera un support privilégié, un écran sera à l'entrée de la classe pour montrer les activités menées, les actions, les mots des élèves.</p>	

Le périscolaire : Collaboration entre les collectivités territoriales, l'Education Nationale et les autres services ayant en charge la petite enfance (PMI, Centre social). Mise en place d'un projet de liaison entre la structure petite enfance (Centre social) et l'école : Présentation aux parents des objectifs et du fonctionnement de l'école maternelle par la directrice, l'enseignante des TPS et de la psychologue de l'Education Nationale. Mise en place de passerelles et d'aménagement pour permettre une scolarisation progressive et adaptée aux enfants de cet âge

Quartier(s) visé(s) : **PRIORITAIRES** **EN VEILLE ACTIVE**

Dispositifs associés : Collaboration entre les collectivités territoriales, l'Education Nationale et les autres services ayant en charge la petite enfance (PMI, Centre social). Mise en place d'un projet de liaison entre la structure petite enfance (Centre social) et l'école.

Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
---	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Pilote : DSDEN des Vosges (IEN Épinal-Xertigny, IEN Golbey, IEN Pôle maternelle)

Partenaires : Ville d'Épinal, Ville de Golbey, PMI, CAF

Mode d'évaluation : Évaluation et suivi des progrès des élèves au quotidien. Bilans mensuels par les directeurs et les enseignants des classes concernées. Réunions collectives et entretiens avec les parents. Réunions entre les partenaires.

Renforcer la coordination et la communication au sein du REP+		 				
Contexte : /	Chiffres clefs :					
Public(s) cible(s) : élèves de écoles élémentaires situées en QPV sur le secteur REP+ et élèves du collège St Exupéry	- Taux de validation des paliers 1, 2 et 3 du socle commun. - Taux de réussite au DNB.					
<i>Référence à la convention ministérielle : Mobiliser au bénéfice des quartiers prioritaires les moyens engagés par les ministères en charge de l'Education Nationale et de la réussite éducative dans le cadre de la Refondation de l'école.</i>						
<i>Indicateur(s) : Nombre d'élèves bénéficiant des actions menées dans le cadre du REP+ en lien avec le référentiel de l'éducation prioritaire.</i>						
Buts à atteindre : L'objectif premier est de rendre l'école plus juste et plus efficace, de réduire les inégalités en apportant une aide renforcée aux populations scolaires les plus fragiles.						
Renforcer la coordination et la communication au sein du REP+ pour faciliter la mise en œuvre des dispositifs pédagogiques et des décisions du comité de pilotage du REP+ du secteur de St Exupéry.						
Résultats attendus : Progrès des élèves dans les apprentissages fondamentaux : expression orale et écrite, mathématiques et méthodologie du travail scolaire. Validation pour tous les élèves des paliers 1, 2 et 3 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.						
Le coordonnateur du REP+ de St Exupéry est chargé de la préparation des décisions du comité de pilotage et de leur mise en œuvre, en conformité avec le référentiel pour l'éducation prioritaire. Présent à tous les niveaux de pilotage, il est l'interlocuteur privilégié des différents membres du réseau et les partenaires ; à ce titre, il se doit de créer du lien.						
Le coordonnateur du réseau REP+ est un enseignant qui exerce ses missions sous l'autorité de l'inspecteur de l'Education Nationale et du principal du collège du secteur concerné. Il est chargé de la préparation des décisions du comité de pilotage et de leur mise en œuvre, en conformité avec le référentiel pour l'éducation prioritaire. Il a principalement une mission d'ordre pédagogique qui l'amène à prendre en charge des élèves des écoles maternelles et élémentaires dans le cadre des dispositifs particuliers mis en œuvre pour répondre aux besoins des élèves qui rencontrent des difficultés dans l'acquisition du «lire, écrire parler». Il peut être conduit à accomplir des tâches administratives liées au suivi du projet de réseau. Ses principales missions sont l'élaboration du tableau de bord du réseau en cohérence avec les outils départementaux et académiques, la préparation, le suivi et la rédaction des comptes rendus du comité de pilotage du réseau, la formalisation du projet de réseau, l'animation et organisation des structures de réflexion et concertation propre au réseau, l'élaboration et la diffusion d'outils pédagogiques, la définition et la mise en place des actions de formation définies dans le projet de réseau REP+ ainsi que le développement d'actions avec les partenaires du réseau. Il participe à la démarche d'auto-évaluation qui est conduite dans le réseau en s'appuyant sur le référentiel de l'éducation prioritaire. Il met en œuvre des suivis de cohortes qui seront établis notamment avec le CIO. Chaque année un rapport d'activités contribuera au bilan et à l'analyse de ses missions.						
Quartier(s) visé(s) : PRIORITAIRES <input checked="" type="checkbox"/> EN VEILLE ACTIVE <input checked="" type="checkbox"/>						
Dispositifs associés : /						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
Pilote : DSDEN des Vosges (IEN Épinal-Xertigny) / Partenaires : Ville d'Épinal						
Mode d'évaluation : Évaluation et suivi des progrès des élèves selon les modalités définies par les écoles et						

le collège. Bilans trimestriels des actions menées par le coordonnateur.

Objectif opérationnel n°CS3

<h2>Conduire chaque élève à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture</h2>		  <p>académie Nancy-Metz direction des services départementaux de l'éducation nationale Vosges éducation nationale  REPUBLIQUE FRANÇAISE</p>				
Contexte : /	Chiffres clefs :					
Public(s) cible(s) : élèves de CP, CE1 et CE2 des écoles élémentaires situées en QPV.	<ul style="list-style-type: none">- Nombre d'élèves bénéficiant du dispositif « plus de maîtres que de classes ».- Nombre de postes créés dans les quartiers prioritaires.- Taux de validation des paliers 1, 2 et 3 du socle commun.- Taux de réussite au DNB.					
<p><i>Référence à la convention ministérielle : Mobiliser au bénéfice des quartiers prioritaires les moyens engagés par les ministères en charge de l'Education Nationale et de la réussite éducative dans le cadre de la Refondation de l'école.</i></p> <p><i>Indicateur(s) : nombre de postes créés dans les quartiers prioritaires</i></p>						
<p>Buts à atteindre : L'objectif premier est de rendre l'école plus juste et plus efficace, de réduire les inégalités en apportant une aide renforcée aux populations scolaires les plus fragiles. La mise en place du dispositif « plus de maîtres que de classes » est une dimension importante de la priorité donnée à l'école primaire, dans le cadre de la refondation de l'École de la République.</p>						
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none">- Progrès des élèves dans les apprentissages fondamentaux : expression orale et écrite, mathématiques et méthodologie du travail scolaire.- Validation pour tous les élèves des paliers 1, 2 et 3 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.						
<p>Plan d'action ou actions envisagées : Par le dispositif « Plus de maîtres que de classes » il s'agit de prévenir la difficulté scolaire, tout au long de la scolarité primaire, et y remédier si elle n'a pu être évitée. L'action sera prioritairement centrée sur l'acquisition des instruments fondamentaux de la connaissance (expression orale et écrite, mathématiques) et de la méthodologie du travail scolaire.</p>						
<p>Moyens à mettre en œuvre : Ce dispositif repose sur l'affectation dans une école d'un maître supplémentaire. Cette dotation doit permettre la mise en place de nouvelles organisations pédagogiques, en priorité au sein même de la classe. Il s'agit, grâce à des situations pédagogiques diverses et adaptées, de mieux répondre aux difficultés rencontrées par les élèves et de les aider à effectuer leurs apprentissages fondamentaux, indispensables à une scolarité réussie. Le dispositif ne se substitue pas aux aides spécialisées, qui gardent toute leur pertinence pour les élèves en grande difficulté. La détermination des modalités d'intervention est à définir en équipe, selon des contextes que les maîtres connaissent précisément, en fonction des besoins des élèves.</p>						
Quartier(s) visé(s) : PRIORITAIRES <input checked="" type="checkbox"/> EN VEILLE ACTIVE <input checked="" type="checkbox"/>						
Dispositifs associés : /						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
Pilote : DSDEN des Vosges (IEN Épinal-Xertigny)						
Partenaires : Ville d'Épinal						

Mode d'évaluation : Évaluation et suivi des progrès des élèves selon les modalités définies par l'école.
 Bilans trimestriels par les directeurs et les enseignants des écoles concernées.
 Réunions collectives et entretiens avec les parents
 Réunions au sein des équipes pédagogiques.

Objectif opérationnel n°CS4

<h2>Conduire chaque élève allophone à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture</h2>		   
Contexte : /	Chiffres clefs :	
Public(s) cible(s) : élèves des écoles élémentaires situées en QPV sur le secteur REP+ du collège St Exupéry	-Nombre d'élèves bénéficiant du dispositif « professeur Référent et UPE2A». - Taux de validation des paliers 1, 2 et 3 du socle commun. - Taux de réussite au DNB.	
<p><i>Référence à la convention ministérielle : Mobiliser au bénéfice des quartiers prioritaires les moyens engagés par les ministères en charge de l'Education Nationale et de la réussite éducative dans le cadre de la Refondation de l'école.</i></p> <p><i>Indicateur(s) : Nombre d'élèves bénéficiant du dispositif et évaluation de leurs progrès.</i></p>		
<p>Buts à atteindre : L'objectif premier est de rendre l'école plus juste et plus efficace, de réduire les inégalités en apportant une aide renforcée aux populations scolaires les plus fragiles. La mise en place du dispositif « Professeur Référent » est une dimension importante de la priorité donnée à l'école primaire, dans le cadre de la Refondation de l'École de la République.</p>		
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Progrès des élèves dans les apprentissages fondamentaux : expression orale et écrite, mathématiques et méthodologie du travail scolaire. - Validation pour tous les élèves des paliers 1, 2 et 3 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. 		
<p>Plan d'actions ou actions envisagées : Conduire chaque élève allophone à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Prévenir la difficulté scolaire, tout au long de la scolarité primaire, et d'y remédier si elle n'a pu être évitée. L'action sera prioritairement centrée sur l'acquisition des instruments fondamentaux de la connaissance (expression orale et écrite, mathématiques) et de la méthodologie du travail scolaire pour les élèves de cycle CM1-CM2-6^{ème} ainsi que sur la mise en œuvre du projet d'accueil et de suivi des élèves allophones arrivants.</p>		
<p>Moyens à mettre en œuvre : Le professeur référent intervient à l'école élémentaire et au collège. Il prend en charge et suit les élèves allophones nouvellement arrivés dans les écoles élémentaires du secteur de collège St Exupéry et les élèves du cycle CM1-CM2-6^{ème} dans le cadre des PPRE Passerelle. Pour garantir l'acquisition du « lire, écrire parler » et assurer la maîtrise du socle commun, il est amené à prendre en charge des élèves dans le cadre des dispositifs destinés à apporter des réponses personnalisées aux élèves qui rencontrent des difficultés sur le cycle CM1-CM2-6^{ème}: co-intervention en classe, groupes de besoins, PPRE Passerelle, accompagnement personnalisé et continu en 6^{ème}. Il participe à l'évaluation des besoins des élèves et à la mise en œuvre des PPRE passerelle entre l'école et le collège.</p> <p>Dans le cadre de l'UPE2A (unité pédagogique pour élèves allophones arrivants), le professeur référent a pour mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ D'enseigner le français comme langue de scolarisation aux élèves allophones nouvellement arrivés en France et bénéficiant d'un dispositif d'UPE2A. ○ Il assure cet enseignement en référence aux compétences du CECRL et s'appuie sur une 		

approche multi linguiste.

- Il contribue à l'élaboration du projet d'accueil et de suivi des élèves allophones arrivants qui doit figurer dans le projet d'école.
- Il procède, en concertation avec le directeur d'école et les enseignants, à l'évaluation diagnostique des compétences acquises par les élèves en langue française, dans une autre langue, dans leur langue d'origine (compréhension écrite), en mathématiques.
- Il établit, à partir de cette évaluation, le projet d'apprentissage personnalisé des élèves et organise, en lien avec les enseignants, leur temps de présence en classe ordinaire et dans les APC.
- Il participe aux réunions de concertation internes et externes relatives aux élèves qu'il suit. Il procède à l'évaluation de la progression de leurs acquis.
- Il collabore avec les partenaires.

Quartier(s) visé(s) : **PRIORITAIRES** **EN VEILLE ACTIVE**

Dispositifs associés : /

Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
---	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Pilote : DSDEN des Vosges (IEN Épinal-Xertigny)

Partenaires : Ville d'Épinal (action sociale)

Mode d'évaluation :

Évaluation et suivi des progrès des élèves selon les modalités définies par l'école.

Bilans trimestriels par les directeurs et les enseignants des écoles concernées.

Réunions collectives et entretiens avec les parents

Réunions au sein des équipes pédagogiques.

Adaptation de l'offre de mode de garde aux besoins des habitants des QPV		 				
Contexte : Forte part des familles monoparentales sur les QPV. problème récurrent d'accès à l'emploi des habitants des QPV.	Chiffres clefs : Part des familles monoparentales Golbey Haut du Gras 30 % Plateau de la Justice 35,1 % Taux de chômage des 15/64 ans Plateau justice 41,3 %					
Public(s) cible(s) : Les familles	Bitola 26,8 % Haut du gras 26 %					
<i>Référence à la convention ministérielle : Convention avec le ministère de la santé et des affaires sociales, le ministère délégué aux personnes âgées et à l'autonomie, le ministère délégué à la famille</i> <i>Indicateur(s) :</i>						
Buts à atteindre : Permettre aux familles d'accéder à des modes de garde adaptés à leurs besoins.						
Impacts attendus : augmentation du recours à un mode de garde grâce à une offre de service adaptée permettant aux familles de concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale.						
Plan d'actions ou actions envisagées : Maintenir l'offre de service existante en matière d'accueil de la petite enfance. Poursuivre le soutien apporté aux centres sociaux et associations des usagers et plus globalement à tous les gestionnaires d'EAJE qui œuvrent dans ce domaine. Travailler sur les modes de garde comme aide à l'accès à l'emploi.						
Moyens à mettre en œuvre : Accompagnement technique sur la période de la Convention d'Objectifs et de Gestion (échéance 2017) et mobilisation des dispositifs de droit commun pour accompagner les porteurs de projet.						
Quartier(s) visé(s) : PRIORITAIRES <input checked="" type="checkbox"/> EN VEILLE ACTIVE <input checked="" type="checkbox"/> VECU(s) <input checked="" type="checkbox"/> AUTRE : CAE						
Dispositifs associés : Dans le respect des conditions réglementaires, Prestations de service, Contrats Enfance Jeunesse, Aides sur projet, Fonds d'investissement national petite enfance.						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	2018	2019	2020
Pilote : selon projet Partenaires : CAE, CAF, gestionnaires d'Eaje, Conseil Départemental...						
Mode d'évaluation : évolution du taux de fréquentation des équipements d'accueil du jeune enfant.						

Lutter contre le décrochage scolaire				VOSGES le Département		
Contexte : Prévention de l'exclusion				Chiffres clefs :		
Public(s) cible(s) : Enfants scolarisés dans les écoles élémentaires spinaliennes repérés en difficultés par leurs enseignants.						
<i>Référence à la convention ministérielle :</i> <i>Indicateur(s) : à élaborer ultérieurement.</i>						
Buts à atteindre : Permettre aux enfants bénéficiant de ce soutien scolaire une reconnaissance de leur statut d'élève au sein de leurs familles respectives et leur permettre d'acquérir les méthodes de travail nécessaires à leur réussite scolaire.						
Impacts attendus : <ul style="list-style-type: none"> • Égalité de traitement pour les élèves spinaliens sur l'ensemble des écoles • Valorisation de l'enfant à sa place d'élève et d'enfant pour tendre vers un épanouissement personnel • Changement de comportements des élèves • Lutte contre l'échec scolaire • Lutte contre la délinquance • Principe d'égalité des chances. 						
Plan d'actions ou actions envisagées : 20h par semaine au domicile de l'enfant repéré						
Moyens à mettre en œuvre : /						
Quartier(s) visé(s) : EN VEILLE ACTIVE <input checked="" type="checkbox"/>						
Dispositifs associés : travail avec les dispositifs existants des partenaires.						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
Pilote : Ville d'Épinal						
Partenaires : Conseil Départemental des Vosges.						
Mode d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> - nombre de participants : une trentaine - questionnaire bilan de l'intervention perçu par les participants 						

Soutenir la lutte contre le décrochage scolaire via le Programme de Réussite Educative



Contexte : Les parcours scolaires et éducatifs de certains enfants nécessitent une prise en charge renforcée.		Chiffres clefs : 50 enfants sont chaque année issus de ces quartiers et bénéficie du Programme de Réussite éducative				
Public(s) cible(s) : Enfants scolarisés dans les écoles élémentaires spaliennes repérés en difficultés par leurs enseignants qui ne sont pas en QPV comme habitants le quartier de la Vierge ou du Saut le Cerf.						
<p><i>Référence à la convention ministérielle : Accord-cadre entre le ministre de la ville et l'Assemblée des départements de France</i></p> <p><i>Convention avec le ministère de l'Education Nationale et le ministère délégué à la réussite éducative.</i></p> <p><i>Indicateur(s) : à élaborer ultérieurement</i></p>						
<p>Buts à atteindre : Permettre aux enfants bénéficiant de ce soutien scolaire une reconnaissance de leur statut d'élève au sein de leurs familles respectives et leur permettre d'acquérir les méthodes de travail nécessaires à leur réussite scolaire.</p> <p>Impacts attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Égalité de traitement pour les élèves spaliens sur l'ensemble des écoles • Valorisation de l'enfant à sa place d'élève et d'enfant pour tendre vers un épanouissement personnel • Changement de comportements des élèves • Lutte contre l'échec scolaire 						
<p>Plan d'actions ou actions envisagées : tutorat soutenu et individuel au domicile de l'enfant suivi Association des parents par le biais d'un engagement réciproque</p> <p>Moyens à mettre en œuvre : /</p> <p>Quartier(s) visé(s) : EN VEILLE ACTIVE <input checked="" type="checkbox"/></p>						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
<p>Pilote : Ville d'Épinal</p> <p>Partenaires : Conseil Départemental des Vosges, Education Nationale</p>						
<p>Mode d'évaluation :</p> <p>- nombre d'enfants bénéficiaires</p>						

Accompagner les élèves décrocheurs sans solution scolaire ou professionnelle		 				
Contexte : /	192 jeunes identifiés par le CIO d'Épinal en décrochage scolaire ayant bénéficiés d'une prise en charge CIO					
Public(s) cible(s) : Tout jeune à partir de 16 ans, sorti du système éducatif depuis moins d'un an, quel que soit son niveau et le moment de sa sortie.	72 jeunes du district scolaire orientés vers le DAIP 16% de jeunes du DAIP issus des quartiers prioritaires					
<i>Référence à la convention ministérielle :</i>						
Buts à atteindre : Lutter contre le décrochage scolaire par la mise en place de dispositifs innovants en lien avec les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs.						
Résultats attendus : Augmentation des retours en formation initiale sous statut scolaire (demande actuelle : 35% de l'effectif). Accès à l'apprentissage (demande actuelle : 45% de l'effectif)						
Plan d'actions ou actions envisagées : Les jeunes en rupture scolaire doivent pouvoir bénéficier d'un dispositif sous statut scolaire de remobilisation - remotivation et de soutien à l'élaboration d'un projet personnel et de formation.						
Cet accompagnement se fera via le Dispositif d'Aide à l'Insertion Professionnelle (DAIP) qui a pour objectif de permettre à ces élèves de :						
<ul style="list-style-type: none"> - construire un projet réaliste et cohérent - choisir un parcours de formation ou d'insertion professionnelles- acquérir et/ou renforcer des compétences nécessaires pour s'engager dans la durée sur ce parcours - accéder, à l'issue de leur prise en charge au sein du DAIP, à une formation (qualifiante ou diplômante) ou s'insérer dans le monde du travail (signature d'un service civique, contrat d'apprentissage, CDD...). 						
Il vise à permettre au jeune de :						
<ul style="list-style-type: none"> - faire émerger un projet, un engagement - aider à la prise de conscience de ses capacités - travailler sur l'image de soi - acquérir les connaissances et compétences nécessaires à la réalisation concrète de leur projet - réunir les conditions de la réalisation et de la réussite de leur projet - développer des compétences sociales 						
Moyens à mettre en œuvre : 2 postes de coordinateur Education Nationale						
Quartier(s) visé(s) : PRIORITAIRES <input checked="" type="checkbox"/> EN VEILLE ACTIVE <input checked="" type="checkbox"/>						
Dispositifs associés : Service civique, DIVA+						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
Pilote : DSDEN des Vosges (Proviseur du lycée Pierre MENDES FRANCE Épinal, établissement support)						
Partenaires : établissements scolaires – GRETA (DFI) - CIO – ML – CFA – entreprises						
Mode d'évaluation :						
Nombre de jeunes sans solution positive à la sortie du dispositif.						

Objectif opérationnel n°CS 8 Bis

Pilier COHESION SOCIALE Axe : Réussite éducative PSAD Plateforme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs						 	
Besoin identifié : Les jeunes décrocheurs sans diplôme accèdent difficilement à l'emploi et à l'insertion sociale ; ils sont plus nombreux dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.				Chiffres clefs : 404 jeunes repérés par le SIEI comme décrocheurs sur le district d'Épinal 46 jeunes, soit 12%, relevant des quartiers prioritaires			
Public(s) cible(s) : Jeunes décrocheurs et en particulier ceux issus des quartiers prioritaires de la ville							
Référence à la convention ministérielle : Lutte contre le décrochage – Mise en place de dispositifs innovants							
Pilote : Rectorat – DSDEN des Vosges – CIO d'Épinal							
Objectif opérationnel							
Permettre une coordination des acteurs locaux de la formation de l'orientation et de l'insertion des jeunes afin d'étudier au cas par cas la situation des jeunes, les modalités de leur prise en charge et de leur suivi							
Dispositifs associés : Tous les dispositifs participant à la formation et à l'insertion des jeunes décrocheurs (DAIP... E2C...)							
Partenaires : Établissements de formation – Mission Locale – Pôle Emploi...							
Plan d'actions ou actions envisagées : Création et diffusion de plaquettes d'informations à destination des jeunes décrocheurs Repérage des jeunes sans solution Entretien systématique et diagnostic au bénéfice des jeunes identifiés et joignables Proposition de solution pour chaque jeune							
Moyens à mettre en œuvre : Un poste de COP – 80% de personnel administratif							
Quartier(s) visé(s) : <input checked="" type="checkbox"/> PRIORITAIRE(S) <input checked="" type="checkbox"/> EN VEILLE ACTIVE <input type="checkbox"/> VECU(s) <input checked="" type="checkbox"/> AUTRE :							
Résultats attendus : Repérage de tous les jeunes sans solution Contact avec chacun d'entre eux Augmentation des solutions mises en œuvre							
Réalisation ou Convention pluriannuelle		2015	2016	2017	2019	2020	
Mode d'évaluation : Statistiques RIO et MLDS							

Renforcer les moyens du CIO au collège Saint-Exupéry



Contexte : collège situé en REP+ - 74% des élèves scolarisés sont issus des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville - élèves à besoins particuliers important.

Chiffres clefs :

- 63,6% de PCS défavorisés pour 45% dans le département
- 63% d'élèves boursiers pour 27% en Lorraine
- 15,7% d'élèves en retard pour 10,6% dans le département

Public(s) cible(s) : Élèves du collège Saint-Exupéry en difficulté scolaire

Référence à la convention ministérielle : Soutenir les dispositifs concourant à la réussite éducative : poursuite des PRE sur les quartiers de la nouvelle géographie prioritaire, avec pour priorité la lutte et la prévention du décrochage scolaire
Indicateur(s) : à élaborer ultérieurement.

Buts à atteindre : Permettre à chaque élève de réussir au mieux sa scolarité, en étant vigilant aux difficultés rencontrées - Élaborer un diagnostic sur les causes des difficultés des élèves – Proposer des solutions de remédiation à l'interne ou par une orientation adaptée - Élargir les choix des élèves vers des formations technologiques industrielles.

Résultats attendus : Pas de sortie « sans motif » du collège. Pas d'élève sans solution de qualification réfléchi en fin de 3ème. Diversification des choix sur l'ensemble des spécialités professionnelles, notamment celles davantage porteuses d'emplois, et sur l'ensemble du département.

Plan d'actions ou actions envisagées :

- Lutter contre le décrochage scolaire – participation hebdomadaire au GPDS
 - Participer à la construction des dispositifs personnalisés d'adaptation scolaire avec les enseignants et les autres personnels de l'établissement
 - Développer les partenariats extérieurs pour une meilleure articulation des interventions des professionnels des différentes structures.
- Accompagner les élèves et leur famille dans la construction de parcours de formation ambitieux
 - Donner les moyens à l'élève de se construire une image de soi positive
 - Rendre l'élève acteur de son projet en favorisant son autonomie dans la recherche d'informations
 - Intégrer la dimension insertion lors des entretiens avec les familles
- Lutter contre les inégalités sociales en diversifiant les parcours d'orientation
 - Favoriser l'accès au moins au niveau IV en insistant sur la diversité des parcours
 - Travailler sur les notions de mobilité (géographie, carrières professionnelles, frais financiers)
 - Mettre l'accent sur une meilleure connaissance des formations méconnues et porteuses d'emploi

Moyens à mettre en œuvre : Les moyens humains en heures de C.O.P. sont renforcés (+30% par rapport à la moyenne des établissements du district).

Quartier(s) visé(s) : **PRIORITAIRES** **EN VEILLE ACTIVE**

Dispositifs associés : PRE, cordées de la réussite

Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
---	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Pilote : DSDEN des Vosges – CIO d'Épinal

Partenaires : Enseignants, éducateurs

Mode d'évaluation : Statistiques APAE, IEVD, Décrochage

Permettre un accompagnement éducatif en éducation prioritaire



Contexte : /	Chiffres clefs : APAE ; % d'élèves résidant en ZUS : 73,7 % (Dept : 4,3%) ; % d'élèves en retard : 15,7 % (dept 10,6 %) ; PCS défavorisées : 63,6 %, % de boursiers : 62,8 % (Académie : 27%)
Public(s) cible(s) : Élèves des réseaux de l'éducation prioritaire.	

Référence à la convention ministérielle : Mobiliser au bénéfice des quartiers prioritaires les moyens engagés par les ministères en charge de l'Education Nationale et de la réussite éducative dans le cadre de la Refondation de l'école.

Indicateur(s) : Nombre d'élèves bénéficiant du dispositif

Buts à atteindre : L'objectif premier est de rendre l'école plus juste et plus efficace, de réduire les inégalités en apportant une aide renforcée aux populations scolaires les plus fragiles tout en valorisant des parcours ambitieux.

Le travail personnel demandé hors temps scolaire ainsi que les activités périscolaires peuvent être sources d'inégalités. Un encadrement au sein du collège peut réduire ces inégalités.

Plan d'actions ou actions envisagées : Il s'agit d'assurer en toute équité à chaque élève, quel que soit son milieu familial, l'encadrement de son travail personnel, l'épanouissement par la pratique du sport et l'ouverture au monde de l'art et de la culture, conditions nécessaires au bon déroulement de sa scolarité ; d'accueillir les élèves de l'éducation prioritaire après les cours pour leur proposer une aide aux devoirs et aux leçons, un renforcement de la pratique des langues vivantes, des activités culturelles, artistiques ou une pratique sportive. L'accompagnement éducatif est envisagé comme l'un des dispositifs stratégiques contribuant à l'égalité des chances. Il répond au souci de donner à tous les élèves, quel que soit leur milieu social, les moyens de réussir leur parcours scolaire.

- L'aide aux devoirs répond principalement à un objectif d'encadrement du travail scolaire.
- L'axe sportif de l'accompagnement éducatif contribue, à l'intégration de tous, à la capacité à vivre ensemble.
- L'axe culturel et artistique renforce les apprentissages scolaires et l'engagement des élèves dans des pratiques artistiques précises, il favorise des attitudes, construit un rapport aux savoirs et exige tout à la fois un parcours singulier et une ouverture à l'autre.
- Les activités en langues vivantes proposées dans le cadre de l'accompagnement éducatif permettent de renforcer les compétences linguistiques des élèves. Elles favorisent tout particulièrement les domaines de la communication orale : l'écoute, la production et les interactions.

Pour atteindre ces objectifs, les projets d'accompagnement éducatif ne doivent pas être considérés comme une offre « supplémentaire » aux enseignements mais comme une offre « complémentaire » répondant à des besoins clairement identifiés, s'insérant dans une réflexion éducative globale.

Quartier(s) visé(s) : **PRIORITAIRES** **EN VEILLE ACTIVE**

Dispositifs associés : /

Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
---	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Pilote : DSDEN des Vosges (Principale du collège Saint-Exupéry ÉPINAL)

Partenaires : Ville d'Épinal, Centre social Denise Louis, Association Jeunesse et Cultures.

Mode d'évaluation : Nb d'élèves bénéficiant de chaque dispositif, Nb d'élèves en difficulté scolaire bénéficiant de ce dispositif (PPRE), Bilan annuel des activités menées, Bilans réguliers avec les autres partenaires, taux de validation des paliers 2 et 3 du socle commun des enfants des familles concernées, taux de réussite au DNB.

Développer les potentialités des élèves par l'Aide Personnalisée Complémentaire		 académie Nancy-Metz direction des services départementaux de l'éducation nationale Vosges éducation nationale				
Contexte : /	Chiffres clefs :					
Public(s) cible(s) : élèves de GS au CM2	-Nombre d'élèves bénéficiant d'APC - Évaluation des progrès réalisés par les élèves.					
<p><i>Référence à la convention ministérielle : Mobiliser au bénéfice des quartiers prioritaires les moyens engagés par les ministères en charge de l'Education Nationale et de la réussite éducative dans le cadre de la Refondation de l'école.</i></p> <p><i>Indicateur(s) : nombre d'élèves pour lesquels l'APC est proposée, nombre d'élèves qui ont effectivement bénéficié d'APC.</i></p>						
<p>Buts à atteindre : L'objectif de l'école est de développer les potentialités de tous les élèves, de les conduire à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en assurant pour chacun d'entre eux les conditions de sa réussite. La difficulté, inhérente au processus même d'apprentissage, est prise en compte par chaque enseignant dans son action quotidienne en classe. Toutefois, l'aide apportée par l'enseignant, avec l'appui de l'équipe pédagogique du cycle et, là où il est mis en œuvre, du dispositif Plus de maîtres que de classes, peut ne pas suffire pour certains élèves. Les élèves rencontrant des difficultés scolaires peuvent bénéficier, avec l'accord des parents, d'une aide personnalisée d'une heure hebdomadaire.</p>						
Résultats attendus : Diminution du nombre d'élèves en difficulté à la fin du cycle 2 puis à la fin du cycle 3.						
<p>Pan d'actions ou actions envisagées :</p> <p>Les activités pédagogiques complémentaires sont proposées aux élèves de l'école en réponse à des besoins identifiés par les enseignants. Elles permettent aux élèves de recevoir une aide particulière pour mieux réussir leurs apprentissages et leur travail personnel, ou de participer à la mise en œuvre d'une action inscrite au projet d'école, le cas échéant en lien avec le PEDT.</p> <p>Moyens à mettre en œuvre : 36 heures d'APC assurées par chaque enseignant des écoles des QPV ainsi qu'un certain nombre d'heure par les directeurs en fonction du nombre de classes de leurs écoles. Réunion de concertation en équipe et avec les responsables des autres dispositifs d'aide (tuteurs, PEDT) Au Haut du Gras La priorité sera donnée au cycle 2 et à la difficulté scolaire jusqu'au mois de décembre. Tous les enseignants interviendront auprès des élèves de CP-CE1-CE2.</p>						
Quartier(s) visé(s) : PRIORITAIRES <input checked="" type="checkbox"/> EN VEILLE ACTIVE <input checked="" type="checkbox"/>						
Dispositifs associés : Projets des écoles - RASED – NAP/PEDT						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
<p>Pilote : DSDEN des Vosges (IEN Épinal-Xertigny, IEN Golbey, équipes pédagogiques)</p> <p>Partenaires : Ville d'Épinal et de Golbey, familles des élèves concernés</p>						
<p>Mode d'évaluation :</p> <p>Évaluation et suivi des progrès des élèves au quotidien.</p>						

Développer les potentialités des élèves en difficultés / Réseau d'aide spécialisé aux élèves en difficulté (RASED)		 académie Nancy-Metz direction des services départementaux de l'éducation nationale Vosges éducation nationale 					
Contexte : Dès l'école maternelle, certains élèves attirent l'attention des enseignants car leurs attitudes, leurs réponses aux consignes et leur adaptation à la vie collective révèlent des difficultés susceptibles de nuire à leur avenir scolaire. À l'école élémentaire, et plus particulièrement dans les QPV, des élèves sont très en-dessous des exigences des programmes.	Chiffres clefs : - Nombre d'élèves suivis par le RASED - Évaluation des progrès réalisés par les élèves.						
Public(s) cible(s) : élèves de GS et cycle 2 en priorité							
<i>Référence à la convention ministérielle : Mobiliser au bénéfice des quartiers prioritaires les moyens engagés par les ministères en charge de l'Education Nationale et de la réussite éducative dans le cadre de la Refondation de l'école.</i> <i>Indicateur(s) : nombre d'élèves signalés en grande difficulté et pour lesquels une aide du Rased est indispensable</i>							
Buts à atteindre : L'objectif de l'école est de développer les potentialités de tous les élèves, de les conduire à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en assurant pour chacun d'entre eux les conditions de sa réussite. La difficulté, inhérente au processus même d'apprentissage, est prise en compte par chaque enseignant dans son action quotidienne en classe. Toutefois, l'aide apportée par l'enseignant, avec l'appui de l'équipe pédagogique du cycle et, là où il est mis en œuvre, du dispositif « Plus de maîtres que de classes », peut ne pas suffire pour certains élèves. Le Rased aide le maître à identifier les obstacles à la réussite, établir des objectifs avec l'élève en difficulté, proposer des situations, activités, supports, échéances et modalités d'évaluation.							
Résultats attendus : Diminution du nombre d'élèves en grande difficulté à la fin du cycle 2 puis à la fin du cycle 3.							
Moyens à mettre en œuvre : Placer les personnels des Rased (psychologues et maîtres spécialisés) en priorité dans les QPV tout en leur permettant de cibler au mieux leurs actions. Le pilotage et l'organisation des aides se font en fonction des besoins repérés dans les écoles en collaboration avec les équipes. Les aides ont lieu pendant le temps scolaire, en classe ou en petits groupes. Au Haut-du-Gras à Golbey, le maître E ciblera un des CP en début d'année au regard des constats faits en GS. Il interviendra durant tout le mois de septembre en co-intervention.							
Quartier(s) visé(s) : PRIORITAIRES <input checked="" type="checkbox"/> EN VEILLE ACTIVE <input checked="" type="checkbox"/>							
Dispositifs associés : Le RASED contribue à l'aide personnalisée et à la mise en œuvre des Programmes Personnalisés de Réussite Educative (P.P.R.E.). Collaboration entre les collectivités territoriales, l'Education Nationale et les autres services ayant en charge la petite enfance (PMI, Centre social). Mise en place d'un projet de tutorat à partir de la GS.							
Réalisation ou Convention pluriannuelle	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 12.5%;"><u>2015</u></td> <td style="width: 12.5%;"><u>2016</u></td> <td style="width: 12.5%;"><u>2017</u></td> <td style="width: 12.5%;"><u>2018</u></td> <td style="width: 12.5%;"><u>2019</u></td> <td style="width: 12.5%;"><u>2020</u></td> </tr> </table>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>		
Pilote : DSDEN des Vosges (IEN Épinal-Xertigny, IEN Golbey, psychologues scolaires des QPV) Partenaires : Education Nationale, Ville d'Épinal, Association Ecoles et Entraide.							
Mode d'évaluation : Évaluation et suivi des progrès des élèves au quotidien, Bilans par les enseignants spécialisés, Concertation Rased/équipe pédagogique des écoles.							

Proposer des activités pédagogiques complémentaires aux élèves identifiés en difficulté		 académie Nancy-Metz direction des services départementaux de l'éducation nationale Vosges éducation nationale				
Contexte : /	Chiffres clefs :					
Public(s) cible(s) : élèves de CM1/CM2	- Nombre de maîtres volontaires pour mettre en place des stages de remise à niveau - Nombre d'élèves bénéficiant des stages de remise à niveau - Nombre d'élèves en difficulté en début 6ème					
<p>Référence à la convention ministérielle : Mobiliser au bénéfice des quartiers prioritaires les moyens engagés par les ministères en charge de l'Education Nationale et de la réussite éducative dans le cadre de la Refondation de l'école.</p> <p>Indicateur(s) : nombre d'élèves pour lesquels les stages de remise à niveau sont proposés, nombre d'élèves qui ont effectivement bénéficié de stages de remise à niveau.</p>						
<p>Buts à atteindre : L'objectif de l'école est de développer les potentialités de tous les élèves, de les conduire à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en assurant pour chacun d'entre eux les conditions de sa réussite. La difficulté, inhérente au processus même d'apprentissage, est prise en compte par chaque enseignant dans son action quotidienne en classe. Toutefois, l'aide apportée par l'enseignant, avec l'appui de l'équipe pédagogique du cycle et, là où il est mis en œuvre, du dispositif « Plus de maîtres que de classes », peut ne pas suffire pour certains élèves. Les élèves rencontrant des difficultés scolaires peuvent bénéficier, avec l'accord des parents, d'une aide personnalisée d'une heure hebdomadaire.</p>						
<p>Résultats attendus : Diminution du nombre d'élèves en difficulté à la fin du cycle 2 puis à la fin du cycle 3.</p>						
<p>Plan d'action ou actions envisagées : Les activités pédagogiques complémentaires (stage de remise à niveau) sont proposées aux élèves de l'école en réponse à des besoins identifiés par les enseignants. Elles permettent aux élèves de recevoir une aide particulière pour mieux réussir leurs apprentissages et leur travail personnel, ou de participer à la mise en œuvre d'une action inscrite au projet d'école, le cas échéant en lien avec le PEDT.</p>						
<p>Moyens à mettre en œuvre : Ces stages sont organisés pendant les vacances scolaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une semaine pendant les vacances de printemps, • la première semaine de juillet ou la dernière semaine des vacances d'été <p>Les stages se déroulent en groupes restreints d'élèves, sur trois heures quotidiennes, pendant cinq jours, et ciblent les apprentissages en français et en mathématiques. Ils sont animés par des enseignants volontaires, qui sont rémunérés en heures supplémentaires.</p>						
<p>Quartier(s) visé(s) : PRIORITAIRES <input checked="" type="checkbox"/> EN VEILLE ACTIVE <input checked="" type="checkbox"/></p>						
<p>Dispositifs associés : Projets des écoles - RASED – NAP/PEDT</p>						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
<p>Pilote : DSDEN des Vosges (IEN Épinal-Xertigny, IEN Golbey, équipes pédagogiques) Partenaires : Education Nationale, Ville d'Épinal et de Golbey (mise à disposition des salles), équipes pédagogiques des écoles, familles</p>						
<p>Mode d'évaluation : Réunions bilans de stage des équipes. Pourcentage des élèves (familles) qui acceptent la proposition de stage. Nombre d'élèves de CM1/CM2 participant à ces stages qui obtiennent le palier 2 au plus tard avant le mois de décembre de leur année de sixième.</p>						

<h2>Renforcer la prise en charge des élèves à besoins pédagogiques particuliers</h2>		 				
Contexte : /		Chiffres clefs : APAE ; % d'élèves résidant en ZUS: 73,7 % (Dept : 4,3%) ; % d'élèves en retard : 15,7 % (dépt 10,6 %) ; PCS défavorisées : 63,6 % ; % de boursiers : 62,8 % (Académie : 27%)				
Public(s) cible(s) : élèves du collège Saint-Exupéry à besoins pédagogiques renforcés pour lutter contre la difficulté scolaire.						
<p><i>Référence à la convention ministérielle : Mobiliser au bénéfice des quartiers prioritaires les moyens engagés par les ministères en charge de l'Education Nationale et de la réussite éducative dans le cadre de la Refondation de l'école. Créer des postes dans les établissements difficiles.</i></p> <p><i>Indicateur(s) : nombre d'élèves bénéficiant des actions menées dans le cadre du REP+ en lien avec le référentiel de l'éducation prioritaire, nombre d'élèves bénéficiant d'un accompagnement spécifique dans les dispositifs mis en place avec l'enseignant référent 2d degré.</i></p>						
<p>Buts à atteindre : L'objectif premier est de rendre l'école plus juste et plus efficace, de réduire les inégalités en apportant une aide renforcée aux populations scolaires les plus fragiles. L'enseignant référent second degré du REP+ de Saint-Exupéry en conformité avec le référentiel de l'éducation prioritaire se doit de créer du lien.</p> <p>Résultats attendus : Progrès des élèves dans les apprentissages fondamentaux : expression orale et écrite, mathématiques et méthodologie du travail scolaire. Validation pour tous les élèves des paliers 2 et 3 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Construction d'un parcours scolaire ambitieux après la 3^e</p>						
<p>Plan d'actions ou actions envisagées : Par la mise en place d'un « enseignant référent second degré du réseau REP+ », il s'agit de renforcer la prise en charge des élèves à besoins pédagogiques particuliers en lien avec les autres enseignants et professionnels du collège et des écoles du réseau : élèves allophones, élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage scolaire et de renforcer les équipes en place et favoriser la dynamique du projet réseau.</p> <p>Descriptif des activités principales du poste d'enseignant-référent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre en charge et suivre les élèves notamment dans les dispositifs : PPRE, français langue scolaire et élèves en décrochage scolaire. Assurer le lien avec les familles. • Participer au sein de ces dispositifs à la mise en œuvre du suivi, de l'évaluation et de la validation du socle commun. • Gérer administrativement et pédagogiquement ces dispositifs. • Accompagner les enseignants. Mutualiser les réflexions et les outils et favoriser les échanges. • Coordonner les actions. Assurer les liaisons d'équipes (niveaux, cycles, inter cycles....). <p>Responsabilité particulière : Accueil et prise en charge des élèves allophones en lien avec tous les enseignants de la classe dans laquelle l'élève est affecté.</p>						
Quartier(s) visé(s) : PRIORITAIRES <input checked="" type="checkbox"/>						
Dispositifs associés : /						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
<p>Pilote : DSDEN des Vosges (Collège Saint-Exupéry ÉPINAL, IEN ÉPINAL-XERTIGNY)</p> <p>Partenaires : Ville d'Épinal.</p>						
<p>Mode d'évaluation : Taux de validation des paliers 3 du socle commun. Taux de réussite au DNB. Taux de passage en seconde générale et technologique. Évaluation et suivi des progrès des élèves selon les modalités définies par les écoles et le collège. Bilans trimestriels des actions menées par l'enseignant référent.</p>						

<p>Développer la pratique musicale comme support éducatif</p>						
 						
Contexte :		Chiffres clefs : - Nombre d'élèves bénéficiant du dispositif CHAM « Ecole chantante » ou « Classe orchestre ».				
Public(s) cible(s) : élèves des écoles élémentaires des quartiers en QPV.		- Taux de validation des paliers 1, 2 et 3 du socle commun. - Taux de réussite au DNB.				
<p><i>Référence à la convention ministérielle : Mobiliser au bénéfice des quartiers prioritaires les moyens engagés par les ministères en charge de l'Education Nationale et de la réussite éducative dans le cadre de la Refondation de l'école.</i> <i>Indicateur(s) : Nombre d'élèves bénéficiant du dispositif CHAM et évaluation de leurs progrès.</i></p>						
<p>Buts à atteindre : L'objectif premier est de rendre l'école plus juste et plus efficace, de réduire les inégalités en apportant une aide renforcée aux populations scolaires les plus fragiles. Il s'agit de développer un parcours de formation valorisant par une pratique de la musique soutenue.</p> <p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Progrès des élèves dans les apprentissages fondamentaux : expression orale et écrite, mathématiques et méthodologie du travail scolaire. - Validation pour tous les élèves des paliers 1, 2 et 3 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. 						
<p>Plan d'actions ou actions envisagées : En 2009, l'école élémentaire de la Loge Blanche, repérée comme un établissement où l'on aime chanter, est choisie pour l'implantation de CHAM vocales. Après cinq années de fonctionnement, le dispositif est étendu à toute l'école. Les élèves du quartier l'intègrent sans démarche particulière, contrairement aux autres CHAM. Le fonctionnement est assoupli et adapté afin d'être accessible à tous. L'école de la Loge Blanche devient « école chantante ».</p> <p>Le projet est d'étendre le dispositif d'Ecole chantante à d'autres écoles et de créer un dispositif « Classe orchestre » à l'école Jean Macé à Épinal.</p> <p>Le projet met l'accent sur le développement d'un esprit collectif. Il conduit les élèves à travailler pour une production collective. Tous les élèves de l'école ont une pratique vocale ou instrumentale collective. Cette pratique donne lieu à une ou plusieurs restitutions publiques par an. Le conservatoire incite fortement tous les élèves de CHAM à participer aux ensembles et orchestres en dehors des heures scolaires, ces derniers peuvent ainsi côtoyer les élèves du cursus traditionnel dans des répertoires différents et non accessibles en CHAM (orchestre symphonique par exemple). Ceci permet également une ouverture à d'autres environnements artistiques. Les élèves sont encouragés à se réunir de façon informelle pour pratiquer et produire ensemble.</p> <p>Le projet permet d'apprendre à écouter et respecter le choix artistique de l'autre. Chaque élève est mis tour à tour en situation de créateur, d'interprète, d'auditeur et de spectateur. Ces différents rôles contribuent à une éducation à l'écoute et à l'ouverture artistique et culturelle nécessaire au respect de l'autre par l'intermédiaire de dispositifs des plus variés : séquence d'éducation musicale, de formation musicale, ateliers, pratique collective, participation à des cérémonies, rencontres informelles, parcours opéra, etc. Il développe des projets culturels fédérant plusieurs classes, plusieurs écoles, établissements ou plusieurs disciplines.</p> <p>Quartier(s) visé(s) : PRIORITAIRES <input checked="" type="checkbox"/> EN VEILLE ACTIVE <input checked="" type="checkbox"/> VECU(s) <input checked="" type="checkbox"/></p>						
Dispositifs associés : /						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
<p>Pilote : DSDEN des Vosges (IEN Épinal-Xertigny) Partenaires : Ville d'Épinal, Communauté d'agglomération, Conservatoire départemental.</p>						
<p>Mode d'évaluation : Évaluation et suivi des progrès des élèves selon les modalités définies par l'école. Bilans trimestriels par les directeurs et les enseignants des écoles concernées. Réunions collectives et entretiens avec les parents. Réunions au sein des équipes pédagogiques.</p>						

<h2 style="margin: 0;">Développer la pratique théâtrale comme support éducatif</h2>		 académie Nancy-Metz direction des services départementaux de l'éducation nationale Vosges éducation nationale 
Contexte : /	Chiffres clefs : APAE	
Public(s) cible(s) : 20 élèves du collège Saint-Exupéry Épinal (REP+) sur chaque niveau, soit 80 à l'issue de la mise en œuvre sur 4 ans.	% d'élèves résidant en ZUS:73,7 % (Dépt : 4,3%) % d'élèves en retard : 15,7 % (Dépt 10,6 %) PCS défavorisées : 63,6 % - % de boursiers : 62,8 % (Académie : 27%)	
<p><i>Référence à la convention ministérielle : Mobiliser au bénéfice des quartiers prioritaires les moyens engagés par les ministères en charge de l'Education Nationale et de la réussite éducative dans le cadre de la Refondation de l'école.</i></p> <p><i>Indicateur(s) : Nombre d'élèves bénéficiant du dispositif CHAT et évaluation de leurs progrès.</i></p>		
<p>Buts à atteindre : L'objectif premier est de rendre l'école plus juste et plus efficace, de réduire les inégalités en apportant une aide renforcée aux populations scolaires les plus fragiles tout en valorisant des parcours ambitieux.</p> <p>Résultats attendus : en lien avec l'axe 1 du projet d'établissement et du contrat d'objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - progrès des élèves dans les apprentissages fondamentaux de la maîtrise de la langue : expression orale et écrite, - progrès dans l'écoute et la concentration lors des apprentissages, - validation pour tous les élèves des paliers 3 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. - progression du nombre d'élèves poursuivant en filière littéraire. - augmentation du nombre de candidatures issues des autres écoles de la ville d'Épinal. 		
<p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer un parcours de formation valorisant par une pratique théâtrale soutenue. • Développer un enseignement qui met l'accent sur le développement de l'écoute, de la concentration et permet l'ouverture sur des œuvres hétéroclites. • Mettre en œuvre des projets culturels fédérant une ou plusieurs classes. Créer des liens avec les cours de théâtre au conservatoire. S'inscrire dans la dynamique du parcours d'éducation artistique et culturelle. • Assurer la construction d'un citoyen éclairé et éveillé. 		
<p>A la rentrée 2013, la classe à horaires aménagés Théâtre voit le jour pour 20 élèves de 6^e. Issue d'une volonté commune de valoriser l'offre de formation du collège du quartier de la Justice, ce projet s'intègre parfaitement dans le cadre de l'après programme de rénovation urbaine du secteur. L'existence d'un projet décennal autour de récits, d'écritures et de théâtre au collège confortait ce choix ainsi que l'ouverture en parallèle d'une option théâtre « lourde » au Lycée Claude Gellée. Les élèves peuvent ainsi bénéficier d'un parcours complet de formation culturelle de la 6^e à la terminale. Au collège, 3 heures par semaine sont assurées par les deux enseignants (lettres et théâtre), complétées par 3 sorties annuelles minimum obligatoires. L'enseignement s'articule autour de 3 axes : la pratique théâtrale, la découverte des œuvres, l'école du spectateur.</p> <p><i>Offrir aux élèves motivés la possibilité de recevoir, au sein de leur formation scolaire générale, un enseignement dans le domaine du théâtre, dans des conditions leur garantissant les meilleures chances de réussite.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire profiter tout l'établissement d'un esprit nouveau, de méthodes différentes 		

- Constituer un pôle de recherches pédagogiques transdisciplinaires, et faire intervenir le théâtre comme ressource dans différentes matières
- Permettre une circulation des élèves et des habitants à travers la ville, développer la fréquentation de ses structures et de ses événements artistiques et culturels
- Construire un projet à long terme en lien avec tous les partenaires du quartier

Cibler de manière privilégiée les établissements de l'éducation prioritaire

- Parce qu'elle constitue un travail collectif autour d'un projet commun, la pratique du théâtre permet d'appréhender de façon concrète toutes les compétences et les savoir-être liés à la vie collective.
- Elle est aussi un art total et un art vivant. A travers elle, sans aucun pré-requis « théâtral », scolaire, ou linguistique, on peut avoir accès à toutes les formes de langages et de cultures.
- Elle ne constitue pas une transmission verticale du savoir, mais privilégie la mise en commun des compétences.
- Elle associe étroitement l'expression de soi à la découverte de l'autre.
- Elle favorise la mise en place d'un climat de confiance réciproque, indispensable à toute démarche éducative.
- Elle est le lieu privilégié de l'apprentissage et de la pratique de la langue.
- Elle permet à chacun de développer sa créativité et sa curiosité dans un cadre rigoureux.
- Elle apprend à écouter.
- Plus qu'un élément d'ouverture culturelle, elle constitue donc au sein du collège un lieu d'apprentissage à part entière, et répond donc aux problématiques de tous les publics, qu'ils soient désignés ou non comme destinataires de « l'éducation prioritaire ».
- Enfin, aux côtés des autres enseignements, dont elle peut être le complément ou le trait d'union, elle ouvre au collège un chantier d'expérimentations pédagogiques.

Créer un nouveau moteur au sein du collège

Au sein de l'école ou du collège où elles sont implantées, ces classes constituent un moteur pour le développement de la vie artistique de l'établissement et son insertion dans son environnement extérieur grâce à la mobilisation conjointe des compétences pédagogiques et artistiques complémentaires des deux catégories d'enseignants. À ce titre, les classes Théâtre participent à la mise en œuvre d'une politique concertée de développement culturel dans ses objectifs de démocratisation.

Quartier(s) visé(s) : **PRIORITAIRES**

Dispositifs associés : /

Ouverture sur 3 ans renouvelable par reconduction sur demande : 2013-2014-2015

Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
---	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Pilote : DSDEN des Vosges (Collège Saint-Exupéry ÉPINAL)

Partenaires : Communauté d'agglomération, Conseil Départemental des Vosges, Conservatoire départemental.

Mode d'évaluation :

Évaluation et suivi des progrès des élèves selon les modalités définies par le collège (suivi des résultats de la cohorte).

Bilans trimestriels par les deux enseignants (conservatoire et collège), réunions collectives et entretiens avec les parents.

Nombre d'élèves bénéficiant du dispositif CHAT

Taux de validation du palier 3 du socle commun, taux de réussite au DNB.

Améliorer les compétences langagières des élèves de l'école maternelle et de CP		 académie Nancy-Metz direction des services départementaux de l'éducation nationale Vosges éducation nationale Ministère de l'Éducation Nationale				
Contexte : Un nombre important de familles sont éloignées de la culture scolaire pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques. Dans les quartiers classés en QPV l'environnement social est défavorisé, il y a un fort taux de familles sans emploi, de familles monoparentales, des problèmes d'absentéisme. De nombreux élèves rencontrent des difficultés au niveau de la langue orale qui sont un frein à leur réussite au CP.	Chiffres clefs : -Nombre en difficulté dans le domaine langagier. -Nombre de classes participant à cette action. - Évaluation des progrès réalisés par les élèves.					
Public(s) cible(s) : enfants de moins de deux à six ans des écoles maternelles situées en QPV.						
<i>Référence à la convention ministérielle : Mobiliser au bénéfice des quartiers prioritaires les moyens engagés par les ministères en charge de l'Education Nationale et de la réussite éducative dans le cadre de la Refondation de l'école.</i> <i>Indicateur(s) : nombre d'élèves signalés en difficulté au niveau langagier en fin de GS.</i>						
Buts à atteindre : Améliorer les compétences langagières des élèves de l'école maternelle et de CP.						
Résultats attendus : Des progrès des élèves dans le domaine des apprentissages langagiers. L'investissement des familles dans le projet.						
Moyens à mettre en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un groupe de travail pour concevoir des boîtes à histoires destinées à améliorer les compétences de compréhension du langage et de rappel de récits des élèves des écoles maternelles en QPV. • Utilisation des boîtes à histoires en classe et dans les familles avec la médiation de tuteurs de langage. Gestion des boîtes et conditionnement par l'association Écoles et Entraide en lien avec la BMI. • Formation des tuteurs à la mise en œuvre de séance de jeux et de lecture d'albums de littérature jeunesse dans les familles. • Échanges avec les familles sur l'organisation retenue ainsi que le projet. • Évaluation et valorisation des progrès des élèves dans le cadre de rencontres inter classes où les élèves seront amenés à raconter des histoires à leurs camarades et à partager un moment collectif autour d'un spectacle ou de la venue d'un conteur. 						
Quartier(s) visé(s) : PRIORITAIRES <input checked="" type="checkbox"/> EN VEILLE ACTIVE <input checked="" type="checkbox"/>						
Dispositifs associés : Collaboration entre les collectivités territoriales, l'Education Nationale et les autres services ayant en charge la petite enfance (PMI, Centre social). Mise en place d'un projet de tutorat à partir de la GS.						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
Pilote : DSDEN des Vosges (IEN Épinal-Xertigny, IEN Pôle maternelle) Partenaires : Ville d'Épinal, PMI, CAF, Association Écoles et Entraide						
Mode d'évaluation : Évaluation et suivi des progrès des élèves au quotidien. Bilans mensuels par les directeurs et les enseignants des classes concernées. Réunions collectives et entretiens avec les parents. Réunions entre les partenaires.						

Améliorer les compétences langagières des élèves de l'école maternelle		 				
<p>Contexte : Un nombre important de familles sont éloignées de la culture scolaire pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques. Dans les quartiers classés en QPV l'environnement social est défavorisé, il y a un fort taux de familles sans emploi, de familles monoparentales, des problèmes d'absentéisme. De nombreux élèves rencontrent des difficultés au niveau de la langue orale qui sont un frein à leur réussite au CP.</p>	<p>Chiffres clefs :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Nombre en difficulté dans le domaine langagier. -Nombre de tablettes numériques dans chaque école maternelle - Évaluation des progrès réalisés par les élèves. 					
<p>Public(s) cible(s) : enfants des écoles maternelles du QPV du Haut-du-Gras (Golbey), enfants des écoles maternelles et élémentaires du Plateau de la Justice.</p>						
<p><i>Référence à la convention ministérielle : Mobiliser au bénéfice des quartiers prioritaires les moyens engagés par les ministères en charge de l'Education Nationale et de la réussite éducative dans le cadre de la Refondation de l'école.</i></p> <p><i>Indicateur(s) : nombre d'élèves signalés en difficulté au niveau langagier en fin de GS.</i></p>						
<p>Buts à atteindre : Améliorer les compétences langagières des élèves de l'école maternelle par la mise à disposition de tablettes numériques.</p>						
<p>Résultats attendus : Des progrès des élèves dans le domaine des apprentissages langagiers. Une augmentation du taux d'acquisition du palier 1 en fin de cycle 2.</p>						
<p>Moyens à mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation technique et pédagogique des enseignants en stages école par l'ATIC de circonscription, pour l'utilisation de tablettes dans le cadre des dotations proposées aux écoles. - Utilisation des tablettes numériques (et du TNI) notamment pour les séances de langage : évocation de situations vécues, descriptions (vocabulaire), échanges, formulation d'hypothèses sur la suite d'une histoire, raconter une histoire avec le support des illustrations etc. - Évaluation et valorisation des progrès des élèves dans le cadre de rencontres inter classes, avec les parents où les élèves seront amenés à raconter des histoires, à relater des moments vécus (sorties, séances de motricité, d'arts plastiques...) 						
<p>Quartier(s) visé(s) : PRIORITAIRES <input checked="" type="checkbox"/> EN VEILLE ACTIVE <input checked="" type="checkbox"/></p>						
<p>Dispositifs associés : APC</p>						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
<p>Pilote : DSDEN des Vosges (IEN Golbey, IEN Épinal-Xertigny, IEN Pôle maternelle) Partenaires : Ville de Golbey, ville d'Épinal, DANE</p>						
<p>Mode d'évaluation : Évaluation et suivi des progrès des élèves au quotidien. Evaluation des compétences langagières en fin de GS (répertoire de mots connus)</p>						

<p>Améliorer les compétences langagières des élèves en difficulté l'année du passage au CP (année civile) pour une meilleure entrée dans la lecture</p>						
						
Contexte : /			Chiffres clefs :			
Public(s) cible(s) : Elèves de grande section ayant des compétences langagières pas suffisamment développées pour un bon démarrage des apprentissages au CP.			<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'élèves ciblés en difficulté sur le plan du langage en GS - nombre de réunions de concertation entre enseignants de GS/CP et parents 			
<p><i>Référence à la convention ministérielle :</i> Mobiliser au bénéfice des quartiers prioritaires les moyens engagés par les ministères en charge de l'Education Nationale et de la réussite éducative dans le cadre de la Refondation de l'école. <i>Indicateur(s) : nombre d'élèves signalés en difficulté au niveau langagier en milieu de GS.</i></p>						
<p>Buts à atteindre : L'objectif de l'école est de développer les potentialités de tous les élèves, de les conduire à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en assurant pour chacun d'entre eux les conditions de sa réussite. Le passage de la Grande Section (GS) au CP pour les élèves les plus fragiles doit être préparé dès le 2ème trimestre de la grande section.</p>						
<p>Résultats attendus : Acquisition des compétences fondamentales : palier 1</p>						
<p>Moyens à mettre en œuvre : Les parents des élèves de GS pour lesquels un constat d'insuffisance dans le domaine langagier a été observé font l'objet d'un projet personnalisé associant les parents. La mise en œuvre du projet débute au plus tard au 1er mars. En juin, le bilan des actions du projet est effectué avec les parents en présence de l'enseignant qui accueillera l'élève au CP. NB : Le maître de CP est invité aux équipes éducatives des élèves de GS.</p>						
<p>Quartier(s) visé(s) : PRIORITAIRES <input checked="" type="checkbox"/></p>						
<p>Dispositifs associés : Rased – Proposition de tutorat à partir de la GS.</p>						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
<p>Pilote : DSDEN des Vosges (IEN Golbey, IEN Pôle maternelle) Partenaires : Ville de Golbey – Centre social Louise Michel</p>						
<p>Mode d'évaluation : Évaluation et suivi des progrès des élèves au quotidien. Bilans enseignants / parents Validation des compétences du palier 1</p>						

<h2>Accompagner les parents d'élèves nouvellement arrivés en France à l'apprentissage de la langue française</h2>		 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE DE LORRAINE	 académie Nancy-Metz direction des services départementaux de l'éducation nationale Vosges éducation nationale  ÉDUCATION NATIONALE
Contexte : /	Chiffres clefs : APAE		
Public(s) cible(s) : Parents d'élèves scolarisés sur la ville d'Épinal nouvellement arrivés en France.	% d'élèves résidant en ZUS: 73,7 % (Dépt : 4,3%) % d'élèves en retard : 15,7 % (Dépt 10,6 %) PCS défavorisées : 63,6 % ; % de boursiers : 62,8 % (Académie : 27%)		
<p><i>Référence à la convention ministérielle : Mobiliser au bénéfice des quartiers prioritaires les moyens engagés par les ministères en charge de l'Education Nationale et de la réussite éducative dans le cadre de la Refondation de l'école.</i></p> <p><i>Indicateur(s) : Nombre de familles bénéficiant du dispositif</i></p>			
<p>Buts à atteindre : L'objectif premier est de rendre l'école plus juste et plus efficace, de réduire les inégalités en apportant une aide renforcée aux populations scolaires les plus fragiles tout en valorisant des parcours ambitieux. Il s'agit d'accompagner les familles nouvellement arrivées en France à l'apprentissage de langue française ciblée autour de la compréhension du système éducatif et des valeurs de la République.</p>			
<p>Résultats attendus : à identifier ultérieurement</p>			
<p>Plan d'actions ou actions envisagées : L'action sera menée via le recours au dispositif OEP (ouvrir l'école aux parents pour favoriser la réussite scolaire) qui vise à accompagner les parents d'élèves nouvellement arrivés en France à l'apprentissage de la langue française, en vue de les impliquer dans la scolarité de leur enfant.</p>			
<p>Les objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'acquisition de la maîtrise du français (alphabétisation, apprentissage ou perfectionnement) par un enseignement de français langue seconde ; • la présentation des principes de la République et de ses valeurs ; • une meilleure connaissance de l'institution scolaire ainsi que les modalités d'exercice de la parentalité pour offrir aux parents des clés pour aider leurs enfants au cours de leur scolarité. • accompagnement renforcé des familles concernant la connaissance et les demandes liées aux dispositifs existants. 			
<p>L'objectif du projet est d'articuler les séquences concernant l'école et les valeurs républicaines avec l'apprentissage en amont du vocabulaire et des tournures de phrases nécessaires en français langue scolaire.</p>			
<p>Les objectifs intermédiaires sont de faciliter l'apprentissage linguistique autour de la scolarité des enfants en complément des autres ateliers de français langue scolaire, de faciliter la communication entre parents et équipe enseignante afin de suivre au plus près la scolarité des enfants, d'apporter aux adultes les outils pour assumer leur parentalité dans le contexte socio-légal et selon le modèle français.</p>			
<p>Le dispositif met l'accent sur trois dimensions.</p> <p>1/ La langue : Chaque séquence sera construite de manière à travailler les champs d'apprentissage de la langue française : compréhension de l'oral, compréhension des écrits, expression écrite et expression orale</p> <p>2/ La présentation des principes, des valeurs et des usages de la société française</p> <p>3/ La parentalité</p>			

L'articulation des objectifs s'effectue autour de 10 thématiques : L'identité, les locaux de l'école et le règlement intérieur, une journée à l'école, le matériel scolaire, les intervenants et leurs fonctions, les apprentissages scolaires, le travail à la maison, la participation à la vie de l'école, l'évaluation à l'école et autour de l'école.

Quartier(s) visé(s) : **PRIORITAIRES**

Dispositifs associés : /

Ouverture sur 1 an renouvelable par reconduction sur demande : 2014-2015-2016

Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	2017	2018	2019	2020
---	-------------	-------------	------	------	------	------

Pilote : DSDEN des Vosges (Collège Saint-Exupéry ÉPINAL), DRJSCS

Partenaires : Ministère de l'intérieur, Centre social Denise Louis (plateau de la justice)

Mode d'évaluation :

Nombre de parents participant au dispositif

Évaluation et suivi des progrès des parents selon les modalités définies par le collège

Nombre de parents obtenant le DILF

Bilans réguliers avec les services de la DCJSCS

Réunions collectives et entretiens avec les parents, lien avec les écoles des enfants des parents concernés.

Renforcer le soutien à la parentalité



Contexte : Forte part des familles monoparentales sur les QPV. Public en manque de repères notamment les jeunes.	Chiffres clefs : Part des familles monoparentales : Golbey Haut du Gras 30 %, Plateau de la Justice 35,1 % Part de 15/29 ans : Épinal 23,20 %, Golbey 18,30 %					
Public(s) cible(s) : les familles, les adolescents.						
<i>Référence à la convention ministérielle : Convention avec le ministère de la santé et des affaires sociales, le ministère délégué aux personnes âgées et à l'autonomie, le ministère délégué à la famille</i> <i>Indicateur(s) : à élaborer ultérieurement.</i>						
Buts à atteindre : Renforcement du soutien à la parentalité. Autonomisation des jeunes et des parents. Impacts attendus : Fréquentation des lieux où un accompagnement est proposé aux familles pour les conforter dans leur rôle de parents ou grands-parents au quotidien tant sur les aspects éducatifs, culturels, sportifs, loisirs, estime de soi... Participation et implication des jeunes dans les actions et projets qui leur sont destinés (loisirs, humanitaires, chantiers jeunes, actions citoyenneté...).						
Plan d'actions ou actions envisagées : Renforcer le partenariat déjà en place avec les collectivités, les centres sociaux, les associations des usagers et plus globalement toutes les associations ou institutions qui œuvrent dans les domaines de la jeunesse et la parentalité. Moyens à mettre en œuvre : Maintien du soutien technique de l'institution (a minima sur la période de la Convention d'Objectifs et de Gestion soit jusqu'en 2017) aux divers opérateurs qui œuvrent dans les domaines de la parentalité et de la jeunesse.						
Quartier(s) visé(s) : PRIORITAIRES <input checked="" type="checkbox"/> EN VEILLE ACTIVE <input checked="" type="checkbox"/> VECU(s) <input checked="" type="checkbox"/> AUTRE : CAE						
Dispositifs associés : Dans le respect des conditions réglementaires, Prestations de service, Contrats Enfance Jeunesse, Aides sur projets, Aides aux temps libres.						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	2018	2019	2020
Pilote : selon projet Partenaires : Collectivités, Caf, Conseil Départemental, les associations, DDCSPP...						
Mode d'évaluation : nombre d'actions de proximité, évolution du taux de fréquentation, participation des familles, maintien de l'offre de service existante, qualité des partenariats (nb de rencontres, échanges), mixité des publics						

<h2>Renforcer l'accès aux droits pour les familles vulnérables par la connaissance des droits</h2>		 				
Contexte : Concentration de familles bénéficiaires de minima sociaux sur les QPV	Chiffres clefs : Indicateurs de précarité plus importants sur le Pays d'Épinal que sur la Lorraine.					
Public(s) cible(s) : les familles.						
<p><i>Référence à la convention ministérielle : Convention avec le ministère de la santé et des affaires sociales, le ministère délégué aux personnes âgées et à l'autonomie, le ministère délégué à la famille</i></p> <p><i>Indicateur(s) : à élaborer ultérieurement.</i></p>						
<p>Buts à atteindre : Permettre aux familles de connaître leurs droits administratifs ou sociaux.</p>						
<p>Impacts attendus : accès aux droits « Caf » facilité pour les familles</p>						
<p>Plan d'actions ou actions envisagées : Développer les accueils sur rendez-vous administratifs ou sociaux. Mener des campagnes d'informations, encourager l'utilisation du Caf.fr pour obtenir des informations et effectuer ses démarches en lien avec l'institution. Promouvoir la dématérialisation accompagnée</p> <p>Moyens à mettre en œuvre : Maintien de l'offre de service en place et notamment celle déployée dans les centres sociaux par les travailleurs sociaux Caf à minima sur la période de la Convention d'Objectifs et de Gestion (échéance 2017). Organiser des campagnes de communication. Maintien d'un accueil physique au siège de la Caf accessible par les transports en commun. Proposer l'intégration de volontaires « service civique ».</p>						
<p>Quartier(s) visé(s) : PRIORITAIRES <input checked="" type="checkbox"/> EN VEILLE ACTIVE <input checked="" type="checkbox"/> VECU(s) <input checked="" type="checkbox"/> AUTRE : CAE</p>						
<p>Dispositifs associés: /</p>						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	2018	2019	2020
<p>Pilote : CAF</p> <p>Partenaires : Collectivités, le Conseil Départemental, les associations...</p>						
<p>Mode d'évaluation : Nombre connexions sur le site Caf.fr, statistiques fréquentation des permanences</p>						

<h2 style="margin: 0;">Favoriser l'accès aux équipements sportifs</h2>		 <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ÉPINAL</p>	 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>			
<p>Contexte : L'approche cartographique montre que les quartiers disposent d'un panel d'équipements sportifs intéressant. La problématique est davantage « comment y faire accéder les habitants ? »</p>		<p>Chiffres clefs :</p>				
<p>Public(s) cible(s) : l'ensemble des habitants des quartiers prioritaires</p>						
<p><i>Référence à la convention ministérielle : convention avec le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative</i> <i>Indicateur(s) : à élaborer ultérieurement.</i></p>						
<p>Buts à atteindre : Permettre aux habitants de pratiquer des activités physiques et sportives et leur donner une meilleure image de leur cadre de vie.</p>						
<p>Impacts attendus : usage partagé des équipements, faciliter l'accès à la pratique sportive libre et encadrée.</p>						
<p>Plan d'actions ou actions envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier le niveau d'accès des équipements (accessibilité, ouverture, tarifs, occupation...) • Concertation pour un partage des équipements et une accessibilité plus grande (ex horaire des séances, transport en commun) • Faciliter l'accès aux équipements pour les associations qui travaillent spécifiquement avec le public prioritaire 						
<p>Moyens à mettre en œuvre : moyens humains pour obtenir et traiter les données et pour coordonner les actions des différents partenaires associatifs.</p>						
<p>Quartier(s) visé(s) : PRIORITAIRES <input checked="" type="checkbox"/></p>						
<p>Dispositifs associés : CNDS, NPNRU, DGE, DETR, FEDER (outil RES)</p>						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
<p>Pilote : Mission Contrat de Ville, DDCSPP</p>						
<p>Partenaires : OMS, service des sports, associations sportives, conseil citoyen</p>						
<p>Mode d'évaluation : nombre d'habitants du quartier accédant aux équipements sportifs, étude de satisfaction auprès des habitants</p>						

<h2>Faire du sport un levier en faveur du « vivre ensemble »</h2>				 PRÉFET DES VOSGES		
Contexte : Augmentation des actes de petite délinquance.				Chiffres clefs :		
Public(s) cible(s) : l'ensemble des habitants du quartier prioritaire et en particulier les jeunes et leur famille.						
<p><i>Référence à la convention ministérielle : convention avec le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative</i></p> <p><i>Indicateur(s) : à élaborer ultérieurement.</i></p>						
<p>Buts à atteindre :</p> <p>Favoriser l'accès des habitants des quartiers à la pratique sportive et faciliter leur intégration dans les associations.</p> <p>Faire des activités sportives proposées un vrai lieu d'éducation et de cohésion sociale.</p> <p>Impacts attendus :</p> <p>Dynamisation de la vie dans les quartiers</p> <p>Augmentation des échanges inter quartiers (QPV et hors QPV)</p> <p>Transmission de valeurs citoyennes et amélioration du vivre ensemble.</p>						
<p>Plan d'actions ou actions envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer des animations sportives sur le territoire du quartier orientées sur le vivre ensemble (activités parents-enfants, garçons-filles, inter quartiers...) • Accompagner les associations sportives pour que leur projet d'association soit orienté sur les valeurs éducatives et citoyennes du sport et créer une dynamique sociale du sport (groupe de travail à l'OMS par exemple) • Travailler sur la politique tarifaire des activités à destination des publics précaires • Former les acteurs de terrain à l'encadrement des publics en difficultés (professionnels et bénévoles). 						
Quartier(s) visé(s) : PRIORITAIRES <input checked="" type="checkbox"/> EN VEILLE ACTIVE <input checked="" type="checkbox"/>						
Dispositifs associés : CNDS, IRELIS, fondations privés, FSE						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
<p>Pilote : DDCSPP, mission Contrat de Ville.</p> <p>Partenaires : Conseil Départemental, Conseil Régional, Education Nationale, OMS, service des sports, associations sportives, CDOS, CAF.</p>						
<p>Mode d'évaluation :</p> <p>Nombre d'associations investies dans la réflexion sur le projet d'association</p> <p>Nombre d'activités proposées et de personnes participants aux activités</p> <p>Nombre de personnes ayant suivi les formations.</p>						

Développer l'offre et la qualité des missions de service civique à destination des jeunes des quartiers



Contexte : taux de chômage des jeunes des quartiers élevé. Faible engagement des jeunes pour des causes d'intérêt général et/ou dans le cadre des élections.

Chiffres clefs :

Public(s) cible(s) : les jeunes des QPV de 16 à 25 ans.

Référence à la convention ministérielle : convention avec le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Indicateur(s) : 25 % des jeunes en service civique issus des QPV

Buts à atteindre : Permettre aux jeunes issus des QPV d'accéder à des missions de service civique de qualité.

Impacts attendus : Valoriser et favoriser l'engagement des jeunes. Pour les volontaires : éducation à la citoyenneté et effet d'entraînement et d'exemple pour les autres jeunes

Plan d'actions ou actions envisagées :

- Identifier des structures intéressées pour accueillir des volontaires issus des QPV (associations, établissements publics, collectivités). Les informer et les accompagner.
- Informer les jeunes sur le dispositif par l'intermédiaire « d'ambassadeur de l'engagement des jeunes » (empowerment)
- Faciliter la rencontre entre les jeunes et les structures (ex : speed dating)
- Accompagner des jeunes en grandes difficultés grâce au « parcours réussite »
- Favoriser l'accueil de volontaires au sein des conseils citoyens
- Favoriser la mise en place des formations à destination des volontaires au sein des QPV

Moyens à mettre en œuvre : coordination des différents acteurs

Quartier(s) visé(s) : **PRIORITAIRES** **EN VEILLE ACTIVE**

Dispositifs associés : service civique, parcours réussite

Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>

Pilote : DDCSPP

Partenaires : Mission Locale, Associations (dont partenariat UFOLEP et ligue de l'enseignement), services publics, Conseils Citoyens

Mode d'évaluation :

Rapport entre le nombre de jeunes du quartier ayant demandé et effectué un Service Civique

Analyse qualitative des missions et du niveau d'accompagnement des jeunes

Nombre de missions ayant une portée sur le quartier

<h2 style="text-align: center;">Mobiliser les jeunes, favoriser l'engagement sous toutes ses formes</h2>			 <small>Liberté • Égalité • Fraternité</small> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	 PRÉFET DES VOSGES		
Contexte : Taux de chômage des jeunes des quartiers élevé. Faible engagement des jeunes pour des causes d'intérêt général et/ou dans le cadre des élections.		Chiffres clefs :				
Public(s) cible(s) : les jeunes habitants des QPV.						
Référence à la convention ministérielle : <i>Convention Sport, jeunesse, éducation Populaire et vie associative</i> Indicateur(s) : à élaborer ultérieurement.						
<p>Buts à atteindre : Permettre aux jeunes habitants des QPV de s'engager dans la vie sociale par la prise de responsabilités dans les associations et l'accès à la mobilité internationale</p> <p>Impacts attendus : Faciliter l'intégration et l'insertion des jeunes (création de réseau, acquisition de compétences, amélioration de l'estime de soi), effet d'entraînements une fois les premiers jeunes engagés (modèle).</p>						
Plan d'actions ou actions envisagées : <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la création de juniors associations pour les mineurs • Inciter et accompagner la prise de responsabilités des jeunes (communication, formation, valorisation) • Accompagner les projets associatifs émanant des jeunes • Développer la mobilité internationale pour les jeunes des quartiers en formant des accompagnateurs de projets • Travailler en partenariat avec les chantiers de jeunes 						
Moyens à mettre en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> • Moyens humains : accompagnement des jeunes et aide au projet • Moyens matériels : aide à la mise en place des formations - Aide à la communication 						
Quartier(s) visé(s) : PRIORITAIRES <input checked="" type="checkbox"/> EN VEILLE ACTIVE <input checked="" type="checkbox"/>						
Dispositifs associés : ERASMUS +, Service civique, FRDVA, juniors associations						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
<p>Pilote : Mission Contrat de Ville</p> Partenaires : DDCSPP – DDVA – Centres Sociaux– Conseils Citoyens – Associations – Mission Locale, collectivités.						
Mode d'évaluation : Nombre de jeunes de moins de 26 ans intégrés dans les comités des associations (prise de responsabilité) Nombre de juniors associations Nombre de projets de jeunes émergeant Nombre de jeunes des quartiers concernés par la mobilité internationale						

<h2>Eduquer à la citoyenneté et à la mixité par l'accès des jeunes aux loisirs et aux vacances</h2>						
Contexte : La proportion de jeunes est élevée dans les QPV de plus, les familles monoparentales sont nombreuses (30 % au haut du Gras). En période de vacances le désœuvrement peu conduire les jeunes à des conduites déviantes		Chiffres clefs : nationale : 57 % des français partent en vacances				
Public(s) cible(s) : Jeunes de 11 à 25 ans habitants les quartiers prioritaires de la CAE						
<i>Référence à la convention ministérielle : convention avec le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative</i> <i>Indicateur(s) : à définir ultérieurement</i>						
Buts à atteindre : Mobiliser les jeunes des quartiers autour d'actions de loisirs centrées sur des valeurs citoyennes et favorisant la mixité. Impacts attendus : Permettre la continuité éducative. Prévenir la délinquance des jeunes en les mobilisant sur des projets valorisants pendant les vacances. Favoriser la cohésion sociale et l'égalité en permettant l'accès aux loisirs pour tous.						
Plan d'actions ou actions envisagées : - Construire un appel à projet sur la thématique citoyenneté pour le dispositif VVV (départ 11-18 ans) - réflexions sur une labellisation et l'édition d'un cahier des charges - mettre en place un partenariat avec l'ANCV pour le développement de séjours vacances à destination des 18-25 ans (convention nationale CGET) - participer à un projet à échelle départemental favorisant l'accès aux loisirs et aux vacances des jeunes - Faciliter les départs individuels (dispositif ANCV) et les séjours à l'étranger (VVSI et Erasmus) - Former les équipes pédagogiques à l'accueil des publics en difficultés et à l'intégration des problématiques citoyennes dans les séjours.						
Moyens à mettre en œuvre : Coordination et communication						
Quartier(s) visé(s) : PRIORITAIRES <input checked="" type="checkbox"/> EN VEILLE ACTIVE <input checked="" type="checkbox"/>						
Dispositifs associés : VVV et VVSI - ANCV (Séjour 16-25, Départ 18-25 ans) – Erasmus jeunesse						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
Pilote : DDCSPP, mission Contrat de Ville Partenaires : CAF, Centres sociaux et associations, ANCV, conseil Départemental						
Mode d'évaluation : Qualité pédagogique des séjours proposés Nombre de séjours proposés Nombre de jeunes impliqués et répartition garçons/filles Nombre d'éducateurs formés Nombre de jeunes concernés par les départs individuels et les séjours à l'étranger						

<h2>Renforcer la formation citoyenne des jeunes</h2>		  				
Contexte : Offrir aux jeunes des QPV un accès privilégié et inédit à l'éducation civique et à la culture française.		Chiffres clefs :				
Public(s) cible(s) : scolaires des QPV, bénéficiaires de la Garantie Jeunes et jeunes encadrés par des travailleurs sociaux (médiateurs, éducateurs de rue, adulte-relais).						
<i>Référence à la convention ministérielle : Convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires 2013-2015 signée avec le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de la Ville le 17 septembre 2013</i> <i>Indicateur(s) : nombre de jeunes participants</i>						
Buts à atteindre : Transmettre et faire comprendre les valeurs de la République et la Citoyenneté Impacts attendus : Pour les jeunes des QPV s'approprier les valeurs fondatrices du pays où l'on vit pour mieux les comprendre, les intégrer et les apprécier, combattre les discriminations liées à l'origine, lutter contre la radicalisation.						
Plan d'actions ou actions envisagées : Expliquer en moins de 2 heures le rôle du corps préfectoral et du sous – préfet d'arrondissement. Moyens à mettre en œuvre : Entretiens civiques / remise livret didactique						
Quartier(s) visé(s) : PRIORITAIRES <input checked="" type="checkbox"/> EN VEILLE ACTIVE <input checked="" type="checkbox"/>						
Dispositifs associés :						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
Pilote : État (sous-préfet d'arrondissement) Partenaires : Délégué du Préfet / Délégué Adjoint du CGET et cadres administratifs						
Mode d'évaluation : taux de participation, nombre d'ouvrages remis / nombre de partenaires et actions réalisées / nombre de jeunes impliqués						

<h2>Impliquer les habitants dans les politiques locales de commémoration</h2>		 				
Contexte : Associer la jeunesse aux commémorations et événements historiques		Chiffres clefs :				
Public(s) cible(s) : Établissements scolaires – tous les niveaux						
<i>Référence à la convention ministérielle : Défense, anciens combattants</i> <i>Indicateur(s) : nombre d'actions mises en place</i>						
Buts à atteindre : Développement des connaissances historiques, sensibilisation citoyenne à travers le devoir de mémoire						
Impacts attendus : Développement de l'esprit citoyen						
Plan d'actions ou actions envisagées : Diffusion ciblée de l'offre pédagogique proposée par l'ONAC-VG (expositions itinérantes, concours, voyages sur lieux de mémoire, etc.)						
Moyens à mettre en œuvre : Nécessitera, de la part des Délégués du Préfet à la Politique de la Ville, une diffusion à destination des établissements concernés.						
Quartier(s) visé(s) : PRIORITAIRES <input checked="" type="checkbox"/> EN VEILLE ACTIVE <input checked="" type="checkbox"/>						
Dispositifs associés :						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
Pilote : Office national des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC-VG) Partenaires : Education Nationale, Associations patriotiques.						
Mode d'évaluation : par le nombre d'emprunts d'expositions, de la participation aux concours.						

Favoriser l'accès à la santé des habitants des quartiers						
Contexte : Indicateurs socio-démographiques défavorables – comportements individuels à risque (ex : addictions)		Chiffres clefs :				
Public cible : Habitants des quartiers - public vulnérable (jeunes, femmes, personnes âgées ...)						
Référence à la convention ministérielle : <i>Convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires 2013/2015 entre la ministre des affaires sociales et de la santé, la ministre déléguée aux personnes âgées et à l'autonomie, la ministre déléguée à la famille, la ministre déléguée aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion et la ministre déléguée à la ville</i>						
Buts à atteindre : Améliorer l'accès à la santé dans les quartiers Politique de la Ville						
Impacts attendus : Amélioration de la santé des habitants des quartiers Politique de la Ville – réduction des inégalités de santé.						
Plan d'actions ou actions envisagées : <ul style="list-style-type: none"> - Agir en lien avec les collectivités sur les questions liées à la santé - Conforter des diagnostics santé à l'échelle des quartiers - Prévenir les conduites addictives - Renforcer l'accès aux soins - Développer les actions de prévention et de promotion de la santé. 						
Moyens à mettre en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Décliner les actions du contrat local de santé CA Épinal/ARS dans les quartiers, - Renforcer l'accès aux soins de proximité en prenant notamment appui sur les permanences d'accès aux soins de santé –PASS- du centre hospitalier, - Traiter les QPV dans le cadre des travaux relatifs à la révision des zones déficitaires en professionnels de santé lancée par l'ARS en 2015, - Développer un programme de prévention et de promotion de la santé sur les thématiques addictions, compétences psycho sociales, nutrition....en s'appuyant sur les appels à projets organisés par l'ARS. 						
Quartier(s) visé(s) : PRIORITAIRES <input checked="" type="checkbox"/> EN VEILLE ACTIVE <input checked="" type="checkbox"/> VECU(s) <input checked="" type="checkbox"/>						
Dispositifs associés : contrat local de santé de la CA Épinal, conseil local de santé mentale, Appels à projets (MILDECA, ARS ...)						
Partenaires : CA Épinal, ARS, MILDECA, Education Nationale, association AIDES 88, Centre Médecine Préventive, AVSEA (CSAPA - service prévention) FMS, centre hospitalier Emile Durkheim, (Permanence d'Accès aux Soins de Santé - CIDDIST), tissu associatif local, centres sociaux.						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
Pilote : ARS /Mission Contrat de Ville						
Mode d'évaluation : indicateurs de processus et de résultats à définir						

Renforcer l'accès à la santé, notamment des jeunes et des personnes en situation de handicap



Contexte : Prévalence des problématiques relevées sur les écoles prioritaires. Nécessité d'un lien entre les parents et la santé, les parents et les spécialistes. Prise en charge de familles primo arrivantes et/ou allophones n'ayant pas toujours de suivi de santé efficace.

Chiffres clefs :

% d'élèves résidant en ZUS : 73,7 % (Dépt : 4,3%)

% d'élèves en retard : 15,7 % (dépt 10,6 %)

PCS défavorisées : 63,6% de boursiers : 62,8 %

Public(s) cible(s) : élèves inscrits dans le réseau d'éducation prioritaire (+)

Référence à la convention ministérielle : affectation prioritaire d'emplois médico-sociaux.

Indicateur(s) : nombre de bilans de 6 ans réalisés / nombre de bilans de CE2 / Nombre de parents présents / Nombre d'anomalies constatées / typologie des anomalies / nombre de réunions de coordination / nombre de liaison avec les parents/ nombre de projets mis en œuvre/ typologie des projets.

Buts à atteindre : Renforcer l'accès à la santé.

Résultats attendus :

Amélioration de l'état de santé des élèves leur permettant une meilleure entrée dans les apprentissages.

Maintien du lien avec les familles.

Identification par les familles d'un personnel ressource.

Plan d'actions ou actions envisagées :

- Temps de présence renforcé de l'infirmier (équivalent ETP) à la fois sur les écoles primaires du réseau et le collège de rattachement.
- La présence conjointe du médecin et de l'infirmier pour la réalisation des bilans de santé obligatoires à l'entrée au CP, permet de réaliser un examen global et orienter les familles vers les médecins et/ou spécialistes si nécessaire.
- Suivi réalisé en CE2, par l'infirmière en présence des parents.

Moyens à mettre en œuvre : Logistique (mise à disposition de locaux permettant de réaliser ses bilans comme un espace suffisamment spacieux pour l'accueil des parents, distance de 5 m pour la réalisation du dépistage visuel...), temps de coordination entre les équipes.

Quartier(s) visé(s) : **PRIORITAIRES**

Réalisation ou Convention pluriannuelle

2015

2016

2017

2018

2019

2020

Pilote : DSDEN des Vosges (service promotion de la santé en faveur des élèves)

Mode d'évaluation : Évolution des indicateurs

<h2>Consolider la stratégie départementale de prévention de la délinquance à l'échelle des quartiers</h2>		 				
<p>Contexte : Les actions de prévention et le partenariat local doivent pouvoir participer largement à la politique de prévention de la délinquance et une implication plus forte dans les quartiers est nécessaire, car le cumul de difficultés de la population des quartiers implique un fort risque de conduites à risques ou de comportements délinquants.</p>		<p>Chiffres clefs :</p>				
<p>Public(s) cible(s) : jeunes adultes</p>						
<p><i>Référence à la convention ministérielle : Convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires 2013-2015 signée avec le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de la Ville le 17 septembre 2013, Stratégie Nationale de prévention de la Délinquance.</i></p> <p><i>Indicateur(s) : Baisse de la délinquance</i></p>						
<p>Buts à atteindre : Consolider la politique de Prévention, améliorer le lien Police /population</p>						
<p>Plan d'actions ou actions envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan départemental de prévention de la délinquance • Consolidation des postes d'intervenants sociaux en Police • Création d'un délégué aux relations police/population 						
<p>Moyens à mettre en œuvre : 75 % des crédits du FIPD annuellement consacrés à des projets à destinations des QPV</p>						
<p>Quartier(s) visé(s) : PRIORITAIRES <input checked="" type="checkbox"/> EN VEILLE ACTIVE <input checked="" type="checkbox"/></p>						
<p>Dispositifs associés : CLSPD, FIPD, cellule de lutte contre la radicalisation, CDPD, MILDECA</p>						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
<p>Pilote : Préfecture (cabinet, DDCSPP, délégués du préfet)</p> <p>Partenaires : Membres du conseil départemental de prévention de la délinquance.</p>						
<p>Mode d'évaluation : programme d'actions contrôlé annuellement par le CGET et réunions techniques de suivi du Plan Départemental de Prévention de la Délinquance</p>						

Renforcer les actions de prévention et de sécurité au sein du collège



Contexte : /

Chiffres clefs : APAE

Public(s) cible(s) : élèves du collège
Saint-Exupéry

% d'élèves résidant en ZUS:73,7 % (Dépt : 4,3%)

% d'élèves en retard : 15,7 % (dépt 10,6 %)

PCS défavorisées : 63,6 % ; % de boursiers : 62,8 % (Académie : 27%)

Référence à la convention ministérielle : Mobiliser au bénéfice des quartiers prioritaires les moyens engagés par les ministères en charge de l'Education Nationale et de la réussite éducative dans le cadre de la Refondation de l'école. Créer des postes dans les établissements difficiles.

Indicateur(s) : nombre d'élèves en situation de persévérance scolaire, nombre d'élèves bénéficiant du suivi de l'assistante de prévention et suivi individuel de l'évolution de la réussite scolaire de ces élèves.

Buts à atteindre : L'objectif premier est de rendre l'école plus juste et plus efficace, de réduire les inégalités en apportant une aide renforcée aux populations scolaires les plus fragiles. L'assistante de prévention prend en charge les élèves en rupture scolaire soit du point de vue des apprentissages, soit du point de vue du respect du règlement intérieur. Elle travaille en lien avec tous les membres du groupe de prévention du décrochage scolaire.

Résultats attendus : Amélioration du climat scolaire et des indicateurs de vie dans le collège : réduction du nombre d'incidents au sein du collège, réduction des punitions et des sanctions liées au non-respect du règlement intérieur, réduction du taux d'absentéisme en complément des autres dispositifs.

Plan d'actions ou actions envisagées : Par la mise en place d'un(e) assistant(e) de prévention collège REP+, il s'agit de renforcer les actions de prévention et de sécurité au sein du collège et prendre en charge de manière spécifique les élèves en rupture avec le règlement intérieur ou rencontrant des difficultés d'adaptation, de renforcer les équipes en place et favoriser la dynamique du projet réseau.

Descriptif des activités principales :

- Participation à la prise en charge d'élèves ayant fait l'objet de procédures disciplinaires : accueil des élèves exclus et préparation du retour en classe, mise en place de mesures d'accompagnement et de réparation.
- Prise en charge des élèves dans le cadre d'un conflit, médiation et suivi.
- Surveillance, encadrement des élèves durant le temps scolaire.
- Participation au pilotage du CESC et animation des actions menées dans ce cadre.
- Participation aux instances de suivi des élèves : groupe GAIN, commission éducative, conseil des professeurs.

Responsabilité particulière :

- Prise en charge des élèves en rupture avec le règlement intérieur
- Construction et suivi d'indicateurs internes relatifs aux actions de prévention

Activités accessoires :

- Mise à jour du diagnostic de sécurité de l'établissement
- Suivi avec la Conseillère d'orientation des élèves bénéficiant de parcours en alternance

Axe 1 : au titre de sa contribution à la politique éducative de l'établissement, de la lutte contre le décrochage scolaire dans le cadre des dispositifs de prévention auprès des élèves, l'assistante de prévention est amenée à :

- participer au comité de pilotage du CESC,

- participer aux travaux de la commission éducative : suivi global de l'application des mesures de prévention, d'accompagnement, de responsabilisation ainsi que des mesures alternatives aux sanctions,
- réfléchir dans le cadre de la refondation du règlement intérieur, à la mise en œuvre des mesures de responsabilisation : recherche de partenaires extérieurs,
- tenir les tableaux de bord / indicateurs de climat scolaire, recueil d'informations/traçabilité (SIVIS, ...), registre des sanctions en collaboration avec la conseillère principale d'éducation,
- mettre à jour le diagnostic de sécurité de l'établissement,
- participer aux réunions avec les partenaires de l'établissement en relation avec la prise en charge éducative des élèves (Jeunesse et cultures, médiateurs sociaux, animateurs du centre social...)

Axe 2 : au titre du suivi des élèves :

- accompagner les élèves à besoins éducatifs particuliers identifiés en lien avec le professeur principal, la conseillère principale d'éducation, les personnels de direction,
- participer à la commission éducative (examen de la situation d'un élève, recherche d'une réponse éducative personnalisée), et à la cellule de veille hebdomadaire,
- intervenir auprès des élèves à titre individuel et/ou collectif en fonction des problématiques éducatives en présence ; organiser des séances spécifiques de prévention en fonction des problématiques rencontrées,
- participer à la prise en charge et au suivi des élèves ayant fait l'objet de punitions et/ou de sanctions disciplinaires.

Quartier(s) visé(s) : **PRIORITAIRES**

Dispositifs associés : /

Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
---	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Pilote : DSDEN des Vosges (Collège Saint-Exupéry ÉPINAL)

Partenaires : Ville d'Épinal (lien avec le PRE et l'éducatrice de prévention de l'association Jeunesse et Cultures). Conseil Départemental des Vosges.

Mode d'évaluation :

Évaluation et suivi des progrès des élèves selon les modalités définies par le collège.

Bilan annuel des indicateurs de vie scolaire

Bilan individuel des élèves suivis

Compte-rendu d'activités de l'assistante de prévention.

Pilier Renouvellement urbain et cadre de vie

Objectif opérationnel n° RU34

<h3>Instaurer une Conférence Intercommunale du Logement</h3>						
Besoins : /		Chiffres clefs : 8150 logements sociaux sur la CAE				
Public(s) cible(s) : - personnes en difficultés avec le logement et PDALHPD soit 80 % de la population et dont les locataires des logements appartenant aux bailleurs publics et particulièrement en quartier prioritaire - 10 % de rotation par an sur le parc social soit 4890 attributions concernés en 6 ans sur le logement social sur le territoire CAE						
Référence à la convention ministérielle : /						
Buts à atteindre : La Conférence Intercommunale du Logement (CIL) sera chargée de l'élaboration d'une convention de mixité sociale et d'un plan partenarial d'attribution et de gestion des logements sociaux visant à : <ul style="list-style-type: none"> • Créer des parcours résidentiels • Permettre l'accès au logement de tous notamment en organisant des passerelles hébergement-logement 						
Impacts attendus : Répondre aux réponses logements dans le respect des équilibres de peuplement et de la mixité sociale						
Plan d'actions ou actions envisagées : <ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'un suivi des attributions des logements sociaux • Organiser des points d'accueil du public et d'enregistrement avec les bailleurs sociaux • Articuler les différentes structures d'hébergement d'urgence pour trouver des solutions plus durables. 						
Moyens à mettre en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration du plan partenarial d'attribution des logements sociaux grâce à l'appui du BE PLH et à une large concertation des acteurs locaux y compris associatifs • Suivi des attributions et du respect de la convention de mixité social par un comité de pilotage technique réunissant les partenaires y compris l'Etat. 						
Quartier(s) visé(s) : <input checked="" type="checkbox"/> PRIORITAIRES (par habitat social)						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
Pilote : CAE Partenaires : Bailleurs publics, Etat, CD, associations						
Mode d'évaluation : Mixité de peuplement Parcours résidentiel Nombre de demande de logement satisfaite Bilan annuel à la Conférence Intercommunale du Logement						

Assurer un suivi de l'occupation et du peuplement						
						
Contexte : Paupérisation de certains quartiers, sur représentation des ménages très modestes					Chiffres clefs : Revenu médian inférieur à 10 000€ pour les QPV	
Public(s) cible(s) : Commissions d'attribution des organismes de logement social						
Référence : Article 97 de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014						
Buts à atteindre : Équilibrer l'occupation du parc social en matière de peuplement						
Impacts attendus : Permettre l'application des politiques de peuplement et d'attribution prédéfinies						
Plan d'actions ou actions envisagées : <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la connaissance de la population sur les quartiers de référence lors des attributions de logements sociaux • Définitions et choix des ratios à prendre en compte (ressources, composition familiale, catégories socio-professionnelles...) • Choix du niveau de regroupement de ces ratios (ensembles immobiliers, bâtiment, entrée), à différencier suivant la nature individuelle ou collective du logement concerné 						
Moyens à mettre en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDLSID) - Le dispositif de gestion partagée de la demande - La conférence intercommunale du logement (CIL) 						
Quartier(s) visé(s) : <input checked="" type="checkbox"/> PRIORITAIRES						
Dispositifs associés : Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX), Fonds social du logement (FSL) et mesures d'accompagnement social de l'État et du Conseil Départemental						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
Pilote : CAE						
Partenaires : État (DDCSPP, DDT), Conseil Départemental, Bailleurs sociaux						
Mode d'évaluation : Nombre d'attributions à des locataires par rapport aux plafonds de ressources HLM (30 %, 60 %, 100 %)						

Mettre en place un Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriétés (POPAC)



Contexte : Le PRU d'Épinal n'a pas permis de traiter, sur les quartiers où l'habitat social est prédominant, l'habitat privé en difficulté, et notamment les copropriétés. C'est pourquoi, il a été décidé dans le cadre du Plan Stratégique Local post PRU, de renforcer l'attractivité des copropriétés privées, en signalant le besoin de soutien pour la Copropriété des Mésanges place d'Avrinsart. Par ailleurs, le PLH signale une part importante de copropriétés potentiellement fragiles sur la Ville d'Épinal. En conséquence, une première action expérimentale de repérage et de prévention sur les copropriétés privées est envisagée en lien avec l'ANAH sur les quartiers prioritaires de la Justice et de Bitola dans le volet urbain du Contrat de Ville de l'agglomération d'Épinal.

Chiffres clefs :
717 copropriétés potentiellement fragiles sur le territoire de la CAE, dont 475 à Épinal (données DGALN 2014 sur données FILOCOM 2011)

Public(s) cible(s) : Copropriétés de 20 lots et plus datant des années 60/70 situées en quartiers prioritaires à Épinal (Plateau de la Justice et Bitola)

Référence aux conventions ministérielles : Convention de partenariat entre l'ANAH et l'ANRU dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain du 04/05/2015, Convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires entre l'Etat et la Caisse des Dépôts 2014-2020 du 18/06/2014

Indicateur(s) : à élaborer ultérieurement.

Buts à atteindre :

- **Mieux connaître les fragilités des copropriétés présentes sur les quartiers prioritaires**
- **Prévenir la déqualification des copropriétés montrant des signes de fragilités par la mise en œuvre d'une veille active et d'un premier accompagnement, en premier lieu au niveau de la Copropriété des Mésanges.**

Impacts attendus :

- Améliorer la gestion des copropriétés
- Renforcer leur attractivité (réduction de la vacance, amélioration du positionnement sur le marché du logement)
- Mettre en place des conditions de réalisation des travaux nécessaires au confortement des copropriétés (économie d'énergie, qualité résidentielle...)

Plan d'actions ou actions envisagées : Mettre en place le dispositif expérimental POPAC.

Signature d'une convention ANAH/Ville d'Épinal/CAE projetée à l'automne 2015 – Durée : 3 ans

- Observations et interventions concentrées sur les grands immeubles collectifs en copropriétés datant des années 60/70 présents sur les deux quartiers (huit copropriétés pré identifiées)
- Accompagnement prioritaire de la Copropriété des Mésanges située Place d'Avrinsart, où plusieurs dysfonctionnements ont été identifiés.

Moyens à mettre en œuvre :

- Mise en place d'une ingénierie compétente en matière de copropriété pour identifier les copropriétés en difficultés en analysant, par la réalisation d'un diagnostic multicritères, leurs dysfonctionnements afin de leur apporter un soutien adapté (juridique, technique notamment en matière énergétique, financier, en accompagnement social ...) dans le cadre d'une mission d'accompagnement.
- Eventuelles sollicitations d'aides à la gestion dans le cadre de stratégie de redressement de copropriétés en difficultés.

- Définition d'un programme de travaux à réaliser pour le confortement de la copropriété et montage opérationnel précisant les conditions de faisabilité de ces travaux.
- Mise en place d'un partenariat avec les acteurs du territoire concernés par cette thématique.

Quartier(s) visé(s) : **PRIORITAIRES : Bitola et Plateau de la Justice à Épinal**

Dispositifs associés :

- Action pouvant déboucher sur la mise en place d'OPAH copropriétés dégradées si les difficultés de certaines copropriétés s'avèrent trop importantes ou s'accroissent
- Mise en place d'un observatoire Habitat CAE avec suivi de l'évolution de l'état des copropriétés (projet PLH)

Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	2019	2020
---	-------------	--------------------	--------------------	--------------------	------	------

Porteur du projet : Ville d'Épinal - CAE

Partenaires : ANAH et DDT des Vosges - CDC - Copropriétés privées et syndicats

Autres partenaires financiers (à préciser) / Autre partenariat : CAS Ville Épinal – CAF – ALEC ...

Mode d'évaluation : Comité de pilotage, Bilan de l'expérimentation et orientations de l'action à poursuivre au niveau des quartiers prioritaires et de l'agglomération, Evolution de la Copropriété des Mésanges.

Lutter contre l'habitat indigne sur le quartier de Champbeauvert



Contexte : En 2013, suite à des problèmes de « mal logement » signalés dans le cadre du Collectif de quartier de Bitola, la Direction des Affaires Sociales de la Ville d'Épinal a étudié les problèmes rencontrés au niveau de l'habitat privé du secteur de Champbeauvert (anciennes cités ouvrières), en partenariat avec les travailleurs sociaux du CG, l'équipe du centre social, et le référent « insalubrité-logement indigne » de l'ARS. Une information aux locataires et aux propriétaires concernant leurs droits et leurs devoirs a été diffusée. Il a été ressenti dès le départ des réticences de chaque partie. Aujourd'hui seuls deux propriétaires restent « accessibles ». Des conditions difficiles d'habitabilité et de situation sociale des familles sont avérées sur ce secteur. Et l'indicateur du Parc Privé Potentiellement indigne relevé sur la section cadastrale CD de Champbeauvert est très élevé par rapport au reste de la ville et signalé dans le cadre du PLH. Vu ce contexte, la ville d'Épinal, en partenariat avec l'Anah, propose, pour débiter une action de lutte contre l'habitat indigne, une articulation avec le PIG CAE, avant la mise en place d'une opération spécifique si besoin.

Chiffres clefs :

Part du Parc Privé Potentiellement Indigne dans les résidences du parc privé : **22,92%**

Public(s) cible(s) : Habitat privé à Champbeauvert à savoir propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et locataires en difficulté par rapport à des situations d'insalubrité ou de manquement au RSD.

Référence à la convention ministérielle : Convention ANAH ANRU – Convention CDC
Indicateur(s) : à élaborer ultérieurement.

Buts à atteindre :

- **Construire un partenariat autour de l'habitat indigne notamment sur le secteur de Champbeauvert. Faire émerger les situations connues par les services sociaux et acteurs locaux.**
- **Mieux comprendre les situations de « mal logement » et les points de blocage pour une intervention privée et publique.**
- **Evaluer la capacité de mobilisation des propriétaires.**
- **Accompagner socialement et techniquement les propriétaires pour rénover leur logement**

Impacts attendus :

- Traiter le maximum de situations de mal-logement.
- Mieux lutter contre les marchands de sommeil.
- Instaurer un partenariat social et opérationnel pérenne avec les acteurs sociaux.

Plan d'actions ou actions envisagées : Articulation avec le PIG CAE :

- Pour un repérage et une connaissance des situations précises sur ce secteur.
- Pour une animation spécifique sur ce secteur.
- Pour un fléchage des aides aux travaux mobilisées dans le cadre du PIG sur ce secteur

Complément du PIG à apporter sur cette action spécifique : Signature d'un avenant ANAH/Ville d'Épinal/CAE ou mise en place d'une opération spécifique avec la possibilité de mobiliser des crédits nationaux en fonction de la situation.

Cela passe par :

- Accompagnement de la collectivité par une ingénierie compétente en matière de problème d'habitabilité pour mobiliser les différents leviers d'action à mettre en œuvre et élaborer une stratégie (MOUS) ?
- Estimation évaluation des situations d'habitat indigne à traiter, mise en place d'interventions coercitives renforcées, et mobilisation de crédits nationaux d'aides aux travaux ?

- Démarchage renforcé des propriétaires bailleurs et occupants.

Moyens à mettre en œuvre :

- Mise en place d'un comité opérationnel réunissant les acteurs locaux régulièrement
- Réunions et enquêtes avec les habitants, pour poursuivre l'information des propriétaires et des locataires sur leurs droits et leurs devoirs concernant leur logement et pour connaître les situations, les dysfonctionnements, les propriétaires et les situations sociales des locataires.
- Repérage précis des situations d'indignité.
- Contrôle du respect du règlement sanitaire
- Diagnostic social et technique précis de chaque situation
- Accompagnement des propriétaires pour le montage de leurs dossiers de travaux

Quartier(s) visé(s) : **PRIORITAIRES : Bitola / Champbeauvert à Épinal**

Dispositifs associés : PLH, Pôle habitat indigne, PDALPD, RSD, Pouvoirs de Police du Maire, Commission de médiation Dalo

Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	2018	2019	2020
---	-------------	-------------	-------------	------	------	------

Porteur de projet : Ville d'Épinal/ CAE

Partenaires principaux : ANAH et DDT des Vosges Département CAF ARS DDCSPP Bailleurs sociaux, Région, autres services de l'Etat

Autres partenaires : Eventuellement Association de défense des locataires, EDF, DVIS, CCAS, ADAPAH, CLIC, ADMR, Infirmières libérales, Agence locale climat énergie, EGD distribution Vosges, AMF 88

Mode d'évaluation : Comité opérationnel

Lutter contre la précarité énergétique							
Contexte : Paupérisation des habitants et pouvoir d'achat des familles en diminution		Chiffres clefs : 9 400€ de revenu médian 1 155 habitants					
Public(s) cible(s) : Ensemble des habitants							
Référence à la convention ministérielle : Indicateur(s) : à élaborer ultérieurement							
Buts à atteindre : Sensibiliser les habitants du quartier aux éco gestes.							
Impacts attendus : diminution des consommations énergétiques pour redonner du pouvoir d'achat.							
Plan d'actions ou actions envisagées : Visites à domicile, bilan de consommation et économie annuelle chiffrée, actions collectives de sensibilisation auprès des enfants							
Moyens à mettre en œuvre : VOSGELIS / FACE (mise à disposition d'un Emploi d'Avenir) pour année 2015							
Quartier(s) visé(s) : <input checked="" type="checkbox"/> PRIORITAIRES / Le Haut du Gras							
Dispositifs associés : /							
Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	2016	2017	2018	2019	2020	
Pilote : VOSGELIS							
Partenaires : Habitants, Conseil citoyen, Ville, Contrat de Ville							
Mode d'évaluation : nombre de nouvelles familles visitées, nombre d'actions collectives organisées							

<p>Améliorer la gestion et l'entretien des quartiers, favoriser l'appropriation et le respect du cadre de vie par les habitants</p>  						
<p>Contexte : Dans le cadre des engagements « Qualité de service » et pour le bien être des habitants des quartiers, le cadre de vie et la propreté des parties communes sont une priorité des services de proximité d'Épinal-Habitat.</p>						<p>Chiffres clefs :</p>
<p>Public(s) cible(s) : Habitants des quartiers.</p>						
<p>Référence à la convention ministérielle ou partenariale: <i>Convention de gestion urbaine de proximité</i> Indicateur(s) : à élaborer ultérieurement</p>						
<p>Buts à atteindre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration dans la gestion, l'entretien des extérieurs et parties communes. - Une vision globale et satisfaisante de l'état des quartiers. <p>Impacts attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir le niveau de satisfaction des locataires à l'encontre du bailleur concernant l'entretien des quartiers. - Maintenir ce partenariat avec les différents partenaires qui contribuent à l'entretien des quartiers. 						
<p>Plan d'actions ou actions envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'opérations conjointes de nettoyage spécifique avec les partenaires, endroits ciblées : Les parties communes et entretien du cadre de vie. - Continuer par notre présence sur le terrain au quotidien et nos outils de communication à sensibiliser les locataires sur l'importance de respecter la propreté des lieux et le cadre de vie. - Réflexion sur des actions à mener sur une sensibilisation plus adaptée envers nos locataires. <p>Moyens à mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de nouvelles méthodes de travail permettant d'accroître la propreté. - Investissement sur du matériel adapté et destiné à répondre aux besoins quotidiens. - Création d'affiches de sensibilisation via notre service communication sur différentes problématiques (Jets de détritrus/encombrements...) 						
<p>Quartier(s) visé(s) : PRIORITAIRES <input checked="" type="checkbox"/> EN VEILLE ACTIVE <input checked="" type="checkbox"/> AUTRE : L'ensemble du patrimoine d'Épinal Habitat</p>						
<p>Dispositifs associés : /</p>						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
<p>Pilote : OPHAE / Épinal habitat Partenaires : Régie des quartiers/Service cadre de vie de la mairie.</p>						
<p>Mode d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enquête de satisfaction locataires. - Contrôles et vérifications périodiques dans le cadre de nos engagements « qualité de service ». - Mise en place d'indicateurs « qualitatifs » « Quantitatifs » et de tableaux de bord. 						

<h2>Renforcer l'entretien et la qualité de service</h2> <td style="text-align: center;">  </td> <td style="text-align: center;">  </td>			
<p>Réflexions en cours de la convention d'Abattement TFPB pour la qualité de vie urbaine</p>			
Contexte = Formaliser les domaines d'intervention de VOSGELIS dans le cadre de l'utilisation de l'abattement de TFPB lié au QPV		Chiffres clefs :	
Public(s) cible(s) : Ensemble des habitants		9 400€ de revenu médian	
		1 155 habitants	
<p><i>Référence à la convention ministérielle / référence à la loi : mise en place d'une convention de qualité de services.</i></p> <p><i>Indicateur(s) : à élaborer ultérieurement.</i></p>			
<p>Buts à atteindre : Améliorer la qualité de vie urbaine des habitants du quartier QPV</p>			
<p>Impacts attendus : Mobilisation de ressources complémentaires dédiées aux surcoûts engendrés par les besoins spécifiques du quartier</p>			
<p>Plan d'actions ou actions envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'organisation de proximité • Formation et soutien au personnel de proximité • Organisation d'actions collectives de sensibilisation des habitants, d'animation, d'information et d'amélioration du lien social • Effectuer des petits travaux d'amélioration de la qualité de service • Mise à disposition de locaux à titre gratuit • Participation à la mise en place du travail sur les clauses d'insertion en lien avec la Maison de l'emploi 			
<p>Moyens à mettre en œuvre : VOSGELIS / ETAT / VILLE</p>			
<p>Quartier(s) visé(s) : <input checked="" type="checkbox"/> PRIORITAIRES / Le Haut du Gras</p>			
<p>Dispositifs associés : /</p>			
Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>
	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
<p>Pilote : VOSGELIS</p>			
<p>Partenaires : Habitants, Conseil citoyen, Ville, Contrat de Ville(MOUS)</p>			
<p>Mode d'évaluation : défini dans la convention signée avec l'État avant le 31 décembre 2015</p>			

<h2 style="margin: 0;">Favoriser l'implication des jeunes du quartier et développer les chantiers éducatifs</h2>						
Contexte : Le bailleur est en mesure de proposer des travaux de rénovation dans le cadre de chantiers éducatifs		Chiffres clefs :				
Public(s) cible(s) : Associations/Jeunes du quartier.						
<i>Référence à la convention ministérielle ou partenariale: Convention de gestion urbaine de proximité</i> Indicateur(s) : à élaborer ultérieurement						
Buts à atteindre : <ul style="list-style-type: none"> - Responsabiliser les jeunes à l'importance de maintenir une qualité du cadre de vie. - Impliquer les jeunes habitants à l'entretien des immeubles collectifs. - Inculquer des valeurs d'effort et de travail. 						
Impacts attendus : <ul style="list-style-type: none"> - Une meilleure compréhension des contraintes liées à des incivilités ou dégradations. - Une satisfaction à s'impliquer pour son habitat et contribuer au bien-être de l'ensemble des habitants. 						
Plan d'actions ou actions envisagées : <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des travaux de rénovation, en partenariat avec les acteurs. - Apprentissage à l'encontre du public visé sur l'utilisation de matériels spécifiques. 						
Moyens à mettre en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Recenser avec le bailleur social les chantiers supports possibles et présentant une valeur ajoutée éducative. - Valoriser les actions de bénévolat dans les quartiers. 						
Quartier(s) visé(s) : PRIORITAIRES <input checked="" type="checkbox"/> EN VEILLE ACTIVE <input checked="" type="checkbox"/>						
Dispositifs associés :						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
Pilote : OPHAE / Épinal Habitat Partenaires : Associations/Service cadre de vie.						
Mode d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> - Rencontre tout au long de l'année avec les différents acteurs. - Mise en place d'indicateurs permettant de mesurer le travail accompli. 						

<p>Favoriser les usages positifs des espaces collectifs pour en faire des espaces communs et partagés</p>  						
<p>Contexte : Épinal habitat est propriétaire de nombreux espaces verts, qui peuvent être exploités dans le cadre d'initiative « Jardins partagés ».</p>					<p>Chiffres clefs :</p>	
<p>Public(s) cible(s) : Habitants/Associations.</p>						
<p><i>Référence à la convention ministérielle ou partenariale: Convention de gestion urbaine de proximité</i> <i>Indicateur(s) : à élaborer ultérieurement</i></p>						
<p>Buts à atteindre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Susciter la création de jardins partagés et l'implication des habitants. - Apporter de la verdure et des végétaux dans ces espaces. - Favoriser la création paysagère. <p>Impacts attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mener et finaliser par les locataires un projet. - Encourager les bonnes pratiques liées au développement durable. - Consolider les liens entre habitants autour d'un projet commun et de travaux ludiques. - Apporter une valeur ajoutée et une amélioration au cadre de vie. 						
<p>Plan d'actions ou actions envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transformation d'espaces verts ciblés en jardin partagé. - Construction par les habitants des matériaux utiles à la matérialisation des endroits. - Sélectionner les sites avec les habitants et partenaires. <p>Moyens à mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apport d'un soutien logistique et technique du bailleur. 						
<p>Quartier(s) visé(s) : PRIORITAIRES <input checked="" type="checkbox"/> EN VEILLE ACTIVE <input checked="" type="checkbox"/> AUTRE : Quartiers de la ZAC et du Saut le Cerf.</p>						
<p>Dispositifs associés : /</p>						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
<p>Pilote : OPHAE / Épinal Habitat Partenaires : centre social Léo Lagrange, service cadre de vie et régie des quartiers.</p>						
<p>Mode d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un comité de pilotage. - Mise en place d'indicateurs et tableaux de bord permettant de quantifier et qualifier l'évolution de l'action. 						

Favoriser la connaissance des droits et devoirs en lien avec le logement		VOSGES Le Département				
Contexte : constat d'un manque d'informations sur le logement en général		Chiffres clefs :				
Public(s) cible(s) : tout public (quartier du Haut du Gras à Golbey)						
<i>Référence à la convention ministérielle : /</i> <i>Indicateur(s) : à élaborer ultérieurement.</i>						
Buts à atteindre : Informer les personnes sur les droits et devoirs liés au logement ainsi que sur tous les domaines inhérents (économies d'énergie, assurances, entretien ...)						
Impacts attendus : <ul style="list-style-type: none"> - connaissances accrues des différents dispositifs et partenaires - diminution des litiges propriétaires / locataires - diminution des factures d'énergie - attirer l'attention des personnes sur les pièges liés aux contrats d'assurance (faire la différence entre l'indispensable et l'inutile) - meilleure maîtrise du budget - connaissance des gestes économiques et écologiques - recevoir les personnes dans un cadre plus détendu permet aux travailleurs sociaux de mieux connaître les personnes et une expression de chacun - échanges intergénérationnels / interculturels mais aussi entre différentes catégories de personnes (actifs, minimas sociaux...) - les sujets sont choisis en fonction des attentes exprimées par les personnes. 						
Plan d'actions ou actions envisagées : café info logement mis en place 4 à 5 fois par an						
Moyens à mettre en œuvre : /						
Quartier(s) visé(s) : PRIORITAIRES <input checked="" type="checkbox"/> EN VEILLE ACTIVE <input checked="" type="checkbox"/>						
Dispositifs associés : travail avec les dispositifs existants de nos partenaires						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
Pilote : Conseil Départemental, MSVS Épinal Couronne						
Partenaires : Centre Social Louise Michel, UDAF ...						
Mode d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> - nombre de participants - questionnaire bilan de l'intervention perçu par les participants 						

<p>Favoriser la tenue d'événements permettant les échanges sur le territoire entre habitants, et bailleur social</p>						
<p>Contexte : Manque d'engouement pour l'organisation d'événements type « Fête des voisins » par les locataires d'Épinal Habitat.</p>		<p>Chiffres clefs :</p>				
<p>Public(s) cible(s) : Bailleur social/locataires/associations de quartier.</p>						
<p><i>Référence à la convention ministérielle ou partenariale: Convention de gestion urbaine de proximité</i> <i>Indicateur(s) : à élaborer ultérieurement</i></p>						
<p>Buts à atteindre : Permettre de tisser des liens entre voisins avec leur bailleur social.</p> <p>Impacts attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une vraie dynamique et ambition partagée pour de telles initiatives. Consolider les liens et le relationnel habitants/Bailleur. - Affermir les liens entre voisins. - Implication plus accrue des habitants du quartier pour ces événements. - Susciter parmi les habitants, des vocations à créer des événements et à l'importance de s'impliquer pour son quartier. 						
<p>Plan d'actions ou actions envisagées :</p> <p>Développer l'événement « Fête des voisins », sensibilisation de nos locataires sur l'importance de participer à ce genre de manifestation. Réflexion sur des événements festifs futurs organisés par le bailleur.</p> <p>Moyens à mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place via notre service communication, une stratégie permettant d'identifier/Cibler les besoins de nos locataires sur les initiatives ou les événements à privilégier. - Promouvoir ces thématiques, par une prospection plus développée par nos services de proximité. 						
<p>Quartier(s) visé(s) : PRIORITAIRES <input checked="" type="checkbox"/> EN VEILLE ACTIVE <input checked="" type="checkbox"/> AUTRE : L'ensemble du patrimoine d'Épinal-habitat</p>						
<p>Dispositifs associés : /</p>						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
<p>Pilote : OPHAE / Épinal Habitat</p> <p>Partenaires : Associer les partenaires (Élus, associations des quartiers).</p>						
<p>Mode d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur le terrain au cours de l'année, possibilité de mettre en place des tableaux de bord, précisant le nombre d'initiative entreprise par le bailleur pour ces événements, l'organisation et la finalisation des projets proposés. 						

Favoriser la tranquillité publique, promouvoir la citoyenneté et le bien vivre ensemble



Contexte : Nuisances sonores, dégradations, rassemblements dans les halls et incivilités constituent une atteinte à la tranquillité des locataires.

Chiffres clefs :

Public(s) cible(s) : Locataires.

Référence à la convention ministérielle ou partenariale: *Convention de gestion urbaine de proximité*
Indicateur(s) : à élaborer ultérieurement

Buts à atteindre :

- **Veiller au maintien du bien vivre ensemble.**
- **Développer la sensibilisation auprès des habitants sur les dégradations, manque d'entretien et nuisances sonores.**
- **Poursuivre le partenariat en faveur des mesures de tranquillité publique.**

Impacts attendus :

- Maintenir un niveau faible de dégradations et d'incivilités.
- Prise de conscience collective sur l'importance de respecter les lieux et les règles de vie en collectivité, permettant la réduction des incivilités.
- Meilleur usage des lieux et locaux communs, dans le respect des règles élémentaires de sécurité.

Plan d'actions ou actions envisagées :

- Développer le recours à la médiation et prévention.
- Favoriser les enquêtes de voisinage dans les immeubles collectifs.
- Accroître la sensibilisation des habitants aux problématiques liées aux incivilités.

Moyens à mettre en œuvre :

- Mise en place d'une communication de sensibilisation sur les problématiques liées aux incivilités.
- Mise en place par le bailleur d'un comité « Référent locataire » dans les différents quartiers, permettant d'évoquer le cadre de vie et la tranquillité publique.

Quartier(s) visé(s) : **PRIORITAIRES** **EN VEILLE ACTIVE**

Dispositifs associés : /

Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
---	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Pilote : OPHAE / Épinal Habitat

Partenaires : Services de police/Mairie.

Mode d'évaluation :

- Points réguliers avec les différents partenaires sur la situation dans les quartiers.
- Enquête de satisfaction avec une thématique liée à la tranquillité publique.
- Indicateurs sur les actes d'incivilités ou de dégradations enregistrés annuellement.

<h2 style="margin: 0;">Développer l'attractivité du quartier du Haut du Gras à Golbey</h2>		 <p style="margin: 0;">Golbey</p>	 <p style="margin: 0; font-size: small;">Vosgelis Département de la Région Grand Est</p>			
Contexte : Quartier présentant de nombreux atouts mais faisant l'objet d'une image négative de l'ensemble de la population de l'unité urbaine et de l'extérieur		Chiffres clefs : La demande de logements sociaux ne porte pas sur le quartier				
Public(s) cible(s) : Ensemble des habitants						
<i>Référence à la convention ministérielle :</i> <i>Indicateur(s) : à élaborer ultérieurement</i>						
Buts à atteindre : Modifier l'image du quartier, promouvoir le quartier.						
Impacts attendus : Installation de nouveaux foyers / Mixité sociale						
Plan d'actions ou actions envisagées : travail de communication, développement création d'équipement, de services, embellissement du quartier.						
Moyens à mettre en œuvre : VOSGELIS / VILLE						
Quartier(s) visé(s) : <input checked="" type="checkbox"/> PRIORITAIRES / Le Haut du Gras						
Dispositifs associés :						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
Pilote : VOSGELIS / VILLE de Golbey						
Partenaires : Conseil citoyen / associations, Contrat de Ville(MOUS)						
Mode d'évaluation : nombre de nouvelles familles / profils						

Venir en appui du développement économique par la connaissance de l'existant



Contexte :

Les deux quartiers prioritaires de la Justice et de Bitola sont des quartiers multifonctionnels qui accueillent des activités économiques. Ils sont positionnés de façon différenciée dans le développement de la ville et de son agglomération. Le quartier de la Justice au Nord-Est de la ville est proche des grandes voies de circulation et entouré de différentes zones commerciales et d'activités. Le quartier de Bitola au sud de la ville ne bénéficie pas du même contexte de développement et a un rôle à jouer au sud de l'agglomération. Le tissu économique de ces deux quartiers est principalement constitué de commerces et de services de proximité. Cette économie résidentielle est fragile. Par ailleurs ces deux quartiers accueillent des établissements économiques divers qui sont générateurs d'emplois et d'attractivité. Afin de construire le projet de développement économique de ces deux quartiers il est nécessaire d'établir préalablement un repérage des activités présentes, des mutations foncières et des opportunités immobilières.

Chiffres clefs :

- Justice : 14 commerces de proximité sur la place d'Avrinsart dont deux sont actuellement fermés.
- Bitola : Un supermarché et une galerie commerçante au centre du quartier. Des commerces et services le long de la route de Remiremont

Public(s) cible(s) : acteurs économiques des quartiers

Référence : Circulaire interministérielle N° CAB/2015/94 du 25 mars 2015 relative à la mise en œuvre des mesures en faveur des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville dans le champ du développement de l'activité économique et de l'emploi. Guide pratique : consolider la dimension économique des territoires en rénovation urbaine (ANRU). Avis du Conseil national des villes sur le développement économique et l'emploi dans les quartiers de la Politique de la Ville (adopté en assemblée plénière le 13 février 2013). Commerce artisanat et Politique de la Ville « des repères pour agir ».
Indicateur(s) : à élaborer ultérieurement.

Buts à atteindre :

- **Connaissance des acteurs économiques présents sur les quartiers prioritaires, des mutations et des projets en cours.**
- **Réalisation d'une plateforme cartographie et de données SIG sur le suivi des cellules commerciales**
- **Identification des lieux d'accueil potentiels pour les entreprises en recherche d'implantation.**

Impacts attendus :

- Soutien d'une démarche proactive sur l'évolution des commerces, activités et services des quartiers
- Lancement d'une AMO diagnostic et accompagnement des activités commerciales notamment sur la place d'Avrinsart.
- Aide à la décision pour définir l'implantation d'une plateforme dédiée à l'entrepreneuriat.

Plan d'actions ou actions envisagées :

- Identification des activités économiques, commerciale et artisanales sur les quartiers,
- Suivi des mutations foncières et repérage des opportunités immobilières sur les quartiers de la Justice et de Bitola préalablement à l'élaboration d'un diagnostic et à la mise en place d'un accompagnement adapté.

Moyens à mettre en œuvre : Ingénierie interne Ville d'ÉPINAL – CAE

Quartier(s) visé(s) : **TERRITOIRE VECUS**

Dispositifs associés :

- Accompagnement des acteurs économiques - Service des affaires foncières et immobilières Ville d'ÉPINAL
- POPAC (situation immobilière des commerces en copropriété)
- SIG - CAE
- Réflexion sur l'implantation d'une plateforme dédiée à l'entrepreneuriat -CAE
- Mission d'AMO pour diagnostic et accompagnement des commerces sur les quartiers prioritaires de la Justice et de Bitola, en particulier au niveau de la place d'Avrinsart.

Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	2018	2019	2020
---	-------------	-------------	-------------	------	------	------

Porteur de projet : Ville d'Épinal/ CAE

Partenaires : Agences immobilières, CCI, association des commerçants, acteurs locaux

Mode d'évaluation :

- Réalisation de fiches
- Réalisation de cartes
- Intégration au SIG de l'agglomération

<h2>Favoriser l'organisation d'événements sportifs et culturels d'envergures dans un souci d'attractivité des territoires</h2>		 				
<p>Contexte : Les quartiers conservent une image négative pour leurs habitants mais aussi pour les personnes extérieures aux quartiers La ville d'Épinal est une ville très sportive où de nombreuses manifestations de grandes envergures sont organisées.</p>		<p>Chiffres clefs :</p>				
<p>Public(s) cible(s) : Les habitants des quartiers mais aussi plus largement ceux de la CAE.</p>						
<p><i>Référence à la convention ministérielle : convention avec le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative</i> <i>Indicateur(s) : à élaborer ultérieurement.</i></p>						
<p>Buts à atteindre : Faire évoluer l'image des quartiers en y drainant une population extérieure grâce à des événements attractifs.</p>						
<p>Impacts attendus : Dynamique au sein des quartiers pour les habitants et pour le tissu associatif Désenclavement. Communication positive autour des quartiers</p>						
<p>Plan d'actions ou actions envisagées : Organisation de manifestations sportives et culturelles à destination des habitants des QPV mais ouvert sur la CAE permettant une mixité des publics.</p>						
<p>Moyens à mettre en œuvre : Mise à disposition de locaux et de personnels techniques Partenariat avec le secteur associatif et incitation à l'organisation de manifestation sur le territoire QPV</p>						
<p>Quartier(s) visé(s) : PRIORITAIRES <input checked="" type="checkbox"/> EN VEILLE ACTIVE <input checked="" type="checkbox"/></p>						
<p>Dispositifs associés : CNDS, FSE, CAF, fondations privées</p>						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
<p>Pilote : DDCSPP, mission Contrat de Ville / CAE Partenaires : OMS, service des sports, associations.</p>						
<p>Mode d'évaluation : nombre d'habitants des quartiers, étude de satisfaction auprès des habitants, nombre d'articles positifs sur les quartiers liés aux événements</p>						

Pilier Développement économique et emploi

Objectif opérationnel n° DEE49

<h3>Favoriser et accompagner la création d'entreprises dans les quartiers</h3>						
<p>Contexte : Pas de diagnostic sur l'état des lieux de « l'économique » et sur le potentiel de développement dans les quartiers : environnement et porteurs de projets professionnels.</p>		<p>Chiffres clefs : ?</p>				
<p>Public(s) cible(s) : Porteurs de projets potentiels, entreprises</p>						
<p><i>Référence à la convention ministérielle : convention entre le ministre du travail, de l'emploi de la formation professionnelle et du dialogue social et le ministre délégué à la ville</i></p> <p><i>Indicateurs :</i> <i>nombre de bénéficiaires de dispositifs d'accompagnement</i> <i>nombre de créations effectives</i></p>						
<p>Buts à atteindre :</p> <ul style="list-style-type: none"> – doublment en 3 ans du nombre de bénéficiaires du dispositif NACRE – accompagner davantage les porteurs de projet issus des QPV <p>Impacts attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> – augmenter le nombre de créations d'entreprises dans les quartiers et hors quartiers 						
<p>Plan d'actions ou actions envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> – création d'un lieu ressource – favoriser la culture entrepreneuriale – créer un environnement favorable – optimiser l'existant – action spécifique Politique de la Ville portée par ECTI <p>Moyens à mettre en œuvre : moyens existants de tous les partenaires associés pour favoriser la création et l'accompagnement</p> <p>Quartier(s) visé(s) : PRIORITAIRES <input checked="" type="checkbox"/></p>						
<p>Dispositifs associés : GSE</p>						
<p>Réalisation ou Convention pluriannuelle</p>	<p><u>2015</u></p>	<p><u>2016</u></p>	<p><u>2017</u></p>	<p><u>2018</u></p>	<p><u>2019</u></p>	<p><u>2020</u></p>
<p>Pilote : CAE / PCSS</p> <p>Partenaires : membres du GSE, consulaires, caisse des dépôts, ECTI</p>						
<p>Mode d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> – nombre de personnes accompagnées – nombre de projets valorisés – nombre d'entreprises créées – mesure de la fréquentation du lieu ressource 						

<h2>Soutenir le développement économique au service des habitants</h2>		 <small>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ÉPINAL</small>	 <small>CCI VOSGES</small>
<p>Contexte : Dans les quartiers les entreprises perdurent très difficilement, les nouvelles implantations sont rares. De nombreux outils et structures d'accompagnement coexistent mais restent méconnus. Le besoin des habitants est important.</p>	<p>Chiffres clefs : Taux de maintien ou de progression des activités</p>		
<p>Public(s) cible(s) : Habitants des quartiers ; Entreprises, commerçants, artisans ; Créateurs et porteurs de projets.</p>			
<p><i>Référence à la convention ministérielle : Circulaire interministérielle n°CAB/2015/94 du 25 mars 2015 relative à la mise en œuvre des mesures en faveur des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville dans le champ du développement de l'activité économique et de l'emploi.</i></p>			
<p>Buts à atteindre : Il s'agit d'augmenter le nombre de porteurs de projets, d'emplois, de créations d'entreprises ; capter les talents ; repérer et soutenir les initiatives ; accompagner le tissu économique dans son développement et son ouverture ; développer l'attractivité économique et commerciale des quartiers ; faciliter le rapprochement entre les entreprises et les habitants.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'accès à l'emploi au sein des quartiers par la consolidation de l'activité économique existante et le développement d'une offre nouvelle concernant l'entrepreneuriat, l'emploi et la formation. • Construire et mettre en œuvre une offre économique globale qui permettra de développer la culture entrepreneuriale et d'optimiser les outils et dispositifs existants en réunissant l'ensemble des acteurs concernés autour d'un objectif commun : améliorer la lisibilité et l'efficacité des actions de chacun. 			
<p>Impacts attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de création d'entreprises • Maintien d'un tissu commercial de proximité • Amélioration du chiffre d'affaires des entreprises existantes 			
<p>Plan d'actions ou actions envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un cadre de travail collaboratif et fédérateur : mettre en réseau les partenaires et assurer une animation dédiée ; • Développer une plateforme dédiée à l'entrepreneuriat : proposer un parcours garanti et fluide aux porteurs de projets, une offre globale permettant de mieux articuler l'ensemble des outils et des dispositifs. Développer une offre d'accompagnement de proximité, détecter les porteurs de projets et les orienter vers les structures adaptées ; • Soutenir le tissu économique existant au sein des quartiers (mise en place d'un pôle d'experts, actions de sensibilisation, recherche de nouveaux marchés, transition numérique ...). Proposer des formules d'assistance et d'expertise permettant d'assurer le développement et la consolidation des entreprises existantes. Valorisation des initiatives et des réussites ; • Conforter la dynamique commerciale : réalisation d'un diagnostic, travail avec les commerçants présents, analyse des dysfonctionnements, accompagnement du développement, recherche de nouveaux clients potentiels ... • Proposer aux habitants une offre visible et lisible 			
<p>Moyens à mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ensemble des moyens des partenaires associés à la démarche • Création d'outils de pilotage, d'évaluation et de suivi des objectifs 			

- Création d'un lieu vitrine de l'entrepreneuriat
- Réalisation d'un diagnostic approfondi
- Création de passerelles opérationnelles entre entreprises et habitants
- Recours aux clauses d'insertion
- Création d'un événement fédérateur réunissant l'ensemble des partenaires

Quartier(s) visé(s) : **PRIORITAIRES** **EN VEILLE ACTIVE** **VECU(s)**

Dispositifs associés :

Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
---	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Pilote : CAE / PCSS / CCI

Partenaires : membres du GSE, chambres consulaires, caisse des dépôts, EPARECA

Mode d'évaluation :

- ✓ Nombre de personnes accompagnées
- ✓ Nombre de projets valorisés
- ✓ Nombre d'entreprises créées ou suivies
- ✓ Mesure de la fréquentation du lieu ressource
- ✓ Développement du chiffre d'affaires

<h2 style="margin: 0;">Favoriser l'installation de nouvelles activités dans les quartiers prioritaires</h2>						
Contexte : Dans ces quartiers, les entreprises perdurent très difficilement. Les nouvelles implantations d'activité sont très rares.		Chiffres clefs : /				
Public(s) cible(s) : Porteurs de projets potentiels, entreprises						
<i>Référence à la convention ministérielle : /</i> <i>Indicateurs : Taux de maintien ou de progression des activités.</i>						
Buts à atteindre : <ul style="list-style-type: none"> - Installer de nouvelles activités dans les quartiers. - Maintenir des commerces et des activités de proximité. - Garantir des services. 						
Impacts attendus : Maintenir mais surtout développer un tissu commercial facilitant la cohésion sociale.						
Plan d'actions ou actions envisagées : <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un diagnostic de territoire à partir de l'utilisation de l'observatoire du commerce et de la consommation (outil SCODEC). - Développer la culture entrepreneuriale. - Former les dirigeants. 						
Moyens à mettre en œuvre : Formation des dirigeants, sécurisation des approvisionnements.						
Quartier(s) visé(s) : PRIORITAIRES <input checked="" type="checkbox"/>						
Dispositifs associés : /						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
Pilote : CCI Partenaires : Caisse des Dépôts, EPARECA, associations de quartiers.						
Mode d'évaluation : /						

Accompagner des habitants des quartiers prioritaires à la création-reprise d'entreprises



Contexte : Les créateurs-repreneurs d'entreprises ne viennent pas forcément des quartiers prioritaires notamment compte tenu des démarches alors que la création-reprise d'entreprises est un facteur d'intégration sociale et économique.		Chiffres clefs : /				
Public(s) cible(s) : Porteurs de projets à la création-reprise d'entreprises artisanales habitant les quartiers dits « prioritaires » à Epinal / Golbey.						
Référence à la convention ministérielle : /						
Indicateurs : Nombre de porteurs de projets issus des quartiers prioritaires.						
Buts à atteindre : Augmenter le nombre de porteurs de projets à la création-reprise des quartiers prioritaires accompagnés dans leur démarche.						
Impacts attendus : Favoriser la dynamique économique et entrepreneuriale dans les quartiers prioritaires.						
Plan d'actions ou actions envisagées : Dans le cadre d'un forum CREA sur Epinal consacré à la création-reprise, cibler les porteurs de projets issus des quartiers prioritaires.						
Moyens à mettre en œuvre : moyens humains et matériels, partenariats experts, communication.						
Quartier(s) visé(s) : PRIORITAIRES <input checked="" type="checkbox"/>						
Dispositifs associés : /						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
Pilote : Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Vosges						
Partenaires : Partenaires experts de la CMA Vosges. Chaîne d'appui à la création-reprise.						
Mode d'évaluation : nombre d'habitants des quartiers prioritaires accompagnés dans la démarche de création-reprise.						

Favoriser le retour à l'emploi des demandeurs par la mobilisation de l'offre de service de Pôle Emploi et la réalisation d'actions spécifiques

DIRECCTE
LORRAINE



cget

Contexte : Sur le bassin d'emploi d'Épinal, 1 demandeur d'emploi sur 10 réside dans un quartier prioritaire de la Politique de la Ville ; Pour la seule agglomération d'Épinal, ce ratio passe à 1 sur 3. Cette population est caractérisée par un niveau de formation inférieur à celui du bassin d'emploi et par une surreprésentation des bénéficiaires du RSA (le taux de bénéficiaires est deux fois plus important que le taux moyen du bassin d'emploi)

Chiffres clefs :

Les demandeurs d'emploi qui résident dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville représentent 10,5% de la demande d'emploi du bassin. À l'échelle des agglomérations, ce chiffre passe à 19,7% pour GOLBEY et 34,6% pour ÉPINAL.

Public cible : Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi qui résident dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Référence à la convention ministérielle : Convention entre le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social, Le Ministre Délégué à la Ville et Pôle Emploi, Indicateur(s) :

- CUI-CAE : Part des QPV → 10,5%
- CUI-CIE : Part des QPV → 9%

Buts à atteindre : Favoriser le retour à l'emploi des Demandeurs d'Emploi qui résident en QPV

Impacts attendus : Augmenter le taux de retour à l'emploi de ces publics ainsi que leur satisfaction au regard du suivi dont ils bénéficient.

Plan d'actions ou actions envisagées : Un accompagnement dédié pour les DE en QPV, Mobilisation des politiques de l'emploi (CUI, Garantie Jeunes), Favoriser la rencontre avec les employeurs

Moyens à mettre en œuvre :

- Disposer d'un portefeuille de demandeurs d'emploi spécifique QPV
- Assurer la promotion du CUI STARTER en priorité au profit des DE des QPV
- Action commune avec la Mission Locale pour cibler des jeunes en difficultés afin de leur proposer le dispositif de la « Garantie Jeunes »
- Invitation aux divers forums organisés par les agences du bassin
- Participation aux actions du Groupe Solidarité Emploi : « Recruter autrement », création d'entreprise,
- Organisation d'un forum dédié aux jeunes issus des quartiers, le « Forum à l'envers » : Réalisation de CV Vidéo, coaching des participants...en lien avec plusieurs partenaires (Mission Locale, CAP Emploi, FACE, Communauté d'Agglomération, Ville d'Épinal...)

Quartier(s) visé(s) : **PRIORITAIRES** **EN VEILLE ACTIVE**

Dispositifs associés : Groupe Solidarité Emploi, Service Public de l'Emploi Local

Réalisation ou Convention pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	2020

Pilote : Agences Pôle Emploi du bassin d'Épinal, CAE, Préfecture des Vosges

Partenaires : Ensemble des partenaires du Service Public de l'Emploi

Mode d'évaluation : Suivi des indicateurs stratégiques de Pôle Emploi.

Activer prioritairement les dispositifs de droit commun dans les QPV



Contexte : un taux de chômage plus élevé sur les quartiers Politique de la Ville, notamment chez les jeunes.	Chiffres clefs : Au 31.12.14 : 369 jeunes habitants en ZUS rencontrés en 2014 à la Mission Locale dont 44,7% de femmes dont 30,6% (113) nouveaux inscrits (soit 12,7% des jeunes accueillis à la Mission Locale) En 2014 : 20,2% des emplois d'avenir 23,9 % de la garantie jeunes 13.32% des contrats CIVIS ont bénéficié aux jeunes issus des QPV. 24 jeunes issus de QPV en parrainage
Public(s) cible(s) : Jeunes déscolarisés de 16 à 25 ans inscrits à Pôle emploi ou non et habitant en Quartier Politique de la Ville.	

Référence à la convention ministérielle : Convention entre le ministre du travail, de l'emploi de la formation professionnelle et du dialogue social et le ministre délégué à la ville
Indicateur(s) : Emplois d'avenir : 26.9% de jeunes habitants en QPV dans la programmation régionale
CUI – CAE : 11.9% de personnes habitants en QPV, CUI – CIE : 11.5% de personnes habitants en QPV
Garantie jeunes : 21% de jeunes habitants en QPV, CIVIS : 20 % de jeunes habitants en QPV

Buts à atteindre : Objectifs de la programmation régionale en termes de bénéficiaires issus des QPV dans les dispositifs de droit commun. Développer les compétences, les qualifications et l'accès à l'emploi

Impacts attendus : diminuer le nombre de jeunes sans activité habitant sur les quartiers

Plan d'actions ou actions envisagées :

- Une permanence hebdomadaire au Plateau de la Justice
- Parrainage pour 24 jeunes issus des QPV
- Mobilisation de l'atelier de recherche d'emploi (pour les contrats aidés + alternance)
- Propositions CIVIS pour tous les jeunes nouveaux en premier accueil
- Propositions Garantie Jeunes pour tous les jeunes éligibles et désirant s'engager
- Participation au Groupe Solidarité Emploi et développement économique
- Participation à la mise en œuvre d'actions en direction du public féminin
- Participation aux actions du plan de lutte contre les discriminations

Moyens à mettre en œuvre : Mobiliser les ressources et dispositifs de la Mission Locale / Programmes d'accompagnement, ateliers, offres d'emploi (EAV, CUI) et toutes les réponses externes (Formations, E2C)

Quartier(s) visé(s) : **PRIORITAIRES** **EN VEILLE ACTIVE** **VECU(s)**

Dispositifs associés : mobilisation de tous les dispositifs tels que clauses d'insertion, E2C, formations professionnelles...

Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
---	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Pilote : Mission Locale

Partenaires : UT DIRECCTE, Pôle emploi, facilitateur des clauses, délégué du préfet à la Politique de la Ville, Contrat de Ville, Conseil Régional, Conseil Départemental, FACE, associations, IAE, Cap Emploi, CIO, communes, organismes de formation.

Mode d'évaluation : Nombre de jeunes habitants en QPV rencontrés et accompagnés : âge, sexe, niveau
Part des publics QPV dans les dispositifs.

Favoriser l'insertion durable des publics par un meilleur positionnement dans les outils existants

**DIRECCTE
LORRAINE**



cget



Contexte : Part importante des DELD et des bénéficiaires des minimas sociaux issus des QPV.
Faible qualification des personnes issues des QPV

Chiffres clefs :
– plateau de la justice :
DE BRSA : 56% ; DE avec niveau de formation < ou = niveau V : 71.6% ; DELD : 39.5%
– Bitola :

Public(s) cible(s) :
– DELD et bénéficiaires des minimas sociaux issus des quartiers
– publics faiblement qualifiés

DE BRSA : 53,9% ; DE avec niveau de formation < ou = niveau V : 71.6% ; DELD : 70%
– Haut du gras :
DE BRSA : 55% ; DE avec niveau de formation < ou = niveau V : 76,5% ; DELD : 43,6%

Référence à la convention ministérielle : Convention entre le ministre du travail, de l'emploi de la formation professionnelle et du dialogue social et le ministre délégué à la ville

Indicateurs :

CUI – CAE : 11.9% de personnes issus des QPV

CUI – CIE : 11.5% de personnes issus des QPV

Buts à atteindre : Accès à une insertion, à une formation ou à une qualification, Augmenter le taux d'activité dans les quartiers

Impacts attendus : présence plus importante dans tous les outils de droits communs des publics cibles

Plan d'actions ou actions envisagées :

- contrat unique d'insertion : atteindre 11,9 % de bénéficiaires résidant en QPV
- accentuer la prospection des 3 prescripteurs : pôle emploi, Mission Locale et cap emploi
- augmenter la part des publics cibles dans les SIAE (après que soit établi un diagnostic)
- actions spécifiques Politique de la Ville :
 - * accompagnement socio-professionnel, portée par AMI
 - * favoriser l'emploi et la formation des résidents QPV, portée par Reval Prest.

Moyens à mettre en œuvre :

- mobilisation des outils de droits communs
- portefeuille d'accompagnements renforcés des publics QPV de pôle emploi

Quartier(s) visé(s) : **PRIORITAIRES** **EN VEILLE ACTIVE**

Dispositifs associés :

Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
---	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Pilote : Pôle Emploi et UT88 DIRECCTE Lorraine

Partenaires : membres du GSE

Mode d'évaluation :

- pourcentage des publics cibles dans les dispositifs de droit commun
- évaluation des actions Politique de la Ville

Favoriser l'insertion durable des publics jeunes par un meilleur positionnement dans les outils existants		 				
Contexte : Part importante des jeunes dans les QPV, faible qualification de ces publics	Chiffres clefs :					
Public(s) cible(s) : Jeunes issus des QPV	Part des jeunes de moins de 26 ans / DEFM : Plateau de la justice : 18,4 %, Bitola : 20,9 %, Haut du gras : 21,4 %					
<i>Référence à la convention ministérielle : Convention entre le ministre du travail, de l'emploi de la formation professionnelle et du dialogue social et le ministre délégué à la ville</i> <i>Indicateurs :</i> <i>Emplois d'avenir : 26,9% de jeunes issus des QPV</i> <i>Garantie jeunes : 21% de jeunes issus des QPV</i> <i>CUI – CAE : 11.9% de personnes issus des QPV</i> <i>CUI – CIE : 11.5% de personnes issus des QPV</i> <i>CIVIS : 20 % des jeunes issus des QPV</i>						
Buts à atteindre : Accès à une insertion, à une formation ou à une qualification, augmenter le taux d'activité des jeunes dans les quartiers						
Impacts attendus : présence plus importante dans tous les outils de droits communs du public cible						
Plan d'actions ou actions envisagées : – contrat unique d'insertion : atteindre 11,9% de bénéficiaires résidant en QPV – emplois d'avenir : atteindre 26,9% de bénéficiaires résidant en QPV – garantie jeunes : atteindre 21 % de bénéficiaires en QPV – CIVIS : atteindre 20 % de bénéficiaires en QPV – sensibiliser ces jeunes et augmenter leur proportion dans les contrats d'alternance – mobilisation des outils de deuxième chance (E2C) – mobilisation de l'atelier compétence-clé (CRL) au bénéfice de ces publics – actions spécifiques Politique de la Ville : * chantiers éducatifs / mobilité et insertion, portées par Jeunesse et cultures * atelier d'insertion des 18/25 ans, portée par le Secours catholique						
Moyens à mettre en œuvre : Mobilisation des outils de droits communs						
Quartier(s) visé(s) : PRIORITAIRES <input checked="" type="checkbox"/> EN VEILLE ACTIVE <input checked="" type="checkbox"/>						
Dispositifs associés : /						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
Pilote : Mission Locale Partenaires : membres du GSE						
Mode d'évaluation : – pourcentage des publics cibles dans les dispositifs de droit commun – évaluation des actions Politique de la Ville						

Contribuer au développement local de l'emploi



La maison
DES SERVICES PUBLICS
ET DE L'EMPLOI
des Pays d'Épinal
et de Remiremont

Contexte : /		Chiffres clefs : /				
Public(s) cible(s) : Publics éligible au dispositif : habitants qui résident sur les quartiers prioritaires ou en veille active – Bénéficiaires des minima sociaux (RSA –ASS) – jeunes de moins de 26 ans – Demandeurs d'emploi de plus de 50 ans – DELD – Demandeurs d'emploi reconnu TH – public IAE.						
<i>Référence à la convention ministérielle : Nouvelle Charte locale d'insertion 2014-2024</i> <i>Indicateur(s) : Nombre d'heures travaillées au bénéfice d'habitants de QPV en difficulté d'insertion</i>						
Buts à atteindre : Permettre aux demandeurs d'emploi les plus vulnérables et relativement éloignés de l'emploi, inscrits ou non- inscrits à Pôle emploi de s'inscrire dans un parcours d'insertion professionnel.						
Impacts attendus : Réduire les freins à l'emploi : premier emploi souvent introuvable – reprise d'activité difficile concernant notamment les bénéficiaires des minima sociaux. Accès à la formation.						
Plan d'actions ou actions envisagées : Dispositif des clauses d'insertion Moyens à mettre en œuvre : Introduction des clauses d'insertion dans les marchés publics de travaux sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Épinal. Diversifier les marchés publics relevant de la clause sociale (marchés d'entretien). Promotion des clauses auprès des communes intégrées à la Communauté d'Agglomération. Formation en amont de la construction de l'Hôpital DURKHEIM sur la partie second - œuvre. Permanences dans les centres sociaux sur les quartiers concernés. Mise en œuvre des PMSMP dans le cadre de la convention passée avec plus de vingt entreprises.						
Quartier(s) visé(s) : PRIORITAIRES <input checked="" type="checkbox"/> EN VEILLE ACTIVE <input checked="" type="checkbox"/>						
Dispositifs associés : GSE - Contrat Avenir						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
Pilote : Maison des Services Publics et de l'Emploi des Pays d'Épinal et de Remiremont Partenaires : Mission Contrat de Ville-Pôle Emploi – Mission Locale – DIRECCTE – Cap Emploi – Département – Région – Mairie d'Épinal et Communauté d'Agglo – Préfecture – Centres sociaux – Associations telle que Jeunesse et cultures – Chantiers et Entreprises d'Insertion (AMI – Reval Prest) – Agences d'intérim -						
Mode d'évaluation : La « Cellule Opérationnelle » composée de l'essentiel des partenaires se réunit tous les trimestres afin d'évaluer le dispositif, de faire des propositions d'actions. Par ailleurs, en plus et concernant les chantiers PRU, l'ANRU demande des bilans régulièrement.						

<h2 style="text-align: center;">Permettre l'insertion sociale et professionnelle de jeunes par le sport</h2>							
<p>Contexte : certains jeunes des QPV sont en grande précarité et en perte de repères. Le sport est un moyen de les socialiser et de leur redonner des repères et confiance en eux.</p>				<p>Chiffres clefs :</p>			
<p>Public(s) cible(s) : les jeunes habitants des quartiers prioritaires</p>							
<p><i>Référence à la convention ministérielle : convention avec le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative</i> <i>Indicateur(s) : à élaborer ultérieurement.</i></p>							
<p>Buts à atteindre : permettre à des jeunes de s'insérer dans le milieu du sport et de l'animation grâce à un parcours long, formateur et qualifiant.</p>							
<p>Impacts attendus : Dynamisation de la vie associative, Intervention dans le cadre des TAP pour les jeunes : débouchés positifs, effets d'entraînement</p>							
<p>Plan d'actions ou actions envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier un groupe de jeunes en grandes difficultés (MILO, Centre Sociaux, Association, Education Nationale) et intéressé par les métiers du sport et de l'animation • Proposer un accompagnement basé sur la construction d'un projet professionnel, sur l'engagement (Bénévolat, service civique...) et sur la pratique d'activités sportives • Mise en place d'une préformation (remise à niveau, qualification de base BAFA, PSC1) • Recherche de structures intéressées pour mener un projet professionnel avec ces jeunes • Mise en place d'un parcours de formations adapté (CQP, BP) et sortie possible sur un emploi d'avenir. 							
<p>Quartier(s) visé(s) : PRIORITAIRES <input checked="" type="checkbox"/> EN VEILLE ACTIVE <input checked="" type="checkbox"/></p>							
<p>Dispositifs associés : CNDS, IRELIS, Service Civique, Emploi d'avenir, Civis</p>							
Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	
<p>Pilote : Mission Contrat de Ville, DDCSPP</p> <p>Partenaires : Conseil Départemental, Conseil Régional, Education Nationale, service des sports, associations sportives, Organismes de Formations, Pôle Emploi, OPCA, Mission Locale, Cap Emploi.</p>							
<p>Mode d'évaluation : Nombre de jeunes entrés dans le projet et qualité des sorties à l'issue de l'accompagnement</p>							

Promouvoir la formation et l'alternance						
Contexte : Beaucoup de jeunes ne trouvent pas de travail par manque de formation.		Chiffres clefs : /				
Public(s) cible(s) : Jeunes résidents des quartiers prioritaires						
<i>Référence à la convention ministérielle : /</i> <i>Indicateurs : /</i>						
Buts à atteindre : Promouvoir la formation et l'alternance.						
Impacts attendus : Accompagner l'insertion des jeunes de moins de 26 ans en situation d'échec scolaire, sans diplôme, ni qualification.						
Plan d'actions ou actions envisagées : - Renforcer le dispositif « école de la 2 ^{ème} chance ».						
Moyens à mettre en œuvre : /						
Quartier(s) visé(s) : PRIORITAIRES <input checked="" type="checkbox"/>						
Dispositifs associés : /						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
Pilote : CCI Formation Partenaires : Région Lorraine, Etat.						
Mode d'évaluation : /						

<h2>Promouvoir la formation et l'alternance auprès des jeunes</h2>		 Chambres de Métiers et de l'Artisanat				
Contexte : Les jeunes en apprentissage ne proviennent pas ou peu des quartiers. L'alternance est pourtant un des meilleurs leviers à l'insertion sociale et professionnelle.		Chiffres clefs : /				
Public(s) cible(s) : Jeunes 15-25 ans des quartiers dits prioritaires.						
Référence à la convention ministérielle : /						
Indicateurs : /						
Buts à atteindre : Augmenter le nombre de contrats signés en apprentissage. Effectuer des entretiens individuels d'accompagnement vers l'apprentissage.						
Impacts attendus : Acquisition des compétences clés. Favoriser l'insertion et l'emploi des jeunes des quartiers prioritaires.						
Plan d'actions ou actions envisagées : Mise en place de forum dans les quartiers. Proposer des conventions en immersion dans les entreprises.						
Moyens à mettre en œuvre : moyens humains, conventions d'immersion, mobilisation des entreprises, temps d'enseignement (Exemple : les DIVA + avec pour cible les jeunes des quartiers).						
Quartier(s) visé(s) : PRIORITAIRES <input checked="" type="checkbox"/>						
Dispositifs associés : DIVA + du Conseil Régional / DAIP						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
Pilote : CFA « Pôle des Métiers » Partenaires : Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Vosges.						
Mode d'évaluation : nombre de contrats signés en apprentissage.						

Pilier Axes transversaux

Objectif opérationnel n°AT61

<h3>Mobiliser le Plan Égalité des chances au bénéfice des jeunes des quartiers</h3>							
Contexte : Les QPV concentrent une part importante de la population « jeunes » des villes de Golbey et Épinal				Chiffres clefs :			
Public(s) cible(s) : jeunes adultes							
<i>Référence à la convention ministérielle : Convention avec le Ministère de la Défense et des Anciens combattants, Plan égalité des chances du Ministère de la Défense.</i> <i>Indicateur(s) : nombre de RLJC, nombre de jeunes recrutés</i>							
Buts à atteindre : Permettre aux jeunes de bénéficier du Plan Egalité des Chances du Ministère de la Défense.							
Plan d'actions ou actions envisagées : <ul style="list-style-type: none"> • Implication dans les dispositifs d'insertion sociales et professionnelles (journée Défense et citoyenneté) • Renforcer l'esprit « défense » pour favoriser la cohésion sociale • Inciter les jeunes à se faire recenser • informer les jeunes sur la Journée Défense Citoyenneté • Repérer les jeunes volontaires, les informer des opportunités offertes par l'armée, les guider • Mieux faire connaître les métiers de la défense et informer sur les modalités de recrutement dans les forces armées ou au sein de la réserve citoyenne 							
Moyens à mettre en œuvre : Présence de réservistes locaux de la jeunesse et de la citoyenneté (RLJC) dans chaque QPV du département (bénévoles volontaires habilités par le Ministère comme des relais auprès du public visé).							
Quartier(s) visé(s) : PRIORITAIRES <input checked="" type="checkbox"/> EN VEILLE ACTIVE <input checked="" type="checkbox"/>							
Dispositifs associés : stages et formations qualifiantes, cadets de la Défense, tutorat, lycées de la Défense, classes défense et sécurité globale, EPIDE.							
Réalisation ou Convention pluriannuelle		<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
Pilote : Ministère de la Défense							
Partenaires : Education Nationale, Préfecture (délégués du préfet, Jeunesse et sports)							
Mode d'évaluation : Cartographie du déploiement du réseau des RLJC sur l'ensemble du département.							

<h2>Favoriser l'émancipation des femmes par la pratique sportive</h2>		 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ÉPINAL	 LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PRÉFET DES VOSGES			
Contexte : En permettant de travailler sur le corps mais également de s'investir et de prendre des responsabilités, le sport est un lieu d'émancipation pour les femmes. Or elles restent nettement sous représentées dans la pratique comme dans les fonctions de direction.		Chiffres clefs : nationale : 23 % des licenciées en ZUS sont des femmes				
Public(s) cible(s) : Jeunes filles et femmes résidant dans les quartiers politiques de la ville.						
<i>Référence à la convention ministérielle : convention avec le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et avec le ministère des droits des femmes</i> <i>Indicateur(s) : à élaborer ultérieurement.</i>						
Buts à atteindre : augmentation de la mixité dans la pratique sportive encadrée mais aussi dans les instances dirigeantes des associations sportives.						
Impacts attendus : redynamisation du tissu associatif, évolution des pratiques pédagogiques du point de vue des associations, amélioration du lien social, mixité des pratiques, évolution des représentations de genre pour les pratiquantes et leur entourage.						
Plan d'actions ou actions envisagées : <ul style="list-style-type: none"> • réflexion sur l'offre de pratique sportive sur le quartier et ses environs et son adéquation avec la demande féminine • formation de l'encadrement des associations sportives intervenant sur le quartier à la prise en charge du public féminin • mise en place de séjour VVV orienté sur les activités sportives et avec une vraie prise en compte de la mixité et avec pour objectif de servir de passerelle vers la pratique organisée via un club • identification de femmes intéressées pour s'investir dans les fonctions de directions (technique et administrative) • mise en place de formations à destination des dirigeantes et valorisation de leur investissement. 						
Moyens à mettre en œuvre : local et matériel pédagogique pour les formations, formateurs, équipement et matériel nécessaire à la pratique sportive, encadrement						
Quartier(s) visé(s) : PRIORITAIRES <input checked="" type="checkbox"/> EN VEILLE ACTIVE <input checked="" type="checkbox"/>						
Dispositifs associés : VVV - ANCV, FRDVA, CNDS, DDF						
Réalisation ou Convention pluriannuelle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
Pilote : DDCSPP, mission Contrat de Ville						
Partenaires : OMS, DDCSPP, Education Nationale, CDOS, Associations sportives, Centre social, CREPS, CAF, PRN SEMC						
Mode d'évaluation : Nombre de filles issues des quartiers licenciées dans les associations sportives Nombre de femmes issues des quartiers impliquées dans l'encadrement ou la direction d'associations Nombre d'éducateurs ayant suivi une formation sur l'encadrement du public féminin						

Signataires du Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération d'Épinal

Fait à Épinal, le 03 juillet 2015 en 17 exemplaires

Monsieur le Préfet
des Vosges



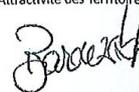
Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUTS

Monsieur le Député-Maire
Président de la CAE



Michel HEINRICH

Monsieur Jean-Pierre MASSERET
Président du Conseil Régional
de Lorraine, représenté par Madame la
Vice-Présidente aux Actions Régionales
relevant du Développement et de
l'Attractivité des Territoires



Joëlle BOROWSKI

Monsieur le Président
du Conseil Départemental



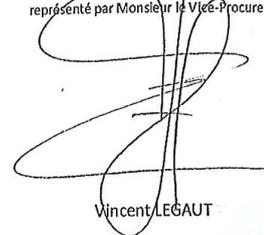
François VANNON

Monsieur le Maire de Golbey
Vice-Président de la CAE



Roger ALEMANI

Monsieur Etienne MANTEAUX
Procureur de la République
représenté par Monsieur le Vice-Procureur



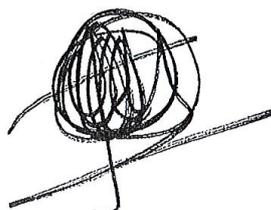
Vincent LEGAUT

Monsieur Gilles PECOUT
Recteur d'Académie représenté par
Monsieur le Directeur des Services de
l'Éducation Nationale des Vosges



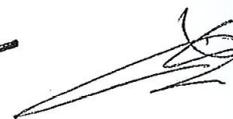
Léon FOLK

Monsieur le Directeur
Général de Vosgells



Vincent HENNERON

Monsieur Fabrice NOURDIN
Directeur Territorial
de Pôle Emploi
représenté par
Monsieur le Directeur d'Agence



Alain HUMBERT

Contrat de Ville Communauté d'Agglomération d'Épinal

**Monsieur le Directeur Général
De Épinal Habitat**



Claude NEDELEC

**Monsieur le Directeur Régional
de la Caisse des Dépôts**



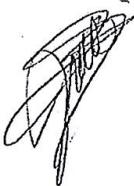
Julien TARIS

**Madame la Directrice de la
Caisse d'Allocations Familiales
des Vosges**



Marie-Christine KLOPP

**Monsieur le Président
de la SAEM**



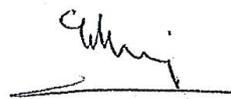
Pascal LARRIERE

**Madame Valérie BIGENHOT-POËT
Déléguée Territoriale
de l'ARS Lorraine
représentée par Monsieur le Délégué
Territorial des Vosges**



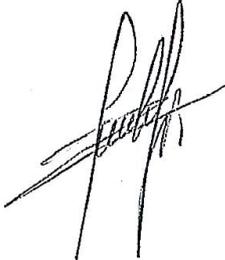
Francis GUERY

**Monsieur Walter MEYER
Président de FACE VOSGES
Représenté par Monsieur le Vice-Président**



Stéphane VIRY

**Monsieur Président de la
Chambre de Commerce
et de l'industrie**



Gérard CLAUDEL

**Monsieur Pascal KNEUSS
Président de la
Chambre des Métiers et de
l'Artisanat des Vosges
représenté par
Monsieur le Vice-Président.**



Christophe RICHARD

Contrat de Ville Communauté d'Agglomération d'Épinal

